


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

JOURNAL
HISTORIQUE ET RELIGIEUX
DE
L'ÉMIGRATION ET DÉPORTATION
DU
CLERGÉ DE FRANCE
EN ANGLETERRE.

JOURNAL

HISTORIQUE ET RELIGIEUX

DE

L'ÉMIGRATION ET DÉPORTATION

DU

CLERGÉ DE FRANCE

EN ANGLETERRE.

CONTENANT

Les Sentimens expressifs de sa Reconnoissance, offerts en Hommage à Sa Majesté GEORGES III, à son Gouvernement et à la Nation Britannique, pour les Bienfaits généreux qu'il en a reçus jusqu'à ce Jour.

Ce Journal devient également et essentiellement intéressant pour les autres Ordres qui, en général, composent l'Emigration Françoise.

DÉDIÉ

À SA MAJESTÉ LE ROI D'ANGLETERRE,

(PAR SA PERMISSION)

PAR M. L'ABBÉ DE LUBERSAC,

Vicaire-Général de Narbonne, Abbé de Noirlac, et Prieur Royal de Saint-Martin de Brive; Emigré François.

A LONDRES.

De l'Imprimerie de Cox, Fils et Baylis, 75, Great Queen Street, Lincoln's Inn Fields.

Se trouve chez l'Auteur, No. 24, Queen Ann Street East; Nicoll, Libraire du Roi, Pall Mall; Dulau et Co. Soho Square; Prosper, Wardour Street; Gameau et Co. Albemarle Street.

1802.

Domine Salvos fac Reges GEORGIUM III. LUDOVICUM *que* XVIII. *et exaudi nos in die (tribulationis), quà invocaverimus te.* (Ps. *Exaudiat*).



REGI BENEFICO,

ET PATER ET COLUMEN PROFUGIS FUIT,

HOSPES ET ULTOR.

Il nous ouvrit ses ports, ses trésors et son cœur;
Et fut pour nous un père, un soutien, un vengeur.



AU ROI.

SIRE,

Voici bientôt dix années d'écoulées depuis qu'une portion respectable du Clergé de France, forcée par la plus cruelle des persécutions, d'abandonner ses troupeaux de fidèles,

ses temples sacrés, et ses habitations, après avoir échappé à mille dangers, est enfin descendue dans les ports de VOTRE MAJESTÉ, où elle a trouvé un asile assuré, et dans ses états, une seconde et généreuse patrie, où elle s'est, aussitôt, librement confondue parmi ses fidèles sujets.

La première, la plus auguste faveur que cette nombreuse tribu de Pasteurs François se permit de demander à VOTRE MAJESTÉ, fut d'élever dans les villes de son Royaume les autels sacrés de sa croyance. Tel est donc le premier et généreux bienfait qu'elle daigna lui accorder: et tel est aussi, SIRE, le premier hommage de Reconnoissance que le Vénérable Chef, par son ancienneté dans l'Episcopat de notre Eglise Gallicane, résidant dans votre capitale, s'est empressé de rendre à VOTRE MAJESTÉ dans un jour de solennité et de deuil pour tous les François, en leur adressant les suivantes et expressives paroles *......" Rappe-

* Mgr. l'Archevêque et Primat de Narbonne (Dillon) Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, pro-

" lez-vous avec Reconnoissance que s'il nous
" est permis de rendre publiquement (dans ce
" saint lieu) des honneurs funèbres à l'auguste
" ADÉLAÏDE, tante de votre Roi, nous sommes
" redevables de ce triste, mais précieux avan-
" tage, à la Nation si honorablement et mag-
" nifiquement hospitalière qui nous a reçus
" dans son sein et qui, *presque la seule en*
" *Europe,* nous offre un asile inaccessible aux
" fureurs persévérantes des usurpateurs et des
" tyrans de notre patrie. *Publions donc dans*
" *tout l'univers:* qu'être dans le malheur,
" qu'être fidèle à son Dieu et à son Roi, sont
" des titres les plus puissans aux égards, à la
" sensibilité et aux bienfaits de cette géné-
" reuse nation....Formons les vœux les plus
" ardens (poursuit notre Pontife orateur) pour

nonça le 5 Avril 1800, dans la Chapelle Françoise de *Notre Dame de l'Annonciation,* un discours funèbre sur Madame ADÉLAÏDE DE FRANCE, en présence de S. A. R. MONSIEUR, frère de LOUIS XVIII, des Princes du Sang de France, et d'un grand concours de familles Françoises émigrées, &c.

" qu'une Nation si portée et si ingénieuse à
" faire le bien, jouisse du bonheur de pos-
" séder long-temps le Monarque chéri et ré-
" véré dont les vertus personnelles ajoutent
" un nouveau lustre à la gloire du trône qu'il
" occupe avec tant d'éclat. Puisse-t-il, au
" gré de tous les intérêts les plus chers à la
" justice, à la morale, et au bon ordre, rem-
" plir les hautes destinées auxquelles la Pro-
" vidence semble l'avoir appelé, celles d'être
" l'équitable pacificateur de l'Europe, après
" en avoir été si long-temps le vengeur, le
" rempart et l'appui."

Mais, Sire, le Clergé de France est encore redevable à Votre Majesté, d'une sorte de second tribut non moins essentiel et intéressant pour lui, c'est celui du compte fidèle de ses actions et de la conduite morale et civile qu'il a tenue, jusqu'à ce jour, dans ses états, mais plus particulièrement à Londres, capitale de son empire, ainsi que des détails

sommaires relatifs aux bienfaits généreux, qu'en tout genre, il a reçus de son Gouvernement Britannique. Voilà, SIRE, quel est le plan et l'intention de notre journal historique et religieux de l'Emigration Françoise, particulièrement du Clergé du second ordre résidant dans vos états: journal, dont l'un de ses membres s'est rendu l'auteur, et qu'à ce seul titre, il ose déposer aujourd'hui, avec confiance, dans les augustes mains de VOTRE MAJESTÉ, dès lors qu'elle a bien voulu qu'il lui en fît un respectueux hommage en le rendant public sous ses auspices.

Enfin, SIRE, l'auteur de cette production ose se permettre encore d'ajouter à VOTRE MAJESTÉ, qu'il lui semble infiniment intéressant, ainsi qu'à tous ceux de son ordre, que, non-seulement, vos fidèles sujets, mais surtout, les nations étrangères à la vôtre, et particulièrement leurs Souverains, ayent connoissance des vérités contenues dans cette même rela-

tion : vérités qui leur feront en même temps connoître, ainsi qu'à la postérité la plus éloignée de la nôtre, la magnanimité de votre auguste personne, et combien la Nation de la Grande Bretagne s'est montrée libérale envers, pour ainsi dire, tout un peuple de François de tous états, de tous âges et des deux sexes, cruellement persécutés et proscrits de leur patrie par d'effroyables monstres assassins de leur Roi, tour à tour devenus les usurpateurs de son trône, après s'être montrés les infâmes bourreaux d'un nombre incalculable de Pontifes, de ministres des saints autels, et de défenseurs intrépides de la Royauté, ainsi que de leurs familles : victimes généreuses, martyrs de leur foi et de leur honneur, qui, jamais, ne firent sortir de leur bouche et jusqu'à leur dernier soupir, d'autre cri d'allégresse que DIEU ET LE ROI : devise auguste et religieuse, expression sacrée de l'honneur François, empreinte depuis quatorze siècles sur leurs bannières saintes, sur leurs drapeaux guer-

riers, et qui, à jamais, restera gravée dans leurs cœurs et dans ceux de leurs descendans.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-soumis Serviteur,

L'ABBÉ DE LUBERSAC,

Vicaire-général de Narbonne, Abbé Commendataire de Noirlac et Prieur Royal de Brive, Emigré François.

HYMNE CONSACRÉE À LA PERSONNE AUGUSTE DES ROIS D'ANGLETERRE.

GOD SAVE THE KING,

MISE EN FRANÇOIS ET EN LATIN.

English.

God save great George our King,
Long live our noble King,
God save the King!
Send him victorious,
Happy and glorious,
Long to reign over us;
God save the King!

O Lord, our God, arise,
Scatter his enemies,
And make them fall;
Confound their politicks,
Frustrate their knavish tricks;
On him our hopes are fix'd;
O save us all!

Thy choicest gifts in store,
On him be pleas'd to pour;
Long may he reign!
May he defend our laws,
And ever give us cause,
To sing with heart and voice,
God save the King!

O grant him long to see,
Friendship and amity,
Always increase!
May he his sceptre sway;
All loyal souls obey,
Join heart and voice, huzza,
God save the King!

May Gallic anarchy,
Prostrate to monarchy,
Or on his just views!
Long may both lands rejoice,
In league and loyal choice,
And sing with one heart and voice,
God save our King! (bis).

François.

Que GEORGES soit sauvé,
De tous maux préservé,
Grand Dieu par toi!
Qu'au faîte de la gloire,
Des mains de la victoire,
Il règne couronné;
Vive le Roi!

Fais sur ses ennemis
Aux forfaits aguerris,
Tomber tes coups!
A vaincre leur tactique,
Leur fourbe politique,
GEORGES seul réunit,
L'espoir de tous.

O ciel! immortalise
La sublime devise,
* MON DIEU MON DROIT:
Qu'il protége nos lois,
Qu'à chanter ses exploits,
Tous unissent leurs voix!
Vive le Roi!

Fais que sous son empire,
En tous lieux on admire,
Sa douce loi!
Heureux il régnera;
Chacun obéira,
Tous répétant HUZZA,
Vive le Roi!

Que le Ciel favorise,
L'immortelle entreprise,
DE GEORGES III!
L'on verra les François,
Alliés aux Anglois,
Chanter comme autrefois,
Vive le Roi! (bis).

* Devise des armes de Sa Majesté.

Latinè.

Vivat GEORGIUS,
Rex noster optimus,
Salvetur Rex!
Sit armis inclitus,
Semper gloriosus,
Lauris coronatus;
O vivat Rex!

Nunc Deus exurgat,
Infernales trudat,
Regis hostes!
Ut illos repellat,
Politias fallat,
Spem GEORGIUS dat;
Salvet omnes!

Deus ornet suis,
Prestantibus donis,
Regem salvet!
Nostras leges suis,
Tueatur armis;
Facta cantet omnis,
Diu regnet!

Unìo servetur;
Fides augeatur,
Adsit et lex!
Optime regetur,
Quisque obediet,
HAUZZA cantabitur,
O vivat Rex!

Habeat prosperos,
Deo dante, modos
GEORGIUS!
Videbimus Francos,
Anglis una junctos,
Canentes per choros;
Rex sit salvus! (bis).

A SA MAJESTÉ GEORGES III.

Tel est, Roi généreux, le tribut et l'hommage
Que rend à tes vertus un peuple libre et sage;
Il doit à son génie, à l'amour pour ses Rois,
Le bonheur qu'il éprouve à l'ombre de tes lois;
Il bénit chaque jour, ta grande, ta belle âme,
Qui charme tous les cœurs, les soutient, les enflamme.

[*Pour être insérée après l'épître dédicatoire.*]

INTRODUCTION

ET

RÉFLEXIONS *Préliminaires de l'Auteur, pour faire connoître à ses Lecteurs l'Intention de son Ouvrage, et en même temps servir de Table des Matières qui y sont contenues.*

CES réflexions roulent sur deux grandes et mémorables EPOQUES, dont la première sera à jamais consignée dans l'histoire générale de tous les empires du monde connu ; et la seconde dans celles, particulièrement, de la Grande-Bretagne et de la France.

LA PREMIÈRE, sera relative à la révolution de la France. L'auteur observe que l'histoire seule pourra annoncer à la postérité la plus éloignée de la nôtre, quels en ont été les principes, les causes, les tristes effets, et les résultats, &c. Il ajoute, qu'à cet égard, il s'empresse de prévenir ses lecteurs que, quant à tout ce qui a rapport à la politique des cabinets ministériels des puissances en général, relativement à leurs intérêts particuliers et respectifs envers la France, rien ne sera traité, discuté, ni même observé dans le cours de sa production.

En effet, il n'est sans doute personne, pour peu qu'il soit versé dans la politique des gouvernemens, ou dans l'histoire des peuples et des empires, qui puisse un seul instant douter que la révolution de France ne devienne aux siècles les plus éloignés de celui-ci, l'une de ces grandes époques du monde, dont la relation, encore une fois, sera consignée dans les pages les plus frappantes de l'histoire générale de tous les empires du globe habité.

Il est également certain que chacune des histoires par-

ticulières de ces mêmes puissances en parleront, mais toujours relativement aux intérêts particuliers et personnels que chacune d'elles auront prises à cette même révolution.

Encore une fois, nous laissons à l'histoire le droit qui lui appartient, celui de prononcer à l'avenir, sur de semblables questions ; elle seule rendra le compte fidèle et sans partialité, des événemens politiques de la fin malheureuse du siècle qui à peine vient de finir, et de celui qui commence : notre but, au moment présent surtout, n'est point d'entrer, à ce sujet, dans des détails et discussions politiques sur de si grands intérêts, malgré qu'ils touchent essentiellement toutes les puissances de notre partie du monde, généralement intéressées à conserver, chacune dans le territoire qui lui est propre, ses limites fixées par le laps des siècles, par l'accord réciproque des autres puissances qui lui sont limitrophes, et, en quelque sorte, par la nature même, ainsi que leurs antiques et respectables principes de législation, dont le plus sacré, sans doute, est leur religion d'état.

Il est encore certain que l'effroyable tempête politique, ou plutôt la révolution de la France, après avoir si violamment frappé de terreur et de coups mortels le physique et le moral du royaume monarchique François, et étonné l'univers, présentera à la postérité future des détails multipliés qui, en l'instruisant sur le passé, l'intéresseront et lui serviront de grand exemple à l'avenir, pour éviter, en les prévenant, les malheurs qui pourroient les menacer. La plupart de ces détails, relatifs à l'*émigration* des François de tous états, de tout âge et des deux sexes, mais particulièrement du clergé Gallican, et qui s'est faite dans toutes les parties de l'Angleterre, formeront aussi une SECONDE ÉPOQUE, mais grandement opposée à la première dont nous venons de parler ; celle-ci embrassera seule l'intention de cet ouvrage, et tel est le but que son auteur s'est proposé.

Mais où la trouverons-nous fixée cette ÉPOQUE dernière ? Dans la relation exacte et fidèle de l'émigration en Angleterre de tous les François qui ont suivi la destinée de leurs augustes Princes de France, et particulièrement dans celle d'une portion du vénérable clergé Gallican qui pour éviter la mort, et davantage encore, la honte de prononcer des sermens affreux, exigés par la violence *de haine à la royauté*, offensant la divinité dont ses membres sont les ministres, ainsi que leur honneur, s'est réfugié dans

les ports et les villes de la Grande-Bretagne, où cette nombreuse tribu, ainsi qu'une infinité de familles Françoises, également fugitives, ont été honorablement accueillies, après avoir échappé à mille dangers inouis, soit dans leur propre patrie, soit même dans un grand nombre d'autres contrées étrangères à la France, d'où elles ont été souvent violamment et même avec humiliation repoussées.

Tels sont, ne craignons point de le dire, les caractères qui désignent la seconde ÉPOQUE dont nous allons parler, et qui sera, à jamais, unie aux faits nationaux les plus remarquables dans les annales historiques de la Grande-Bretagne.

Sans doute, qu'à tant de titres, marqués par la générosité même, le clergé François, ainsi que toutes les classes qui composent l'émigration, doivent à la nation Angloise, à son magnanime Souverain, et à son gouvernement, un tribut, disons plutôt un monument de gloire qui exprime, avec dignité, leur reconnoissance*, pour les bienfaits généreux et multipliés qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour, et qui, selon leurs espérances, ne finiront qu'alors que la Providence divine aura enfin entièrement dissipé la grande tempête qui toujours frappe notre génération, et par conséquent l'antique monarchie des Lis. Eh! fasse le Ciel, qu'à cet égard, nos vœux soient incessamment exaucés !

A la vérité, ce monument dont nous parlons, devant exprimer la gratitude de nos généreux François de tous états, exilés de leur patrie, ne sera point gravé sur le marbre, ni sur le bronze; mais la génération la plus reculée de la nôtre, la trouvera à jamais écrite dans l'histoire de la Grande-Bretagne, et par conséquent en dépôt dans

* A l'imitation de la magnifique inscription Latine, Angloise et Françoise gravée sur une grande table de marbre, par la générosité, et exécutée aux frais de M. le Marquis de Buckingham, laquelle inscription exprime les sentimens de reconnoissance d'environ sept cents ecclésiastiques François, logés au château Royal de Winchester, pour les bienfaits généreux qu'ils avoient reçus du gouvernement, et aussi de leurs bienfaiteurs M. et Mme. la Marquise de Buckingham. Cette table de marbre est à jamais fixée dans la chapelle du château; l'inscription sera rapportée dans ce Journal Historique, &c.

les plus riches bibliothéques particulières de SA MAJESTÉ, du *Museum Britannicum*, ainsi que dans celles des universités si renommées d'Oxford, de Cambridge, d'Edinbourg, de St. Andrews, d'Aberdin, de Dublin, et dans une infinité d'autres très-riches de Seigneurs Anglois, &c.

Mais, pour consigner plus sûrement, et à perpétuité, dans l'Histoire d'Angleterre et même de France, une production de ce genre, nous nous sommes empressés de faire solliciter de S. M. le Roi GEORGE III, l'honneur de la lui consacrer, faveur signalée, sans doute, qu'elle a daigné nous accorder. Nous ne pouvons donc maintenant douter, que rendue publique sous de si heureux hospices, l'accueil de la nation entière ne nous soit également assuré.

C'est donc au plus généreux des Monarques qui règne avec autant de douceur et d'humanité, que de justice et de force sur un grand et industrieux peuple librement et volontairement soumis aux lois de son gouvernement, ainsi qu'à son autorité personnelle et légitime, toujours balancée par le consentement, l'aveu le plus solennel, et le concours unanime de la nation même ; c'est, dis-je, à ce magnanime Souverain devenu, dans ce siècle si orageux, le modèle et l'exemple des Rois de l'Europe ses contemporains, par sa sagesse, sa constante prévoyence et son inébranlable fermeté dans une infinité de circonstances pénibles et critiques, souvent même alarmantes pour la nation et son auguste personne ; ajoutons encore, par toutes les excellentes qualités qui caractérisent l'homme d'état dans toute administration publique, et qui, enfin, par ses vertus sociales et intérieures dans sa nombreuse et auguste Famille Royale, s'est mérité la vénération, non-seulement de tous ses fidèles sujets, mais par sa haute renommée, de tous les peuples de l'Europe, et ne cessons de le répéter, de tous les Souverains ses égaux. Oui, c'est à ce grand Roi, à qui nous consacrons ce Journal Historique de l'émigration du clergé de France, résidant dans ses Etats, et par une suite nécessaire à la nation Britannique.

Nos lecteurs, et la postérité future, en parcourant cette production historique et littéraire de l'émigration Françoise en Augleterre, y trouveront quel a été le principe des premières souscriptions libres et volontaires, ouvertes et devenues abondantes, par la générosité des familles distinguées de l'Angleterre, en faveur des François

de tous états et des deux sexes ; en second lieu, l'origine des secours annuels et considérables accordés par le gouvernement Britannique à tous les ordres de l'émigration. Troisièmement, une infinité de traits particuliers de bienfaisance et de charité chrétienne, toujours dirigés par une grand nombre de personnes de distinction Angloises, surtout du sexe, le plus souvent sans vouloir être connues, vers la portion la plus infortunée des familles Françoises et chargées d'enfans en bas âge qui se trouvoient en souffrance ; traits de générosité, encore une fois, qui, à jamais, rendront chers les noms de ceux qui en ont été les auteurs.

Mais, les premiers et augustes noms, consignés dans cette nombreuse liste de bienfaiteurs, seront, sans doute, ceux du sage Monarque adoré de ses sujets, GEORGES III de sa respectable et nombreuse famille royale, ceux enfin de ses dignes ministres dont nous nous faisons un mérite et même un devoir de consigner ici les noms.

MM. et honorables,

WILLIAM PITT, Chancelier de l'Echiquier ;

Duc de PORTLAND, Ministre de l'intérieur ;

DUNDAS, Ministre ;

WINDHAM, Ministre de la guerre ;

LORD GRENVILLE, Ministre des affaires étrangères ;

LORD SPENCER, Ministre de la marine.

En 1801, le ministère changea, et furent nommés : MM.

ADDINGTON, Chancelier de l'Echiquier ;

LORD PELHAM, Ministre de l'intérieur ;

LORD HOBART, Ministre de la guerre ;

LORD HAWKESBURY, Ministre des affaires étrangères.

LORD SAINT-VINCENT, Ministre de la marine.

Nos lecteurs trouveront encore dans cette liste si honorable, le nom de leur Grâce, Marquis et Marquise de BUCKINGHAM, gràvés sur le marbre, par les mains même de sept cents prêtres François, résidans alors au château Royal de Winchester qui leur fut accordé par Sa Majesté Britannique, quand ils arrivèrent de France, en reconnoissance des secours en tout genre, et de la protec-

tion particulière que ces Seigneurs bienfaisans leur accordèrent pendant tout le temps qu'ils résidèrent dans cet honorable hospice.

Enfin, soixante jeunes gens, tous enfans de nos loyaux chevaliers François, dont la plus grande partie sont péris dans les combats pendant le cours de cette révolution, élevés à l'école royale militaire de Penn, aux frais du gouvernement d'Angleterre, consigneront dans cette même liste, avec autant de reconnoissance que de respect, les noms de Sa Majesté, ceux de ses ministres, et enfin celui, qui leur fût si cher, du vénérable feu M. Burk, leur père temporel adoptif, à qui nos familles Françoises durent, en quelque sorte, par ses pressantes sollicitations, ce magnifique établissement.

Qu'encore, pour donner à nos lecteurs une juste et précise idée de notre ouvrage, nous croyons devoir leur annoncer qu'ils y trouveront le développement des faits, des actions, et de la conduite soutenue et régulière ainsi que des sentimens aussi purs que religieux de reconnoissance pour Sa Majesté, le gouvernement, et en général pour la nation Britannique dont le corps ecclésiastique Gallican, ainsi que les autres classes qui composent l'émigration Françoise, seront à jamais pénétrés.

Après avoir rendu compte, dans le plus grand détail, de tous les établissemens utiles à l'humanité souffrante, dans tous les âges ; utiles pour l'exercice du culte religieux catholique, utile à la jeunesse des deux sexes pour son éducation, enfin, comment et par qui ils ont été formés, à Londres surtout, mais toujours avec l'autorisation du gouvernement, nous faisons connoître les divers ouvrages qu'une infinité d'ecclésiastiques de mérite, la plupart docteurs dans les facultés de théologie et des universités de France, ont publié pendant leur émigration en Angleterre, sur les matières de religion, de piété, ou qui ont des rapports directs ; nous avons pensé que nos lecteurs parcoureroient, avec intérêt, de courtes analyses et extraits de chacune de ces productions, qui en général leur en feront connoître l'intention et le mérite.

En terminant ces analyses, nous nous sommes permis d'y ajouter quelques intéressans fragmens d'un discours historique et religieux, sur feue Madame Elisabeth de France, discours que nous prononçâmes à Dusseldorff, deux mois après le supplice de cette auguste et vertueuse Princesse. Nous donnons ensuite la liste de nos seigneurs

les Arch. et Ev. qui se sont successivement émigrés en Angleterre ; celle de ceux qui, à diverses époques, sont repassés sur divers continens ; ceux enfin, qui, après avoir refusé de donner la démission de leurs évêchés, sollicitée avec empressement par le pape PIE VII, résident toujours à Londres ; il a encore cru devoir donner sommairement l'éloge funèbre de chacun des évêques décédés en Angleterre depuis leur émigration ; ils sont au nombre de six, dont l'un (Mgr. l'Evêque de Dol) a été martyrisé à Quiberon, et avec lui, un nombre de respectables ecclésiastiques qui s'étoient sacrifiés, ainsi que leur supérieur Evêque, pour aller rejoindre leurs anciens troupeaux de fidèles.

Enfin, nous terminons notre Journal, par offrir à nos lecteurs, un magnifique tableau, exprimant la grandeur, la force, et la majesté *de la Religion sainte, et de la monarchie Françoise réunies* ; par conséquent, *l'apologie de ces deux puissances spirituelle et temporelle*, lesquels contractèrent une alliance sacrée et inviolable aux jours heureux et solennels des baptême, sacre et couronnement de CLOVIS ; elle s'est perpétuée, cette sainte alliance, et renouvelée de règne en règne, au pied des saints autels, depuis ce premier Roi chrétien jusqu'à LOUIS XVI, à l'avènement de chacun des Rois de France, le jour même de leur sacre, &c.

Dans le cours de cet intéressant article, nous nous sommes permis des réflexions applicables au temps présent et si douloureux où se trouve l'église Gallicane ; elles sont relatives aux sermens, ou promesses de fidélité exigées par le gouvernement républicain actuel de France, ainsi qu'aux démissions demandées aux Archevêques et Evêques de France, de leurs siéges, par le Pape PIE VII, &c. Ces sermens, et généralement ces démissions sollicitées avec empressement par Sa Sainteté, ne tendent pas moins qu'à renverser la double et sainte alliance de la monarchie Françoise avec la religion, et par conséquent, à anéantir à jamais le corps entier de l'église Gallicane.

Ce dernier paragraphe, traité assez au long, ne semblera pas l'un des moins intéressans, de l'ouvrage, à connoître, surtout pour les François de tous les ordres, restés jusqu'à ce jour, inébranlables dans leurs principes de fidélité à leur religion sainte et à leur gouvernement monarchique.

Cependant, avant de terminer notre introduction et

nos réflexions sur la marche et le contenu de notre ouvrage, nous croyons devoir annoncer à nos lecteurs, que les hommages et sentimens de reconnoissance qu'au nom de l'émigration Françoise en Angleterre, nous nous empressons d'offrir, à SA MAJESTÉ et à la NATION Britannique, pour les secours généreux qu'elle en a reçu jusqu'à ce jour, ne sont nullement dirigés par un sentiment d'adulation, ni de flatterie, nous eussions pensé flétrir l'élévation de notre âme, disons plus, l'honneur François même, et en quelque sorte, cru faire outrage à la noble fierté de la nation Angloise qui toujours, ainsi que la noblesse Françoise, aima la loyauté et la franchise, caractères sacrés innés avec elles deux.

JOURNAL

HISTORIQUE ET RELIGIEUX

DE

L'ÉMIGRATION ET DÉPORTATION

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DANS LA

GRANDE-BRETAGNE.

CE fût dès le commencement de la révolution de France, en 1791, que Mgr. l'Evêque de St. Pol de Léon, poursuivi par la maréchaussée, par ordre de l'Assemblée Nationale, passa en Angleterre et se fixa à Londres, où il demeura, pour ainsi dire, seul, jusqu'au fatal jour du 26 Août, 1792, que le gouvernement républicain François, justement appellé celui des massacres et de la terreur, et aujourd'hui celui de l'hypocrisie, rendit un décret contre le clergé de France, lequel décret condamnoit à une cruelle déportation, hors du territoire François, tous prêtres non-assermentés, selon l'intention de l'assemblée, qui seroient trouvés dans l'intérieur du royaume.

Ce décret, plus que rigoureux, ayant été mis à exécution très-peu de jours après qu'il fût rendu, tous prêtres, voulant éviter la mort, s'empressèrent de quitter leurs presbitères et domiciles particuliers; ceux des provinces de Normandie, de Bretagne et de plusieurs autres, les plus voisines de l'Angleterre, furent de ce nombre. Celui des prêtres déportés devint si considérable, qu'au 16 de Septembre 1792, jour où l'on transporta de St. Malo seulement à Jersey plus de trois cent prêtres ou religieux qui avoient été empri sonnés et conduits comme des forçats jusqu'au port; il y en étoit déjà arrivé plus de trois mille, et tous les jours il y en arrivoit de nouveaux.

D'autre part, en très-peu de mois, et vers le milieu de l'année suivante, 1793, il se trouva répandu dans les trois royaumes d'Angleterre, un nombre d'environ quatre mille autres ecclésiastiques. Empressons-nous de dire, que ce fût dès cette époque que se forma, sous les auspices du gouvernement Anglois, un comité, auquel présida toujours M. Wilmot, qui, depuis ce temps jusqu'au moment présent, a constamment montré un zèle infatigable, ainsi que ses autres coopérateurs dans cette administration.

Dans le même temps, le gouvernement Anglois instruit de l'arrivée de ce grand nombre d'ecclésiastiques déportés de France, ou volontairement émigrés, voulut bien en gratifier une portion, d'une vaste habitation, et à cet effet leur per-

mit d'aller habiter le château royal de Winchester, éloigné de Londres de soixante-trois milles. D'abord, il s'y réunit plus de trois cent prêtres, dont le nombre s'accrut successivement jusqu'à celui de sept cents. Cette nombreuse communauté d'ecclésiastiques se choisit, pour supérieur, le respectable M. Martin, vicaire-général de Lizieux : dès ce moment la régularité et le bon ordre qui y regnèrent, firent l'admiration et l'édification de tous ceux des Anglois qui visitèrent cet établissement. En effet, aussitôt que ce nombreux clergé fût réuni en communauté religieuse, il s'y entretint dans les fonctions du saint ministère qu'il avoit été forcé d'interrompre dès le jour même qu'il abandonna ses églises paroissiales et autres. Alors des conférences de théologie scolastique et morale, y furent établies et entretinrent le clergé dans la science de son état. L'on observa même que les ministres non-catholiques des environs, et autres personnes recommandables du lieu, furent étonnées que dans un assemblage aussi nombreux d'hommes de, pour ainsi dire, tous les cantons de la France, réunis dans une même habitation, et dans l'espace de si peu de jours, il y eût autant d'ordre, de régularité, de concorde et d'édification.

Faisons-nous maintenant un saint devoir d'annoncer à nos lecteurs que M. et Mme. la Marquise de Buckingham, le premier en sa qua-

lité de colonel de son régiment, protégea d'une manière très-particulière, également généreuse et grande, tous les individus prêtres résidans dans le château royal. Quant à la seconde protectrice, Mme. la Marquise de Buckingham, nous ne pourrions tarir sur son éloge, puisqu'il ne se passa pas de jour, tant que cet établissement et hospice fut accordé par le gouvernement à cette nombreuse tribu de prêtres, qu'elle ne prodiguât généreusement, comme nous l'observerons par la suite, argent, soins de toute espèce, visites fréquentes et journalières, sans jamais craindre pour sa santé, en allant voir les malades dans leurs cellules et infirmerie, où elle leur portoit des secours en tout genre, soit en vin, soit en alimens de toute espèce, sains et agréables dans leur état de convalescence.

Nous devons observer que cette généreuse dame avoit pris soin d'élever, dans le même hospice, une petite manufacture en tapisseries, qui, journellement, et après les exercices de piété, employoit environ deux cents ecclésiastiques, les plus propres à ces ouvrages, et que sans cesse elle s'occupoit du débit de leur travail, en les vendant le plus avantageusement possible.

Nous verrons encore, par la suite, combien cette ardente protectrice de l'humanité souffrante se montra constamment généreuse, surtout envers son sexe, en contribuant à former une maison d'éducation pour de jeunes demoiselles Fran-

çoises, la plupart restées orphelines de père et de mère, ainsi que pour d'autres établissemens pour les dames en couche, hors d'état d'être secourues, faute de moyens.

Nous avons, en premier lieu, observé que ce fût vers la fin de 1793, que le gouvernement Britannique accorda généreusement le château royal de Winchester à cette nombreuse légion d'ecclésiastiques François, où elle resta constamment sans trouble jusques vers la fin de 1797, c'est-à-dire, pendant trois années et demi: mais trop malheureusement pour elle, à cette époque, des circonstances impérieuses et d'état, commandèrent la retraite précipitée des sept cents prêtres, résidans au château de Winchester, pour faire place à des troupes que le gouvernement avoit ordonné d'y placer, et sans doute pour d'autres usages qui y étoient relatifs.

Disons avec certitude que, pendant tout le cours de la résidence que les ecclésiastiques firent dans cet honorable hospice, ils s'empressèrent constamment à donner des marques expressives de leur reconnoissance, soit au gouvernement, soit aux principaux et généreux bienfaiteurs qui leur portoient les plus grands secours. En effet, ils ne tardèrent pas d'exprimer leurs sentimens de gratitude dans un écrit dont ils firent respectueusement hommage à M. le Marquis de Buckingham, l'assurant verbalement et en le lui présentant, que si leurs moyens avoient pu leur permet-

tre de le faire graver sur le marbre, ou sur le bronze, pour devenir à jamais un monument public de leur reconnaissance, ils l'eussent, sans différer, fait apposer dans l'intérieur même de la chapelle du château : alors Milord George Grenville, premier Marquis d'Angleterre, dit de Buckingham, gouverneur de la province de ce nom ; deux fois, depuis peu d'années, vice-roi d'Irlande, vivement touché de ces sentimens expressifs de reconnoissance, eût la générosité de faire graver à ses frais cette magnifique inscription, écrite en trois langues, sur une grande table de marbre, et ordonna qu'elle fût aussitôt apposée, selon les désirs de nos ecclésiastiques, dans l'intérieur même de la chapelle du château, où, à jamais, elle restera fixée.

Nous croyons maintenant devoir offrir à nos lecteurs, et à la nation Britannique, cette inscription en style lapidaire, telle qu'elle est gravée sur la table de marbre, destinée à devenir aux siècles futurs, un monument de reconnoissance des ecclésiastiques François, envers George III, Roi de la Grande-Bretagne, et toute la nation Angloise ; à la suite de cette inscription, nous avons cru devoir joindre seulement deux pièces de vers, personnellement adressées à M. et Mme. la Marquise de Buckingham, par nos ecclésiastiques, qui nous ont paru dignes de perpétuer à jamais leur reconnoissance envers ces dignes

protecteurs de leur infortune. (Voyez ci-jointe l'inscription et autres pièces).

Sentimens expressifs de Reconnoissance des Prêtres François habitans le Château de Winchester, sur la précédente Inscription gravée et placée dans la Chapelle dudit Château.

Précieux monument! que ta simple structure
Brave à jamais du temps la désastreuse injure!
Aux siècles à venir, des Anglois généreux,
Fais passer les bienfaits avec nos justes vœux.
A l'univers entier, s'il se peut, d'âge en âge,
Apprends comment ce peuple humain, sensible et sage,
A d'innocents proscrits a fait ouvrir ses ports,
Et des tyrans François réparer tous les torts:
Comment, de vrais pasteurs, vexés pour leur croyance,
Insultés, dépouillés, chassés, enfin, de France,
Dans Albion reçus, ont trouvé tous les cœurs
Attendris, empressés d'adoucir leurs malheurs.
Apprends surtout, que George, encourageant leur zèle
A ses dignes sujets, a servi de modèle.
Que, parmi ses bienfaits, inouis, immortels,
Au culte catholique, il rendit ses autels,
Que de pieuses mains ont, par leur bienfaisance,
Pris soin de décorer, d'orner avec décence.
A George assure, ô Ciel! pour prix de ses bienfaits.
Et l'amour de son peuple, et la gloire et la paix.
Rends aux braves Anglois, rends leur avec usure,
Les biens que tu leur fais prodiguer sans mesure,
A la vertu souffrante..... ils ont fait tant d'heureux!
Rend les donc opulens, comme ils sont généreux.

Par M. l'Homme, Curé de Châteaudun, en France.

A M. LE MARQUIS DE BUCKINGHAM, *qui eut la Générosité de se charger de tous les frais de l'Inscription en Marbre, que les Prêtres François ont fait placer le 22 Mai* 1793, *dans la Chapelle du Château Royal de Winchester, et qui se refusa à ce que son Nom et ses Armes fussent gravés dans cette Inscription.*

MILORD.

Pourquoi, par tes ordres sevères,
Tromper nos désirs et nos vœux ?
Quoi ! de ton nom les caractères
Ne se lisent point en ces lieux ?
Quoi ! de tes bontés généreuses,
Ce marbre, monument flatteur,
Dans des circonstances heureuses,
Ne parle point du donateur !

Il consacre la bienfaisance,
D'un peuple célèbre à jamais,
Ainsi que la reconnoissance
Et l'amour des prêtres François.
Ah ! c'est ton âme magnanime
Qui seule a dicté tes refus ;
C'est ton penchant, c'est ton estime
Pour les plus aimables vertus.

A cette action si touchante,
A ce modeste, à ce beau trait
D'une noblesse bienfaisante
Je vois le fidèle portrait.
Pour soulager notre misère
On connoît ses tendres efforts;
Mais c'est à l'ombre du mystère
Qu'elle nous ouvre ses trésors.

Buckingham qu'un amour extrême
Anime pour ton souverain :
O toi ! que la sagesse même
Semble conduire par la main,
Quel nœud puissant à toi nous lie !
Que tu sais bien gagner nos cœurs !
Tu veux même que l'on t'oublie,
Quand tu nous combles de faveurs.

Milord, tes soins sont inutiles,
En voulant cacher tes bienfaits
La renommée, aux pieds agiles,
Est prête à servir nos souhaits,
Et bientôt l'équitable histoire,
Dans ses registres précieux,
Conservera toute la gloire
De ce don, si cher à nos yeux.

Par M. Le G...., prêtre du diocèse de Bayeux.

A Mme. la Marquise de Buckingham.

Tendre mère, épouse chérie,
Que manque-t-il à ton bonheur ?
D'un nom révéré, la splendeur
Aux enfans des rois t'associe :
Richesses, dignités, grandeur,
(Celle qu'a sa juste valeur
Le sage lui-même apprécie,)
Grandeur de l'âme, heureux génie,
Les dons de l'esprit et du cœur
Embellis par la modestie.
Talens, beauté, grâces, candeur,
Maintien noble, manière unie,
Tel est l'apanage enchanteur
Que tu reçus avec la vie.

Trop peu sensible à tant de biens
Sur nos maux tu verses des larmes :
Les malheurs d'autrui sont les tiens,
A gémir trouves-tu des charmes !
Loin de fuir l'objet affligeant
Dont le spectacle te déchire,
Tes regards cherchent l'indigent
Qui s'étonne.... adore.... et t'admire....
Grand Dieu ! quel plus sublime ouvrage
A-t il pu sortir de tes mains ?
J'y vois l'attendrissante image
De tes bontés, pour les humains.
Ah ! daignez, nous osons l'attendre,
D'un Dieu fidèle à ses sermens,
Au centuple daignez lui rendre
Ce qu'elle a fait pour vos enfans....

Et les siens !.... anges secourables,
Repandez sur eux tous les dons ;
Modestes, humains, doux, affables,
Qu'ils n'oublient jamais ses leçons.
Leur jeune cœur qui la contemple,
Se forme à toutes les vertus.....
Mère heureuse ! ni ton exemple,
Ni tes soins ne seront perdus ;
Par un digne époux secondée,
Fléchis ces dociles rameaux,
Tu vois leur place : elle est marquée
Dans l'histoire, au rang des héros ;
Bientôt ils vont suivre leur père
Dans la carrière des combats ;
A leur vertu mâle et sévère,
On reconnoîtra ses soldats.

Ta fille attend une autre gloire
Dont les monumens sont plus doux :
C'est un triomphe, une victoire,
De fixer le cœur d'un époux ;

Puisse une étoile favorable
Te luire en ce choix important !
Puisse ton gendre être semblable
Au brave, au sage Buckingham !
Des malheureux, de l'indigence
Qu'il soit l'ami, le protecteur;
De la vertu, de l'innocence,
L'incorruptible défenseur;
De l'audace et de la licence
L'effroi, le fléau, la terreur;
Qu'à son pays, pour sa défense,
Il offre un bras toujours vainqueur,
Au roi sa fidèle allégeance,
Au CHRIST un humble adorateur !

Généreux Anglois, nul hommage
Ne sauroit payer vos bienfaits :
Que le nôtre au moins d'âge en âge
Revive et les chante à jamais.

Par M. Le Gin, curé au diocèse de Bayeux.

SONNET À MME. LA MARQUISE DE BUCKINGHAM.

C'est un besoin pour toi de faire des heureux,
D'être des indigens la nourrice et la mère.
Esclave des désirs de ton cœur généreux,
Tu te trouves par-tout où règne la misère.

Les pauvres à l'envi, soulagés de ta main,
Chanteront malgré toi ta rare bienfaisance,
A plus juste raison qu'autrefois le Romain
Ne chanta ses héros, leur bonté, leur clémence.

Titus perdoit un jour écoulé sans bienfaits.
Ses jours sont tes instans, et tu n'en perds jamais.
Du Très-Haut qui les compte attends ta récompense;
Il doit, il l'a promis satisfaire pour nous;
Lui seul peut acquitter notre reconnoissance,
Sur toi, sur tes enfans, et sur ton digne époux.

(Toutes ces intéressantes pièces en vers ont été, dans leur temps, imprimées et publiées.)

Les sept cents prêtres ayant donc été forcés de sortir du château de Winchester ; le gouvernement, toujours généreux à leur égard, les dédommagea aussitôt, en leur désignant divers autres hospices, où ils se transportèrent sans retard : les uns furent, au nombre de plus de trois cents à Reading, place et séjour des mieux situés pour la vue et l'air ; ils y continuèrent les mêmes exercices qu'à Winchester, et sans cesse ils y offrirent leurs vœux au ciel pour leurs généreux bienfaiteurs.

Une seconde colonie de ces ecclésiastiques fut à Thame, près d'Oxford, et au nombre de plus de cent. Enfin une troisième, au nombre de plus de soixante, partit pour Paddington.

Le surplus de la grande colonie de Winchester reflua à Londres, ou ailleurs en Angleterre ; et un bon nombre enfin rentrèrent insensiblement en France.

Vers la fin de 1794 et 1795, le nombre des prêtres s'accrut tellement en Angleterre que peu de temps après, selon les registres qui sont toujours restés jusqu'à ce jour en dépôt chez Mgr. l'Evêque de St. Pol de Léon, par conséquent à l'office du comité Anglois, lesquels registres contiennent les noms, qualités et fonctions de tous les ecclésiastiques émigrés ou déportés en ce royaume, nous voyons, ainsi que nous l'avons déjà

INSCRIPTION LAPIDAIRE GRAVÉE SUR UNE TABLE DE MARBRE ET PLACÉE DANS LA CHAPELLE DU CHÂTEAU DE WINCHESTER.

English.

By the favour of God,
May GEORGE THE THIRD,
The pious King of Great-Britain,
Live long in safety,
The delight and ornament of his own country,
The admiration and protector of foreigners.
May the generous British Nation
Rejoice in the blessing of eternal peace,
And be ever famous
For its piety, its knowledge, and its riches;
Which,
Forgetful of its rival enmity,
Like a fond parent,
Received kindly into its hospitable bosom,
Protector eagerly,
Maintained liberally,
By a volontary subscription of all ranks of men, and cherished tenderly,
No inconsiderable part
Of the Gallic Clergy,
Driven out of their native country,
And tossed about by sea and land.
May the excellent British Senator,
JOHN WILMOT,
Enjoy constant happiness;
May happiness attend also
Those choice and upright men,
Who are, together with him,
The prudent munificence.
Thus the Gallic Clergy,
Scattered throughout the British Empire,
Eagerly implore the supreme Governor of all things,
Thus also do those of the same Clergy
Continually pray, prostrate before their altars,
Who, by singular favour live collected
In this Royal House.
They have caused to be engraven this
Small pledge of their gratitude,
For a perpetual memorial,
In the year of our Lord, 1793,
And in the thirty-third year of the
Reign of GEORGE THE THIRD.

The fond record of these munificent acts will remain much longer on the tablet of our memories, than the record of them on the tablet of marble.

François.

Sous les auspices
Du Dieu de toute grandeur et de toute bonté,
Longues années à GEORGES III.
Roi de la Grande-Bretagne, &c.
Qu'il coule des jours sereins
Ce Prince compâtissant!
Qu'il fasse long-temps la gloire
Et les délices de son peuple,
L'admiration et la ressource des étrangers!
Paix éternelle, prospérité constante
A la très-magnanime Nation Britannique,
Qu'elle se rende à jamais célèbre
Par la générosité de sa bienfaisance,
L'étendue de ses lumières,
Et la splendeur de son opulence!
Oubliant ses démêlés politiques,
Semblable à une tendre mère,
Elle a ouvert son sein
Au Clergé de France,
Accablé d'une foule de maux,
Banni de sa patrie,
Tourmenté sur terre et sur mer;
Lui a prodigué les soins les plus actifs,
Accordé la protection la plus marquée,
Par une souscription volontaire
De tous les ordres de l'état François.
Elle a fourni abondamment
A sa subsistance et à tous ses besoins.
Bonheur inaltérable
A l'honorable membre du Parlement Britannique
M. JEAN WILMOT,
Et à ses illustres collègues dans sa sage dispensation
Des libéralités publiques.
Tels sont les vœux ardens
Qu'adresse à l'arbitre suprême de l'univers
Le Clergé de France,
Dispersé dans toutes les contrées de l'Angleterre;
Telles sont spécialement les bénédictions
Qu'une portion nombreuse de ce même Clergé
Rassemblée par une faveur insigne
Dans cette maison royale,
Et prosternée sans cesse au pied des autels
S'efforce d'obtenir du ciel,
Avec les plus vives instances
Pour perpétuer le souvenir
De la reconnoissance sans bornes dont elle est
Pénétrée; elle en a fait graver le foible gage,
L'an de grâce M,CC,XCIII.
Le XXXIII du règne de GEORGES III.

Ce marbre périra, nos vœux seront éternels.

Latinè.

FAVENTE DEO OPT. MAX.
Diu sospes et incolumis,
In suorum decus ac delicias,
In extereorum administrationem et
Perfugium,
Vivat GEORGIUS III.
Mag. Britan. &c. Rex piissimus!
Æterno pacis beneficio gaudeat,
Jugi pietatis, scientiæ, et opum laude
Efflorescat
Nobilissima gens Britannica,
Quæ
Politicarum immemor querælarum,
Clarum Gallicanum
Innumeris calamitatibus oppressum
Patriis sedibus expulsum,
Terris et alto jactatum,
Almæ parentis instar,
Hospitali gremio excepit benignissimè
Fovit tenerrimè,
Protexit studiosissimè
Voluntaria cunctorum regni ordinum
Subscriptione absit generosissimè!
Sit etiam longum felix,
Præstantissimus senator Britannicus
JOANNES WILMOT,
Publicæ munificentiæ
Unà cum selectissimis
Et integerrimis viris,
Dispensator prudentissimus!
Hæc ardentibus votis
A supremo rerum moderatore
Efflagetat Clerus Gallicanus
Per Universas,
Britannici imperii plagus dispersus.
Hæc imprimis, anhelanti pectore,
Ad aras supplex provoluta,
Impetrare studet indesinenter
Ejusdem Cleri pars non exigua,
Regalibus istis in ædibus,
Insigni munere, collecta,
Quæ
Hoc leve gratissimi pignus animi,
Ad perpetuam rei memoriam,
Exaratum voluit.
Anno reparata salutis M,DCC,XCIII.
Atque XXXIII, GEORGII III.

Altius hæc animis, quam marmore sculpta manebunt.

[Pour faire face à la Page 12me.]

Vœux de M. JEAN WILMOT, Membre du Parlement d'Angleterre, en Faveur du Clergé de France réuni au Château Royal de Winchester, qui lui avoit adressé l'Inscription précédente.

English.

To the peace and happiness of the christian
World! May the Clergy of France, who,
By the royal bounty of his Britannic Majesty,
Now reside in his palace at Winchester,
And who, for the firm support of their
Faith and religion,
Have suffered the calamities of
Persecution and exile, prosperously
Return, by the assistance of the
Most High,
To the free enjoyment of their religion
And their homes;
Or otherwise receive, from the pious
Munificence of the British Nation,
A secure and permanent abode.
Thus, in humble and fervent prayer,
Implores of the great and good disposer of events,
Together with his fellow subject,
JOHN WILMOT.
A. D.
M,DCC,XCIII.

François.

Pour l'avantage et le bonheur de
L'univers chrétien
Au Clergé François,
Réuni dans le château royal de Winchester,
Par la bienfaisance de Sa Majesté Britannique,
Après un renversement déplorable,
Quand le courage à défendre la foi et la
Religion,
Etoit puni par l'oppression et l'exil.
Que la divine Providence
Leur accorde un retour heureux dans
Leur patrie,
Le rétablissement de leurs autels et leurs foyers,
Ou la perpétuité d'un asile salutaire,
Qu'ils devront à la générosité Angloise.
Tels sont les vœux ardens
Que nous adressons au Dieu puissant et bon,
Prosternés humblement mes concitoyens et moi,
JEAN WILMOT.
A. C. N.
M,DCC,XCIII.

(Ces vœux de M. Jean Wilmot ont été imprimés et publiés dans le temps.)

Latinè.

Quod orbi christiano felix faustum que sit!
Clero Gallicano,
In ædibus Regiis, apud ventam Belgarum,
Ex regia beneficentia commoranti,
Accerbessimo rerum exitu,
Ob religionem et fidem fortiter vindicatam,
Exuli atque oppresso,
Divina ope,
Aut in patriam reditum auspicatissimum,
Aris, focisque restitutis,
Aut domicilium perpetuum atque incolume,
Britannicâ pietate parandum,
Ex animo suo
Deum optimum maximum
Cum civibus suis humillime comprecatur.
J. WILMOT.
A. N. D.
M,DCC,XCIII.

observé, que le nombre a été évalué, au moins, à 8000. Bien entendu que les listes ne regardent que celles des secours accordés par le gouvernement ; car il est bon d'observer, qu'un assez grand nombre d'autres ecclésiastiques sont restés très-long-temps avant de s'y faire inscrire ; c'est-à-dire, tant qu'ils ont pu se procurer des secours de leurs familles, ou vivre de leurs épargnes, et par la suite, du produit de leurs occupations : en effet, il y en eut beaucoup qui n'y furent portés que vers la fin de 1796. Alors, comme on l'avoit fait précédemment, on exigeoit d'eux la déclaration, qu'ils n'avoient point d'autres moyens de subsistance.

Il est bon d'observer que de ce grand nombre d'ecclésiastiques émigrés ou déportés, il en repassa successivement environ trois mille six cent sur les divers continens de la Hollande, Allemagne, contrées du Nord, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, isles d'Amérique ; un certain nombre en Canada, aux Etats-Unis, et jusqu'aux missions de la Chine. (M. l'abbé Chaumont qui a résidé en Chine pendant environ huit années, sans compter ses longs et pénibles voyages, comme missionnaire, chargé depuis long-temps de la correspondance des missions de Chine, résidant, depuis l'émigration, en Angleterre, y a fait passer dix missionnaires depuis 1795, jusqu'en 1798.)

Cette sortie d'ecclésiastiques d'Angleterre, s'est faite depuis la fin de 1793, jusqu'en Janvier 1799; elle est parconséquent indépendante de celle qui s'est faite, pour la France, depuis environ deux années, laquelle a tellement continué jusqu'au moment présent, qu'aujourd'hui l'on compte à peine neuf cents ecclésiastiques résidans en Angleterre.

L'on s'est encore à peu près rendu certain que depuis 1792, jusqu'à ce jour, le nombre des prêtres qui sont morts à Londres, et dans toutes les parties des trois royaumes d'Angleterre, isles de Guernsey et Jersey, où M. l'Evêque de Bayeux mourut dans le cours de l'année 1798, a passé celui de douze cents cinquante.

Il est encore bon d'observer que, dans le grand nombre de prêtres décédés, quantité de vieillards infirmes, et même d'un âge de force, sont péris : quelques-uns de la plus profonde misère, d'autres par leurs infirmités; mais nous serions trop dans l'affliction, si nous nous livrions à des réflexions sur l'état déplorable de cette portion si respectable de ministres des saints autels; à la vérité bien peu considérable, qui, la plupart, et pendant bien des années, édifièrent dans leurs églises, par leurs vertus et leurs exemples de charité chrétienne, leurs troupeaux de fidèles, et qui, après un si long espace de temps, ont terminé leur carrière si malheureusement. Observons que les autres états de la grande société émigrée, ont éga-

lement et trop souvent éprouvé ce douloureux sort, si affligeant pour leurs familles, et en général, pour l'humanité pensante et religieuse.

Dans le cours de ce Journal nous nous proposons également de donner la liste de nos seigneurs les archevêques et évêques, qui, depuis l'émigration jusqu'à ce jour, sont successivement passés en Angleterre; ceux qui y sont décédés, et enfin, ceux qui sont repassés sur le continent, &c. &c.

Il nous est maintenant essentiel d'observer, que cette grande quantité de prêtres, ou forcément déportés, ou volontairement émigrés, pour la cause de leur Dieu et celle de leur Roi, étant tous menacés de la mort, par la plus violente des persécutions, s'ils étoient plus long-temps restés en France, furent également forcés de quitter précipitamment leurs églises, leurs fidèles, leurs parens proches, et leurs relations; par conséquent ils abandonnèrent, en même temps, leurs propriétés foncières et patrimoniales, ainsi que tous autres effets quelconques leur appartenans en propre; qu'encore un très-grand nombre furent amenés sortant des prisons où ils avoient été conduits par toutes sortes de violence, sur les rivages de la mer pour y être embarqués et déportés, ne leur ayant laissé, pour tout bagage, que les vêtemens qui les couvroient et leur bréviaire; qu'à l'instant de leur départ on les fouilloit, et on leur enlevoit le peu d'argent comptant qu'on rem-

plaçoit, par dérision, avec des assignats devenus pour eux sans valeur réelle : qu'on confisquoit les calices, ornemens et livres d'église de ceux qui en avoient sauvé du pillage de leurs églises ; que rendus dans cet état déplorable et de la plus profonde misère aux isles de Jersey, de Guernsey et en Angleterre, bientôt ces malheureux prêtres se trouvèrent sans moyens absolus de pouvoir exister davantage.

Mais heureusement pour la portion nombreuse de cette sainte phalange, pour ainsi dire, totalement abandonnée, rendue à Londres, et dans toutes les parties de l'Angleterre, Mgr. l'Evêque de St. Pol de Léon, par le seul motif de religion et de charité chrétienne qui l'animoit, en étant devenu l'ardent protecteur et le père spirituel, sollicita alors quelques généreuses familles Angloises, du nombre desquelles fut heureusement l'honorable et très-grand politique, l'ami et le défenseur le plus ardent de la royauté, feu M. Burke ; à ce citoyen, estimable Anglois, se joignit bientôt un certain nombre de grands d'Angleterre et de gentilshommes distingués, tels que M. Stanley, le Marquis de Buckingham, le Comte de Fitz-wiliam, le Lord Arundel, &c. &c. et autres pairs ; MM. Wilmot, Scot, et le Rév. Ministre Gregory, &c. Le premier, M. Wilmot, fût choisi par tous les gentilshommes associés, comme nous l'avons précédemment observé, pour

être

être le président d'un comité de bienfaisance qui se forma aussitôt entre eux, et ce fut entre les mains de ce comité qu'on déposa successivement le produit de la souscription généreuse qui s'ouvrît, et à laquelle souscrivirent à l'envi tous les ordres de l'Etat Britannique. Les sommes qui en provinrent montèrent alors à environ quarante mille livres sterlings.

Ces secours furent distribués avec sagesse et économie, non-seulement aux prêtres, mais encore au grand nombre des familles émigrées Françoises qui, ayant reflué du continent de l'Allemagne en Angleterre, se trouvoient dans le plus pressant besoin, furent bientôt épuisés : alors Monseigneur l'Evêque de St. Pol de Léon, et sans doute, plus particulièrement encore MM. les président et membres du comité Anglois de bienfaisance, dont nous venons de parler, exposèrent à Sa Majesté le Roi GEORGE III, l'état malheureux où se trouvoit généralement tout ce qui composoit l'émigration Françoise, devenue si nombreuse à Londres, et dans toutes les parties de l'Angleterre ; tellement que Sa Majesté, sensiblement touchée de la cruelle position où se trouvoit cette multitude de familles et de prêtres François, daigna en écrire, sans différer, à Milord Archevêque de Cantorbery, pour l'engager à inviter tous les principaux ministres Anglicans de son diocèse, et à Londres particulièrement, de faire, très-inces-

samment, des quêtes dans leurs paroisses respectives, pour se procurer quelques moyens de finance; et, sans retard, en verser le produit sur les têtes des infortunés émigrés François de tout âge, de tous états et des deux sexes.

Parmi les bienfaiteurs zélés de ces ministres Anglicans, c'est avec empressement que nous répétons ici les noms des honorables docteurs MM. Scot et Gregory, qui se sont distingués à Londres d'une manière si généreuse dans l'exécution de ce grand acte de bienfaisance générale. Les secondes quêtes furent donc ausitôt faites à la satisfaction du clergé et des familles Françoises émigrées, et le produit en fut aussitôt distribué, ainsi que l'avoit été la première avec autant d'équité que d'économie, par MM. du comité Anglois aux ecclésiastiques et familles Françoises, selon les besoins pressans et connus d'un chacun. Ces nouvelles quêtes montèrent encore à la somme d'à peu près quarante mille livres sterling, ainsi que le fût la première souscription dont nous venons de parler.

Mais cependant, et même pour une seconde fois, ces secours extraordinaires, quoique assurément très-considérables, n'étant que momentanés, ne suffirent à peine que pour quelques mois, ayant été distribués à plus de douze mille individus de tous états et de tout âge qui se trouvoient dans le plus pressant besoin.

Monseigneur de St. Pol de Léon redoublant de zèle et de courage, n'abandonna jamais un seul instant le fidèle troupeau d'ecclésiastiques malheureux; quoique infiniment nombreux, dont la Providence divine sembloit l'avoir spécialement chargé, non plus, également, tout ce grand concours de familles respectables par leur dévouement à la cause de leur religion et de la royauté, dont le nombre augmentoit prodigieusement chaque jour. Ce respectable prélat ne considéra donc plus désormais, toutes les familles et les ecclésiastiques en général, que comme une seule tribu dont il devint le patriarche spirituel et temporel.

M. le président Wilmot et les membres du comité Anglois, se joignirent, sans doute, à Monseigneur l'évêque de St. Pol de Léon ; et d'accord entre eux, ils exposèrent (vers la fin de 1793), dans une requête détaillée et pressante, quelle étoit la douloureuse position où se trouvoit, non-seulement le corps nombreux de prêtres catholiques résidans à Londres et dans toutes les parties des trois royaumes d'Angleterre, mais encore plus de dix mille François émigrés, de tous les états, âge et sexe, dont la majeure partie résidoient à Londres, sans moyens absolus d'y exister davantage si le gouvernement ne venoit très-incessamment à leur secours.

Sans doute, que le gouvernement Britannique, et d'abord Sa Majesté, ayant été frappés du déplorable état de tant de victimes infortunées

de la révolution, sollicita lui-même aussitôt, et obtint du parlement un bill, par lequel il fut accordé une somme de plusieurs mille livres sterl. par chacun des mois de l'année; lequel bill a constamment été renouvellé chaque commencement d'année et jusqu'à cette époque 1802 inclusivement, pour cette somme être distribuée, non-seulement aux ecclésiastiques en général, mais encore, comme nous l'avons déjà observé, à toutes les familles Françoises émigrées de tous les états: laquelle somme fut, avec la plus scrupuleuse équité, versée sur chacune des têtes de l'émigration, aux époques fixées par le gouvernement même; en général, selon les grades et dignités d'un chacun dans leur état, ou profession: tels, par exemple, dans l'ordre du clergé, nos Seigneurs les évêques, formant la classe supérieure, dont chacun des membres touche dix guinées par mois (nous exceptons cependant du nombre des prélats qui ont touché les secours, MMgrs. les Archevêques de Narbonne, et d'Aix, et MMgrs. les Evêques de Montpellier, de Rodez, de Périgueux, de l'Escar, etc.; lesquels ayant eu des moyens personnels jusqu'à ce jour, d'exister convenablement, se sont généreusement refusés d'être sur la liste générale des secours).

Quant au second ordre du clergé, quoique formant dans l'église de France une hiérarchie graduellement distincte, et composée, premièrement, de secondes prélatures, telles que les abbés

réguliers et commendataires, occupant le premier rang, après les évêques, dans l'église Gallicane et dans la monarchie Françoise, par conséquent, depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle que nous venons de quitter ; dès-lors que nous voyons qu'au concile de Trente, il y eut quatre chefs d'ordres réguliers et sept docteurs, dont la majeure partie étoient abbés réguliers : à la vérité, sans voix délibérative, parce que les simples prêtres n'y ont point donné leurs suffrages. Secondement, les vicaires généraux, touchant à l'épiscopat, ont l'exercice de la plénitude de la juridiction épiscopale, quoique, à la vérité, toujours limitée à la volonté de l'évêque : en l'absence de l'évêque, ils peuvent tenir des synodes, et dans toutes les assemblées publiques diocésaines ils ont la préséance sur toutes les autres dignités ecclésiastiques, parce qu'ils représentent l'évêque ; en un mot, ils ont presque tous une grande portion des droits de la juridiction épiscopale. Troisièmement, les prieurs titulaires royaux, la plupart ayant titres de curés primitifs ; dignitaires et chanoines des quatre chapitres nobles de France, Lion, Mâcon, Brioude et St. Claude ; ceux des métropoles et cathédrales, sur-tout régissant de droit les diocèses pendant les vacances des siéges. Quatrièmement, les grands pénitenciers, officiaux et archidiacres, toutes ces dignités, dans les synodes, sont au-dessus des curés. Cinquièmement, les chapitres des collégiales, qui presque tous ont

une collation plus ou moins étendue de cures, chapellenies et autres bénéfices. Sixièmement, les pasteurs, curés et leurs vicaires. Septièmement, tous religieux des divers ordres réguliers, tels que ceux de St. Benoît, Cluny, St. Bernard, chanoines réguliers. Huitièmement, enfin, les religieux mendians de St. François, St. Dominique, etc. Toutes ces classes forment nécessairement une hiérarchie bien distincte entre elles ; nous ne dirons pas divine, mais de l'église et dans l'église, malgré que les deux premiers, sur-tout, aient joui de prérogatives distinguées, honorables et très-marquantes dans les assemblées de l'église et nationales : ces premières dignités, dis-je, après le premier ordre celui des évêques, n'ont cependant point eu la moindre distinction ni préférence sur tous les autres membres inférieurs de l'église, dont nous venons de parler : tellement que, les individus des premières classes, malgré qu'elles eussent joui de distinctions marquantes dans l'état, n'ont cependant participé qu'au même et modique secours accordé à la dernière classe hiérarchique de l'église, c'est-à-dire, n'a obtenu que trente-cinq shelings par mois.

Monseigneur l'Evêque de St. Pol de Léon, sans doute, grandement affligé de voir qu'un nombre considérable d'ecclésiastiques d'un grand âge, accablés d'infirmités, souvent graves, et hors d'état de pouvoir s'occuper utilement pour se procurer quelques légers supplémens propres à les

faire subsister, ne pouvoient se soutenir avec le modique traitement d'environ 14 sols par jour. Ce prélat, dis-je, sollicita de nouveau et obtint, pendant deux ou trois années, des secours particuliers de familles généreuses Angloises; et, par cet heureux moyen, distribua quelques petits secours extraordinaires de temps à autre, non-seulement aux ecclésiastiques qui se trouvoient le plus dans le besoin, mais aux émigrés laïques de l'un et de l'autre sexe également dans la détresse.

Essentiellement et constamment uni que M. l'évêque de St. Pol fut toujours, avec MM. le président et membres du comité Anglois, et d'accord avec eux en bonnes intentions, de secourir tous les malheureux; le comité décida qu'il seroit accordé vingt-quatre lits à l'hôpital dit de *Middlesex*, pour les ecclésiastiques et officiers laïques malades, hors d'état d'être secourus et soignés dans leurs chambres, toutefois le montant de leurs secours étant versé à la caisse de l'hôpital.

Ensuite il fut établi, toujours par les sollicitations de M. l'évêque de St. Pol, et la générosité du comité des secours, dans divers quartiers de la partie de Londres qu'habite l'émigration Françoise, plusieurs apothicaireries qui furent et sont encore administrées par des ecclésiastiques même, qui étoient versés dans la pharmacie et manipulation des remèdes: ces pharmacies, toujours en activité, délivrent encore, journellement, aux malades et *gratis*, tous les remèdes qui leur sont

nécessaires ; bien entendu, sur les ordonnances et dèmandes signées des médecins et chirurgiens connus et avoués du comité Anglois.

Nous croirions véritablement manquer au sentiment religieux de la reconnoissance, si nous ne nous empressions de nommer ici MM. les docteurs en médecine et chirurgie Anglois et François: les derniers s'émigrèrent presque tous, et la plupart furent employés dès 1792 dans nos corps de troupes Françoises royalistes, ou attachés à nos augustes princes. Nous annonçons donc avec justice et vérité, que cette classe si respectable de François et si essentielle à l'humanité souffrante, n'a été, depuis son séjour à Londres, occupée qu'à donner, nuit et jour, ses soins, ses peines, ses veilles et ses travaux à tous nos François qui ont eu besoin de son ministère, et toujours gratuitement quand les malades ont été dans l'impossibilité absolue de manifester leur reconnoissance par quelque générosité pécuniaire.

Voici la plupart des noms de MM. les docteurs en médecine et chirurgie qui nous sont parvenus, exerçant toujours la médecine à Londres.

Les docteurs médecins Anglois. MM. Reynolds, Nihell, Bishop, Poignan, accoucheur.

Médecins François. MM. Forestier, docteur de Montpellier ; Gilly, docteur de Montpellier ; Lejay, docteur ; Loizel, docteur de Paris ; Toutain, docteur de Paris ; le Père Elisée ; Lomenie ;

 Chavernac ;

Chavernac ; Philibert ; Bombled, accoucheur ; Macartan ; Joly ; Cugnony ; de Chémant, dentiste.

Observation particulière sur l'Hôpital de Middlesex.

Cet hôpital, sans parler des autres hospices, offre le spectacle le plus touchant : c'est dans cette maison de secours, pour les malades dans le besoin, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer les soins et la vigilance de MM. les médecins et chirurgiens Anglois, tels que MM. Henry Vaughan, médecin du Roi, Oliphant, etc. qui s'empressent à la première sollicitation, d'administrer aux François malades et surtout infirmes, tous les secours qui dépendent de leur ministère.

Une infinité de dames charitables, telles que Mad. la Marquise de Buckingham, ont souvent eu la générosité de s'y rendre pour visiter les malades, les consoler et seconder, par des générosités, leurs pressans besoins.

Des sœurs de charité, telles que la sœur Masson, qui, depuis près de cinq années, y est morte en qualité de première infirmière, savoit si ingénieusement compâtir à leurs infirmités, en les assistant jusqu'au dernier souffle de leur vie.

Des missionnaires, des directeurs, tels que feu M Blandin, etc. qui les soignoient nuit et jour, sans en dédaigner les plus bas offices : après sept an-

nées de pénible exercice, ce digne prêtre, agrégé aux missions étrangères de France, y mourut malheureusement, il y a peu d'années, quoique dans l'âge de force. Ces ardens missionnaires, jamais ne redoutèrent l'affoiblissement de leur santé; quoique depuis plusieurs années fort altérée par les fréquentes secousses endurées au sein de leur patrie, pour avoir défendu, ainsi que tous leurs autres confrères déportés et émigrés en terre étrangère, au risque même de perdre la vie, l'honneur de leur religion, du trône et de la justice.

Quant aux individus de tous états, qui ont eu le malheur de tomber en démence, et qui, à jamais, ont perdu toutes facultés intellectuelles de l'homme raisonnable, le gouvernement Anglois, toujours par la médiation et demande du comité ci-dessus, a ordonné qu'ils fussent admis, ou dans les hôpitaux de force, ou dans des maisons particulières de santé, tenues par des personnes de confiance *ad hoc*, et payées en conséquence par le gouvernement.

Mais, en même temps que MM. le président et membres du comité Anglois, auquel étoit essentiellement adjoint Mgr. l'Evêque de St. Pol de Léon, ainsi que nous l'avons observé, s'occupoient de la distribution des secours pour le général des classes de l'émigration, et que la répartition, quant au clergé, étoit faite de la manière dont nous venons de l'exposer: Mgr. l'Evêque de St. Pol de Léon sollicitoit en même temps le gouvernement

pour qu'il y eût plusieurs autres masses particulières de secours, affectées pour les trois autres principaux corps de l'état d'émigrés François: savoir, le 1er, en faveur de MM. les officiers généraux de terre; le 2me, pour ceux de la marine royale; et le 3me, pour MM. les magistrats de nos cours souveraines.

M. le duc d'Harcourt, lieutenant-général des armées du Roi, ayant depuis son émigration à Londres, la confiance intime et justement méritée de notre Roi Louis XVIII, et de S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, fut spécialement chargé des intérêts de la noblesse, etc. sollicita le gouvernement pour qu'il fût accordé à MM. les officiers généraux, qui se trouvoient en Angleterre, un traitement particulier et proportionné à leurs anciens services, ainsi qu'en faveur des dames leurs épouses. La générosité du gouvernement Britannique se manifesta aussitôt à cet égard, et il fut accordé, à un chacun des officiers généraux ainsi qu'à leurs épouses, la somme de sept livres et demi sterling par mois: le bureau de distribution en fut confié à M. le duc d'Harcourt, qui nomma un officier général de confiance pour faire cette distribution. C'est aujourd'hui M. le marquis de Miran, lieutenant-général, qui en est chargé.

M. l'évêque de St. Pol sollicita de son côté, et obtint en faveur de MM. les officiers généraux de

la marine, un traitement particulier qui fut encore plus considérable que celui dont nous venons de parler, dès-lors qu'il fut fixé à dix guinées par mois pour chacun d'eux. L'un de messieurs les officiers de ce corps (M. le marquis de la Grandière) est toujours chargé de la distribution.

Quant au corps de la magistrature il fut également bien traité, et même il est le seul où, en quelque sorte, l'ordre hiérarchique ait été observé : tellement que les principaux membres et en grade supérieur, touchent par chaque mois, les uns dix livres sterling, d'autres cinq, et le plus grand nombre quatre: le chef de la magistrature, M. de Barentin, qui jouit du gouvernement un traitement particulier très-considérable, a désigné M. de Guillermi, l'un de ses membres, pour faire la distribution de ces secours ; et c'est, l'on n'en sauroit douter, à ce digne et respectable chef de la justice à qui son corps est redevable de cette grâce particulière.

Quelle a été, jusqu'à ce Jour, la Conduite, quant au Spirituel, du Clergé de France du second Ordre, résidant en Angleterre depuis son Emigration.

Revenons maintenant au corps du clergé de France, répandu dans toutes les parties de l'Angleterre, mais dont la majeure portion se trouve encore résider à Londres (ces observations ont été écrites dès l'année 1800, époque où il résidoit

en Angleterre près de quatre mille prêtres touchant les secours; aujourd'hui, en Juillet 1802, à peine y en existe-t-il 900; peut-être au 15 de Septembre prochain ne s'y en trouvera-t-il pas 150, attendu que le clergé du second ordre fonctionnaire public dans les provinces y est rappellé par le gouvernement républicain).

Considérons-le d'abord, et seulement quant au spirituel. Nécessairement tous membres ecclésiastiques catholiques Romains, dans tout ce qui regarde le spirituel et le soin de la conduite des âmes des fidèles, sont de droit sous la juridiction de l'évêque canonique et vicaire apostolique du lieu. Mgr. Jean Douglas, évêque de Centurie, vicaire apostolique de Sa Sainteté au district de Londres, et autres résidans, soit à Bath, soit à York, ont nécessairement, sur tous les ecclésiastiques résidans dans leurs diocèses catholiques, toute juridiction spirituelle: à cet effet toutes permissions de célébrer la messe, d'administrer les sacremens, d'avoir des chapelles dans les maisons habitées par des François, d'en élever de publiques dans plusieurs quartiers de la ville, dans ses faubourgs, ou à la campagne; mais toujours par autorisation spéciale du gouvernement Britannique : tous les pouvoirs spirituels, dis-je, émanent directement et sortent toujours des secrétairiats des susdits évêques catholiques.

A cet effet nous croyons devoir, en quelque sorte, prévenir le désir de tous les membres de

notre clergé de France de quelqu'ordre qu'ils soient, et résidans en Angleterre, de manifester leur sensibilité religieuse et leur reconnoissance au vertueux pontife de Centurie, vicaire apostolique de S. Sté. en Angleterre, pour tous les bienfaits spirituels qu'il n'a cessé de verser constamment, depuis leur émigration jusqu'à ce jour, sur leurs têtes et dans leurs cœurs, et qui ont résidé dans son diocèse, confondus parmi son clergé catholique de Londres. Que pour mieux remplir notre but à cet égard, nous nous sommes permis d'enrichir notre Journal, en y insérant littéralement l'épître intéressante dédicatoire que MM. les rédacteurs de l'ouvrage si estimé, si profondément réfléchi, et surtout si nécessaire au temps orageux où l'église Gallicane se trouve maintenant, de M. l'abbé Gofury, docteur et professeur en théologie et vicaire-général de St. Brieux, intitulé, *Doctrine du St. Concile de Trente sur le Dogme et la Discipline.*

Epître dédicatoire qu'ils ont adressé à l'illustrissime et révérendissime Jean Douglas, Evêque de Centurie, Vicaire apostolique, etc.

" MONSEIGNEUR,

" L'autorité et l'importance de l'ouvrage que nous donnons au public, nous assurent qu'il sera porté dans tous les pays où résident des François, et qu'il y sera soigneusement consulté. Pouvions-nous négliger cette occasion d'attester à nos compatriotes et à tous les chrétiens, à qui cet ouvrage parviendra, de quelle reconnoissance nos cœurs sont remplis pour

vos bienfaits; quelle est votre zèle pour la doctrine du St. Concile, et votre désir qu'on la propage comme l'expression de la foi pure et de la discipline de l'église catholique.

" La protection signalée que, dans son exil, le clergé de France a éprouvée de la générosité Britannique, assure au gouvernement qui nous accueillit avec tant de noblesse, l'estime et la reconnoissance de tous les siècles; mais les âges à venir doivent apprendre aussi, que cette protection puissante nous a été conservée par l'influence de vos vertus, celles de vos dignes collègues, évêques dans ce royaume, la sagesse de leur administration, et particulièrement la vôtre dans cette capitale; ils doivent apprendre qu'un intérêt réel, un appui constant, une sollicitude inaltérable, sont les titres qui, à chaque instant, donnent à votre grandeur un nouveau droit à la reconnoissance du clergé Gallican, et des fidèles réfugiés en Angleterre; et si, dans une terre étrangère, nous avons pu célébrer notre culte, imprimer les livres nécessaires pour notre instruction, c'est qu'avant notre arrivée, vos talens, votre esprit conciliateur, votre zèle éclairé, avoient ramené vos compatriotes à des dispositions moins rigoureuses et avoient dissipé les préventions conçues contre le catholicisme; c'est que vous leur aviez prouvé, par vos exemples, qu'il n'est point de meilleur citoyen, de plus sincère ami de la patrie, qu'un catholique fidèle à la doctrine et au culte qu'il professe.

" Mais, Monseigneur, la vérité la plus simplement énoncée, prend ici, par sa nature même, le ton de l'éloge; c'est le seul qu'il soit possible d'employer en parlant de votre personne, et vous nous l'avez interdit. Nous nous bornons donc à vous supplier d'agréer la vive et sincère reconnoissance, le profond respect avec lequel nous sommes,

" Monseigneur, etc. etc."

Londres, le 1er Août 1800. (Signé) " LES RÉDACTEURS."

Divers Etablissemens de Chapelles publiques, soit à Londres, soit à Jersey, et autres Villes de l'Angleterre, à l'Usage des Prêtres et tous Emigrés François, etc.

Nous avons annoncé, dans notre épitre dédicatoire, à Sa Majesté le Roi d'Angleterre, que la première grâce que notre clergé François, en arrivant dans ses Etats, avoit été, de solliciter, de sa grâce, la permission d'élever, dans sa capitale et autres villes, des autels de notre croyance évangélique; que cette faveur lui ayant été généreusement accordée, à la sollicitation et permission particulière de Mgr. Jean Douglas, Evêque de Centurie, pour y exercer le culte religieux : plusieurs de nos prélats et orateurs chrétiens en témoignèrent, dans leurs discours, à Sa Majesté ainsi qu'à son gouvernement, leur reconnoissance; nous en avons même déjà rappelé, dans ce journal, quelques passages bien expressifs, particulièrement dans notre épître dédicatoire.

Observons maintenant que les chapelles catholiques Romaines, de Londres, ont été fondées par les puissances étrangères catholiques qui ont leurs ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires en la cour de St. James, et aussi quelques-unes construites aux frais des familles catholiques Angloises domiciliées en cette capitale, chapelles qui suffi-

soient à peine, pour y recevoir les fidèles de cette communion, résidans à Londres, même avant la révolution de France. Que l'émigration ayant fourni dans cette seule capitale, et à la fois, 14 à 15000 individus catholiques de tous états et des deux sexes; il parut essentiel et même très-pressant, à Mgr. l'Evêque de St. Pol, de faire ensorte de procurer à un grand nombre d'ecclésiastiques réunis en un même quartier, ainsi qu'à une infinité de François de tous états: d'abord, une chapelle publique pour y célébrer et chanter l'office divin et paroissial, en un mot, pour y annoncer la parole sainte et administrer les sacremens aux fidèles, etc.

Chapelle de Ste. Croix, établie près de Soho-Square.

Mgr. l'Evêque de St. Pol ayant communiqué son projet à quelques pieuses personnes Angloises, et dans l'aisance; aussitôt une dame respectable, douée de toutes les vertus chrétiennes, malgré qu'elle ne jouit pas d'une grande fortune, voulut se consacrer pieusement à contribuer, à réaliser cette première et religieuse entreprise; déjà même elle avoit mérité, de la part des émigrés, particulièrement des prêtres de grand âge, le beau titre de leur mère charitable, et toujours elle ne cessa, tant qu'il fut en son pouvoir, de verser sur leur tête, des secours proportionnés

à ses facultés personnelles, et à leurs besoins; c'est donc à la pieuse dame Silburn, à laquelle on doit particulièrement l'édification de la première chapelle sous l'invocation de Ste. Croix, comme nous venons de l'observer. Laquelle fût destinée pour l'usage des prêtres et autres François habitans les environs de Soho-Square, dans laquelle le service divin et paroissial s'y est constamment célébré, fêtes et Dimanches, ainsi que tous les autres exercices de piété, pratiqués dans les paroisses de France; mais avant de rendre compte des autres établissemens religieux, qui furent élevés à Londres pour l'usage des François émigrés, transportons-nous un instant à l'île de Jersey, où la déportation des prêtres fût faite et qui s'y trouva si nombreuse.

Détails intéressans sur la Déportation des Ecclésiastiques François à l'Ile de Jersey; quelle a été la Conduite, quant au Spirituel, qu'ils y ont tenue, etc. Plusieurs Chapelles y furent élevées pour les François.

Dès le commencement de ce journal, nous avons annoncé que, par le décret de déportation du clergé François rendu le 26 d'Août 1792, et sur-le-champ exécuté avec la plus sévère rigueur, il étoit arrivé à l'île de Jersey, en moins d'un mois, près de trois mille prêtres qui y furent jettés comme des forçats. Cette nombreuse colonie de

vertueux ministres de la religion ayant, presque tous, été dépouillés par les féroces républicains au moment qu'on les embarqua par la violence, soit à St. Malo, soit en d'autres ports de France, arrivèrent à leur destination dépourvus de tous moyens absolus pour exister.

Parmi ce grand nombre d'ecclésiastiques déportés et descendus à Jersey, deux frères-prêtres, du diocèse de Rennes, appellés Carron, s'étoient livrés, même long-temps avant la révolution de France, et par un saint zèle, à former, à la proximité de leurs églises paroissiales, des établissemens en divers genres, et tous en général utiles à l'humanité. A peine ces deux ecclésiastiques furent-ils rendus à Jersey, lors de la déportation du clergé François, où ils restèrent depuis la fin d'Août 1792 jusqu'en 1796, époque où ils passèrent à Londres avec le nombreux clergé qui étoit dans cette île, qu'ils s'y livrèrent à de nouveaux travaux.

Nous aurions dû annoncer d'abord, que l'aîné de ces deux ecclésiastiques frères avoit toujours été constamment attaché à l'exercice du saint ministère dans l'intérieur de son église paroissiale, et que, dans tout le cours de son exil, il continua toujours à y remplir les mêmes fonctions. Quant au second, également animé du bien des âmes et du bien public, nous dirons, qu'il s'est particulièrement livré, jusqu'à ce jour, surtout depuis son exil de France, à des travaux

en tout genre, dignes du charitable et vertueux St. Vincent de Paule, et qu'il a marché sur les traces de ce grand homme, ainsi que nos lecteurs pourront en juger, par le rapport sommaire et exact que nous allons tracer de la conduite de ce zélé ecclésiastique ; d'abord, pendant le séjour qu'il a fait à l'île de Jersey, ensuite nous énumérerons, s'il nous est possible, les principaux établissemens qui ont été si grandement utiles, et le sont toujours encore, à tous les François sans distinction de rang, d'âge, ni de sexe ; établissemens, que, par sa pieuse industrie, ce généreux et tendre ami de l'humanité souffrante, et le soutien de la foible enfance, a progressivement sû réaliser en très-peu de temps dans la ville de Londres.

En premier lieu, M. l'abbé Carron, le jeune, n'avoit, en quelque sorte, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, fait que préluder à Jersey, en y formant quelques pieux établissemens peu considérables, et qu'il transporta, pour ainsi dire, dans la ville de Londres, où il réside heureusement toujours.

Ce fût sous les auspices de M. le duc de Bouillon, commandant de Jersey, et avec la coopération de ses confrères que M. l'abbé Carron s'occupa, premièrement, du soin d'établir une école pour les enfans restés sans pères, ou même sans parens quelconques, et qui, par conséquent, n'avoient pas la faculté de se procurer des maîtres.

Ce premier établissement fût divisé en deux parties, l'un, dirigé par des prêtres pour les jeunes garçons, l'autre par de pieuses dames, pour les jeunes filles. Secondement, il ouvroit une chapelle publique, pendant que dans la ville de St. Hélier, le supérieur du séminaire de St. Pol de Léon, un ecclésiastique de St. Malo, des prêtres de Rennes réunis, un autre ecclésiastique de Treguier, et quelques dames pieuses, en ouvrirent plusieurs autres, où, chaque Dimanche l'on célébroit l'office paroissial, et dans lesquelles, chaque jour, s'y faisoient ou des instructions chrétiennes, ou des conférences ecclésiastiques pour les prêtres.

D'autre part, MM. les prêtres, ecclésiastiques d'Angers et Maine, en avoient établi une autre à Grouville pour les François qui habitoient cette partie de la campagne. MM. les prêtres de la Normandie, indépendamment de la chapelle de Mgr. l'évêque de Bayeux, en avoient formé une à St. Aubin, où ils y exerçoient les mêmes actes de piété religieuse et d'instruction qui se pratiquoient à St. Hélier.

Le supérieur du séminaire de St. Pol de Léon avoit élevé un atelier de travail pour les dames Françoises, où se faisoient les vêtemens concédés aux ecclésiastiques, et qu'on leur délivroit en nature par un emploi économique et sagement entendu, provenant de la guinée que le gouver-

nement accordoit pour cette destination, et sous l'administration intelligente de cet autre disciple de St. Vincent de Paule : observez que pour cette modique somme, on fournissoit à chacun des ecclésiastiques du linge et des vêtemens ; et c'est ainsi que M. l'abbé Chanterel trouvoit le moyen de procurer du travail aux dames émigrées.

D'autres prêtres, par un zèle charitable et en même temps économique, s'étoient appris à tailler les vêtemens, (les plus petits détails sembleront toujours intéressans aux yeux du sage,) et se dispensoient ainsi de la nécessité de payer des ouvriers.

Quand MM. les ecclésiastiques Carron et Chanterel vinrent à Londres, par ordre du gouvernement, à la fin de 1796, ils y transférèrent leurs établissemens religieux qui, sous leur charitable administration, sont devenus par la suite, comme nous en allons en donner incessamment la preuve, d'une utilité bien plus étendue encore ; car, il n'est pas, jusqu'à une bibliothéque pour l'instruction et les études de MM. les ecclésiastiques, que le zèle de ces deux instituteurs n'eussent procuré à leurs confrères ; et le premier établissement s'y forma des livres que chacun de ceux qui en possédoit, tel, par exemple, le savant M. l'abbé de Chateaugiron, qui, en 1793 et 94, prononça aux chapelles de Jersey les oraisons funèbres de la Famille Royale martyrisée à Paris, y

apporta les siens en commun et les prêta pour l'usage général. Disons encore que ce premier fond de bibliothéque s'accrut de legs, de dons reçus, et même d'achats faits par la pieuse et infatigable vigilance de M. l'abbé Carron.

Enfin, ce digne ecclésiastique ayant été contraint de quitter Jersey pour se rendre à Londres, ainsi que nous venons de l'observer, à peine fut-il arrivé qu'il commença par y remplir une seconde et nouvelle mission également importante, si elle ne l'a été davantage par la suite que celle qu'il avoit entrepris à Jersey avec une sainte ardeur conjointement avec ses dignes cooperateurs.

Maintenant, suivons-le pas à pas, s'il nous est possible, dans la carrière pénible qu'il a parcourue depuis 1796, jusqu'à cette époque, fin de 1802, dans la capitale de l'Angleterre.

A peine cet ardent et zélé missionnaire fut-il donc rendu à Londres qu'il s'y occupa essentiellement du spirituel, en tout ce qui concerne le service divin, et par suite nécessaire de l'administration des sacremens aux fidèles. Mais avant toutes choses, disons avec vérité, que si la Providence divine vint toujours à son secours, et seconda dans toutes les circonstances son grand zèle religieux, quand il en réclama les effets, il peut nous être permis d'ajouter avec notre célébre poëte François, (M. l'abbé de Lille,) qui, en peu de vers, a sû peindre l'âme, l'esprit et le caractère de M. l'abbé Carron, que ce respectable

prêtre est, en quelque sorte, devenu une *seconde providence*, non-seulement pour tous les membres de son ordre, mais en général pour tous les émigrés des deux sexes qui ont réclamé de sa bienfaisance quelques pressans secours, et qui, presque jamais, n'en ont manqué d'essentiels, quand il a été en pouvoir de la leur manifester : nous en donnerons des preuves sans nombre quand il s'agira de rendre compte des établissemens si utiles à l'humanité que ce digne ecclésiastique a élevés à Londres.

Cependant toute cette nombreuse légion d'ecclésiastiques, déportés ou émigrés de France résidans à Jersey, furent contraints de quitter cette île, par des raisons de politique et des ordres du gouvernement, dès le mois de Décembre 1796, et refluèrent, en grande partie, dans les villes du nord de l'Angleterre qui leur avoient, sans doute, été désignées par le ministre de l'intérieur.

Sa grâce, M. le duc de Portland, ministre de Sa Majesté, ayant été informé du grand embarras où se trouvoient ces prêtres, et vraisemblablement de leur détresse, ordonna à M. J. King d'écrire, de sa part, la lettre qui suit, aux magistrats des villes du nord de l'Angleterre, en faveur des prêtres François lorsqu'ils quittèrent les îles de Jersey et Guernsey au commencement de 1797, laquelle lettre eût son entier et plein effet.

" Monsieur,

" Des motifs pressans ayant nécessité le renvoi d'un grand nombre de prêtres François des îles de Jersey et de Guernsey ; il a été arrêté qu'on les débarqueroit dans différens ports du nord de l'Angleterre, d'où ils pourront se disperser dans les villes et bourgs voisins : je suis chargé, de la part de Sa Grâce M. le Duc de Portland, de vous faire savoir qu'un des vaisseaux de transport, chargé d'une partie de ces infortunés ecclésiastiques, est destiné pour votre port. Sa Grâce ose se flatter que l'humanité, la charité, qui a distingué toutes les classes, s'exercera encore dans l'occasion présente ; elle espère même de votre bienfaisante attention, qu'eu égard à leur triste situation, vous leur procurerez l'assistance et les secours qui leur sont nécessaires.

" Je suis, Monsieur, etc.

(Signé) " J. King."

Une colonie de plus de 60 prêtres fut embarquée, par ordre du gouvernement, dans un navire, et conduit à la ville de Berwick, où elle fut généreusement accueillie par M. le Maire et grand nombre de citoyens de cette ville.

Après quelque temps de séjour, ces ecclésiastiques déportés crurent devoir exprimer leurs sentimens de reconnoissance, à M. le Maire, etc. pour les bienfaits qu'ils ne cessoient d'en recevoir ; et que, sans doute, leur avoit, en partie, valu la lettre de recommandation de Sa Grâce M. le Duc de Portland ; voici l'épître que ces ecclésiastiques adressèrent en corps à M. le Maire de Berwick, etc.

A Monseigneur le Maire et Messieurs les Citoyens de la Ville de Berwick.

Si jamais l'infortune a pu goûter quelque consolation, c'est dans l'instant heureux où la Providence a daigné nous jetter entre vos bras.

Forcés par les ennemis de Dieu et des Rois de nous éloigner de notre patrie, et de chercher un asyle dans des terres étrangères, nous éprouvions, depuis quatre ans, la générosité du plus grand, du plus humain, du plus sensible des monarques, comblés de ses bienfaits, nous ne pensions pas qu'on put ajouter à ses faveurs.

Mais, lorsque transportés par ses ordres jusque dans le sein de vos murs, nous avons éprouvé le consolant accueil de votre charité; lorsqu'au milieu d'un débarquement tumultueux et précipité, nous avons vu les soins de votre sagesse présider à l'ordre général, et entrer dans les plus minces détails, veiller à tous nos besoins, compatir à nos peines, et porter nos malades presqu'en vos propres mains; lorsque nous avons aperçu ce peuple, qu'inspire votre zèle et votre humanité, s'élancer vers le rivage, nous tendre une main secourable, guider nos pas incertains, se charger lui-même des tristes débris de nos fortunes; mais surtout lorsque nous voyons cette continuité de soins que ne se lasse point de répandre sur nous l'or et les bienfaits, nous sommes forcés d'avouer que le génie de la bienfaisance plane d'une extrémité de l'Angleterre à l'autre, et nos cœurs incapables d'exprimer nos sentimens, ne peuvent que se livrer à l'admiration et au silence.

Si des François pouvoient oublier leur Roi, leur patrie, leur sang; si des prêtres du Très-Haut pouvoient se détacher d'un peuple que le Ciel a confié à leurs soins, nos larmes seroient entièrement desséchées, Berwick seroit pour nous le séjour de la félicité, et nos lèvres, qui ne connoissent que les accens de la douleur, ne s'ouvriroient que pour des chants de louanges et d'actions de grâces.

Le tableau de la situation de nos princes et de nos frères, toujours présent à notre esprit, ne nous permet pas de goûter une joie si pure; mais l'espoir de nous réunir bientôt à eux nous commande de suspendre le sentiment de nos malheurs, pour ne nous occuper que de notre reconnoissance, vous remercier de vos soins, et vous présenter le gage d'un immortel souvenir.

Que ne pouvons-nous, avant notre départ, ériger un monument qui fasse passer, jusqu'à la postérité la plus reculée, les sentimens du clergé François! Vous l'avez vous-même élevé dans nos cœurs; un dévouement éternel, plus durable que l'airain, y a gravé vos bienfaits en caractères ineffaçables. Notre vie ne sera employée qu'à en perpétuer l'hommage que nous vous offrons aujourd'hui. Chaque jour désormais publiera notre reconnoissance.

Les autels que nous espérons relever au culte du vrai Dieu, retentiront des vœux que nous formerons pour le grand monarque qu'il a placé sur le trône de l'Angleterre, pour constater, aux yeux de l'univers, l'existence d'une Providence, qui éprouve, et qui n'abandonne point le juste. Nous conjurerons l'arbitre des nations de se soumettre plus à la sagesse de ses conseils, à l'attrait de ses vertus, à l'héroïsme de son cœur, qu'à la force de ses armes, un peuple malheureusement rival, qui dans la législation n'a pas connu le prix de son alliance; mais qui, dans le calme, gémira long-temps de n'avoir pas toujours été son admirateur et son allié.

Nous nous prosternerons aux pieds de l'Eternel pour lui demander qu'il verse sur vous cette rosée du ciel, cette richesse de bénédictions qui peut seule être la digne récompense de la grandeur des vertus et de la noblesse des sentimens que nous avons éprouvé et que nous ne pouvons assez admirer.

Nous prierons le Père des consolations de les répandre sur ce premier peuple de l'Europe, dont la générosité ne s'effacera pas plus de l'histoire que de nos cœurs; nous deman-

derons, pour lui, la prospérité et les succès, les trésors et l'abondance, la paix et la concorde, la sagesse et la félicité, en un mot, tous les biens qui peuvent lui payer le juste tribut de ses bienfaits et de notre reconnoissance.

Par M. Chatizel, Curé de la Soulaine, diocèse d'Angers, Député à la première Assemblée Constituante, etc.

Chapelle sous l'Invocation des Sts. Anges, située London Street, Fitzroy-Square.

Nous devons observer que ce fût par les seules ressources de son génie, toujours animé de la charité chrétienne, que M. l'abbé Carron sût se procurer quelques premiers secours pécuniaires, provenans de la générosité de dames pieuses catholiques Angloises, et également Françoises, lesquels fonds il employa avec autant de sagesse que d'économie : premièrement, à louer un bâtiment isolé qu'il fît approprier le plus décemment possible, et le destina à y établir une chapelle qui fût presqu'aussitôt munie de tous objets essentiels au culte du saint autel, pour y célébrer, d'une manière convenable, l'office divin.

Secondement, la maison adjacente à ce bâtiment devenu chapelle, fut également louée pour y recevoir quelques clercs aspirans aux ordres sacrés, et où on leur enseignoit la théologie scholastique, la morale, le droit canon, etc.

M. l'abbé Carron, occupant une autre maison particulière, crut également devoir y pratiquer un oratoire servant de chapelle, dans laquelle la

jeunesse des deux sexes s'y rendoit à des heures marquées pour y recevoir l'instruction du catéchisme, et se disposer à faire sa première communion: des ecclésiastiques zélés et instruits le secondèrent dans cet exercice continuel de la sainte religion.

Les deux chapelles, dont nous venons de parler, c'est-à-dire celle de Ste. Croix, et la seconde des Sts. Anges, élevés à la gloire de Dieu, reversibles, quant à tout ce qui a rapport au spirituel, au bien général des familles émigrées Françoises, ne suffisant pas, à beaucoup près, pour y recevoir le grand nombre d'émigrés répandus dans divers quartiers éloignés les uns des autres, de Londres: bientôt, plusieurs autres ecclésiastiques animés du même esprit de se rendre utiles aux fidèles de leur arrondissement dans l'exercice de leur saint ministère, suivirent l'exemple que leur donnèrent Mgr. l'Evêque de St. Pol de Léon, aidé des secours de la dame Silburn, et de M. l'abbé Carron: s'étant insensiblement procurés des fonds par des souscriptions, et la bienfaisance des particuliers François des deux sexes et autres, ils élevèrent plusieurs chapelles, plus ou moins grandes, ayant toutes la même destination, c'est-à-dire celle d'y célébrer fêtes et Dimanches, les offices divins, prédications, et y donner, ainsi qu'aux anciennes paroisses de France, à la jeunesse, l'instruction des principes de notre sainte

religion pour la préparer à faire dignement sa première communion.

Chapelle sous l'Invocation de Notre Dame de l'Annonciation, établie King-Street, Portman-Square.

François Emanuel Bourret, prêtre de la congrégation du séminaire de St. Sulpice de Paris, ancien professeur de théologie et directeur du séminaire d'Orléans, fût le fondateur de cette chapelle, qui fut consacrée et bénité avec solennité par Mgr. l'Archevêque d'Aix: pendant cette cérémonie, ce prélat prononça un discours également éloquent et touchant; ce fut par les paroles suivantes qu'il le termina.

" Heureux qui sût choisir la maison du Sei-
" gneur pour asyle, et sa loi pour modèle!" Ps. 83.

" Mes chers frères," continue M. l'Archevêque, " le respectable fondateur de ce saint
" édifice rassemble autour de lui une société
" sainte de ministres de l'église, instruits et formés
" comme lui-même, dans toutes les connoissances
" de la religion et dans la pratique de ses vertus.
" Les fidèles retrouveront, par leurs soins, dans
" ce temple, toutes les instructions qui peuvent
" éclairer et diriger leur piété; les discours rem-
" plis de l'esprit saint; les discussions utiles et
" profondes sur les principes et l'application de
" la saine morale; les premiers enseignemens des

« vérités de la religion ; tout ce qui peut contri-
« buer à la formation, au développement, à la
« perfection des œuvres et des mérites de tous les
« âges de l'homme, sera réunis dans cette édi-
« fiante entreprise.

« Vous savez combien le zèle le plus constant
« et le plus sage a eu de difficultés à vaincre ; les
« difficultés semblent avoir enfanté les ressources,
« et nous avons la confiance que le concours de
« tant d'âmes pieuses, intéressées au succès de ce
« saint établissement ne nous laisse point d'obs-
« tacles à craindre."

M. Bourret s'associa, pour la direction de cette chapelle, M. François-Alexandre de Cussi, licencié en théologie de la maison et société de Sorbonne, vicaire général de Langres, qui se chargea spécialement du catéchisme des enfans, et du soin de les instruire pour les préparer à faire leur première communion.

Les instructions y ont été faites tous les Dimanches à la messe par le même ecclésiastique M. de Cussi, et par M. Charles Louis Salmon du Châtelier, licencié en théologie de la maison de Navarre, chanoine et vicaire général du Mans ; Louis-Jacques-Salmon-Marie-Margendre, prêtre licencié en théologie de Paris.— Les conférences ecclésiastiques, par MM. Augustin Pons, curé de Mazamet, diocèse de Lavaur, docteur en théologie de l'université de Toulouse. —Sur la morale, Nicolas Gazell, docteur en théo-

logie de la maison et société de Navarre.—Sur l'Ecriture Sainte, Thomas Chemin, curé dans le diocèse de Coutances ; M. Claude Antoine Coulon, vicaire général de Nevers, fit le discours d'ouverture, le jour de la bénédiction de la chapelle.

Plusieurs autres ecclésiastiques, distingués par leurs talens, pour la prédication et leur zèle, voulurent bien se charger des discours à faire aux offices, et spécialement aux fêtes solennelles.

Une souscription volontaire pour la construction de ce saint édifice, composée de François de tous les ordres, remplit une grande partie des dépenses nécessaires ; et des personnes généreuses et bienfaisantes de cette nation hospitalière, voulurent bien aussi contribuer à cette pieuse entreprise.

Son Altesse Royale MONSIEUR, frère de notre Roi LOUIS XVIII, lorsqu'elle habitoit le quartier où cette chapelle fut construite et à sa proximité, ainsi que nos autres Seigneurs et Princes de Bourbon, ont régulièrement assisté aux offices divins, les grandes et solennelles fêtes. nos Seigneurs Archevêques et Evêques, logeant dans ce même arrondissement, ont également adopté cette chapelle pour y assister aux offices divins.

Chapelle de St. Louis, située au grand faubourg de St. George's Fields.

M. l'abbé Fillonau, vicaire général du diocèse de la Rochelle, en érigea une au grand

 faubourg

faubourg de St. George's Fields, sous l'invocation de St. Louis, Roi de France.

Ce digne ecclésiastique a montré le même zèle, et peut-être encore plus d'activité dans l'exécution de ce saint édifice et de ses accessoires, que ses collègues, qui le précédèrent dans les constructions de semblables monumens de piété : nous ne craignons même pas d'ajouter à sa louange que, résidant dans un quartier très-éloigné de la haute ville de Londres, et qui n'a été habité que par des pasteurs et des familles d'emigrés très-peu dans l'aisance, par conséquent, sans moyens absolus de contribuer à élever cette chapelle ; M. l'abbé Filloneau vint cependant à bout de son entreprise, même en très-peu de temps, et rendit son saint édifice propre à y faire convenablement et décemment les offices et cérémonies du saint culte, et généralement d'y administrer les sacremens de l'église, y donner l'instruction chrétienne à la jeunesse, etc. ainsi, et avec autant d'exactitude, que dans les chapelles précédentes.

Relation de la Solennité et Fête de St. Louis, le 25 Août 1801, *dans la susdite Chapelle.*

O ! jour heureux, jour d'alégresse, que celui où toute la France célébroit, il y a peu d'années, la fête du plus saint de nos Rois, auguste souverain dont le règne avoit servi de modèle à tous

ses descendans du nom auguste de Bourbon, qui ont occupé le trône de France : jour de gloire, jour d'honneur surtout pour la chevalerie Françoise couverte des caractères et des emblèmes de la valeur, toujours honorée d'avoir à sa tête son Roi en personne, précédé des princes du sang, et marchant en pompe au magnifique et saint temple de son palais. Eh ! quoi ! ce beau jour, ce jour si solennel seroit-il donc à jamais effacé des fastes augustes de la monarchie des lis ? et cette antique monarchie, elle-même, seroit-elle évanouie et disparue pour toujours du domaine impérial des Clovis, des Charlemagne et des Louis IX ? Enfin, les malheurs effroyables amenés par la tempête politique et morale qui, depuis douze années, frappe sans cesse à coups redoublés notre patrie, auroit-elle entraîné dans le torrent impétueux des féroces passions humaines, déchaînées et excitées par le délire et le fanatisme de la fausse philosophie, jusqu'au vestige des caractères augustes de la royauté ?

Rassurons-nous ! les monumens sacrés, les palais de nos rois sont renversés, ou profanés, il est vrai, par des monstres assassins, parjures et usurpateurs des magnifiques prérogatives attachées à la royauté ; mais ces monstres, malgré tous leurs efforts, n'ont encore jamais pu atteindre les droits imprescriptibles, personnels et inhérens à l'antique race de nos Rois. La monarchie Françoise, d'après cette grande et incontestable vé-

rité, sera donc toujours dans sa plénitude, tant qu'il existera des rejetons animés du souffle de la vie, de la race des Bourbons, et tant que nos deux majestueuses et inébranlables colonnes, la Religion et l'Honneur François, ou plutôt le clergé Gallican et la noblesse, lui serviront d'appui.

Par-tout donc, où quelques principaux membres de ces trois corps, ou ordres essentiels à la monarchie Françoise, se trouveront réunis; là, dirons-nous, existera toujours, quoique fixée momentanément sur un sol étranger, l'antique monarchie des lis.

Nous avons annoncé, dans notre épître dédicatoire à Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, et d'après les propres expressions de notre vénérable pontife l'Archevêque et Primat de Narbonne, que le principal bienfait, accordé par ce magnanime souverain à nos familles Françoises émigrées de tous états et à nos ministres des autels, étoit de leur avoir permis d'élever des autels de leur croyance dans ses Etats, et nous lui en avons adressé, de la part de notre clergé Gallican et de tous nos François, ainsi que de la nôtre, les sentimens les plus expressifs de reconnoissance.

Nous venons d'observer que l'un de ces édifices sacrés avoit été élevé à Londres en l'honneur du plus saint de nos Rois, et qu'à la cour de nos monarques, c'est-à-dire avant la révolution qui accable la France, la fête de St. Louis étoit

un jour de solennité, particulièrement pour la noblesse militaire décorée de l'ordre de ce saint roi, et crée par Louis XIV. Ajoutons, enfin, que malgré les désastres qui toujours frappent, et nos augustes princes du sang royal, et la noblesse Française, également que tous les différens états du royaume, jamais, non jamais, les uns et les autres ne manquèrent à remplir les exercices de piété, les cérémonies religieuses de leur culte, consacrées depuis des siècles par l'église même, et que dans leur exil le plus pénible, ils se sont régulièrement réunis à cette époque, et chaque année dans le lieu saint pour y célébrer cette fête patronale de nos rois et de la France.

L'année dernière, 1801, cette fête fut célebrée dans la susdite chapelle ; M. de Bétizi, évêque d'Uzès, célébra pontificalement la grand'-messe, et M. l'abbé Coulon, grand-vicaire de Nevers, prédicateur ordinaire du roi, prononça le panégyrique du saint monarque, avec infiniment de dignité et de sensibilité.

Les sublimes vertus et les grands talens politiques de Louis IX pour le gouvernement, offrirent à l'orateur des tableaux et des rapprochemens infinis, qu'il exprima avec autant de force que de vérité, avec la position actuelle de la France, celle des princes légitimes de Bourbon exilés de leur royaume, ainsi que des François des divers ordres de l'état restés fidèles à eurs augustes personnes.

L'éloquent orateur parcourut encore avec rapidité tous les principaux faits historiques de la vie de ce grand roi, contenus dans son histoire écrite par son fidèle compagnon d'armes, le brave sire de Joinville : en un mot, il n'y eut point d'auditeurs dans cette nombreuse assemblée, et même d'étrangers qui ne versassent des larmes quand l'orateur leur fit paroître St. Louis en captivité et dans les fers, consolant les nobles compagnons de son infortune, et se faisant admirer même des barbares ses ennemis.

En terminant son discours, l'orateur présenta le tableau fidèle de la constance héroïque des deux héritiers du trône de St. Louis, princes de Bourbon, présens à cette religieuse cérémonie, qui toujours partagent avec un saint courage l'exil des fidèles sujets de Louis XVIII, leur frère et cousin.

Mille autres traits de la vie de St. Louis servirent de texte au prédicateur pour montrer à ses auditeurs, de quel secours est la religion dans les grandes calamités publiques et dans les infortunes particulières. D'ailleurs personne n'ignore, pour peu qu'il soit versé dans l'histoire, qu'aucun souverain du monde ne réunit dans son auguste personne autant d'essentielles qualités, dignes de la vénération de son siècle et de la posterité que Louis IX.

Nos deux magnanimes princes en se retirant de cette solennité, laissèrent lire dans leurs

regards, leur sensibilité et l'alégresse qu'ils venoient d'éprouver en voyant encore, après plus de dix années d'orages et de calamités publiques, malgré tant de piéges tendus à la crédulité et à la bonne foi, un nombre aussi considérable de fidèles et loyaux serviteurs et amis, s'empresser autour de leurs personnes, après avoir invoqué leur saint ayeul, pour qu'il rendit les François, encore dans le prestige de l'erreur et du fanatisme, à la piété, à la justice, à l'honneur, et au gouvernement, enfin, de ses petits fils.

Mais permettons-nous avant de terminer cet article, quelques courtes réflexions ; elles ne pourront qu'intéresser fortement nos magnanimes princes et tous nos généreux François, parce qu'elles ont un essentiel rapport avec leur gouvernement monarchique établi sur les fondemens même de la religion de St. Louis.

En effet cette sainte solennité ne frappa-t-elle pas d'admiration les étrangers même qui y assistèrent, malgré qu'ils furent d'une autre communion que celle des François en général ? et n'excita-t-elle pas grandement leur sensibilité et la nôtre, quand ils aperçurent, d'une part, au pied du saint autel, nos augustes princes du sang royal de France, en cet instant devenus les représentans du roi Louis XVIII, leur frère et cousin ? environnés de nobles et respectables vieillards officiers généraux, couverts de cicatrises et décorés des ordres militaires de nos rois, ré-

compense honorable, que leur valeur et leurs exploits guerriers leur avoient mérités? et d'un autre, nos vénérables chefs et pontifes de notre église Gallicane prosternés au pied du saint tabernacle, n'offroient-ils pas à tous les assistans, l'imposant spectacle de nos antiques et saintes assemblées de l'église des Gaules, alors même que la monarchie Françoise, et au saint jour du baptême et du couronnement de Clovis, contracta une sainte alliance avec la religion chrétienne dominante dans les Gaules? eh! oui sans doute! c'est donc en ce saint jour, ne cessons de le répéter, que nous avons encore vu réunis, en un même lieu, les véritables représentans de la royauté, dans les augustes personnes de nos princes de Bourbon, confondus et mêlés avec les divers ordres de l'état François, restés fidèles à leur Dieu et à leur Roi: corps respectables qui, quoique partiellement réunis, n'en représentoient et n'en constituoient pas moins notre monarchie Françoise.

Terminons donc ces réflexions par assurer avec certitude, qu'aussi long-temps qu'existeront sur la terre les rejettons de l'antique race royale du nom auguste de Bourbon, des pontifes canoniques, des nobles d'extraction et des magistrats intégres, restés toujours les dépositaires de nos lois fondamentales et traditionnelles: affirmons, dis-je, que notre monarchie existera ré-

ellement dans toute son intégrité, malgré, encore une fois, qu'elle soit momentanément, comme transplantée sur un sol étranger au sien, parce que les droits sacrés de propriété qu'elle a acquis sans violence, depuis quatorze siècles et plus, sur son ancien territoire des Gaules, seront, pour elle, à jamais imprescriptibles.

Mais pour donner davantage encore de force et de prépondérance à nos opinions contre l'anéantissement total de notre antique monarchie, répétons les mêmes et énergiques expressions, que notre vénérable archevêque et primat de Narbonne, aujourd'hui l'un des plus fermes appuis de notre église Gallicane dans ces jours d'amertume et de larmes pour elle, prononça dans une solennité, quoique de deuil pour la France, en présence de Son Altesse Royale Monsieur, neveu de l'auguste Princesse Adélaïde de France, en mémoire de laquelle, ce pontife offroit le saint sacrifice de la messe. . . "La religion, dit-il, nous laisseroit-elle donc sans "aucune consolation ? n'en est-ce pas une bien "satisfaisante pour le frère de notre auguste roi, "d'avoir, dans ce moment-ci sous ses yeux le "spectacle touchant d'un aussi grand nombre de "serviteurs fidèles et dévoués de tous les rangs, "de toutes les classes et de tous les ordres, "formant des vœux pour le rétablissement du "trône et de l'autel ?"

(Il

(Il adresse la parole aux officiers François).

“ *Dieu et le Roi :* c'étoit de tous temps
“ votre devise, braves et vaillans chevaliers François, et elle étoit gravée profondément dans
“ vos cœurs, avant de devenir l'ornement de vos
“ bannières.

“ *Dieu et le Roi :* emblème énergique, symbole précieux de tous nos devoirs, ainsi que de
“ nos plus chères affections ! C'est cette double impulsion qui nous fait encore répandre des larmes
“ de tendresse et d'admiration, en parcourant
“ les fastes qui nous transmettent les différens
“ genres d'héroïsme qui ont illustré nos monarques
“ depuis le père des Bourbons, jusqu'à celui qui,
“ par son courage, sa constance, l'étendue de
“ ses lumières, sa profonde connoissance des
“ droits des empires, et de ceux des particuliers,
“ se montre si digne et si capable de faire goûter
“ à la France et à l'Europe entière le bonheur,
“ le repos et la paix dont elles sont privées
“ depuis tant d'années.

“ *Dieu et le Roi :* sommaire éloquent et
“ fécond de toutes les instructions que le clergé
“ fidèle n'a cessé d'opposer aux sophismes d'une
“ *philosophie* absurde et mensongère, qui n'a su
“ nous offrir pour guides que les passions humaines, sans autre frein que les passions même...
“ la *révolte* érigée en précepte. . . les *droits* à la
“ place de nos devoirs. . . le délire d'une *égalité*
“ chimérique essentiellement inconciliable avec
“ les élémens de toute société sagement orga-

" nisée. . . pour règle politique, *l'anarchie,* ce " foyer de tous les désordres, et qui entraînoit " inévitablement les combats continuels de fac- " tions acharnées à se supplanter et à s'entre- " détruire. . . . pour règle religieuse l'*indifférence* " impie *de tout culte,* résultat nécessaire et fu- " neste de l'abnégation *d'un Dieu rémunérateur* " *et vengeur.* . . . . pour consolation dernière, le " *néant,* ou, comme ils ont dit eux-mêmes, *un* " *sommeil éternel.* . . Une pareille doctrine sied " bien, sans doute, à cette *philosophie* mons- " trueuse, mais elle ne se concentre pas dans une " *théorie* obscure et impuissante ; les atrocités de " sa *pratique* surpassent encore la perversité de " ses dogmes.

" *Dieu et le Roi:* n'est-ce pas par cette " double impulsion qu'étoit dirigé le prélat res- " pectable, qui, avec la puissance et l'énergie " de la plus sublime éloquence, vous disoit, il y a " peu de temps, dans la chaire que j'occupe au- " jourd'hui. . . . *La monarchie vous a voués à la* " *religion sur les débris du trône, et l'amour de* " *vos rois est le serment que la religion vous fait* " *prononcer sur les débris des autels !* (Discours " de Mgr. l'Archevêque d'Aix pour la première " communion, prononcé au mois de Juin 1799.) " Précieuse et intéressante vérité ! tant que le " pacte demeurera sacré et inviolable, tant qu'il " sera indissoluble, nous ne devons point dés- " espérer du rétablissement de l'une et de l'autre, " etc. . . ."

Chapelle sous le Titre de l'Invocation de la Vierge.

M. l'abbé Chanterel, qui s'étoit si distingué par son infatigable zèle à Jersey, en éleva une cinquième au village de Somerstown, sous l'*Invocation de la Vierge.*

Plusieurs ecclésiastiques recommandables par leurs vertus chrétiennes du diocèse d'Avranches, en établirent une sixième au village de Chelsea, où est le magnifique hôpital des soldats des armées de terre.

Résumons-nous maintenant à dire, que toutes les chapelles catholiques Françoises ont eu la même destination que les deux premières dont nous avons d'abord parlé, c'est-à-dire, que dans chacune d'elles, ne cessons de le répéter à la louange de leurs fondateurs, l'office divin s'y est fait jusqu'à ce jour, aussi régulièrement les Dimanches et fêtes, et avec autant de solennité, qu'anciennement aux paroisses de Paris, que même il s'y est trouvé des chapellains en nombre plus que suffisant pour célébrer et chanter les offices, et pour y administrer tous les sacremens, etc. Qu'aux jours solennels nos seigneurs archevêques et évêques y ont officié pontificalement à l'invitation de messieurs les chapellains. Qu'à chaque année, après les fêtes de Pâques, la jeunesse des deux sexes, suffisamment instruite de sa religion, y a toujours fait son beau jour

de première communion, et qu'assez communément, l'un de nos respectables prélats y remplissoit les fonctions saintes de cette auguste et touchante cérémonie, après avoir adressé, à cette jeunesse, des exhortations pleines d'une sainte onction ; instructions toujours relatives à ses devoirs de chrétien et de fidèles sujets à son roi légitime : en un mot, n'ayant pour but que de graver dans les cœurs purs et les âmes innocentes de ces enfans, les principes religieux dans lesquels ils avoient été régénérés en recevant le baptême, et en même temps, leur inculquer le sentiment d'amour de leur Dieu-Sauveur, de soumission et attachement à leurs pères et mères, respect et vénération envers leurs pères spirituels qui les avoient dirigés et préparés à recevoir la nourriture céleste, enfin, amour et fidélité, ne cessons de le répéter, à leur auguste souverain, et aux princes de France.

N'en doutons pas, ces jours de solennités et de grâces célestes étoient toujours des jours de fêtes, des jours d'alégresse, sanctifiés par la religion même, non-seulement pour toute cette jeunesse, mais pour leurs pères, mères et parens proches, également pour leurs pontifes et pasteurs, leurs pères spirituels, et généralement pour toutes les familles Françaises qui se trouvoient à cette édifiante cérémonie.

Cette première et générale communion étoit assez ordinairement suivie de l'administration du

sacrement de confirmation par le même évêque qui, le matin, avoit donné la communion à cette jeunesse ; nous allons en donner quelques exemples.

Fragment du sublime Discours que Mgr. l'Evêque de Lescar prononça dans la Chapelle Françoise de l'Annonciation, à Londres, le 8 Septembre 1799, le Jour qu'il donna la Confirmation aux Enfans.

C'est ainsi qu'il termine son discours, en adressant la parole aux pères et aux enfans :

. . . . . Heureux pères ! heureux enfans ! qui allez être les uns pour les autres un appui, des modèles et de dignes émules dans la carrière de la vertu. Jouissez de ce bonheur, il est pur, il est juste, je le partage et je l'admire, mais il me rappelle celui qu'on m'a ravi et rouvre une blessure que chaque jour rend plus profonde et plus douloureuse. J'étois père aussi de nombreux enfans que m'avoit donnés l'église à laquelle la Divine Providence m'avoit uni ; ils croissoient sous mes yeux, et je les cultivois comme de jeunes plantes ; j'espérois qu'un jour ils feroient ma consolation, et seroient mon titre auprès du pasteur des pasteurs, quand il me redemanderoit compte du troupeau confié à mes soins ; plusieurs aujourd'hui auroient l'âge des vôtres, et je pourrois les voir entourer l'autel pour recevoir de mes mains l'onction sainte. Arraché à des soins si consolans et si doux, j'ai fui devant l'ennemi de leur foi, dans quelles mains seront-ils tombés ? Les vôtres du moins ont retrouvé des temples, des pasteurs fidèles, le même sacrifice de nos autels ; ils entendent la parole de Dieu dans les chaires sacrées, ils apprennent à reconnoître le véritable auteur des événemens,

et à recevoir avec gratitude et soumission les biens et les maux que sa main nous envoye; les miens sur le sol qui les vit naître, ont vu fermer les portes de leurs églises, en bannir les vrais pasteurs, appeler à leur place des parjures et des apostats, ne voyent que des fêtes impies ou profanes au lieu de vos saintes solennités, n'entendent que les hymnes du crime à la place des cantiques de Sion, par lesquels vous charmez vos regrets dans une terre étrangère; on leur apprend à blasphémer leur Dieu, à haïr leur roi, à méconnoître leur pasteur, à craindre son retour.

Mes enfans adoptifs, c'est à vous à me consoler de ceux que j'ai perdus. Que nos rapports de ce jour ne finissent pas avec la cérémonie, mais commençons une société que le temps ne puisse pas dissoudre. Je m'engage à vous suivre de l'œil dans la carrière de la vertu aussi loin que ma vue pourra s'étendre, j'éleverai les mains au ciel pour votre persévérance, je lui rendrai grâces de bénédictions qu'il aura répandues sur vous, j'applaudirai à vos progrès.

Vous m'êtes redevables aussi, mes chers enfans, mais faisons connoître des dettes plus anciennes et plus sacrées que la mienne par lesquelles vous devez commencer; l'église votre mère est dans le deuil, le père commun est dans les fers, votre roi est dans l'exil et souffre plus que vous; vous n'avez que vos maux à supporter, lui porte le poids des siens et des vôtres: un peuple généreux, vous a donné asile et s'occupe constamment à vous faire oublier vos malheurs; un roi digne du trône qu'il occupe et de la nation qu'il gouverne, vous honore de sa puissante protection, et ce qui est encore plus touchant pour vous, de sa bienveillance personnelle: tels sont les objets qui demandent vos premiers vœux et vos prières les plus ferventes.

Demandez donc pour l'église la fin des scandales qui la désolent, le rétablissement du vrai culte, le rappel de ses ministres, la conversion de ses enfans égarés, un redoublement de ferveur pour ceux qui lui sont restés fidèles; pour le

père commun la persévérance de son héroïque résignation ; pour cette nation si hospitalière et son auguste chef, le même esprit de force et d'union qui fait leur gloire et qui défend d'une subversion totale les quatre parties du monde.

Si les prophètes captifs à Babilone ordonnoient des sacrifices et des supplications pour un peuple et pour les rois auteurs de leur captivité, que ne devons-nous pas nous, pour un peuple et pour un roi qui nous font retrouver sur la terre de notre exil une seconde patrie, et si le roi nous est si cher pour avoir daigné nous tenir lieu et de celui que nous n'avions plus, et de celui que nous n'avons pas encore, mais qu'il nous promet, et que nous attendons, combien plus cher nous sera-t-il un jour quand nous pourrons nous dire qu'après Dieu, c'est lui qui nous l'a rendu !

Prions aussi pour le roi l'objet de notre sollicitude présente et de notre obéissance prochaine. Demandons à Dieu qu'il le soutienne, qu'il le protége, qu'il le couvre de ses ailes, qu'il fasse marcher son ange devant lui, pour lui applanir le chemin de son trône ; qu'il abrége le terme de notre impatience, et hâte le moment de son triomphe et de notre bonheur.

N'oubliez pas les dignes ministres qui vous ont instruits et disposés pour cette auguste cérémonie ; demandez à Dieu qu'il les comble de ses grâces, et qu'il répande de nouvelles bénédictions sur leurs travaux. Priez aussi pour moi, mes enfans, c'est la dette que je m'étois réservée et que je vous demande d'acquitter.

Autre Fragment, également intéressant, d'un Discours pour la première Communion, prononcé par Mgr. l'Archevêque d'Aix, à la Chapelle de King-Street.

. . . . Quand les Chrétiens dans les temps de la primitive église, dont nous avons vu se renouveller les persécutions, quand les Chrétiens se disposoient au martyre, c'est dans la participation des sacremens qu'ils venoient ranimer cette foi que ne pouvoient étonner les menaces, et qui triomphoit dans les tourmens.

Et c'est cette même foi dans le Dieu-Créateur et Souverain, qui suscita dans les anciens jours cette sensible et courageuse mère des Maccabées, étouffant ses soupirs, et concentrant ses larmes ; ô mes enfans, disoit-elle, vous que j'ai portés neuf mois dans mon sein, vous que mes soins si tendres ont élevés jusqu'à ce jour, ce n'est point moi qui vous ai donné l'esprit, l'âme et la vie ; ce n'est point moi dont les foibles mains ont distillé le sang dans vos veines, et transmis le mouvement à vos organes. Je vous conjure de contempler ce ciel, et cette terre, et tout ce qu'ils renferment. C'est le Seigneur votre Dieu dont la parole a créée le ciel et la terre, et les hommes. C'est par lui que vous vivez, et vous ne craindrez point de mourir pour lui. Que Dieu nous soit propice, répondoient ces généreux enfans ! il n'est pas bon pour nous d'abjurer le culte et les justices du Seigneur. Nous ne profanerons point les solennités du temple ; nous ne prononcerons point les sermens violateurs de nos sermens ; nous aimons mieux mourir que de prévariquer contre la loi de nos pères, plutôt mourir, comme eux, mes chers enfans, que de violer jamais dans le cours de votre vie le pacte de vos pères, le pacte pour nous inviolable et sacré de la religion, et de la monarchie. Vous êtes instruits par nos infortunes, comme par notre fidélité ; vos parens n'avoient pas reçu, dans leur génération naissante, les leçons qui vous sont données chaque jour par les événemens. Ils n'avoient point

vu

vu leurs pères, leurs frères, leurs concitoyens victimes de la révolte et de l'impiété; le crime usurpateur portant une main sacrilége sur le plus vertueux des souverains; leurs princes dans l'exil, et leur roi légitime, centre nécessaire de tous les intérêts de l'Europe, sans autre pouvoir encore que le pouvoir inaliénable de ses talens, de ses vertus et de ses droits; ils n'avoient pas été ravis dans leur enfance, arrachés du sein de leur patrie, à travers les ruines des palais, des maisons et des temples; et que seriez-vous devenus, ainsi que nous-mêmes, dans ces jours de proscription, si la Providence n'avoit pas marqué notre asile au sein de cette nation hospitalière, et sous ce roi protecteur de l'étranger et du citoyen, dont les vertus personnelles ont étouffé dans ses états le germe des révolutions, et dont la puissance, étendue aux extrémités des deux mondes, est devenue par la sagesse, le courage et la victoire, le conseil, la défense et la force de tous les souverains et de tous les empires. Vos parens tranquilles et fortunés sous le toit paternel et dans la terre natale, n'avoient point appris, par les épreuves cruelles de leurs premières années, quelle étoit l'indissoluble union des intérêts et des devoirs de l'église et de l'état. Votre éducation est formée toute entière du spectacle des grands malheurs, et de l'exemple des grandes vertus: "La monarchie vous a voués à la reli-
" gion sur les débris du trône, et l'amour de vos rois et le
" serment que la religion vous fait prononcer sur les débris
" des autels."

Ainsi s'exerce cette force d'en-haut, cette foi, cette grâce surnaturelle de tous les temps, parmi les plus grands et les plus terribles événemens comme dans le cours ordinaire de la vie. Elle domine également dans la société, dans le sein des occupations utiles, au milieu des révolutions. Il s'agit de la conserver; et pour la conserver, il faut vous apprendre à sentir d'avance, s'il est possible, le danger et le malheur de la perdre.

Ecoutez, ô mes fils, disoit Salomon, non pas à ses enfans, mais aux enfans de tout un peuple, ceux de tous les

rangs, écoutez le conseil d'un père; car qui n'auroit pas le cœur d'un père pour cette génération nouvelle qui doit nous survivre dans la possession de l'hérédité sainte, que nous avons conservée pour elle; j'ai été comme vous, disoit le sage Roi dans cet âge si tendre, élevé sous les yeux d'un père ami du Seigneur, objet de l'amour d'une mère assidue. Ils m'enseignoient, ils me disoient: acquérez la prudence, si vous voulez posséder la sagesse; n'oubliez pas la parole; ne vous détournez pas de la loi; le principe de la sagesse est l'attention prématurée, et la prudence avant le danger......C'est à douze ans que notre divin Sauveur assistoit et conversoit dans le temple avec les interprètes de la loi. C'est à cet âge qu'il s'avançoit, dit l'évangéliste, en sagesse et en grâce, devant Dieu et devant les hommes. Chaque action de sa vie est une leçon qu'il donne à ceux qu'il adopte dans son église. Sans doute, ils ne peuvent pas atteindre à sa perfection; mais ils doivent entrer dans la route qu'il a tracée pour eux. Quittez l'enfance au terme qu'il a prescrit à l'enfance, et que votre maintien, vos paroles et vos actions manifestent la nouvelle vie qui doit s'opérer en vous par la vertu du sacrement; et nous, nous unirons nos invocations aux vœux de vos parens, aux prières des fidèles ici présens, pour faire descendre dans vos cœurs cette foi, cette grâce surnaturelle dont dépend, dans cette vie comme dans l'autre, votre heureuse ou malheureuse destinée.

Liste des principaux Orateurs Chrétiens qui, dans tous les Genres, ont porté la Parole Sainte dans les Chapelles Françoises.

Nous nous empressons maintenant d'annoncer à nos lecteurs que dans toutes nos chapelles Françoises, un grand nombre d'orateurs chrétiens distingués par leurs talens pour la prédication et dont le mérite étoit connu long-temps avant la révolution, y ont porté la parole dans la chaire de

vérité, nous pouvons assurer même, avec autant de célébrité, qu'aux jours heureux et de gloire, où nos Rois assis sur leur trône, entendoient avec piété, aux jours solennels, la parole de Dieu, dans leur sainte chapelle royale.

Que d'autres ecclésiastiques pleins de zèle, se sont consacrés à faire les prônes, ou homélies, tous les Dimanches à la messe paroissiale ; qu'un certain nombre, plus que suffisant, se sont particulièrement attachés à remplir, par des discours édifians les fréquens exercices des retraites spirituelles, pour chacun des divers états et professions composant la société générale de l'émigration Françoise, ainsi que pour les conférences spirituelles particulièrement destinées (lesquelles se sont toujours faites,) à l'édification et instruction des pasteurs, celles de leurs vicaires, et généralement intéressantes pour tous autres ecclésiastiques.

M. L'abbé Crespin, prédicateur du Roi, chanoine de Rouen.
L'abbé Coulon, prédicateur du Roi, vicaire gén. du dioc. de Nevers.
L'abbé de la Tille, aumônier de Son Altesse Royale Monsieur.
L'abbé de la Croix, vicaire-général de Noyon.
L'abbé du Chastelier, vicaire-général du Mans.
Le curé et archiprêtre de St. Severin de Paris.
L'abbé Destrévaux, premier vicaire de St. Gervais de Paris.
Salmon, curé de la paroisse de St. Denis, en l'île de France.

M. Le Rév. Père Mandar, de la Cong. de l'Oratoire, ancien supérieur du collége de Julié.

Le Rév. Père Beaumelle, Rel. Carme, ancien prêtre de la maison de Rennes.

Girou, prêtre de la congrégation de la mission, supérieur du séminaire de Poitiers, décédé à Amiens.

Gomer, prêtre de la congrégation de la mission.

Gazel, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathé. de Genève.

Maugeandre, prêtre du diocèse de Rennes.

Lacoudre, frères, prêtres du diocese de Bayeux.

Le Rév. Père Camusat, Rel. de la Mercy.

Le Tellier, curé François.

Pasquier, principal du collége de la Rochelle.

Masson, prêtre du diocèse de St. Malo.

Louis, curé d'Amanlis, diocèse de Rennes.

Dupré, curé de Notre-Dame du Pas, diocèse d'Avranches.

Le Sage, prêtre du diocèse de St. Malo.

La plupart des orateurs dont nous venons de donner la liste, ne se sont pas seulement bornés à donner des discours dans les chaires des chapelles Françoises; nombre d'autres se sont encore rendus grandement utiles, chacun dans différentes parties du saint ministère, et dans la parole de Dieu, soit pour l'instruction du cathéchisme donnée à la jeunesse et au peuple, par les prônes, homélies, retraites spirituelles, soit pour celle des jeunes ecclésiastiques aspirans aux ordres sacrés, &c.

M. Vasse, docteur et professeur de l'université de Caen, a fait des conférences sur l'Ecriture Sainte, la théologie dogmatique, et la morale.

M. Pons, docteur en théologie de l'université de Toulouse, curé de Mazanes, diocèse de Lavaur, a fait des conférences de théologie morale aux ecclésiastiques.

Gazel, docteur de Sorbonne, a fait des conférences sur l'Ecriture Sainte.

Bodereau a fait des conférences sur les sacremens.

Le Sage a fait des conférences sur le simbole.

Généreux Bienfait de l'Université d'Oxford accordé en 1796, *au Clergé Français émigré et déporté en Angleterre.*

L'un des actes de générosité le plus marquant, et qui, à jamais, honorera davantage encore les divers corps qui composent la nation Britannique, est, sans contredit, celui que manifesta au commencement de 1796, la célébre Université d'Oxford aux ecclésiastiques François du second ordre, en faisant imprimer une édition Latine de deux mille exemplaires in-8o. du Nouveau Testament, selon la Vulgate, et en ordonnant qu'on la leur distribua *gratis*.

S'il eût été possible à chacun des membres de ce corps ecclésiastique, exilé de sa patrie, et qui reçurent ce bienfait, d'en témoigner leur reconnoissance, nous ne doutons pas qu'ils n'eussent aussitôt rempli ce devoir ; mais leur digne chef (Mgr. l'Evêque de Léon), en sa qualité de dispensateur des secours que le gouvernement Britannique a, jusqu'à ce jour, accordé à ce même clergé, se chargea d'acquitter, dans le temps, cette dette auprès des principaux membres et docteurs de

cette savante université, si renommée depuis des siècles, dans l'empire des belles-lettres et des sciences, en leur adressant une épître Latine et de reconnoissance, de la part du clergé François du second ordre.

Sans doute que cette épître consignée dans les archives de ce savant et illustre aréopage littéraire, y deviendra, à jamais, un monument durable du clergé François que les siècles futurs respecteront; fasse le ciel! que ce journal historique et religieux de l'émigration et déportation de ce même clergé contenant aussi cette épître, s'y retrouve également dans vingt siècles.

Literæ ad Academiam Oxoniensem à Joanne Francisco Episcopo Leonensi datæ, et in Domo Convocationis Die Mercurii 11*mo Maii* 1796, *publice recitatæ.*

Meritissime Domine Vice-Cancellarie,
Lectissimi Proceres Academici,

Pervenit ad nos amplum illud et magnificum Munus quo Clerum Gallicanum in Britannico imperio hospitem, et vestris non semel beneficiis cumulatum, donandum decrevistis.

Ubi primùm ad Magnæ Britanniæ oras appulêre Ecclesiæ Gallicanæ Sacerdotes, patriis pulsi sedibus, et omnium egeni, Vos, Meritissime D. Vice-Cancellarie, Lectissimi Proceres, illorum inopiam splendidè sublevastis: atque ipsi Alumni vestri, piis Magistrorum vestigiis certatim insistere sibi honori duxerunt.

Verùm, dicente Domino, *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verba quod egreditur de ore Dei:** Depulsâ illâ

* Deut. c. viii. v. 3.

panis fame quâ Christi Confessores angebantur, altera eos vehementer premebat, fames nempè *legendi verbum Domini.* Namque et illud profugis ereptum fuerat solatium ut *Sanctos Libros* secum asportarent, exilii sui comites dulcissimos. Quantùm verò indè doloris perceperint, vestrum imprimis erat sentire, Meritissime D. Vice-Cancellarie, Lectissimi Proceres, qui Sacros Codices diurnâ nocturnâque manu indefessi versatis.

Et quidem gravissimam hanc doloris nostri causam tollere properatis. Quæ tam variis primigeniorum Scripturæ textuum, operum SS. Patrum, doctissimarumque vestrarum in omni studiorum genere elucubrationum editionibus, jure ac meritò celebrantur Oxoniensia Prela, ea jubetis Latino idiomate reddere Novi Testamenti Scripturas ad usum Cleri Gallicani, atque illam editionem æmulari, quæ præcipuam inter patrias nostras editiones et accuratiore textu, et nitidioribus typis, laudem obtinet.

Sic faventibus vobis, Meritissime D. Vice Cancellarie, Lectissimi Proceres, in lucem prodeunt, elegantiore formâ, mille et mille Novi Testamenti Latina exemplaria, quæ ex singulari liberalitate Clero Gallicano distribuenda largimini.*

Itaque summum hoc beneficium debebit Clerus Gallicanus, quod, singulis exilii sui diebus, *vivere possit in verbis quæ procedunt de ore Christi Domini,* et in iis præsertim quæ, infelicissimis nostris temporibus, sunt tantopere accommodata—*Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. . . . Beati eritis cùm maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversùm vos, mentientes, propter me; gaudete, et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. . . . Diligente inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos. . . . Nolite solliciti esse dicentes, quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quod operiemur. . . . Scit enim Pater*

* Alia duo millia largitus est insignis ejusdem Cleri Gallicani Benefactor.

*vester quia his omnibus indigetis.**—Enimverò quamvis divini sermones a teneris memoriæ mandati fuerint, altiùsque impressi hæreant, animos tamen non tam vehementer afficiunt, quàm ubi sanctum Jesu Christi Testamentum manibus tenentes, illum conscendimus montem in quo docebat Apostolos, atque ipsum Dominum præsentem intueri, loquentem audire nobis videmur.

Uberrimos etiam fructus afferet frequens libri Actuum lectio: (mediantibus enim nobis, quos et quantos labores exaltaverint Apostoli, ut Evangelii lucem ubique terrarum diffunderent, citò fugient illæ formidines quæ omnium animos, futura præsentiendo, vel invitos percellunt: et, dum attentiùs perpendemus quâ charitate, quâ patientiâ, quâ fortitudine, quo denique rerum suarum, suique contemptu eis opus fuerit ut orbem universum Christo lucrarentur, promptiores animos ad comparandas omnes illas virtutes quibus nos informari necesse sit, si Deus Optimus, precibus nostris exoratus tandem, *memor fiat congregationis quam possedit ab initio*, et *ostium nobis aperiat ad fidem* popularibus nostris iterùm *evangelisandam.*†

Epistolas quoque D. Pauli quæ *Jesum Christum et hunc crucifixum* totæ spirant, assiduè tractantibus idem eveniet quod sibi contigisse testatur S. Joannes Chrysostomus, ut quoties illas legeret, *quasi spirituali tubâ ad cœlestia excitaretur, et supernorum desiderio incalesceret.*‡

Eximium profectò munus vestrum! Meritissime D. Vice-Cancellarie, Lectissimi Proceres, undè tot et tanta bona exorientur. Deum unum penes est débitam vobis mercedem rependere; quod ut annuat ardentibus votis omnes efflagitabimus.

Liceat tamen vívidos grati animi sensus depromere, quamvis tanto huic vestro beneficio sint prorsùs impares. Nomen vestrum,

* Matth. c. v. et vi. † Ps. lxxiii.
‡ Exposit. in Epist. ad Rom.

vestrum, Meritissime D. Vice-Cancellarie, Lectissimi Proceres, nostris omnium pectoribus fixum manebit: quocumque ire, ubicùmque sistere nos jubeat Deus Magnus, cujus consilia scrutare non datur, id officii nostri futurum existimabimus pium vestrum et singulare Donum nobiscum portare, sedulò retinere, illo gloriari, atque ejusdem memoriam in annalibus Ecclesiæ Gallicanæ, utpotè ipsi honorificentissimam perpetuò servandam curare. Sic per nos stabit quominùs erigatur monumentum ære perennius, quod egregiam Oxoniensis Academiæ in Clerum Gallicanum exulem beneficentiam seris ætatibus commendet.

Hos memoris animi atque obsequii sensus ergà Vos singulos, cæterosque omnes omnium ordinum Viros Academicos, nostro et totius Cleri Gallicani nomine vobis offerimus.

Meritissime Domine Vice-Cancellarie, Lectissimi Proceres,

J. Frs. Epus. Leonensis,

Londini, Die 6to Mensis Maii, 1796.

Pourrions-nous omettre ici un fragment, relatif à ce bienfait, d'un discours que Mgr. l'Archevêque et primat de Narbonne, commandeur de l'ordre de Saint-Esprit, prononça le 5 Avril, 1800, dans la chapelle Françoise de King-Street, en présence de nos Princes de France et d'un grand nombre de familles Françoises émigrées. Eh! non certes! faisons-nous donc un mérite, en terminant cet article intéressant de procurer à nos lecteurs cet éloquent fragment:

.... "Il m'est impossible," s'écria le Pontife orateur, "de "passer sous silence un genre de bienfait, qu'il appartient "plus spécialement à un ministre de la parole sainte de sentir "et d'apprécier. J'ouvre un Nouveau Testament, et je lis "à la première page: *imprimé d'après l'édition de la Vul-"gate, et publié par les soins et aux frais de l'Université*

" *d'Oxford, pour l'usage du Clergé François refugié en An-*
" *gleterre....* Dieu de concorde et de paix, elles sont donc
" adoucies ces préventions, les plus amères de toutes, celles qui
" naissent de l'opposition des sentimens en matière religieuse!
" c'est une société de savans illustres, d'une autre communion
" que la nôtre, qui a pensé que, quelques abondantes que
" fussent les largesses du gouvernement à notre égard, elles
" ne correspondoient point à tous nos genres de besoins; elle
" avoit lu dans les Saintes Ecritures: *Non in solo pane vivit*
" *homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei,* (Deut.
" 8. 3, et Math. 4. 4.), et elle a voulu que nous pussions faci-
" lement, et à chaque instant, la consulter, cette parole
" sainte, et puiser, dans cette source abondante et féconde,
" des consolations d'un ordre supérieur à toutes celles de la
" bienfaisance humaine.

" Qu'il nous soit donc permis de consacrer la mémoire
" de ce témoignage distingué de l'intérêt, que prend à nos
" malheurs, la célébre université d'Oxford, par le tribut so-
" lennel d'éloges et de reconnoissance qu'il nous prescrit et
" nous inspire...."

Souscription de Bienfaisance ouvertes dans chacune des Chapelles Françoises, en Faveur des Malades des deux Sexes sans moyens de pouvoir se faire secourir.

Nous devons maintenant annoncer que dans chacune des chapelles Françoises, leurs principaux chapelains proposèrent, il y a environ quatre années, aux ecclésiastiques et familles Françoises de leur arrondissement, d'ouvrir une souscription en faveur des malades des deux sexes qui, étant sans moyens absolus de pouvoir être secourus et servis dans leurs maladies, ni se procurer du feu en hiver dans leurs chambres, ni de bouillon et autres objets de première nécessité, étoient forcé-

ment, et très-souvent, restés abandonnés à eux-mêmes et par conséquent très-souffrans.

M. François-Emanuel Bouret, principal chapelain de sa chapelle de l'Annonciation de la Ste. Vierge, ayant proposé verbalement son projet de souscription à Mgr. l'Archevêque d'Aix: ce prélat, toujours animé du bien de l'humanité, sans différer un seul instant approuva les intentions charitables de M. Bouret, et consentit d'ouvrir la première assemblée qui, à cet effet, se tiendroit dans cette chapelle dite de King-Street, par un discours propre à exciter la charité de tous les François de tous états qui auroient la faculté de contribuer au soutien de cet établissement si utile.

En effet, le discours persuasif et touchant de Mgr. l'Archevêque d'Aix entraîna tous les suffrages de l'assemblée; aussitôt un comité de plusieurs membres fût formé, et le discours étant rendu public par l'impression, fût répandu dans les arrondissemens des autres chapelles Françoises, où il produisit le même effet. Nous dirons donc que le produit de ces souscriptions fût religieusement employé par un comité particulier, à cet effet nommé, et dont les membres étoient choisis parmi les personnes les plus zélées de l'arrondissement des chapelles, et dont un évêque, ou le principal chapelain, étoit le président. Le produit de cette souscription fût, dis-je, employé à

donner des gardes malades, moyennant une très-modique rétribution, à ceux des malades forcés d'être alités : de pieux et charitables ecclésiastiques s'inscrivirent aussitôt et se vouèrent à remplir, nuit et jour, cette pénible tâche auprès des malades qui les appelloient ; également pour le sexe, quelques dames de grande piété, dont même plusieurs religieuses émigrées, se vouèrent à ce fatigant emploi.

Discours de Mgr. l'Archevêque d'Aix.

" On sait quelles sont les ressources que les François bannis de leur patrie ont retrouvées dans le sein d'une nation hospitalière. Un gouvernement protecteur n'a rien oublié pour les soutenir dans leur infortune. On a distingué les différentes classes des ecclésiastiques, des magistrats, des officiers généraux et des officiers de marine. A ces distinctions d'état, on ajoute encore celles que dicte une attention soigneuse aux besoins de l'humanité. On a voulu pourvoir à la subsistance des mères et des enfans, et suppléer au défaut des moyens dans l'âge penchant vers son déclin. Mais en vain une administration généreuse semble avoir recherché tous les objets de ses soins. Il faut bien marquer un terme aux secours. Il survient des maladies ruineuses, des infirmités prolongées ; et combien d'hommes infortunés ont langui dans leurs souffrances, ont péri dans leur misère, qui n'étoient point dans la classe à laquelle les secours sont destinés !

" Il faut dans tous les gouvernemens, quelle que soit leur attention à prévenir et à soulager leurs besoins, qu'il reste encore des objets à l'exercice des vertus privées. Ce n'est pas en vain que la Providence a mis dans le cœur humain le sentiment de la bienfaisance, et que la religion nous en fait un devoir. La charité publique en Angleterre a porté ses taxes plus loin peut-être qu'une sage administration ne pouvoit le

prévoir; et combien il reste encore à faire aux personnes charitables pour suppléer à ce qui manque! Des étrangers dans la détresse ont moins de rapports et moins de droits que des concitoyens. On sait à quel point cependant ils ont éprouvé l'intérêt des âmes sensibles dans tous les rangs de la société; et parmi les François, ceux à qui la fortune n'a pas fait tout perdre, ont partagé ce qui leur reste avec leur famille, leurs parens, leurs amis, et leurs cœurs ne se sont point fermés aux besoins de tous ceux qui pouvoient réclamer leur assistance. Quelle que puisse être cette conspiration générale des vertus contre les malheurs, telles sont les déplorables suites de la révolution que les ressources ne suffisent pas aux besoins. Il y a même des personnes qui ne furent point accoutumées aux plaintes et aux demandes, et qui dérobent à tous les yeux l'excès de leurs infortunes. Il en est qui vivent dans un état habituel de maladie et de consomption sans médecin, sans remèdes, et même quelquefois sans une subsistance suffisante. Il en est auxquels il ne reste pas un vêtement convenable pour paroître au-dehors, et qui ne respirent pas un moment un autre air que celui de leur étroite et sombre demeure. On ne peut pas entrer sans une confiance acquise dans ces secrets douloureux que ceux même qui souffrent craignent de faire connoître. Ces personnes ignorées gémissent dans le plus cruel des abandons, puisque c'est leur propre désespoir qui les réduit à s'abandonner elles-mêmes.

" Ces considérations intéressantes ont fait sentir l'indispensable nécessité d'établir un centre de recherches charitables, et des secours volontaires. On a pensé que les François pourroient former entr'eux, par la plus légère contribution, une somme annuelle applicable à ce que ne peut pas faire, ou la générosité publique, ou la charité privée. La première a ses règles que la sagesse lui préscrit, que les circonstances rendent chaque jour plus nécessaires, et qu'elle ne peut pas enfreindre. La seconde est renfermée dans les limites des relations privées, et ne peut pas étendre ses con-

noissances au-delà de ses relations. Il n'y auroit point d'autre règle pour la distribution de ces nouveaux secours, dans l'ordre auxquels ils sont destinés, que la proportion des besoins non encore soulagées, et ce seroit le devoir et le soin de tous les momens de prendre et de renouveller les informations utiles.

" On peut craindre que les demandes se multiplient au-delà des besoins. C'est sans doute un moindre inconvénient que celui de laisser les vrais malheureux sans ressources. La charité même encore trompée fait encore du bien, et c'est parce qu'elle est souvent trompée, qu'elle a besoin de ces recherches plus suivies qui peuvent l'instruire.

" Ce ne sont pas tous ceux qui sont dans le besoin, ce sont ceux qui sont dépourvus des secours publics dans leurs maladies, ou ceux auxquels alors les secours publics ne suffisent pas, qui sont l'objet de ce salutaire établissement.—On s'exposeroit à manquer un objet devenu chaque jour plus indispensable, en voulant l'étendre au-delà de ses propres bornes, mais nous ne pouvons pas ignorer que les maladies et les infirmités sont presqu'une suite inséparable de l'extrême misère. Elles en sont souvent la cause : elles en sont presque toujours l'effet.

" Cet objet a sa proportion. On peut en présumer les dépenses. On ne doit rien demander au-delà de la proportion présumée des besoins et des moyens.

" On propose aux différentes personnes charitables de donner, pour le plus, cinq guinées par an et au-dessous selon leur volonté. On ne seroit pas autorisé à recevoir davantage.

" Il faut, si les moyens publics manquent à des besoins connus, il faut se confier aux charités particulières, et l'on doit penser que les distributions secrètes, également salutaires dans leurs effets, ont encore l'avantage d'entretenir dans le cœur de ceux qui donnent, l'habitude de la bienfaisance et le sentiment toujours utile de leurs propres vertus.

" On sent à quel point l'objet qu'on propose mérite d'exciter toutes nos inquiétudes et d'attirer tous nos soins ; ce sont des François qu'on recommande au zèle de leurs propres compatriotes. On a trop méconnu peut-être le bien que n'ont cessé de faire ceux d'entr'eux qui sont dans l'aisance, et ceux même dont la fortune modique accroît encore chaque jour les privations. Ils ne renonceront pas au bien qu'ils peuvent faire, parce qu'il est méconnu ; et si ce projet désirable doit donner à leurs sentimens une honorable publicité, cette conséquence inévitable de leurs vues justes et bienfaisantes n'en sera point le motif et l'objet. Il s'agit pour eux de prendre le véritable moyen de s'instruire eux-mêmes sur les services qu'ils peuvent rendre à leurs plus infortunés concitoyens. Il n'est pas possible de leur présenter un moyen qui ne soit pas public et connu, pour acquérir les instructions satisfaisantes et pour régler les distributions utiles."

Souscription de Bienfaisance, proposée et exécutée par un certain nombre de Dames Angloises, en faveur de Dames Françoises en couche et malades, dans la détresse : et aussi, pour donner l'Education à de Jeunes Demoiselles, le plus souvent restées Orphelines de Père et de Mère, etc.

Cet article intéressant est traduit en partie du *Prospectus* en Anglois de cette souscription, intitulé :

A short Account of the Charity established for the Relief of the Female Emigrants, under the Patronage of Her Royal Highness the Duchess of York.

En 1795 plusieurs dames Angloises se réunirent en association de charité pour secourir

les dames Françoises émigrées malades, ou en couches, et qui se trouvoient hors d'état de pourvoir, elles-mêmes, à leurs pressans besoins. Nous ne pouvons, sur cet honorable établissement, que traduire le compte qui en a été rendu (et imprimé) par les premières institutrices elles-mêmes; la noble simplicité du récit ajouteroit encore, s'il étoit possible à l'excellence du bienfait.

Au printemps de 1795 quelques dames Angloises rédigèrent et firent circuler, parmi leurs connoissances, la note manuscrite suivante.

" Ayant appris que plusieurs familles d'émigrés François, retirés à St. George's Fields et aux environs, étoient dans la plus extrême indigence, et qu'une dame Françoise distinguée y avoit péri de besoin ; les personnes soussignées, Samedi le 4 de ce mois, ont visité plusieurs de ces infortunées, et attestent, d'après leur connoissance personnelle, et d'après les faits vérifiées sur les lieux, la certitude des neuf premiers articles ici rapportés ; les vingt-sept autres ont été également certifiés d'après les informations les plus authentiques.

(Signé) *H. Mount-Edgecumbe,*
Mount-Edgecumbe,
E. A. Crewe,
M. Nugent Buckingham,
Walker King, D. D."

Le 7 Avril, 1795.

" Le

" Le premier article est Mme. de L....F, nouvellement accouchée lors de la retraite de la Hollande, obligée de fuir en cet état ; devenue folle de frayeur, renfermée à l'hôpital de St. Luc, laissant cinq enfans dont l'aîné âgé de sept ans, sans pain, sans vêtemens, sans ressources....... Le deuxième, Mme. de D..... morte de besoin, laissant un mari paralytique, et trois garçons nuds et malades......Le troisième, Mme. de P.... près d'accoucher, sans ressource d'aucune espèce...... Le quatrième, Mme. de R..... au dernier période de la consomption, son mari incapable de mouvoir par les suites d'une blessure reçue au siége de Mayence, tous deux dans l'impossibilité de se rendre aucun service réciproque et manquant de tout....Le cinquième, Mme. la Comtesse de B.... malade, son mari, vieux et infirme, retenu au lit par l'hydropisie, sont dans l'impuissance de se procurer ni les alimens, ni les remèdes nécessaires..... Le sixième, Mme. de B.... avec cinq petits enfans entièrement nuds, sans linge ni vêtemens.

" Déchirées, que nous fûmes, à la vue de ces scènes de détresse, où se trouvoient si innocemment enveloppées, tant de personnes du même sexe et du même rang qu'elles ; les dames, qui en ont été les témoins, réunies à plusieurs autres personnes de distinction, ont résolu de proposer une souscription parmi les dames qu'elles connoissoient pour le soulagement de ces infortunées, et

de les recommander à la bienfaisance de celles qui vivent hors de Londres, afin de les engager à s'intéresser à leur appui.

" D'après cette détermination, et par la conviction qu'une pareille infortune ne peut manquer d'exciter la sensibilité de toute véritable Angloise, on sollicite votre concours, en quelque manière qu'il vous plaira de le donner, pour pouvoir, d'une manière suffisante, soulager au moins les besoins indispensables."

Si l'on ne peut refuser son admiration à de pareils actes de bienfaisance, on ne peut aussi la refuser, sans injustice, à ceux qui, nés dans la première classe et n'ayant jamais connu le besoin que pour le soulager dans les autres, se sont condamnés à une pareille misère, à de semblables sacrifices plutôt que d'être infidèles à leur Dieu, à leur Roi, à leur patrie ; aussi la circulaire de ces dames fut-elle accompagnée de succès, et elles furent en état de procurer des secours en vêtemens, en vivres, en remèdes, etc. Les dames hors de Londres s'y prêtèrent avec le même zèle, et en particulier des villes de Bath, Norwich, Chester et Wrexham, ainsi que de plusieurs autres endroits ; on fit des envois assez considérables de toiles, bazins et flanelles.

Au commencement de l'hiver suivant, la situation des émigrés Français devint de plus en plus déplorable. Les émigrés venant d'Hollande et d'Allemagne en avoient considérablement aug-

menté le nombre. Les malheurs effroyables de Quiberon avoient jeté un grand nombre de familles dans la plus dure position; les moyens de subsistance, dont quelques-uns s'étoient jusqu'alors soutenus, étoient épuisés, le secours qu'ils avoient reçu de leurs compagnons d'infortune, les ecclésiastiques François, qui partageoient avec eux la foible somme qu'ils recevoient du gouvernement avoit cessé, en conséquence de l'arriéré des paiemens au moment où les nécessités de la vie avoient rehaussé de plus de moitié, et les conséquences de ce délai de paiement en des circonstances aussi dures auroient été terribles sans la bienveillance et l'intelligence de nos gens de métiers et des autres personnes avec qui la dureté de leur infortune avoit donné à ces malheureux étrangers des rapports de circonstance, et qui leur donnèrent crédit, souvent même partagèrent avec eux leurs propres ressources.

La détresse de nos pauvres, plusieurs préjugés destitués de fondement semés des dehors contre les émigrés de France, exigeoient des précautions, et beaucoup de persévérance pour intéresser le public en leur faveur.

Telles étoient les difficultés que les dames avoient à vaincre : mais elles ne se découragèrent pas : on demanda et on obtint quelques secours en argent, beaucoup de vêtemens et de matières propres à en faire.

Jusques-là, les secours avoient été administrés aux indigens, aux malades, aux vieillards et aux infirmes des deux sexes, sans distinction, suivant les besoins d'un chacun, et l'on faisoit tous ses efforts pour découvrir et soulager leur détresse dans ses plus obscures retraites ; mais la multiplicité des demandes excéda bientôt le produit des recettes, et il fut jugé nécessaire de limiter les distributions.

En conséquence, à une assemblée tenue chez Mgr. l'Evêque de St. Pol de Léon au mois de Mars, il fut convenu, par un grand nombre de dames, alors présentes, qu'à l'avenir elles se borneroient à secourir leur propre sexe, et c'est sur ce plan que fut réglée et approuvée la souscription à proposer.

Comme cependant un plan de cette nature devoit nécessairement, pour être mûri et exécuté, demander du temps, et qu'il sembloit absolument nécessaire de prévenir, autant que possible, le retour affligeant de scènes de détresse semblables à celles dont ces dames avoient été témoins ; l'honorable Mme. A. Egerton et d'autres dames se réunirent à l'appui des infortunées, et par elles-mêmes, et leurs liaisons particulières levèrent une somme suffisante pour les besoins du moment. Le genre de secours, adopté par ces dames, étoit de fournir à toutes les personnes qui se trouveroient l'objet de cette bienfaisance, des lits, les frais de couches, des vêtemens et de l'argent, toutefois

qu'il seroit jugé nécessaire par l'état de maladie, ou par d'autres causes. Cette recherche, exécutée par des dames elles-mêmes avec infiniment de délicatesse et de fatigue, les mit en état de déterminer, au comité, à peu près le nombre de personnes à soulager, et les sommes nécessaires pour la dépense annuelle.

La première classe : sont les veuves de Quiberon, auxquelles on donnera, tous les ans, à chacune dix livres.

La seconde classe, est composée de jeunes personnes du sexe depuis 6 jusqu'à 14 ans : il y en a environ cent cinquante, et on propose de les élever de manière à pouvoir devenir des membres utiles à la société. La dépense, avec ce que le gouvernement accorde, n'excède pas, comme on l'espère, dix livres pour chacune.

La troisième classe, comprendra les malades, les personnes d'un grand âge, les infirmes, les femmes en couche et les jeunes demoiselles au-dessous de six ans, le nombre de cette classe doit nécessairement varier, et la distribution se proportionner au produit de la souscription ; mais on conçoit que six ou sept cent livres chaque année doivent en général suffire pour cet objet. Toute la dépense annuelle doit donc monter à environ 2500 livres sterling, somme qu'on espère pouvoir se lever sans beaucoup de difficulté, si la proposition est agréée des dames de la Grande Bretagne.

Les sommes à souscrire sont très-peu fortes, afin que cette souscription ne puisse pas nuire

aux secours ordinaires à accorder à nos propres pauvres, et que la plus petite réduction dans de foibles articles de luxe puissent la couvrir. On a cru à propos de donner le prix de la souscription pour une famille à sept shellings, et les plus foibles dons, seront toujours reçus avec reconnoissance.

Tous les détails, concernant cette œuvre méritoire, se trouvent et peuvent être consultés chez M. Lloyd, Harley-Street.

Le comité, chargé des détails, est composé de Milady Marie Churchill, de l'Honorable Mme. A. Egerton, Mesdemoiselles Francis et Angerstein.

Le comité général est composé de

L'honorable Mme. A. Egerton, présidente.

	l. st.		*l. st.*
La Mqse de Buckingham	5	Lady Georgina Cavendish	3
La Mqse. de Townshend	5	Lady Marie Bentinck	3
Lady Marie Coke	5	Lady Marie Grenville	3
Lady Charlotte Greville	5	Lady Julia Howard.	3
Comtesse de Cardigan	5	Lady Anne North	3
Comtesse de Carlisle	5	Hon. Miss Soulhowel	3
Comtesse d'Harcourt	5	Hon. Miss Walpole	3
Comtesse de Mount-Edgecumbe	5	Hon. Miss Fox	3
		Hon. Miss Dutton	3
Vicomtesse Newark	5	Hon. Miss Chetwyne	3
Lady Marie Churchill	5	Miss Ogilvie	3
Lady Malmesbury	5	Miss Mackenzie	3
Lady Muncaster	5	Miss Vernon	3
L'Hon. Mme. Robinson	5	Miss Francis	3
Mesdames Moore Lameth	5	Miss Macnamara	3
Lock	5	Miss Canning	3
Crewe	5	Miss Wilmot	3
Berners	5	Miss Lukin	3
Leigh	5	Miss Percival	3
Robert Thornton	5	Miss Johnson	8
Angerstein	5	Miss Saladin	3

James Tyrell Ross, Ecuyer, secrétaire.

Ecole pour trente Jeunes Demoiselles Françoises, établie à Hammersmith, près de Londres, et soutenue pendant quelque temps par la susdite Souscription, sous la direction de Mme. de Machemara.

L'une des branches les plus constamment suivies, des établissemens dont nous venons de parler, celle qui a surtout attiré l'attention, la vigilance, la vertueuse sollicitude des dames bienfaitrices et principalement de Mme. la Marquise de Buckingham, est l'éducation des jeunes personnes que la perte de leurs parens proches rendoient sans appuis, sans ressources, et que le dénuement absolu, la détresse de leurs familles auroient privé de l'instruction nécessaire pour la destination à laquelle elles étoient appellées dans la société.

Réunies dans une maison spacieuse à Hammersmith, ces jeunes demoiselles y réunirent l'éducation la plus soignée et la plus complète. On y avoit en vue de former tout à la fois et la vertueuse chrétienne, et la mère de famille utile, instruite : grammaire, langue Angloise, géographie, quelques arts agréables, tels que le dessein, la musique, etc. s'y joignoient aux talens utiles ; et il n'est aucune branche de travaux propres aux femmes qu'on n'y cultivât, tels encore que broder et coudre, occupations ordinaires du sexe : tellement que ces différens exercices, sagement distribués sous la prudente direction et par le

tendre zèle de Mde. la marquise de Machemara, qui étoit à la tête de cette bonne œuvre, accoutumoient, peu à peu, les jeunes demoiselles à l'habitude si précieuse de ne laisser aucun instant vuide, et de les consacrer tous au développement de connoissances et de talens utiles.

Cet établissement qui contenoit trente demoiselles a été réuni, depuis peu, pour l'avantage général et pour l'économie, à celui dont nous venons de parler précédemment formé par le vertueux M. Carron le jeune, sur un plan bien plus étendu.

Traits remarquables de Générosité et de Charité, d'un grand Nombre d'Ecclésiastiques en faveur de leurs Confrères, qui se sont souvent trouvés sans moyens momentanés d'exister.

Nous aurions dù annoncer, dès le commencement de ce journal, que du jour que des secours furent généralement accordés aux prêtres émigrés, l'intention du gouvernement fût de n'en délivrer qu'à ceux qui, d'ailleurs, n'avoient point de quoi exister.

M. l'abbé de Grandclos, vicaire général de Mgr. l'évêque de Léon, ecclésiastique plein de zèle et de charité chrétienne, chargé à Londres, par le comité Anglois de cette partie d'administration, ou plutôt de distribution, demandoit toujours, de la part du gouvernement, à tout ecclé-

siastique

siastique se proposant pour se faire inscrire sur le registre de ceux qui sollicitoient le secours, s'il étoit dans le cas, de l'obtenir faute de moyens d'exister : sur la simple parole que celui-ci donnoit n'avoir pas suffisamment pour vivre un mois, on lui délivroit aussitôt le secours accordé par le gouvernement, et en même temps son nom étoit couché, pour toujours, sur le registre général des secours.

Mais au sujet de cette promesse verbale, considérée comme sacrée par tout ecclésiastique qui la prononçoit, nous ne pouvons passer sous silence un grand nombre de traits de générosité, qui font le plus d'honneur à une infinité d'ecclésiastiques qui les ont donnés envers leurs semblables, se trouvant momentanément dans la gêne, et souvent dans les plus pressans besoins. Au surplus, ce n'est que d'après les observations sur ce point, que nous a faites Mgr. l'Evêque de Léon, que nous nous empressons de les rapporter.

Il nous a donc été certifié par ce respectable prélat, que depuis environ cinq années, un certain nombre de respectables prêtres s'étant procurés par une heureuse et honnête industrie des occupations en divers genres qui leur étoient devenues quelquefois avantageuses, et que par leurs constans travaux, ayant amassé quelques fonds pécuniaires, se persuadèrent intimément que pouvant se passer désormais des secours du gouver-

nement, leur conscience timorée leur prescrivoit l'obligation et le devoir de déposer dans les mains du comité des secours Anglois, et de Mgr. l'Evêque de Léon, ceux qu'ils pourroient toucher à l'avenir, et c'est ce qu'ils ont exécuté par le pur sentiment de charité chrétienne.

Une infinité d'autres ecclésiastiques firent davantage encore, nous ajouta Mgr. l'évêque de Léon, ayant reçu de France et de chez eux quelques fonds, qui pouvoient leur suffire pour exister à l'avenir sans les secours du gouvernement, rendirent en partie, et même quelques-uns en totalité, ceux qu'ils avoient précédemment touchés du comité, et les déposèrent dans la masse générale pour être employés en faveur de leurs frères indigens : tellement que toutes ces pieuses et volontaires restitutions se sont montées jusqu'à ce jour, au dire certifié véritable toujours de Mgr. l'évêque de Léon, aux environs de quatorze mille livres sterling, (c'est-à-dire plus de 30,000 liv. tournois).

Enfin, Mgr. de Léon nous a encore certifié, il y a peu de jours, que plusieurs des ecclésiastiques rentrés en France depuis environ quinze mois, avoient eu la générosité de lui faire repasser des fonds pour les distribuer à leurs confrères infirmes, de grand âge et dans le besoin ; que ces fonds n'avoient pas laissé que d'être assez considérables.

Souscription généreuse proposée et aussitôt remplie par le Clergé François résidant en Angleterre, en faveur des malheureux Prêtres ses Confrères, cruellement déportés de France à l'Ile de la Guyane : Succès heureux de cette Souscription, etc.

Faisons-nous un nouveau mérite de rapporter un autre trait de générosité de tout notre clergé déporté, ou émigré de France, et répandu dans toutes les parties du royaume d'Angleterre ; trait de libéralité religieuse que nous regardons encore comme infiniment au-dessus de ceux dont nous venons de parler.

On se le rappelle toujours, mais non sans une émotion de terreur mêlée de sensibilité, que peu de jours après le 18 Fructidor, jours cruels de sang et d'horreur, dont il est inutile de retracer ici les atrocités qui en furent la suite : le Directoire républicain François eût la barbarie de déporter plus de deux cents ecclésiastiques à la Guyane, et de les abandonner tous dans cette île sauvage à leur malheureux sort, sans moyens quelconques d'y pouvoir exister, seulement quelques jours.

Nous devons observer, qu'avec le grand nombre de prêtres, dont à la vérité plusieurs avoient été *jureurs*, il s'y trouvoit aussi un plus grand nombre de laiques, dont la plupart étoient

très-bien pensans, et dont les noms deviendront si chers à la postérité, tels que MM. de Murinais, officier de distinction, Lavilheurnois, magistrat si attaché à la royauté, Pichegru, officier général constitutionnel, mais revenu de ses erreurs et voué à la royauté, et plusieurs autres qui tels que M. de Murinais avoient occupé par leur naissance et leur mérite personnel des places distinguées dans l'état, long-temps avant la révolution : d'autres enfin, avoient donné, plus ou moins, dans l'esprit de fanatisme républicain, tels que Barthélemy, mais ils avoient déplu au premier directeur de la république, le sieur Barras, par conséquent à son perfide gouvernement.

En effet, la mort en frappa bientôt, dans cet épouvantable exil, la plus grande partie, tels que le respectable vieillard Murinais et Lavilheurnois, y périrent de besoins et faute de secours humains, mais ils montrèrent jusqu'à leur dernier soupir le courage le plus héroïque, et la résignation la plus soumise à la divine providence. Quelques lettres particulières de ces malheureuses victimes étant parvenues à Londres comme par un saint miracle, nous croyons grandement intéresser l'âme sensible de nos lecteurs en en rapportant seulement une à la fin de cet article, écrite par l'une de ces malheureuses victimes, datée de la Guyane, et adressée à son père âgé de plus de 80 ans.

En effet, l'on trouvera dans cette intéressante et touchante lettre, les sentimens de la plus tendre

sensibilité d'un fils soumis envers son vénérable père prêt à descendre dans sa tombe, en même temps, les caractères réunis qui constituent une âme religieuse et forte, d'un vertueux et saint prêtre qui, oubliant les maux dont il est frappé dans son effroyable exil, ne s'occupe, quoique séparé de lui par les mers, qu'à donner quelques dernières consolations à son père, dans le peu de jours qui lui restent à vivre, ainsi qu'à lui-même peut-être. Mais hélas ! cette lettre ne parvint malheureusement à sa destination que le lendemain de la sepulture de cet octogénaire vieillard et père.

Bornons-nous à dire que les lettres de quelques-uns de ces prêtres exilés à la Guyane et adressées à leurs confrères de Londres, exprimoient religieusement, et d'une manière véritablement touchante leurs malheurs inouïs ; ils sollicitoient leurs confrères, ainsi que les âmes pieuses et charitables de tous les fidèles émigrés François et autres, de leur procurer incessamment, s'il étoit possible, quelques secours qui pussent prolonger leurs jours.

Il n'en fallut pas davantage, sans doute, pour exciter tout à coup, la sensibilité et charité chrétienne, en faveur de ces malheureux, de tout le clergé émigré, résidant dans toutes les parties de l'Angleterre, mais surtout à Londres. En effet, bientôt l'on vit la plus grande partie de ses membres offrir généreusement son tribut prélevé sur

ses secours actuels même, quoique à peine, suffisans pour exister, tellement qu'en très-peu de temps il se réalisa une somme de plus de douze cent livres sterl. laquelle fût aussitôt envoyée à la Guyane par les soins de Mgr. l'Evêque de Léon et la générosité d'un jeune officier de la marine royale de France, fils d'un officier général de ce corps, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Louis (M. le Comte de la Grandiere), qui se dévoua gratuitement à cette généreuse commission, et alla, bravant tous les dangers d'une traversée si longue et si pénible, porter lui-même les secours qu'on avoit recueillis, et qui furent aussitôt son arrivée à la Guyane, distribués à un chacun des ecclésiastiques survivans encore à leurs malheurs.

Lettre de Pierre-Marie Da...., Curé de St. L.... à M. son Père, Propriétaire, à V....

Cananama, Canton de la Guyane Françoise, le 3 Fév. 1799.

Dieu a veillé sur sa foible créature ! votre fils existe, et la mort n'a pas frappé l'enfant que vous pleurez. Mon père ! ô vous, qui, dès ma tendre enfance, m'apprites par habitude et par plaisir, à n'aimer que la vertu ; si vos yeux, sans cesse baignés de larmes, s'ouvrent encore à la lumière, que ces lignes tracées par une main chérie vous parviennent ; qu'elles consolent votre vieillesse, que la douleur cesse de vous accabler, et qu'au moins elle respecte les bords de votre tombe. O mon père ! il est une autre vie où l'homme vertueux trouve enfin un abri ; si la religion ne le disoit pas, le malheur suffiroit pour l'apprendre...... Oui, mon père, c'est dans ce dernier monde où tout vient se confondre, où le méchant n'a plus le droit de nous poursuivre, que nous pourrons-nous revoir ; c'est

là que vos vertus, que mes infortunes me feront trouver grâce devant Dieu. . . . C'est là que nous serons réunis pour vivre ensemble dans l'éternité. Mon père, vous parlerai-je de mes ennemis ?. . . . Oh ! non, le ministre d'un Dieu de paix ne doit point en avoir : ma religion m'apprend à pardonner, et le ciel est témoin qu'à Cananama, mes lèvres ne prononcèrent jamais les noms de mes persécuteurs, que pour attirer sur eux la miséricorde divine. Ah ! s'ils sont assez heureux pour que le repentir pénètre dans leurs âmes ; si alors je ne suis pas là pour les consoler, pour leur dire : " Depuis long-temps je vous ai pardonné." Qu'une main généreuse leur montre ma lettre, et qu'elle allége leurs tourmens ; ah ! que votre bouche aussi prononce leur pardon. Le coupable est toujours plus à plaindre que sa victime ; et l'existence du méchant, que le remords poursuit, est trop affreuse pour que son ennemi même ne devienne pas son consolateur.

Mon père, il vous tarde de connoître le lieu où votre fils respire ! c'est dans un séjour de mort et de vertus qu'il offre, en sacrifice à Dieu, cette vie de douleur et de pénitence.

Vous le savez ; tout entier à mon devoir, j'étois au milieu de mes fidèles paroissiens, quand un ordre tyrannique vint m'enlever aux fonctions de mon ministère. Un homme, revêtu d'un grand pouvoir, se déclara mon ennemi sans me connoître. Le gouvernement écrivoit à ses agens de surveiller les prêtres. Le commissaire M. . . . crut servir son pays en les envoyant à la mort. Je fus désigné pour victime ; et quand je n'étois occupé qu'à porter dans les familles des paroles consolatrices, qu'à prêcher l'oubli des erreurs, le pardon des injures, on me traitoit de factieux, d'ennemi de la patrie ; on osoit m'accuser d'exciter à la guerre civile.

Cependant par mes soins, la paix régnoit dans le canton, ses habitans n'étoient point divisés, et la morale de l'Evangile germoit dans tous les cœurs. Le commissaire m'accuse ; on vient pour m'arrêter ; mes bons paroissiens, malgré moi, cherchent à me défendre. Je parois dès lors plus criminel, et peu de jours après, l'ordre de ma déportation arrive. . . . . O mon

père ! traîné de cachot en cachot, chargé de fers, abreuvé d'amertumes, nourri d'inquiétudes, mon courage m'abandonna, et je connus toute ma foiblesse. . . . Chaque soir dans une obscure prison, sitôt que la porte à double verrou, fermée sur lui, le déroboit aux regards de ses guides, votre fils répandoit des larmes, le ministre des autels oublioit les souffrances de Jésus-Christ pour ne pleurer que sur les siennes. . . . . . Que l'homme est foible, quand Dieu l'abandonne un instant à sa propre force ! . . . . . .

Cependant la providence finit toujours par offrir au pécheur une main secourable : j'arrive à Rochefort, et c'est là que dans l'asile du crime, je dois trouver des anges. Dieu puissant ! et je pourrois encore me plaindre ! Ah ! que ma bouche ne s'ouvre plus pour murmurer. Créateur ! que ta bonté m'éclaire, qu'elle guide mon cœur, et que je sois enfin digne de parcourir la nuit du tombeau, avec les hommes prédestinés, avec ces vertueux compagnons d'infortune. Mon père, je n'ai plus le droit de vous parler de moi. Ces vieillards vénérables, dont je suis fier de partager le sort, m'ont appris à souffrir, c'est à Rochefort que je les ai trouvés. Le cachot où je fus jetté renfermoit déjà huit ministres de la religion, et avec eux toutes les vertus. . . . Il étoit nuit quand j'entrois dans ce séjour funèbre ; une lampe y répandoit sa lueur sépulchrale. Quel spectacle ! des vieillards couchés sur le carreau. . . . Ils n'avoient qu'un peu de paille pour reposer leurs têtes, et cependant ils dormoient tous ! L'innocence sommeille si aisément ! . . . . Bientôt mes regards se fixèrent involontairement sur l'un de ces infortunés ; un visage céleste, de longs cheveux blancs par les années ; tout en lui recommandoit la vénération. C'étoit Dom Louis, de l'ordre de St. Bruno. A sa vue, saisi d'un saint respect, je m'approche ; je tombe à genoux devant lui, et je promets à Dieu de consacrer mes soins à ce vieillard. Il s'éveille, m'aperçoit, lève les yeux au ciel, puis me tendant la main : " O mon fils !" dit-il, " vous êtes aussi l'enfant du " Seigneur ; que la foi vous soutienne dans la persécution, et

" que

" que Dieu soit toujours votre consolateur...." Ses compagnons d'infortune ne dorment plus; ils s'unissent à lui, tous m'entourent, tous oublient leurs malheurs pour ne s'occuper que des miens : je parois être la seule victime, je suis le seul que l'on console.... " Ministres de Jésus-Christ," m'écriai-je, " O mes pères! ô mes modèles! que Dieu me donne cette " force qui vous anime; que ma foiblesse soit punie par de " longues souffrances; que ma foi n'en soit point ébranlée, " et que je puisse, en vous imitant, mériter la couronne du " juste que le ciel vous destine!"

Deux jours après mon arrivée, nous sommes enlevés de notre prison, et traînés sur le bâtiment qui doit nous transporter à la Guyane. Des ecclésiastiques de toutes les parties de la France, parmi lesquels se trouvent plusieurs prêtres constitutionnels et même mariés, un grand nombre de sexagénaires, des écrivains journalistes, des émigrés, deux membres de l'assemblée législative, Job-Aimé et Gibert-Desmolières: telles sont les victimes entassées sur la frégate la Décade. Le prieur de Saint-Claude est atteint d'une hernie; ce bon vieillard peut à peine marcher : l'un de mes confrères, que la fièvre tourmente, n'a plus que quelques jours à vivre. Girard, d'Havelange, le vertueux Dom Louis, succombent sous le poids des années. La plupart sont infirmes ou malades. Les députés Gibert et Job-Aimé, réclament envain pour ces infortunés; leurs voix sont étouffées: " C'est à Cayenne," leur dit-on, " que vous réclamerez."

Mon père, des malades, des vieillards serrés les uns contre les autres, étendus sur des planches, tourmentés de vermine, sans linge, sans vêtemens, plus mal nourris que ne le sont les plus vils criminels: tel est le fidèle et déchirant tableau qu'offrent les déportés.

Ils ne respirent que par une étroite soupape; le méphitisme propage la contagion; une odeur de mort se répand dans cette fournaise ardente, et cependant le plus léger murmure ne se fait point entendre; tous ont le courage que donne

l'innocence: tous ont appris à souffrir. L'équipage étonné, contemple avec admiration les victimes, plusieurs matelots versent des larmes sur notre infortune, et leur sensibilité les porte à nous prodiguer des généreux secours selon leur pouvoir. Estimable Benoît, sensible Rosier! nous avons oublié les noms de ceux qui nous ont accablés d'amertume; et gardons-nous au fond de nos cœurs le souvenir des vôtres. Jouissez surtout, bons matelots, du bonheur d'avoir sauvé la vie à deux hommes de bien. Hélas! si l'un d'eux (d'Havelange) a depuis terminé sa carrière, au moins vous prolongeâtes alors, par vos soins, sa pénible existence. Nous n'avons pas non plus oublié la générosité de quelques officiers: je voudrois pouvoir les nommer; mais ce seroit peut-être les exposer à la haine des méchans.

Nous débarquons à la Guiane; les habitans de cette colonie veulent nous secourir, mais une nouvelle déportation nous attend. Le commissaire du gouvernement exécute avec rigueur des ordres qu'il a sans doute reçus; car quel homme seroit assez cruel pour se décider de lui-même à tourmenter ainsi ses semblables!

Les déportés sont divisés en plusieurs classes: les uns partent pour Sinamary et ses environs; les autres sont jettés dans les affreux déserts d'Aprovayac et de Cananama. C'est de ce dernier tombeau que votre fils vous écrit; c'est-là que, soutenu par l'exemple de ses frères, il cherche à mériter par des souffrances, ce que vous, mon père, vous méritez par vos vertus. Cananama est l'un des cantons les plus reculés de la colonie; ce pays, situé au milieu des bois, est couvert de marais fangeux qui corrompent l'air par des exhalaisons fétides; et les habitations se bornent à quelques cabanes informes, asyle de douleur et de mort. C'est dans ce lieu sauvage que l'on nous a relégués. Des huit infortunés, que je trouvai dans les cachots de Rochefort, deux seulement sont encore existans. Depuis cinq jours, Dom Louis a cessé de vivre! depuis cinq jours la tombe du juste est arrosée de larmes.... Ce bon vieillard, une heure avant de rendre le dernier soupir, se traîna

malgré moi au milieu du carbet qu'il habitoit ; là, prosterné contre terre, entouré de ses frères, ou plutôt environné de spectres languissans, et après avoir reçu de moi les derniers secours spirituels.... " Mes frères en Jésus-Christ," nous dit-il, " tous " les maux que j'ai soufferts ne sont rien, puisque le Rédemp- " teur des hommes a été abreuvé de fiel et de vinaigre. . . . " Mourons donc, comme le dit l'apôtre, avec l'espérance que " nous allons être introduits dans la sainte cité du ciel ; mou- " rons avec l'espérance que nos tribulations, qui n'auront duré " qu'un moment, nous conduiront bientôt à une gloire éter- " nelle ; mourons avec l'espérance que Jésus-Christ transfor- " mera un jour notre corps vil et abjet pour le rendre con- " forme à son corps glorieux. Avant de mourir, prions pour " nos persécuteurs, et que nos prières s'élèvent jusqu'à Dieu." Dom Louis cessa de parler. Je récitois près de lui les prières des agonisans ; mais bientôt sa main glacée se roidit dans la mienne, il expira entre mes bras.

Chaque jour de nouveaux malheurs viennent nous affliger ; une victime est suivie d'une autre victime ; celui que, dans trois jours, demain peut-être, la mort va frapper, creuse aujourd'hui, avec délice, cette terre qui doit se fermer sur lui. Un tombeau est le terme des désirs, et l'infortuné qui se voit prêt à y descendre, ne verse des pleurs que sur ceux qui lui survivent. Le cimetière où reposent nos amis et frères, est le lieu où sans cesse nous dirigeons nos pas.... C'est-là que nous nous réunissons, et que nous aimons à choisir la demeure où nous espérons trouver le repos. L'ami marque sa place auprès de son ami ; étendu sur sa tombe, il voudroit ne plus s'en séparer ; cette fosse qu'il creusa de ses mains, et qui n'attend plus que sa dépouille mortelle, devient son espérance ; cinq ou six jours à donner encore à la vie, lui semblent une trop longue route à parcourir.

Hier un prêtre du Brabant, qui depuis plusieurs jours ne paroissoit point aux appels, fut trouvé dans une forêt voisine à demi dévoré par les bêtes féroces ; il y avoit succombé d'ina-

nition. . . . . . Ses mains étoient jointes, et sur ses lèvres inanimées reposoit le signe de la foi. Des nègres nous l'apportèrent en cet état : nous rendimes ce matin les derniers devoirs à ce martyr chrétien.

Nous savons que, dans tous les cantons où se trouvent des déportés, leur sort n'est pas moins affreux que le nôtre. La mort se divise pour les frapper, ceux qu'elle n'a pas atteints jusqu'à ce jour languissent dans l'état le plus misérable ; on diroit que cette partie de la Guiane n'est habitée que par des ombres. En suivant un calcul exact, il est probable que des 193 déportés, il n'en existera pas dix dans cinq mois. Votre fils alors ne sera peut-être plus : cette idée n'a rien qui le tourmente ! il s'y arrête sans effroi, et l'espoir que son âme épurée par le malheur, sera digne de paroître devant le tribunal de Dieu, le soutient dans l'avenir.

Adieu, mon père, que le Seigneur protége votre vieillesse, que ses biens se répandent sur ma sœur et ses pauvres enfans.

Je finis en demandant votre bénédiction et le secours de vos prières.

Votre respectueux et affectionné fils,

DA***.

L'on a eu certitude que cette lettre est parvenue à la famille de l'infortuné qui l'a écrite ; mais déjà son père n'existoit plus, la douleur venoit de le mettre au tombeau. (Cette lettre est tirée des anecdotes secrètes et très-certaines, sur la révolution du 18 Fructidor, et nouveaux mémoires des déportés de la Guiane écrits par eux-mêmes.)

Mission donnée aux Prisonniers François, détenus dans les Prisons d'Angleterre, par les Prêtres François, avec la permission du Gouvernement, etc.

Nous allons terminer cette analyse, concernant les traits principaux et si multipliés de générosité religieuse de notre clergé François envers les malheureux, par dire un mot relatif aux secours spirituels que quelques zélés ecclésiastiques ont offert d'administrer à une multitude de soldats prisonniers François, pour ainsi dire encombrés dans diverses prisons d'Angleterre ; mais, avant tout, nous devons prévenir nos lecteurs que ce fût par les soins et la vigilance de Mgr. l'Evêque de Léon que cette pénible et religieuse mission s'effectua : dès-lors, qu'après avoir pris des informations sur la volonté, la capacité et le zèle d'un certain nombre d'ecclésiastiques propres à remplir ses intentions sur cet objet si critique ; il en trouva bientôt un nombre suffisant de capables, qui se vouèrent, sans retard, à ce ministère ; et furent envoyés comme missionnaires aux secours des prisonniers François dispersés, au nombre d'environ trente mille dans les prisons de Porchester, de Portsmouth, Plymouth, Bristol, Norman-Cross, Chatham, etc. ; mais comme il fallut une permission très-particulière du gouvernement, à ces ecclésiastiques pour entrer dans ces prisons, Mgr.

l'Evêque de Léon l'obtint du ministre, chargé de ce département.

Quel spectacle douloureux pour nos zélés missionnaires, quand ils furent introduits dans ces réceptacles où toutes les féroces passions sembloient s'y être réunies ! En effet, qui apperçurent-ils? une multitude de soldats livrés à tous les vices que le libertinage, la misère et la crapule amènent, presque toujours, sur le physique et le moral d'hommes réunis dans un même et court espace, ayant oublié tous principes religieux, sans mœurs quelconques, ni retenus par aucun frein ; en un mot, familiarisés et exercés depuis long-temps aux crimes et aux excès qui, jusqu'à ces temps moins cruels, ont désolé la France.

Nos missionnaires, introduits dans les prisons, adressèrent d'abord la parole à ceux qui leur parurent les moins déraisonnables et les moins passionnés pour ce désordre en tout genre. L'on conçoit aisément que cette mission devint des plus critiques pour ces pieux ecclésiastiques; mais ils ne se rebutèrent jamais, et leurs discours charitables et religieux, pleins d'onction, et en même temps de force, firent enfin impression sur plusieurs de ces malheureux, dont une infinité étoient attaqués de maladies violentes, prêts à paroître devant leur Juge Suprême, mais toujours miséricordieux. La résignation et le bon exemple de quelques-uns de ces premiers, en entraîna in-

sensiblement un assez bon nombre d'autres dans les sentimens de leur religion et dans la véritable voie de laquelle ils ne s'étoient écartés, sans doute, que par mille exemples funestes que leur avoient donnés leurs camarades libertins et corrompus, par tous les excès et les crimes enfantés par la révolution ; en un mot, ces premiers succès répétés de nos missionnaires les dédommagèrent infiniment des injurieux repoussemens, quelquefois même caractérisés par la violence, que le plus souvent ils éprouvèrent du plus grand nombre de ces soldats effrénés, et livrés à la plus honteuse crapule ; mais ne nous étendons pas davantage sur l'immoralité de ces troupes républicaines, plaignons-les de leur entêtement à persister dans le désordre et la violence effrénée de leurs passions, et implorons, sans cesse, grâce pour eux auprès du Dieu des miséricordes.

D'autre part, le tableau que nous pourrions faire de la tenue corporelle de ces malheureux soldats, d'après le rapport qui nous en a été fait par nos missionnaires, seroit également effrayant à envisager ; il nous suffira de dire que la plus grande partie de ces misérables n'étoient couverts que de haillons tombant en pourriture (sans doute par la faute du gouvernement républicain plutôt que de ses agens en Angleterre).

Nos charitables ecclésiastiques missionnaires, dont le but essentiel étoit de chercher à leur porter toutes les consolations et secours spirituels dé-

pendans de leur ministère, sans cesse témoins de ce dégoûtant spectacle, en écrivirent, avec le plus grand intérêt à Londres, à Mgr. l'Evêque de Léon et à quelques-uns de leurs confrères: ceux-ci, étant véritablement touchés de l'horrible tableau que nos missionnaires leur avoient adressé, crurent devoir en faire aussitôt part à Mgr. l'Evêque de Léon qui, s'étant au même instant réuni à eux, ouvrirent, sans différer, une sorte de souscription volontaire entre eux, la proposèrent au général des ecclésiastiques, et cette souscription portoit invitation à tous ecclésiastiques émigrés François, qui auroient des hardes de toute nature de réforme, et dont ils pourroient se passer, de vouloir bien les faire parvenir, sans retard, dans un lieu désigné, pour y être emballées, envoyées et adressées à MM. les prêtres habitans les villes de Portsmouth, etc. etc. lesquels prêtres distribuèrent aux prisonniers François les susdites hardes: bien entendu, à tous ceux qui auroient les plus pressans besoins d'être couverts; car on nous a assuré qu'une infinité avoient passé deux hivers dans cet état d'abandon absolu.

Les envois que firent MM. les ecclésiastiques de leurs hardes de réforme en tout genre, mais cependant encore portables, furent si considérables que leur poids passa plus de deux milliers cinq cents livres pesans, et qu'à cet effet, l'on fut obligé d'ouvrir une seconde et petite souscription

pécuniaire

pécuniaire pour l'acquisition des caisses qui devoient les contenir, et en payer le port jusqu'à leur destination, ce qui fut exécuté sans retard.

Sans doute, que de semblables traits de bienfaisance et de charité chrétienne, donnés si à propos et si souvent répétés par nos prêtres François, quoique eux-mêmes se trouvant, presque généralement, dans la détresse, mériteront un jour d'être consignés dans l'histoire de ce malheureux siècle, qui rendra certainement compte des désastres sans nombre, qui ont si violemment frappé l'église Gallicane, dont les temples sacrés et leurs autels ont été renversés, et leurs ministres en partie massacrés, ou forcés de fuir la persécution en pays étranger.

Fasse le ciel, que ce Journal historique et Religieux, ne contenant que des faits certains et de saintes vérités chrétiennes, attestés par nos vénérables pontifes, qui d'ailleurs ont si grandement coopéré à leur exécution, soit également un jour inséré dans l'histoire de notre église Gallicane, encore aujourd'hui si persécutée et si souffrante, pour y servir, aux siècles futurs, d'exemple et de témoignage aux ministres de l'église, et même aux fidèles qui succéderont à tous ceux qui toujours restent inébranlables dans leurs principes religieux et ceux de l'honneur, malgré la persécution dont ils sont de nouveau si violemment frappés ; et telle est, à notre égard, l'honorable

récompense que nous avons lieu d'espérer pour les peines et les soins que nous avons pris, de les réunir, quoique en partie, dans cet écrit.

Etablissemens divers d'Utilité Morale et Civile, élevés successivement à Londres, par M. l'Abbé Carron, à l'avantage de la grande Vieillesse accablée d'infirmités, et de la Jeunesse la plus tendre, etc.

Revenons un instant sur nos pas et continuons encore, de rappeller quelques autres actions et entreprises de bienfaisance de M. l'abbé Carron, toujours empreintes, comme on en pourra juger, du sceau de la religion sainte, et toujours reversibles au soulagement, au bonheur, et à l'instruction de l'humanité en général, soit lorsquelle a atteint l'âge de décrépitude, soit dans l'âge tendre de la jeunesse.

Maison de Santé et de Piété pour quarante Vieillards Prêtres plus que Sexagénaires.

M. l'abbé Carron, sensiblement touché de voir un grand nombre de prêtres plus que sexagénaires, devenus infirmes, qui supportoient, avec une sainte résignation, leur état de souffrances, restés sans moyens de se faire secourir dans leurs chambres : ce charitable pasteur, se déclarant le père spirituel et temporel de cette vénérable phalange de l'église de France, si violemment persécutée, loua deux maisons contiguës dans un lieu retiré, appellé Polygon, au village

de Somers-Town, et sût se procurer, toujours par une sainte industrie, environ une quarantaine de lits et tous autres petits meubles, et ustensiles indispensables dans une maison et communauté de religieux pauvres.

A peu près quarante vieillards prêtres, la plupart infirmes, furent donc aussitôt admis dans cet hospice religieux, où ils reçurent et reçoivent toujours nourriture, et généralement tous secours de corps soit en santé, soit en maladie, moyennant les secours pécuniaires, se montant à 35 shelings par mois, provenans du gouvernement; lesquels sont toujours déposés dans les mains de l'économe ecclésiastique du susdit hospice.

L'on peut se rendre certain que, dans cette communauté d'édification, de repos et de retraite, l'oraison et tous exercices de piété y ont été et sont toujours, comme continuels, dans la chapelle et oratoire de cette maison de retraite, où l'on dit journellement des messes; soir et matin, les méditations et prières de ces vénérables prêtres sont terminées par le dernier verset du Psaume *Exaudiat......Domine salvum fac regem nostrum Georgium*, et l'oraison pour la prolongation des jours de Leurs Majestés Britanniques, ainsi que ceux de leur famille royale, etc....

Second Hospice pour un certain nombre de Femmes Françoises émigrées et malades.

A peu près dans le même temps que M. l'abbé Carron eût formé son premier établissement pour les vieillards prêtres, dont nous venons de parler, il en réalisa un second non moins intéressant et généreux : ce fut en faveur des femmes émigrées, hors d'état de pouvoir être secourues dans le fâcheux état de maladie, et de graves infirmités, où souvent elles se trouvoient comme abandonnées dans leur chambre et sans secours absolus.

Nous devons observer que cet hospice a été également dirigé par des femmes pieuses qui se sont vouées à l'état pénible, et le plus souvent plein de dégoût d'approcher et de garder nuit et jour les malades.

Nous avons précédemment observé que l'abbé Carron le jeune, dont il s'agit maintenant, avoit toujours été secondé par monsieur son frère aîné, également zélé pour tout ce qui regarde le saint ministère et service de l'autel ; que tous deux forcément sortis de leur province de Bretagne et jetés sur l'île de Jersey, à peine s'y trouvèrent-ils fixés, que le premier soin de ces deux disciples de St. Vincent de Paule, conçurent le projet d'y établir une chapelle et l'exécutèrent à la satisfactions de toutes les familles Françoises émigrées qui étoient en grand nombre dans cette île.

Nous avons ajouté que, peu d'années après, ces deux ecclésiastiques frères, ayant été contraints de quitter Jersey, ainsi que tous leurs confrères, par ordre sans doute émané du gouvernement, se rendirent à Londres et y firent usage, pour l'établissement de leur nouvelle chapelle, dite de London, de tous meubles et ornemens d'autel qu'ils avoient à Jersey.

Ensuite nous avons rendu compte des principaux établissemens que notre digne ecclésiastique avoit consacré au soulagement de l'humanité souffrante, et dans la détresse pour l'un et l'autre sexe : surtout, nous avons annoncé que le premier soin de ce charitable pasteur avoit été de donner, soit à l'île de Jersey, soit à Londres, à la jeunesse des deux sexes, l'instruction de sa religion, en inculquant pour jamais dans son cœur et dans son âme les véritables et saints principes de la croyance et morale évangélique.

Maintenant nous nous empressons d'ajouter que ce digne père spirituel de la jeunesse a fait davantage encore, dès-lors qu'il a considéré les enfans des deux sexes de nos familles émigrées comme les siens adoptifs spirituels : disons plus, nous nous sommes rendus certains, que quand quelques-uns de ces malheureux enfans sont, tout-à-coup, devenus orphelins en très-bas âge, de père et de mère, par conséquent se sont trouvés abandonnés de toute la nature et en terre étrangère : notre charitable et tendre père spiri-

tuel les a aussitôt recueillis dans ses bras et adoptés comme les siens propres, et que toujours il les a eu et les a encore à sa charge dans ses maisons d'éducation.

Nous devons enfin ajouter que M. l'abbé Carron, toujours infatigable dans ses travaux religieux pour secourir l'humanité, ne s'est pas seulement borné à donner la nourriture spirituelle à la jeunesse, mais qu'il a également surveillé sa raison à mesure qu'elle s'est développée, ainsi que nous allons nous en convaincre dans un instant. Nous verrons encore que, par sa vigilante et pieuse industrie, il a su réunir à ses côtés, et pour ainsi dire sous le même toit les deux âges si opposés entre eux, l'enfance et la décrépitude.

Mais comme nous avons suffisamment parlé des soins que ce patriarche, de tous les âges de l'homme, a porté à cette dernière classe si voisine de son tombeau ; nous allons nous occuper, en terminant cette partie de notre Journal, de la nouvelle et présente génération, qui doit succéder à la nôtre, à mesure qu'elle disparoît de dessus la terre : voyons donc ce que, jusqu'à présent, M. l'abbé Carron a fait et continue toujours de faire pour ces jeunes plantes animées du souffle de la vie, en procurant par degrés, sagement ménagés, à leur tempérament, quoique point encore formé, des exercices proportionnés à leurs forces de corps, quant au cœur, à l'esprit et à

l'âme, auxquels il donne toujours, avec prudence, pour nourriture spirituelle toutes les vertus morales et civiles, en même temps qu'il les enrichit des connoissances essentielles, et des talens divers qui, réunis, doivent nécessairement contribuer à rendre un jour cette jeunesse utile à l'Etat, ou profession qu'elle embrassera à l'avenir, par conséquent, à sa patrie, à son Roi, à sa famille, et à elle-même.

Etablissement de deux Maisons séparées pour l'Education de la Jeunesse Françoise de deux Sexes.

Nous avons vu que dès 1796, comme par un heureux effet de la Providence, deux maisons d'éducation séparées et destinées, l'une pour les garçons, la seconde pour les filles de pères et de mères émigrés, furent en même temps disposées par M. l'abbé Carron, et s'agrandirent à mesure que le nombre des élèves s'y accrût, sous les yeux même, et pour l'avantage de presque toutes les familles émigrées résidentes à Londres : que dans chacune de ces deux écoles nous y comptons encore aujourd'hui, malgré que l'émigration de tous les ordres soit presqu'entièrement disparue de l'Angleterre, 1°. dans celle des jeunes gens, plus de 60 élèves ; 2°. dans celle des filles, plus de 40 de ce sexe.

Il est bon d'observer que, dans chacun de ces deux établissemens, leur fondateur y a attaché

le nombre suffisant de maîtres et de maîtresses, en tout genre, et d'un excellent choix, tous propres à y enseigner les diverses connoissances et talens utiles que l'on donnoit communément, soit dans les meilleurs colléges de l'université de Paris, et aux écoles royales militaires; soit pour les demoiselles, à la maison royale de St. Cyr et maisons religieuses, telles qu'à l'abbaye de Panthémon, Bellechasse, etc. et généralement à la jeunesse destinée par sa naissance à remplir un jour dans l'Etat des emplois distingués, honorables et avantageux pour la société générale.

Noms des Instituteurs et Institutrices des deux Ecoles.

ÉCOLE DES GARÇONS.

Préfets.

MM. Bosquet,
—— Lesné,
—— L'Aîné de la Touche.

Professeurs.

—— Le Bon,
—— Du Houx,
—— De Guéry,
—— De Rumedon,
—— De Lancesseur,
—— De Godefrey.

ÉCOLE DES DEMOISELLES.

Institutrices.

Mme. la Ctesse. du Quengô,
Melle. de France du Landal,
—— de Trémereux,
—— de Kersalio,
—— Tuffin de Villier,
—— de Cornulier de Lucinière,
—— de Couessin de Boisriou.

L'on observera en outre, que tous messieurs instituteurs et institutrices de ces deux écoles, étoient émigrés François, et par leurs divers talens, distingués chacun dans leur état, se sont généreusement et pieusement voués à ce pénible, mais

mais bien honorable état, et qui réunis, chacun dans leurs maisons particulières, forment toujours, pour ainsi dire, avec leurs élèves, une nombreuse communauté religieuse, dont le chef instituteur est le digne père spirituel et temporel qui, nuit et jour, surveille tant en-dehors qu'au-dedans, à ce que le bon ordre, l'instruction dans toutes les parties, la paix, l'union fraternelle et l'aisance avec la propreté y règnent toujours.

Nous ne devons aucunement être surpris que des établissemens si utiles à l'humanité en général, dont nous venons de parler, et qui sont entièrement dus à M. l'abbé Carron, en intéressant tout le corps de l'émigration Françoise, sans distinction d'état, ni d'âge, ni de sexe, n'aient nécessairement dû attirer l'attention de notre auguste prince S. A. R. Monsieur, frère de notre Roi Louis XVIII, lorsqu'elle s'est trouvée résider à Londres.

Ce fut donc avec empressement, que suivie de nos Seigneurs les Evêques de St. Pol de Léon et d'Arras, et de MM. les officiers de sa maison, elle voulut juger, par elle-même, de leur importance, et en même temps jouir du résultat des travaux du si méritant instituteur abbé Carron, en allant visiter tous ses établissemens et hospices différens, destinés, soit à la vieillesse infirme, soit à la jeunesse des deux sexes et des divers états : sur ce point essentiel nous croirons avoir entièrement

rempli notre but, et à la satisfaction de tous nos lecteurs, en nous bornant seulement à transcrire ici la relation suivante, exacte et si intéressante, de la visite faite par S. A. R. Monsieur de ces établissemens dont nous venons de parler.

Mais, avant de procurer à nos lecteurs, cette première relation, nous nous empressons de leur mettre sous les yeux l'intéressante lettre que notre Roi Louis XVIII adressa, l'année précédente, à M. l'abbé Carron : cette lettre, ainsi qu'une seconde, que nous rapporterons aussi, et dont Sa Majesté honora, par ce même motif, M. Dubourblanc, ancien avocat-général du parlement de Rennes, attesteront aux générations les plus éloignées de la nôtre, combien la France, toujours dans l'anarchie la plus cruelle et dans les fers, malgré sa prétendue liberté, a perdue de n'avoir pas ce magnanime Prince pour son souverain légitime.

Lettre de Louis XVIII à M. l'Abbé Carron.

A Blankenbourg, ce 12 *Mai*, 1797.

« M. le comte de Botherel m'a rendu compte, Monsieur, « des différentes preuves que vous avez données de votre « zèle et de votre dévouement pour mes sujets fidels ; ce récit « m'a touché jusqu'au fond de l'âme, et je ne saurois assez « me hâter de vous témoigner la satisfaction que je ressens « d'une conduite si respectable. Vos jeunes élèves appren- « dront par vos leçons, et surtout par vos exemples, à aimer « et à respecter Dieu, à connoître et chérir les véritables « lois de notre patrie ; ainsi vous aurez doublement mérité « d'elle, et je serai heureux, un jour, de pouvoir vous en « récompenser dignement : soyez en attendant bien persuadé,

" Monsieur, de ma sincère estime, et de tous mes autres sen-
" timens pour vous.

(Signé) " Louis."

Visite des Etablissemens et Hospices de M. l'Abbé Carron par S. A. R. Monsieur, Frère de Louis XVIII.

Lettre de Mademoiselle de Trémereux, l'une des institutrices de l'école des demoiselles, au Chevalier Théodore de Trémereux, son frère, à Plymouth.

Somerstown, 10 *Mars*, 1800.

" J'ai, mon cher Théodore, à te communiquer des choses bien intéressantes pour un cœur François. S. A. R. Monsieur est à Londres, tu le sais ; mais ce que tu ne sais pas, c'est qu'ayant été aussitôt instruit de l'existence des établissemens si utiles, formés par M. l'abbé Carron, il a eu le désir de lui donner un témoignage authentique de la satisfaction qu'il en éprouve et de l'intérêt qu'ils lui inspirent. Nous avons donc été avertis, Mardi dernier, 4 de ce mois, que le projet de Monsieur étoit de nous honorer de sa présence le lendemain. Nous nous disposâmes à le recevoir, sans publier sa venue, car il l'avoit défendu. Notre maison est assez belle, nous choisîmes un des appartemens les plus vastes et le plus agréable pour recevoir ce prince.

" D'un côté, furent rangés les jeunes gens élevés ici, et au nombre de plus de cinquante ; de l'autre, les jeunes demoiselles, vêtues en blanc et mises avec une noble simplicité ; au fond de l'appartement, près des petits émigrés, étoient quelques ecclésiastiques et plusieurs gentilshommes, dévoués ensemble à l'éducation de cette jeune noblesse. On y remarquoit d'anciens chevaliers de S. Louis, qui continuent de servir l'Etat en travaillant à former des sujets qui puissent lui être utiles un jour.

" Mes compagnes et moi, nous nous plaçâmes au milieu de nos élèves. On aperçut la voiture du prince, M. Carron sortit pour aller le recevoir. Il arriva avec M. le Duc de Maillé, Mgrs. les Evêques de Léon et d'Arras, et le Chevalier de Puiségur. " Ah! Monsieur," dit-il à M. Carron, en lui tendant la main, " que je suis bien-aise de me trouver chez vous, et au milieu de " notre jeunesse!" Le plus respectueux silence regnoit dans l'appartement: dès que MONSIEUR entra, nos jeunes gens firent entendre des cris de vive le ROI, vive MONSIEUR! Il parut les entendre avec une grande sensibilité, et répéta souvent, " Les bons enfans! les bons enfans!" Presqu'aussitôt le jeune de Quélin, chargé d'être l'interprète de ses camarades, s'avança, et parla ainsi..... " Monseigneur, en apprenant à " prononcer l'auguste nom des Bourbons, nous apprîmes à le " chérir, et l'amour de nos Rois fut le premier sentiment qui " germa dans nos cœurs. Jettés, presqu'en naissant, sur un " sol étranger, nos yeux s'ouvrirent aux pleurs en s'ouvrant " à la lumière. Tout espoir d'être heureux sembloit perdu " pour nous. Mais aujourd'hui, Monseigneur, que vous " daignez honorer de votre présence cet humble asyle: au- " jourd'hui, que nous voyons au milieu de nous le petit-fils du " Bon Henri, le frère du Monarque Bien-Aimé que nos vœux " appellent sans cesse, nous connoissons le bonheur, nous " retrouvons la France:

" Oui, le sang des Bourbons est toujours adoré;
" Tôt ou tard il faudra que de ce tronc sacré,
" Les rameaux dispersés et courbés par l'orage,
" Réunis et plus beaux, soient notre unique ombrage."

Ici le Prince témoigna sa satisfaction en s'écriant avec vivacité, " Très-bien, mes enfans, très-bien." M. Carron lui rendit aussitôt un compte abrégé des études auxquelles se livroient ses élèves, et après lui avoir dit qu'ils ornoient leur mémoire de morceaux de poésie choisis, il appella les jeunes du Bourblanc et du Dresnai qui récitèrent, avec infiniment d'énergie et de sensibilité, quelques endroits de la Henriade,

dont on avoit fait l'application la plus heureuse à la contre-révolution, au Roi, à son auguste frère, et qui finissoient par ces vers-ci :

Tout le peuple changé, dans ce jour salutaire
Reconnoît son vrai Roi, son vainqueur et son père.

MONSIEUR en fut très-attendri. Vint ensuite la jeune Rosette le Douarin, une de nos plus gentilles et plus petites élèves, elle présenta au Prince un porte-feuille brodé par ses compagnes, et lui dit avec toutes les grâces et la simplicité de son âge :

" MONSEIGNEUR, encore quelque temps, et si vous le
" permettez, la petite Rosette vous présentera en France un
" porte-feuille qui sera son ouvrage. Vous le voyez bien,
" Monseigneur, elles sont plus grandes que moi, mais ici les
" grands, les petits, les vieux et les jeunes, tous n'ont qu'un
" cœur pour Votre Altesse Royale.—Je n'ai pas fini, Monsei-
" gneur ; quand vous ne serez plus au milieu de vos enfans,
" cette image chérie nous consolera, elle nous rendra même,
" et cependant.... mais oserai-je tout dire ! Si Monsieur, qui
" est si bon, daignoit nous la donner lui-même, nous serions
" bien plus heureux encore ; nous aurions une double joie,
" Monseigneur, la nôtre est celle de notre meilleur ami. Qu'il
" seroit content ! et que nous le serions tous de lui voir un
" pareil bonheur, une si douce recompense !"

Lorsqu'elle eut fini, le Prince éleva la voix, et dit tout de suite : " Je ferai sûrement ce qu'elle m'a demandé." Il en réitéra même la promesse plusieurs fois.

Tu devines assez, mon cher Théodore, que le petit orateur avoit sous les yeux la gravure du Prince, et que le meilleur ami est M. Carron. Nous terminâmes par deux couplets extrêmement simples, que chanta Mme. du Quengò, s'accompagnant sur la harpe :

Air : *Du Serain qui te fait envie.*

Oui, Prince, au berceau de la vie,
Ces cœurs formés à te chérir,
Pour leur bon Roi, pour la patrie,
Font serment de vivre et mourir.
Seigneur, les vœux de l'innocence
Pénètrent ton divin séjour,
Dieu des Bourbons, sauve la France,
Rends son monarque à son amour. (*bis*)

Si dans cette heureuse journée
Tu vois nos yeux mouillés de pleurs,
C'est ta présence fortunée
Qui ravit, enchante nos cœurs,
Aux transports de leur alégresse
Fils de Henri, tu reconnois
Et le respect et la tendresse
Qu'ont pour toi tous les bons François. (*bis*)

M. Carron lui dit ensuite en parlant de cette multitude d'ecclésiastiques vieux et infirmes qu'il a réunis dans une maison voisine de la nôtre.... " Nos prêtres attendent avec im- " patience, Monseigneur, le bonheur de voir Votre Altesse " Royale, votre présence prolongera leurs jours...." " Je " vais y aller, je vais y aller," répondit vivement MONSIEUR: Nos enfans venoient de parler avec un attendrissement si extrême, que plusieurs fois, en les entendant, ses yeux s'étoient remplis de larmes ; tous les cœurs étoient émus de sensibilité et de joie ; celui du Prince l'étoit aussi vivement ; en un mot, il jouissoit de se trouver au milieu d'une petite France, toute fidèle, toute remplie d'amour et d'enthousiasme pour les Bourbons. Il sortit de notre salle en jettant sur tous nos élèves des regards vraiment paternels, puis se tournant vers nous : " Nous vous avons, Mesdames, et à ces Messieurs," en montrant les instituteurs, " de grandes obligations, vous nous ren- " dez, et à la cause générale, des services bien essentiels."

A l'instant où il sortoit pour se rendre chez les vieillards, appercevant M. Carron sans chapeau, il lui dit d'aller le chercher et qu'il alloit l'attendre sur le perron ; ce que tu penses bien que M. Carron refusa. Le Prince en passant sur la place du Polygon, où étoient réunis un grand nombre de François et surtout d'ecclésiastiques, les salua avec l'air de la bienveillance et de l'intérêt. A l'hospice, il parla à tous les vieillards et demanda à un chacun de quelle province et diocèse ils étoient. S'adressant particulièrement au plus infirme, il s'empressa de le faire asseoir, s'informa de son état, le plaignit infiniment de ses souffrances ; il leur témoigna généralement à tous le désir et l'espoir de les voir rentrer en France et y exercer, comme avant la révolution, les fonctions de leur saint ministère.

Ensuite Monseigneur parut désirer voir l'hospice des femmes malades, établi aussi par M. Carron ; à peine y fut-il entré et parcouru des yeux cette maison qu'il loua l'extrême propreté avec laquelle elle étoit tenue, ainsi que des soins et de la vigilance des personnes qui en étoient chargées ; la présence de cet aimable et si intéressant Prince par son affabilité, charmoit tellement que, chacune des personnes auxquelles il adressoit la parole, trouvoit sans peine ce jour-là, ce qu'elle avoit à dire : s'adressant aux malades de la chambre dans laquelle il entra, et leur faisant des questions sur leur état, une d'elles lui répondit : " Monseigneur, personne de nous toutes " n'est souffrante aujourd'hui."

En quittant ces établissemens qu'il examina avec intérêt jusqu'au dernier moment qu'il en sortit, il dit à M. Carron les choses les plus affectueuses et obligeantes, et au fond les plus méritées ; il finit par lui recommander de ménager sa santé : " elle nous est si précieuse," lui répéta-t-il plusieurs fois, " vous n'en avez pas assez de soin." Il se sépara de nous comme à regret, et en vérité, il nous laissa du bonheur pour long-temps, mais bien des regrets.

Voilà, mon cher Théodore, beaucoup de petites choses

qui n'ont que la propos; mais j'ai pensé que ces détails t'intéresseroient.

Adieu, mon cher Théodore, il est temps de finir.

ANGELIQUE DE TRÉMEREUX.

Exercices publics et Distribution solennelle faite par S. A. R. MONSIEUR, *des Prix aux jeunes Elèves des Académies Françaises, fondées par M. l'Abbé Carron, à Somerstown.*

Le compte que nous venons de rendre des établissemens divers que M. l'abbé Carron a successivement élevé à Londres pour tous les âges et sexes de l'émigration Française; la visite que S. A. R. MONSIEUR, et aussi les autres Princes du Sang leur ont fait, pour en apprécier l'utilité et les avantages, dût nécessairement porter S. A. R. à protéger désormais, et d'une manière particulière, ces maisons d'éducation.

A chaque année, avant les vacances, ainsi que dans nos anciens colléges des universités de France, l'on y distribuoit des prix aux élèves les plus méritans après avoir subi des examens et à la fin des exercices publics.

La présence, à Londres, de MONSIEUR, celle de plusieurs de nos autres Princes de la Maison de Bourbon, et les encouragemens qu'ils avoient tour à tour constamment donnés à ces académies, devinrent pour cette jeunesse, de grands motifs d'émulation pendant toute l'année; mais cette émulation redoubla, lorsque les jeunes élèves

sûrent

sûrent que la distribution des prix devoit être faite par les mains même de cet auguste Prince et en présence de Mgr. le Prince de CONDÉ.

La noblesse de ces généreuses institutions, l'excellente réputation, d'ailleurs si méritée, de leur fondateur, la pureté de la morale religieuse qui y est enseignée, ajoutons encore les talens des instituteurs et des dames institutrices, dont nous avons précédemment donné les noms, et qui ont réuni depuis long-temps leurs efforts à ceux de M. Carron; tous ces avantages, dis-je, ont fait jouir ces établissemens, jusque chez l'étranger, de la plus grande faveur, puisque des pères y ont envoyé leurs enfans du fond des Indes-Occidentales, et même du Bengale, afin d'y partager l'éducation qu'y reçoit la jeunesse émigrée, de tout rang et de tout état, car la charité ne connoît point de distinction.

Plusieurs jeunes Anglois et Irlandois des deux sexes font encore aujourd'hui partie des élèves de ces établissemens et s'y distinguent d'une manière particulière.

Les examens sur les études de l'année, eurent lieu pendant deux jours consécutifs, les 25 et 26 Août 1801. Les élèves y furent interrogés successivement sur la philosophie, sur la grammaire Françoise et Latine, les mathématiques, l'histoire de France, la géographie, et surtout sur l'histoire sacrée.

Les interrogateurs étoient, ou des ecclésiastiques distingués, tels que M. l'abbé de Châteaugiron, ou d'anciens magistrats, des administrateurs et des militaires chargés d'années et de marques d'honneurs : on y remarquoit parmi ces derniers, le respectable vieillard et général comte de Martanges, dont l'esprit est toujours dans la fraîcheur de l'âge ; M. de la Bourdonnaye de Blossac, ancien intendant de Poitiers ; M. du Bourblanc, avocat-général au Parlement de Bretagne et ses deux fils ; M. le comte de Botherel, procureur-syndic des états de la même province ; MM. de Guillermy et Doutremont, conseillers d'état, etc. etc.

Il nous seroit impossible de suivre entièrement ces exercices dans tous leurs détails, nous nous bornerons à faire connoître seulement les traits principaux de quelques discours qui nous ont paru faire le plus d'impression sur l'assemblée qui étoit extrêmement nombreuse.

Le fond de la salle présentoit un amphithéâtre élevé de son niveau, d'environ cinq pieds, et une douzaine de gradins sur lesquels étoient placés, d'un côté, environ 70 élèves garçons avec leurs maîtres, de l'autre, à peu près le même nombre de demoiselles, toutes vêtues en blanc, aussi élégamment que modestement mises, et au milieu d'elles leurs institutrices.

Nous nous bornerons seulement à rendre compte de trois ou quatre extraits de dialogues

historiques de France sur la vie de plusieurs de nos Rois qui ont fixé davantage l'attention des interrogateurs que nous venons de nommer, et celle de la nombreuse assemblée ainsi que de nos augustes princes de France en partie témoins de ces exercices. Malgré que nos lecteurs aient, en général, connoissance des traits historiques que nous allons leur retracer, cependant nous sommes persuadés qu'ils les reliront avec d'autant plus d'intérêt qu'en voyant qu'ils sont maintenant gravés dans le cœur de leurs enfans, ils leur rappelleront encore les beaux jours de notre monarchie Françoise, dont leurs ayeux furent les témoins, puisqu'ils contribuèrent à la rendre florissante ; et qu'ils sentiront davantage les malheurs qui la frappent depuis douze années, étonnés qu'ils seront des contrastes si cruels du gouvernement républicain François d'aujourd'hui, avec celui dont la durée a été constante et sans interruption de plus de quatorze siècles, parce que les lois fondamentales et traditionnelles civiles, par lesquelles la France fut si sagement gouvernée jusqu'à ce jour, avoient été établies sur les bases de la religion sainte des Clovis, des Charlemagne et des St. Louis.

Extrait du Dialogue Historique sur la Vie de Louis VI, dit le Gros.

M. le comte de Martanges, lieutenant-géral des armées du Roi de France, adressant la pa-

role à Mademoiselle de la Bourdonnaye, lui dit.... Sans doute, Mademoiselle, vous avez remarqué, et sûrement avec plaisir, que l'amour de la gloire, le zèle de la religion et le bonheur des peuples, étoient héréditaires dans les descendans de Hugues Capet ; mais vous aurez en même temps observé, que les belles qualités avoient été plus éminemment marquées dans quelques-uns de nos Rois que dans d'autres ; par exemple, Mademoiselle, dans quelle classe placez-vous Louis VI, dit le Gros ?

R. En parcourant l'histoire de ce grand Roi, je l'ai vu, Monsieur, dans les occasions d'éclat se placer de lui-même, sur la ligne de ceux de nos souverains, dont la mémoire doit être à tous les François infiniment chère : guerrier valeureux, et intrépide à la tête de ses armées ; monarque sage et bienfaisant dans les règlemens de police administrative pour le bien-être de ses sujets ; pur dans ses mœurs, et plein des sentimens d'une sincère piété : tels sont, monsieur, les traits principaux sous lesquels je me présente Louis le Gros

D. En esquissant le portrait fidèle de ce monarque, Mademoiselle, vous en faites l'éloge le plus accompli : c'est aussi, je vous l'avoue, un de mes héros de prédilection ; et je me félicite d'en avoir toujours jugé comme vous. Dans quelle occasion, Mademoiselle, la valeur de Louis le Gros, vous a-t-elle particulièrement frappé ?

R. D'abord, Monsieur, dans le défi du combat corps à corps qu'il proposa, sur l'Epte, au Roi d'Angleterre : j'ai applaudi, je vous l'avoue, comme les soldats des deux armées, à la franchise du procédé vraiment chevaleresque du Roi François, et j'aurois volontiers crié avec eux, *Que ces deux Rois se battent sur le pont qui tremble.* Le prince Anglois fut peut-être plus sage de n'en rien faire ; mais dans le fait, il n'y gagna rien, car il perdit la bataille, et son armée fut poussée jusqu'à Meulan.

D. Il me semble, Mademoiselle, que les Anglois prirent bien leur revanche à Brenneville, où l'armée Françoise, après avoir eu un premier avantage, fut mise dans un si grand désordre que la déroute fut complète, au point que le Roi lui-même, je crois, y courut de sa personne de grands hasards.

R. Oui, Monsieur, et de très-grands ; car un cavalier Anglois, qui l'avoit reconnu dans la mêlée, avoit déjà saisi la bride de son cheval en criant : *Le Roi est pris :* mais le brave et vigoureux monarque se tira rapidement de presse, en fendant, d'un coup de sa hache d'armes, la tête du cavalier, auquel il dit en le frappant : "Apprend qu'on ne prend pas le Roi même aux échecs." Cette gaieté d'expression, dont Louis le Gros assaisonna la leçon sérieuse et sévère, qu'il donnoit au cavalier, qu'il mettoit en même

temps hors d'état d'en profiter, m'a parue singulièrement caractériser notre esprit national.

La satisfaction, Monsieur, avec laquelle je vous cite ce trait de la vie de Louis le Gros, me prouve à moi-même combien cette disposition à traiter gaiement (même les objets les plus sérieux) nous est naturelle. Cependant elle ne m'empêche pas d'être profondément affectée d'une idée affligeante sur l'avenir : permettez-moi, Monsieur, de vous la communiquer.

Nos familles Françoises forcément fugitives et exilées de leur patrie pour leur religion et leur Roi, après avoir été aussi fraternellement accueillies qu'elles l'ont été dans cette île hospitalière, après toutes les marques si touchantes d'intérêt et de bienfaisance qu'elles y ont reçues et qu'elles y reçoivent encore tous les jours : lorsque l'heureuse époque de la restauration de la Monarchie Françoise sera enfin arrivée, est-ce que les anciennes inimitiés, qui ont aigri pendant tant de siècles ces deux généreuses nations, pourroient encore se renouveller ? Cette perspective me trouble et m'alarme....Rassurez-moi, je vous prie, Monsieur.

D. Mademoiselle, cette inquiétude, et la précieuse ingénuité avec laquelle vous l'exprimez, peignent au naturel la noble sensibilité de votre âme. Non, Mademoiselle, il n'est pas de François à Londres qui n'ait, comme vous, des grâces

à rendre, de la généreuse hospitalité avec laquelle il y a été reçu et y est toujours traité. Les obligations que la France régénérée aura contractées, pendant ses longs et pénibles malheurs, avec la Grande Bretagne, ne sont pas de nature à pouvoir jamais être oubliées. La rivalité des deux pays, au reste, n'est, dans le fond, qu'une affaire topographique et une suite nécessaire de leur site respectif, et de la concurrence de leurs productions, de leur industrie et de leur commerce. Sous cet aspect, il n'est pas impossible, qu'après un siècle de réparations, la France ne redevienne un jour l'émule et la rivale de l'Angleterre. Mais l'inimitié est indépendante de la géographie, elle est dans les cœurs, elle porte sur le sentiment; et celui d'une reconnoissance éternelle ne permettra jamais, dans aucun siècle à venir, la rentrée de la jalousie haineuse dans un cœur François. Que le vôtre, Mademoiselle, jouisse donc sans trouble, de sa vive et juste gratitude ; ne vous alarmez point sur l'avenir, profitez du présent, et continuons à nous entretenir du passé, en revenant à l'un de nos bons Rois, Louis le Gros.

Cette guerre de rivalité, qui se faisoit alors entre ces deux nations, ne suscitât-elle pas de nouveaux ennemis à la France? (Cette nouvelle question nous a semblée infiniment intéressante à développer.)

R. Oui, Monsieur, l'Empereur d'Allemagne, gendre de Henri Ier, prit le parti de son beau-

père, et se déclara hautement pour lui. Le Roi, Louis le Gros, sans s'effrayer, envoya les grands feudataires de sa couronne qui, oubliant noblement leurs intérêts particuliers et personnels, les sacrifièrent tous sans balancer, en preux et fidèles vassaux, au grand intérêt général de la dignité de la couronne suzeraine.

D. Mademoiselle, cet élan unanime de nos grands feudataires et hauts Barons, ordinairement si divisés entre eux et souvent opposés au Roi leur souverain et suzerain, quant à leurs prérogatives attachées à leurs fiefs, ne vous a-t-il pas fait faire quelques réflexions relatives à nos circonstances présentes ?

R. J'ai pensé plus d'une fois, Monsieur, que cette même générosité qui avoit réuni tous les vassaux de la couronne à Louis le Gros contre l'Empereur, auroit dû réunir aussi tous les membres principaux de la grande famille Européenne contre ce gouvernement désorganisateur, qui, depuis douze ans, fait nos malheurs, et qui trouble encore aujourd'hui toute l'Europe, et agite le globe entier.

D. Votre réflexion, Mademoiselle, est frappante de justesse, dans le rapprochement que vous en faites ; il est impossible qu'on n'ait pas vu, comme vous, dans tous les cabinets ministériels et politiques ; mais l'esprit de chevalerie s'est trop malheureusement évanoui dans la

France

France depuis Louis le Gros. Et pourquoi n'ajouterions-nous pas aussi dans d'autres empires?.... Au reste, comme c'est de l'histoire de son temps dont nous nous entretenons actuellement, que résultât-il, Mademoiselle, en faveur de notre valeureux monarque, de cette unanimité si généreuse de ses hauts Barons ?

R. Il en résulta, Monsieur, que Louis le Gros entra en campagne, à la tête d'une armée de 60,000 hommes d'infanterie, et de 20,000 de cavalerie ; et que l'Empereur étonné d'un aussi formidable armement, aima mieux se retirer que de se compromettre ; quelques-uns des chefs François auroient désiré qu'on eût suivi les Allemands jusques sur leur territoire ; mais Louis satisfait d'en avoir imposé à l'ennemi, sans le combattre, licencia aussitôt son armée, et revint sagement à Paris pour y rendre grâces à Dieu de son triomphe. Il alla ensuite déposer à St. Denis l'Oriflamme qu'il en avoit tiré, et qui pour la première fois avoit paru à la tête de l'armée Françoise dans cette grande levée de boucliers contre l'Empereur......

M. le général de Martanges demanda ensuite à sa répondante de vouloir bien fixer ses idées sur cette Oriflamme dont il étoit si souvent question dans les anciennes annales militaires Françoises. Mademoiselle de la Bourdonnaye satisfit pleinement à toutes les questions qui lui

furent faites sur ce point d'histoire très-curieux.

M. de Martanges poursuit.... Voulez-vous bien, Melle., en revenant à Louis le Gros, me dire dans lequel des réglemens (ce point de discussion est peut-être l'un des plus intéressans de notre histoire de France, surtout dans les circonstances du temps présent où se trouve ce royaume,) administratifs de ce monarque, vous l'avez vu particulièrement occupé du bien de son peuple ?

R. Monsieur, c'est dans l'ordonnance qu'il fit pour l'affranchissement des serfs, et surtout dans l'exemple qu'il donna dans ses propres domaines, de la propriété qu'il accordoit à cette classe de ses sujets. C'est de cette déclaration de Louis le Gros que date légalement la première existence régulière des communes de France.

D. Ce trait historique, Melle., ne vous a-t-il pas fait faire quelque réflexion sur les rapports qu'il peut avoir avec ce qui s'est passé de nos jours ?

R. Hélas ! Monsieur, je n'ai pu m'empêcher de penser bien douloureusement, que c'est en abusant à l'excès de cette faveur du sceptre paternel de Louis le Gros, que ces mêmes communes s'en sont fait un titre en 1789, pour faire tomber 650 ans après ce même sceptre si paternel, de la main de celui des petits fils de leur bienfaiteur, qui étoit le plus occupé de leur félicité, et de le lui ôter en faisant cruellement tomber sa tête.

D. Cette observation, Melle., n'est malheureusement que trop vraie, et elle ne se présentera jamais à un vrai François, sans le pénétrer de la douleur la plus amère et la plus vive.

Mais avant de finir cet intéressant dialogue sur la vie de cet excellent Roi, puis-je vous demander, Melle., sur quel document vous avez aussi favorablement jugé de sa sincère piété et de ses sentimens religieux.

R. Ils sont consignés, Monsieur, dans la leçon paternelle et si touchante qu'il donna en mourant, à son fils Louis le jeune ; en voici les termes consignés dans tous nos historiens :

" Ressouvenez-vous, mon fils, que votre état " de Roi, est une charge publique, dont vous " aurez un jour à rendre un compte rigide à celui " qui dispose seul des sceptres et des couronnes."

Sur Louis IX.

M. le Comte de Martanges, en brave et fidèle chevalier François, plus qu'octogénaire, portant toujours gravée dans son cœur l'Oriflamme de France, auguste drapeau de la foi sur lequel étoit empreinte cette belle et expressive maxime, Dieu et le Roi ; et que le plus saint de nos Rois, Louis IX, confia à son frère, Comte d'Artois, quand ce monarque fut pour la seconde fois à la terre sainte ; M. de Martanges, dis-je, pleinement satisfait des réponses que venoit de lui faire Ma-

demoiselle de la Bourdonnaye sur la vie et les caractères du Roi Louis le Gros, se permit de lui proposer encore quelques questions sur ce beau règne, quoique de peu de durée, de Louis IX, et lui dit : Quelqu'intéressans, Mademoiselle, que soient dans les fastes de notre histoire les règnes de Louis VII, de Philippe Auguste, et de Louis VIII. ; c'étoit cependant au quatrième successeur de Louis le Gros, à Louis IX, qu'il étoit plus particulièrement réservé de pouvoir fixer avec confiance le compte rigide qu'il auroit à rendre un jour de sa charge de Roi, à celui qui, comme l'avoit dit son trisaïeul à son fils, dispose souverainement seul, des sceptres et des couronnes.

D. Voulez-vous, Mademoiselle, que nous nous entretenions de quelques-uns des traits de la vie de ce grand Monarque.

R. De tout mon cœur, M., mes compagnes et moi aimons à prononcer son nom ; il est si doux à l'oreille de tous les bons François !

Bornons-nous à dire que M. de Martanges fit plusieurs questions des plus intéressantes sur la vie de ce grand Roi, en le considérant sous les divers points de vue de Roi législateur, Roi plein d'honneur, de loyauté et de bravoure, Roi enfin, animé de toutes les vertus d'un héros chrétien qui sût les inspirer à ses fidèles sujets et les rendit heureux en leur donnant à observer des lois pleines de sagesse, de douceur, de justice, et dont il fut lui-même le plus austère observateur.

Melle. de la Bourdonnaye répondit à toutes les demandes qui lui furent faites avec cette aisance, cette assurance, cette grâce enfin, qui convainquirent tous les auditeurs, qu'elle possédoit parfaitement son histoire de France, et que, malgré son jeune âge et son sexe, elle savoit en faire, selon les circonstances, les plus heureuses applications aux événemens du temps présent.

Enfin après avoir parcouru toutes les époques les plus mémorables de la vie de St. Louis, Melle. de la Bourdonnaye arrive aux derniers instans, où le Monarque va expirer, et dit : " Le mauvais air, les sables brûlans de l'Egypte, et le manque d'eaux salubres, causèrent dans l'armée chrétienne une épidémie pestilentielle dont le Roi lui-même fut attaqué, et le 25 Août 1270, il y succomba, en laissant à son fils, Philippe le Hardi, sa couronne terrestre, pour aller recevoir au ciel, celle que le Dieu des armées, qu'il avoit si religieusement servi pendant toute sa vie, lui réservoit à la mort." Les applaudissemens qui furent à chaque instant décernés à Melle. de la Bourdonnaye, lui assurèrent comme elle avoit lieu de l'attendre, plusieurs prix qu'elle reçut à la fin des examens, des mains même de S. A. R. Monsieur. M. le Comte de Martanges prenant la parole, conclut ainsi l'interrogation.

. . . . C'est de ce séjour, (le Ciel) de la véritable gloire, Melle., que St. Louis applaudit aujourd'hui à notre fidélité, à notre amour, et à notre

dévouement pour ses augustes petits fils ; c'est là qu'il appuie de son intercession, les vœux ardens que nous formons tous pour la restauration d'un trône qui lui est toujours cher ; c'est là qu'il joint ses prières aux nôtres pour obtenir de Dieu le prompt repentir, et le parfait retour d'une nation égarée à cette soumission filiale dont elle s'est si long-temps enorgueillie, et qui a fait son bonheur pendant tant de siècles ; c'est de là surtout, Mesdemoiselles, (en les fixant toutes) que St. Louis tourne, avec une complaisance paternelle, ses regards sur la noble pepinière des jeunes vierges que le zèle ardent du vertueux ministre de la Providence, réunit dans cette arche, pour y profiter des instructions et des exemples de dames si respectables pour la noblesse de leur sang, si intéressantes aux yeux des hommes par l'aménité de leurs grâces, si précieuses aux yeux de Dieu par la ferveur de leur charité, et la réunion de tous les sentimens de piété et de religion qui les rendent si semblables à la Reine Blanche de Castille, cette tendre mère de St. Louis qui développa, dans le cœur de son auguste fils, les premiers germes de toutes les qualités et de toutes les vertus qui en ont fait depuis un si grand Roi et un si grand saint.

Que la reconnoissance burine dans vos cœurs, Melles., l'image de l'homme de Dieu, auquel vous devez cette excellente éducation, et celle des nobles institutrices de qui vous la re-

cevez. N'oubliez jamais, Melles., que les leçons et les exemples sont un dépôt que vous aurez un jour à transmettre à de jeunes gentilshommes destinés à suivre les petits fils de St. Louis dans la carrière des armes, ne perdez pas de vue, que c'est de vos soins maternels, dans la première éducation, que dépendra dans la génération suivante, le retour de toutes les vertus morales et chrétiennes que le crime et la félonie ont forcées d'émigrer d'un sol où nos pères s'en sont honorés si long temps.

Il est bien consolant, Melles., pour un vieillard, dont le cœur n'est plus occupé que de la gloire de son Dieu, de celle de son Roi, et de la prospérité de son pays, d'avoir dans ce moment-ci sous les yeux, avant de les fermer, des garans sûrs, comme vous l'êtes toutes, de ce retour si ardemment désiré de notre ancien caractère François.

Recevez particulièrement, Melles., l'hommage bien sincère, que j'ai l'honneur de vous adresser de la confiance personnelle que vous m'inspirez, en formant cet heureux présage.

Nous eussions désiré pouvoir nous procurer en totalité les interrogations, ou plutôt les dialogues qui suivirent ceux de M. le Comte de Martanges ; mais il ne nous a été possible que de recueillir quelques fragmens des préambules et conclusions des discours que MM. le Comte de Botherel et du Bourblanc ont prononcé dans cette

même et nombreuse assemblée, et en présence de nos deux augustes Princes de France, S. A. R. MONSIEUR et Mgr. le Prince de CONDÉ, en interrogeant Mesdemoiselles du Bourblanc et Elise Rayne.

L'interrogation de M. le Comte de Botherel faite à Mademoiselle du Bourblanc roula particulièrement sur les règnes de Charles VII, et de Louis XI.

Préambule du Règne de Charles VII, par M. le Comte de Botherel.

Mademoiselle, les réponses savantes qui ont été faites jusqu'ici nous ont amenées à l'un des règnes les plus intéressans de la monarchie Françoise. Un étranger appelé à s'asseoir sur le trône de nos Rois, un Prince dépouillé de ses états et parvenu à reconquérir son royaume par des moyens au moins extraordinaires, offre un tableau qui ne peut manquer de fixer l'attention, et c'est avec le plus vif intérêt que l'on écoutera les développemens que vous voudrez bien nous en donner.

Cette assemblée composée de tout ce que la France avoit, dans son intérieur, il y a peu d'années de plus illustre et de plus pur, puisque ce sont des François qui n'ont pas un instant balancé à sacrifier à leur devoir, à leur religion, à leur Roi et à leur patrie tout ce que les hommes ont de plus précieux, ils entendront avec attendrissement le récit que vous voudrez bien faire des ac-

tions généreuses et du dévouement sublime de leurs pères ; dans les détails, ils reconnoîtront, avec enthousiasme, que le sujet fidèle ne se croit jamais permis de désespérer de la patrie, et qu'au moment où tout semble perdu, le ciel lui-même vient au secours de la justice, et fait enfin triompher le bon droit.—Mais j'anticipe, sans m'en apercevoir, sur des détails que nous serons tous satisfaits et flattés d'apprendre de vous, et qui je n'en doute pas, vont acquérir un nouvel intérêt par la clarté de vos réponses et la justesse de vos observations. . . . . . Dans les interrogations qui lui furent faites, Mademoiselle de Sparre parcourut avec autant de clarté que de justesse et de précision toutes les époques de la vie, si féconde en événemens aussi extraordinaires qu'inattendus, de ce prince souverain, qui n'eût besoin, ainsi que nous rapporte son histoire, que d'être excité pour faire des prodiges de valeur qui lui valurent, en quelque sorte, la conquête de sa couronne, en danger de passer sur une autre tête.

Mademoiselle, je n'ai pu résister à l'intérêt que, dans chacune de vos réponses, vous m'avez inspiré pour la mémoire de Charles VII ; et c'est ce qui m'a fait multiplier mes questions. Quels souvenirs ce règne est venu réveiller dans des cœurs François ! persécuté dans sa propre famille, poursuivi dans ses propres états, n'ayant pour lui que son droit et sa noblesse fidèle, mais appauvrie par ses sacrifices, ce prince, pour ainsi dire,

injustement proscrit, parvint enfin à remontrer sur le trône de ses pères. Heureux présage! puissions nous le voir s'accomplir! Avec toutes les vertus de Charles VII, plus instruit que lui, mais sans aucune de ses légères imperfections, tout occupé du bonheur de son peuple, quoique en exil et éloigné de sa personne, notre monarque infortuné est en proie à des malheurs qu'il ne mérita jamais. Il a pour lui, comme son prédécesseur, les vœux, le cœur, le dévouement entier de sa noblesse; et de plus l'amour des hommes vertueux de tous les ordres, les principes religieux du clergé, la vertueuse résignation avec laquelle il repousse les offres insidieuses qui lui sont faites, par ses ennemis même, donnent un nouveau poids, un nouvel intérêt à sa cause que soutiennent dans l'intérieur les vrais amis du bien public. Espérons donc, Mademoiselle, qu'encore une fois, le ciel se déclarera en faveur du bon droit et qu'il fera triompher la justice. Heureux les François qui auront pu co-opérer à ce changement! dussent-ils n'en jamais être les témoins et le payer de leur vie. J'énonce ici, Mademoiselle, un vœu que vous avez souvent entendu exprimer dans votre famille: dans deux royaumes différens, vos pères ont toujours prouvé qu'il leur étoit habituel*.

Avec quelle facilité ces sentimens ne se

* Mlle. de Sparre est d'origine Suédoise, et parente du feu Maréchal de Saxe.

sont-ils pas développés par les soins et l'instruction vertueuse que vous recevez de maîtres aussi fidèles à leur Roi qu'à leur Dieu, par les exemples continus de ces dames respectables par leur naissance, leurs vertus et leurs talens, qui veillent avec tant de constance à former les cœurs et les esprits de vos compagnes et le vôtre. La reconnoissance n'est pas pour vous toutes un devoir ; c'est un plaisir, et vos succès prouvent avec quel attrait vous vous livrés à cette satisfaction si digne d'un cœur noble et sensible. . . . .

. . . . . M. le Comte de Botherel fit encore quelques autres demandes à Mademoiselle de Bourblanc sur le règne du fils de Charles VII, Louis XI. Le trait historique de l'action la plus héroïque de l'homme le plus vertueux et le plus intrépide de son siècle (le président de la Vacquerie) qui à jamais restera consigné dans les fastes de l'histoire et de la magistrature de France, surtout ne fut point oublié dans ce second interrogatoire : à ce sujet, M. de Botherel conclut ainsi.

. . . . . . Voilà, Mademoiselle, le courage du magistrat, voilà l'héroïsme du citoyen. Respecter l'autorité jusques dans ses écarts même, et fermement attaché à la justice, se souvenir sans cesse que le premier acte de cette justice, est d'obéir à ses chefs et de ne se permettre de représentations qu'en se tenant plus rigoureusement dans les bornes de la soumission et du de-

voir; voilà de ces sentimens qui caractérisèrent toujours la magistrature Françoise; nous les avons vus, de nos jours, se développer avec tant d'avantage par le chef vertueux de la justice, par ces magistrats intègres qui, fidèles au Roi, comme au peuple, ont donné l'exemple de la fermeté dans les principes et du dévouement le plus absolu.

.... Nous croyons aisément, Mademoiselle, à ce courage quand nous considérons celui que les dames même de tous les rangs, ont montré, dans cette révolution, la plus horrible dont puisse parler l'histoire, et qui ne laissera pas d'offrir à la postérité, à côté des crimes et des excès de toute espèce, les tableaux les plus consolans

La monstrueuse ingratitude des révoltés disparoîtra devant l'image du dévouement sublime des sujets fidèles; et si, comme il est vrai, l'héroïsme des d'Angoulêmes, des Berrys, des Condés, des Bourbons, des Enguiens, ajoute de nouvelles pages à l'histoire des vertus et de la gloire immortelle de la famille de nos Rois, la même histoire ajoutera que les mères, les épouses, les filles des braves chevaliers François, qui combattoient et mouroient sous leurs ordres, ont égalé et souvent surpassé l'héroïsme de leurs mères dans les occasions périlleuses.

Quel espoir pour la génération future, en voyant, pendant que leurs frères, leurs parens,

dans l'intérieur et aux armées, combattoient pour la cause des peuples et des Rois, ces dames généreuses se consacrer entièrement à l'éducation de leur sexe, et former, par leurs leçons et leurs exemples, des femmes utiles pour l'avenir, et des mères de famille vertueuses. La reconnoissance de la postérité se joindra à celle de leurs contemporains et placera au rang des bienfaiteurs publics, le prêtre vertueux qui conçut cette noble idée, et fit naître dans les âmes le désir d'y coopérer.

De la même voix qui proclamera le frère chéri du meilleur des Rois, le sacrifice au bien public qui ne lui permit pas de balancer un instant à exposer à tous les dangers, pour la cause du peuple François, deux fils, son unique espérance. . . . . . De la même voix qui publiera la sagesse avec laquelle il dirigea des opérations, dont toujours il fut prêt à partager les périls, cette même postérité bénira la bonté prévoyante avec laquelle ce prince, toujours attentif au bonheur des François qu'il regarde comme sa famille, s'est plu à encourager cet établissement, à soutenir de sa protection, les maîtres et les élèves ; et dès cet instant elle consacrera à la reconnoissance de tous les cœurs honnêtes le monarque bienfaisant, et le peuple généreux sous la garde tutélaire desquels il est permis aux illustres débris de la France malheureuse de donner à la jeunesse l'éducation qui seule peut la rendre un jour utile à l'Etat, et dont vos succès, Mademoiselle, prouvent bien tout l'a-

vantage. . . . . M. le comte de Botherel se tournant du côté des Princes de France, leur adressa ce discours: " MONSIEUR, jusqu'ici tous les faits de l'histoire de France, que nous venons de parcourir, toutes les réponses qui ont été données, nous ont, à chaque instant, ramené à notre monarque adoré. Jusqu'ici l'amour, la reconnoissance ont énoncé les vœux les plus ardens pour la famille de nos maîtres. Les succès de ces enfans sont dûs à votre attention royale : votre image placée au milieu d'eux, soutenoit leur travail, encourageoit leurs études. Une portion d'eux, privée de ses parens morts au service de la patrie, voyoit, dans cette image auguste, l'assurance d'un second père, et ils se hâtoient, afin d'en être dignes, et de pouvoir se rendre utiles : quels succès, quelle émulation nouvelle ne doit pas résulter du bienfait nouveau qu'ils reçoivent aujourd'hui ?..... (En fixant Mgr. le prince de Condé,) ......" Que s'ils embrassent un jour la carrière des armes, quel modèle ne trouveront-ils pas dans ce prince depuis long-temps admiré de l'Europe, dans ce guerrier né près du trône qui, dans ces temps malheureux, montra l'image de la bravoure, les grands développemens de la science et tactique militaire, et toujours la loyauté des anciens preux chevaliers François : prince magnanime, exemple de la générosité chevaleresque, qui, dans la route de l'honneur et des sacrifices, n'a laissé que la gloire de le suivre, sans l'espoir de

jamais l'atteindre; ce CONDÉ, que l'antiquité eût adoré comme le dieu de la guerre et le modèle des héros, que la Bretagne réclame comme un de ses Barons, comme un des chefs essentiels de sa noblesse, conduisoit au milieu des combats, à côté des deux appuis du trône qui se formoient à son école, deux princes, les seuls rejettons de tant de héros et l'unique appui de sa maison.

" A ces souvenirs tous les sentimens généreux prennent une nouvelle activité, et l'on n'envisage plus dans les sacrifices qu'un devoir, et dans la mort qu'une dette à payer à l'Etat et au Roi.

" Que n'est-il au milieu de nous ce monarque adoré ! que ne peut-il recueillir lui-même les témoignages du dévouement le plus pur, de l'amour le plus ardent ! puissent nos vœux retentir au-delà des mers, et lui porter le plus flatteur et le plus juste des hommages, celui d'un amour sans bornes et supérieur à tous les obstacles.

" Princes magnanimes, soyez auprès du monarque nos éloquens interprètes; mais dites-lui que cet amour, le premier des sentimens des François, s'allume encore par vos bienfaits, par vos exemples; et que nous vous devons ainsi jusqu'aux vertus qui nous rendent dignes de lui."

. . . . . . Ce discours pénétra de sensibilité nos deux augustes princes: toute l'assemblée la partagea vivement et applaudit, avec transport,

l'orateur qui, en ce moment, confirma la haute opinion, si méritée, que notre Roi, les princes de son sang et la noblesse emigrée, avoient depuis long-temps conçu de ses loyaux sentimens pour la défense de la cause et des droits de la royauté.

M. du Bourblanc, avocat-général du Parlement de Rennes, termina cette séance académique, par l'examen du brillant règne de François Ier, sur lequel il interrogea une jeune et très-intéressante élève, Mademoiselle Elise-Rayne, fille de Madame Rayne, attachée à la maison de la Reine d'Angleterre, qui, ainsi que ses précédentes compagnes, se distingua dans ses réponses, mérita, comme elles, les applaudissemens de l'assemblée, et reçut également de la main du prince les prix dus à son application et à ses talens.

M. du Bourblanc fit la clôture des examens par un discours qu'il adressa à nos deux princes, et qui enleva tous les suffrages.

Discours de M. du Bourblanc.

« Heureux élèves, voici l'instant arrivé et si désiré de votre triomphe. Le désir de suspendre un moment l'inquiétude de vos parens par la plus pure des consolations, vos succès, vous faisoit, avec transport, envisager la récompense. Combien elle augmente de valeur aujourd'hui ! recevoir le prix de la main du frère du plus chéri des Rois, recevoir la palme de la main d'un hé-

ros, dont les lauriers ne se flétriront jamais, c'est une consécration publique à la patrie, c'est recevoir de Mars la couronne décernée par les Muses.

" Monsieur, permettez qu'en cette occasion solennelle, organe de la justice et de la reconnoissance, j'essaie d'exprimer ici les sentimens dont tous les cœurs sont pénétrés. Ah ! que ne sont-ils témoins de l'enthousiasme qui nous transporte, de l'amour qui nous unit au sang de nos Rois, ces François désunis dont nous regrettons l'égarement ! que ne peuvent-ils, ainsi que nous, être les témoins du tendre intérêt que prend aux vrais François le frère de leur roi ! que ne peuvent-ils, comme nous, le voir récompenser dans les enfans le dévouement des pères et encourager, par sa bonté, les institutions que sa protection fit fleurir ! le prestige de la révolte cesseroit et tous se réuniroient autour du bienfaiteur commun . . . . Quel cœur résisteroit au spectacle touchant qu'offre, en ce jour, le héros de la chevalerie Françoise ! ce Condé qui, tant de fois, conduisist les pères au sentier de l'honneur, vient aujourd'hui applaudir aux efforts de leurs enfans. . . . De quels souvenirs, princes augustes, vous êtes environnés ! tous deux, vous versez autour de vous le bonheur ; tous deux, vous bravâtes, pour le bien public, les sacrifices les plus pénibles à l'humanité. . . . C'est sous ce prince, né près du trône

et son plus ardent défenseur, qu'à la voix du plus tendre des pères, s'élancèrent, au milieu des périls, deux jeunes princes, l'espoir du trône, c'est à ses côtés que l'héritier présomptif de la couronne affronta la mort qui, près de lui, frappoit un de ses fidèles serviteurs, pendant que l'armée des alliés étoit couverte et sauvée par une poignée de héros qu'animoit et conduisoit ce d'ENGHIEN, le dernier appui d'un nom qui toujours fit pâlir l'ennemi,

. . . . . Renversa des murailles,
Força des escadrons, et gagna des batailles.

" Quel dévouement peut coûter quand on voit, au milieu des combats, dans une seule et même armée, cinq princes issus du sang de nos Rois ! une paix forcée a enchaîné leur courage ; et ce héros terrible en présence de l'ennemi, mais qui, par sa justice et sa constante loyauté, arracha à l'envie même ce tribut d'éloges qu'il faut bien qu'elle paye à la vertu, vient s'associer, aux encouragemens que donne à la génération future, un prince qui ne se montra jamais mieux du sang de nos Rois que par son amour pour les François, qu'il regarda toujours comme membres de sa famille."

" Que Votre Altesse Royale jouisse du plaisir si doux d'être aimée et de mériter de l'être ; et vous, Monseigneur, jouissez de notre reconnoissance. . . . Votre bonté nous prouve aujourd'hui que le repos d'un grand homme est encore un

service à la patrie". . . Ce discours fut interrompu presque à chaque phrase par des applaudissemens, et terminé par un cri unanime de *Vive le Roi !....* Aussitôt après, les prix furent tous distribués par les mains de MONSIEUR : la joie la plus vive pétilloit dans les yeux des jeunes élèves des deux sexes qui les avoient obtenus. Ah ! combien d'heureux furent faits ce jour-là !

La distribution terminée, les deux augustes princes se retirèrent enchantés du spectacle qui leur avoit été offert par le sentiment d'amour et de respect, heureux eux-mêmes du bonheur qu'ils avoient procuré par leur présence, ils daignèrent promettre, au fondateur de cet établissement et à ses collaborateurs, la continuation de leur protection et de leurs encouragemens.

Mille témoins furent présens, lorsque Mgr. le prince de Condé, sur le point de sortir de la salle, crut ne pouvoir mieux témoigner à Monsieur l'abbé Carron toute sa satisfaction, des soins que ce digne apôtre se donnoit pour la propagation de la morale de Jésus-Christ, de la foi de St. Louis, et de la loyauté des Condé, qu'en l'embrassant de toute son âme et publiquement : sans doute, qu'en ce moment, c'étoit l'honneur François qui donnoit l'accolade à la vertu.

Mais pour nous, réfléchissant dans le silence aux révolutions présentes et passées, au temps

qui s'écoule avec tant de rapidité, aux événemens enfin dont l'avenir est surchargé, nous confiant à l'espérance que l'on ne doit jamais perdre, que Dieu fera triompher tôt ou tard la cause de la justice; et pensant que, peut-être, un de ces enfans, qui étoient là présens, deviendroit un jour l'instrument dont il se serviroit, nous nous rappellions, à ce sujet, au milieu du petit St. Cyr de Londres, ce que notre grand poëte fit entendre autrefois dans le grand St. Cyr de Versailles:

Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle,
Des prêtres, des enfans, ô sagesse éternelle!
Mais, si tu les soutiens, qui peut les ébranler?

Ecole de M. l'Abbé de Broglie, établie au Village de Kensington près de Londres.

M. l'abbé de Broglie, fils du vertueux et respectable héros François, M. le maréchal duc de Broglie, se rendit de Vienne à Londres dans le commencement de 1801. Le motif de son voyage en Angleterre fut, nous a-t-on assuré, de s'associer un certain nombre de prêtres zélés et instruits qui voudroient se vouer à l'éducation de la jeunesse et former ensemble une congrégation telle que nous avons vu en France celle des anciens Jésuites. Son entreprise et son vœu ne tardèrent pas à se réaliser; en effet, parmi le grand nombre d'ecclésiastiques qui alors étoient encore résidans à Londres, il ne lui fut pas difficile d'en trouver, selon ses désirs, un nombre suffisant de

capables et d'instruits, soit dans les langues, telles que le Latin, le Grec, et celles de l'Anglois, l'Italien, l'Espagnol, etc. soit dans les diverses sciences et talens, propres à diriger l'éducation d'une nombreuse jeunesse, destinée, par sa naissance, à remplir, un jour, les professions honorables en tout genre qu'on exerce dans un Etat tel que la France se trouvoit avant la révolution.

Comme ce nouvel établissement de M. l'abbé de Broglie et de ses coopérateurs congréganistes, ne regarde pas précisément nos familles Françoises émigrées en Angleterre, nous ne nous étendrons par conséquent point sur cet article : tout ce que nous savons, d'après ce que nous en avons pu juger personnellement, c'est qu'il nous a paru destiné à devenir par la suite des temps de plus en plus intéressant et d'une utilité majeure.

Les coopérateurs de M. l'abbé de Broglie sont déjà au nombre de douze à quinze : celui des élèves passe, dit-on, quarante, et il est susceptible d'arriver incessamment à celui de cent.

D'ailleurs, nous pouvons assurer que les talens, les vertus chrétiennes surtout, et le zèle infatigable pour opérer le bien dans toutes les entreprises qui, en même temps sont faites pour honorer le caractère sacerdotal et le sujet fidèle à ses maîtres légitimes, se trouvent réunis, nous dirons même comme par surabondance, dans le caractère, l'esprit et l'âme de M. l'abbé de Broglie.

Sa maison d'éducation nous a semblé particulièrement destinée à n'y recevoir que de jeunes Américains ou étrangers de tous les pays, dont les parens sont en état de payer une pension honnête proportionnée au nombre de sciences et de talens divers, qu'ils désirent que l'on donne à leurs enfans.

Maison d'Education pour la jeune Noblesse Françoise établie à Penn, par les soins de feu M. Burke et la bienfaisance du Gouvernement Anglois.

L'un des articles, le plus intéressant de notre Journal, et dont nous allons parler, est, sans contredit, l'établissement ou maison d'éducation fixée à Penn par la bienfaisance du gouvernement Britannique en faveur de soixante jeunes gens, tous enfans de pères de familles d'officiers François, ou principaux magistrats des cours souveraines de France, dont la plupart périrent à la descente de Quiberon, ou dans une autre infinité de combats meurtriers, pour la cause commune de la royauté.

Personne n'ignore, sans doute, parmi les émigrés résidans en Angleterre surtout, que ce fut au très-respectable et honorable feu M. Burke à qui nos familles Françoises durent encore ce dernier et signalé bienfait, par les plus pressantes sollicitations qu'à, ce sujet, il fit à son gouvernement. En effet, ce généreux citoyen Anglois, qui se montra toujours et devint l'ami de l'huma-

nité souffrante, et surtout de la jeunesse restée le plus souvent orpheline, obtint, à cet égard, tout ce qu'il put désirer de son gouvernement, et aussitôt devint le maître absolu du choix d'un local propre à effectuer cet intéressant et si utile établissement.

Une vaste maison qui lui sembla infiniment avantageuse à l'usage proposé, et située non loin de son habitation de campagne, fut aussitôt, selon ses désirs et volonté, consacrée à y réaliser son projet d'école : tellement qu'en très-peu de jours soixante élèves de l'âge de huit jusqu'à douze ans, y furent introduits, ainsi que les instituteurs nécessaires, choisis parmi les émigrés François, soit ecclésiastiques, soit militaires, pour y surveiller toute administration qui touche essentiellement la physique et la morale de la jeunesse, et par conséquent tous exercices nécessaires à l'instruction, etc.

D'abord, le généreux Mentor de notre infortunée jeunesse Françoise, sans ressources quelconques de pouvoir jamais recevoir à l'avenir une éducation analogue à sa naissance, ne se trouvant plus sous l'égide de ses père et mère, prit soin de diriger la marche que les instituteurs désignés devoient désormais tenir dans le principe de la formation de cet établissement, pour y fixer, à perpétuité, un réglement de conduite analogue au genre d'éducation qu'on se proposoit d'y donner, c'est-à-dire, pour que les pre-

miers élémens, qu'on y enseigneroit à la jeunesse, pussent la conduire selon la vocation qu'un chacun de ses membres développeroit par la suite, et qui seroit analogue à l'un des principaux états, ou professions qu'ils pourroient, un jour, prendre dans leur patrie, c'est-à-dire, l'église, le service militaire, ou la magistrature.

A cet effet M. Burke désira même que les instituteurs de cette école fussent tous François, par conséquent Catholiques Romains; car il ne pouvoit ignorer qu'anciennement en France, ou plutôt avant la révolution actuelle, la religion Catholique fut toujours regardée dans l'éducation de la jeunesse et surtout dans son jeune âge, comme le fondement essentiel de toute instruction morale, civile et politique.

Sur ce point important, M. Burke, d'accord avec Mgr. l'Evêque de Léon, consentit donc volontiers, à ce que des ecclésiastiques instruits et d'excellentes mœurs, devinssent les principaux directeurs de cet établissement, toujours à l'imitation des anciens colléges des universités de France. Quant à tout ce qui a pu regarder toute administration intérieure du temporel de cette école, nous nous dispensons, à cet égard, d'entrer dans les détails qu'en tout genre, elle a pu comporter; non plus, nous ne parlerons point des règlemens particuliers, ni des divers genres d'instructions et exercices que, jusqu'à ce jour,

7 on

on a pu y donner à cette nombreuse jeunesse : il nous suffira seulement de dire que les vues et les intentions de feu M. Burke ayant été pleinement remplies, et à la satisfaction de nos instituteurs François, elles ne furent jamais dirigées, dans cette circonstance surtout, que pour l'avantage de nos familles Françoises, celui, par conséquent, de ses enfans, et, en un mot, que, pour porter son établissement, devenu son ouvrage de prédilection, à son plus haut point de perfection ; car, cet homme respectable et sensible, s'étoit, en quelque sorte, fait un besoin journalier, pour ainsi dire, commandé par le moral et même le physique, de cette occupation si digne d'alimenter son cœur sensible, et son âme compatissante.

Nécessairement encore, avoit-il un second et pressant besoin, celui de faire sans cesse diversion au malheur inoui que, peu de temps avant de mettre à exécution son projet d'école pour notre jeunesse Françoise, il avoit éprouvé par l'irréparable perte qu'il venoit de faire, d'un fils unique et chéri, parvenu à l'âge heureux où les facultés de l'esprit et du génie s'étoient développées dans le monde, même avec éclat, et avoient, par conséquent, annoncé à ce respectable vieillard et père, un fils digne d'hériter un jour de ses vertus comme père, et citoyen de son pays, ainsi que de ses rares talens dans toute administration politique qui, depuis long-temps, lui

avoient à jamais assigné une place distinguée dans sa patrie.

M. Burke, ainsi éloigné du grand monde et de la capitale de son pays, après y avoir parcouru la carrière la plus honorable et la plus utile pour sa nation, en se montrant toujours, comme nous venons de l'observer, l'une des principales lumières en politique profonde au parlement Britannique, dont il étoit l'un des membres des communes, fut donc se fixer, pour toujours, dans sa campagne, où il se livra encore, et jusqu'à sa mort, à ses travaux de cabinet sur la politique particulièrement: travaux qui, comme on sait, furent toujours reversibles au bien de l'humanité en général, mais surtout au bonheur et à la prospérité, non seulement de son pays, mais à celle de tous les empires de l'Europe menacés de s'écrouler tour à tour, et peut-être très-incessamment, par les effets de l'orage effroyable qui, déjà, avoit si cruellement frappé de tous les fléaux, la plus belle contrée de l'univers, notre malheureuse France; empire qui, ainsi que ce profond politique l'avoit prédit dès le principe de sa révolution même (au commencement de 1789), seroit incessamment, et peut-être à jamais, quant à son moral et à son civil, effacé de dessus la carte politique et générale du monde, par l'insensée philosophie moderne, l'ennemie la plus cruelle de Dieu et des Rois, par conséquent des peuples, si les souverains qui l'environnoient ne

sortoient tous à la fois et incessamment de leur profond et léthargique sommeil, pour le secourir sans retard, et le tirer du plus profond esclavage.

Mais trop malheureusement nous voyons aujourd'hui, avec la plus vive douleur, que la prédiction de ce grand politique s'est effectuée de plus en plus, dans toutes ses parties, puisque cette violente tempête s'est propagée tellement qu'elle a gagné, pour ainsi dire, les deux pôles de la terre.

Grand Dieu ! qui, du haut de votre trône céleste, dominez sur tant de désastres et de forfaits, quand donc, par votre volonté suprême, la masse des maux qui, depuis plus de deux lustres, frappent avec tant de violence l'humanité entière de cette partie du globe, après avoir abattu vos édifices sacrés, vos autels et le trône de nos Rois ; quand, enfin, sera-t-elle terminée par un calme qui nous annoncera la paix et le repos ? O ! providence divine, qui dominez sur les empires, sans doute, vous vous réservez seule d'en connoître les futures destinées ! Fasse le ciel, du moins, que la génération, qui doit suivre la nôtre, rentre dans les droits que la nature sembloit lui avoir à jamais assignés ; mais que de grandes erreurs morales et politiques, n'en doutons pas, lui ont peut-être pour toujours fait perdre.

Disons, enfin, avec vérité, que dès l'époque que M. Burke dans son agreste solitude et

qu'il eut réalisé son établissement de Penn, il ne se procura plus d'autres jouissances que celles d'aller, chaque jour, visiter son ouvrage de prédilection et de s'y environner du bataillon novice formé de ses enfans adoptifs, quoique étrangers à sa patrie : car c'est ainsi qu'il les appelloit toutes les fois qu'il leur adressoit la parole, et par un retour réciproque de sensibilité, pour ainsi dire, puisé dans une seconde nature, ces enfans le regardoient toujours comme leur véritable, tendre et bien aimé père, et toujours lui en donnèrent le titre en lui répondant dans la conversation.

Mais toutes ces jouissances, de la part de ce vénérable père et de ces enfans, ne furent malheureusement que d'une trop courte durée ; dès-lors que peu de mois après que ce généreux mentor eut consolidé son établissement, il passa d'une vie, d'une part entremêlée de douleurs les plus amères de n'avoir plus de fils légitime de son sang, péri à la fleur de l'âge ; et de l'autre, de jouissances paisibles, variées et journalières qu'il s'était créé, en se rendant le protecteur et l'appui de soixante enfans infortunés, la plupart orphelins et sans soutiens dans une terre étrangère. Il disparut, dis-je, ce vieillard respectable, de dessus la terre, ainsi qu'un chêne majestueux qui, pendant un siècle, avoit embelli et fait la richesse d'une immense forêt, où il avoit pris sa naissance ; et qui, après avoir résisté à mille violens orages, a été enfin arraché tout-à-coup de la terre par un impé-

tueux ouragan, malgré la force et la profondeur de ses racines. Mais, que dis-je ? toutes nos familles Françoises apprenant cette accablante et fâcheuse nouvelle, versèrent des pleurs sur la tombe de ce vertueux protecteur de leurs enfans qui, imitant leurs parens, se couvrirent de deuil ; mais, hélas ! cette nombreuse jeunesse, comme délaissée et tout-à-coup devenue doublement orpheline, ne put, sans doute, faire davantage pour témoigner sa vive douleur et sa reconnoissance à l'ombre funèbre et à la mémoire de son généreux bienfaiteur et père.

Son Altesse Royale MONSIEUR *se transporte à Penn pour y visiter cet Etablissement dans tous ses Détails et y voir la Jeunesse Françoise.*

Notre auguste Prince MONSIEUR, peu de temps après qu'il fut rendu d'Edimbourg (capitale de l'Ecosse, où il avoit fait son séjour pendant plusieurs années) à Londres, où il s'est fixé jusqu'à ce jour, s'empressa de se transporter exprès à Penn, éloigné de vingt-huit mille, pour juger par lui-même de l'importance et de l'utilité de cette maison d'éducation pour notre jeune noblesse Françoise.

Sans doute, et pourrions-nous jamais en douter, que quand S. A. R. se vit tout-à-coup environnée de cet essaim de jeunes François, comme nous l'avons observé, la plupart restés orphelins de père et de mère, son âme généreuse et sensible se rap-

pe'la au même instant, mais non sans une vive émotion, la perte irréparable pour la France, faite dans une multitude de combats depuis 1792 jusqu'à ce jour, d'un nombre infini de braves officiers pères ou oncles de ces enfans qu'on lui présentoit en les nommant ; car, ce généreux Prince voulut avoir la liste et connoître exactement les noms de tous, désirant vivement en les fixant, et en leur adressant la parole, pouvoir les dédommager, en quelque sorte, de cette grande perte, en leur servant désormais, et à l'exemple même de feu M. Burke leur mentor, de père adoptif.

Cet auguste Prince, après être entré dans les plus grands détails avec MM. les instituteurs de cette école sur son administration intérieure, après avoir assisté aux divers exercices publics qui se firent en sa présence sur toutes les sciences relatives à l'art militaire et les divers talens analogues à la jeunesse bien née, eut la satisfaction de distribuer, à chacun de ces élèves des prix de mérite proportionnés aux talens acquis d'un chacun d'eux.

L'année d'ensuite, 1801, le 26 Juin, les élèves, selon l'usage, se rendant à Londres chez leurs parens pendant les vacances, S. A. R. voulut bien les appeler encore près de sa personne et leur distribuer une seconde fois des prix, ce qui devint un jour de fête bien intéressant pour ces jeunes François, et bien fait pour leur donner de l'émulation.

Croyons que le souvenir de ces récompenses flatteuses, et reçues des mains même de l'auguste Prince et frère de leur légitime Souverain, restera, à jamais, gravé dans leur cœur, et en quelque sorte, leur servira, le reste de leur vie, comme un gage sacré d'amour, et de fidélité qu'ils porteront jusqu'à la mort, à leurs augustes maitres, si jamais le ciel daigne les leur rendre, ainsi qu'au gouvernement Britannique qui leur accorda si généreusement le bienfait si précieux, d'une première éducation soignée, faite pour les disposer à servir un jour avec honneur leur Roi et leur patrie.

Ecole de Droit Civil formée à Londres par les Soins de M. de Barentin, Chef de la Justice de France.

Au commencement de 1799, M. de Barentin, garde des sceaux de France, voyant avec regret qu'une nombreuse jeunesse se trouvoit, après ses études faites, restée désormais sans aucune destination ultérieure déterminée qui la consacrât, un jour à venir, à l'utilité publique, résolut de pourvoir, du moins, à remplacer les pertes que la mort faisoit éprouver chaque jour à la magistrature. L'estime singulière, le crédit mérité dont il jouissoit auprès de son honorable ami Milord Loughborough, chancelier d'Angleterre, actuellement Comte Rosslyn, l'engagèrent à proposer à cet égard, ses vues à ce chef de la justice. Il s'agissoit d'élever, mais sous l'autorisation du gou-

vernement Britannique, (car il ne s'est jamais élevé d'établissement public à l'usage de l'émigration Françoise, sans en avoir auparavant obtenu l'agrément du gouvernement Anglois,) une école dont la direction seroit confiée à un ancien magistrat et où l'on enseignoit le droit Romain et les principes du droit François. Milord Chancelier accepta le projet et en devint même le puissant promoteur.

Mais comme la dure nécessité ne permettoit à personne des émigrés François, d'exister à moins qu'on ne se procurât par son travail quelques ressources et qu'un règlement fait au moment où les corps François reformoient, et maintenu depuis même qu'ils n'existoient plus, excluoit du secours tous les jeunes gens depuis l'âge de seize ans, jusqu'à cinquante, il eut été impossible de détourner des travaux nécessaires à leur existence de jeunes gens qu'on eut engagés à d'autres opérations: M. de Barentin obtint du gouvernement pour quinze des élèves de cette école, le secours ordinaire d'un scheling, qui autrement s'en trouveroient exclus par la disposition précédente.

L'école ouvrit vers le milieu de 1799, le choix de l'instituteur fut pour les François le gage le plus assuré de la sagesse des vues de M. de Barentin et de l'utilité du plan qu'il avoit conçu. Ce fut M. de Bourblanc, premier avocat général au parlement de Bretagne qui voulut bien se charger

charger de cette tâche laborieuse. Les élèves ont été successivement au nombre de quarante-quatre, et dès le premier instant, par leur application et leurs succès, annoncèrent à leurs concitoyens tout le prix du bienfait dont le public étoit redevable au magistrat qui avoit projetté l'établissement.

Dès qu'il fut assuré que le projet ne pouvait manquer de réussir, il rendit compte à Sa Majesté Louis XVIII, de l'organisation de cet établissement, des vues qui l'avoient dirigé, des succès qu'on en espéroit. Ce Monarque, dont le cœur paternel ne trouve de bonheur qu'en ce qui peut être utile aux François, accueillit avec bonté l'annonce qui lui en étoit faite, et devint lui-même le plus utile protecteur de cette branche essentielle d'institution.

En effet, par lettre de Mittau, en date du 1er Mai 1800, le Roi chargea M. de Barentin d'assurer à M. du Bourblanc que " Sa Majesté " étoit très-sensible au zèle désintéressé avec le- " quel il se dévouoit à l'enseignement de la " science du droit ; que le service qu'il rendoit à " la magistrature et au bureau seroit pour lui " un titre précieux à la bienveillance de Sa " Majesté."

Les études avançoient avec une rapidité et un succès dont on a peu d'exemples : la présence de M. de Barentin qui se trouvoit fréquemment aux leçons : celle de plusieurs magistrats qui ve-

noient encourager les jeunes gens, avoit répandu une émulation dont le public put bientôt juger les heureux effets.

Le 1er et 2me Octobre, 1781, il y eut un exercice public sur les matières que l'on avoit jusqu'alors étudiées, et où les jeunes gens satisfirent, sur le champ, à toutes les difficultés et à toutes les questions qui leur furent proposées.

L'exercice ouvrit le premier jour par un discours d'exposition que prononça en Latin le fils aîné de M. du Bourblanc: les objets d'examen étoient les deux premiers livres des instituts de Justinien et l'ordonnance criminelle de 1690. A la suite de l'explication du titre des *lettres de grâce et d'abolition*, M. le chevalier du Bourblanc, fils cadet, termina la séance par un discours François plein de sensibilité analogue au titre qu'on venoit d'exprimer, et à la position où se trouvoient les François; c'est encore là une de ces occasions où l'on ne peut s'empêcher de s'écrier: "que ne peuvent-ils les François égarés entendre les vœux sincères, qu'au nom de leur Roi, et pour être dignes de lui, forment, pour le bonheur et le repos de leur patrie, ceux qu'on a la barbarie de vouloir montrer comme ses plus cruels ennemis."

L'assemblée fut très-nombreuse aux deux séances. La magistrature entière, MM. les Evêques, la plupart des officiers-généraux, les officiers attachés à la personne de Son Altesse

Royale Monsieur, des ecclésiastiques en grand nombre et des dames Françaises même, jalouses d'encourager par leurs applaudissemens tout ce qui est honnête et vertueux, formèrent une compagnie respectable et choisie, où des larmes d'intérêt coulèrent plus d'une fois, et où ne se forma pas un vœu qui ne fut dicté par la reconnoissance pour le gouvernement protecteur qui nous permettoit de nous occuper ainsi du bonheur et de la restauration d'une patrie à qui ses injustices n'ont fait perdre aucun droit, ni sur le cœur de notre infortuné Roi, ni sur les services des enfans même qu'elle repousse.

Les interrogateurs furent des magistrats de toutes les cours souveraines, des évêques, des membres du clergé qui examinèrent successivement avec les élèves les différens titres des lois et les dispositions de l'ordonnance.

Le succès de ces deux journées fut trop vivement senti pour qu'il fut permis d'en laisser ignorer l'impression au Monarque bienfaisant qui déjà avoit encouragé les efforts.

M. de Barentin en rendit compte au Roi, y joignit une copie des deux discours qui avoient exprimé avec tant d'intérêt et de vérité, les sentimens dont tous les cœurs étoient pénétrés, et le 30 Octobre, 1800, Sa Majesté écrivit de sa propre main à M. du Bourblanc une de ces lettres qui ne sont pas assez payées par une vie entière

de sacrifices: " Elle étoit instruite du zèle infa-
" tigable avec lequel M. du Bourblanc travailloit,
" et du succès de son école de droit, dont M. de
" Barentin avoit conçu *l'utile idée*; en général,
" tranquille sur l'honneur François, de sa no-
" blesse," ce vertueux Monarque ajoutoit: " qu'il
" étoit inquiet sur les études de sa jeunesse qui,
" dans les pays étrangers même, pouvait se des-
" tiner un jour à la magistrature; je suis à présent
" rassuré sur cet objet important." (Et quel cœur
François peut résister à ce mot de son maître?)
" *C'est à vous que je le dois*, et je m'empresse de
" vous en témoigner ma satisfaction; je profite
" aussi de cette occasion pour vous féliciter sur
" les succès qu'ont eu vos élèves." Et voilà les
maitres qu'il nous faudroit abandonner! . . . . . .
Non, jamais ne s'éteindra dans nos cœurs l'amour
pour nos maîtres, et au sein même de la calamité
ils savent encore mériter de nouveaux droits à
notre reconnoissance. Nos frères malheureux
pourront-ils long-temps méconnoître combien il
y a de générosité et de bonté dans le cœur d'un
Bourbon.

Nous ne pouvons plus heureusement terminer
cet article intéressant, qu'en offrant à nos lecteurs
le discours de clôture de cet examen public,
prononcé par M. le chevalier du Bourblanc, l'un
des élèves de cette école de droit François: ce
discours a été adressé à l'assemblée composée des
ordres et des deux sexes de l'Etat François.

" Messeigneurs et Messieurs,

" Les *lettres de grâce* sont le dernier titre, dont nous nous soyons occupés jusqu'à ce moment.

" En finissant cet examen, la *justice* ne nous fait elle pas un devoir d'en faire l'hommage public au gouvernement généreux et au ministre respectable, sous la protection desquels, nous avons entrepris l'étude des lois de notre patrie. Réunis par les soins du chef de la magistrature Françoise, son zèle infatigable nous a procuré tous les moyens possibles de nous livrer à ces études depuis long-temps délaissées et pourtant si nécessaires, si nous avons le bonheur de rentrer dans nos foyers. Mais il ne suffisoit pas d'y travailler en silence, pour répondre aux vues de nos protecteurs, nous devions un compte public de nos travaux ; et qui mieux que cette auguste assemblée, étoit en état de juger de nos progrès, et même en nous faisant craindre notre insuffisance, d'exciter notre émulation.

" D'illustres Prélats aussi indulgens qu'éclairés, des prêtres vertueux, ministres des autels, modèles vivans d'une résignation et d'une fidélité inébranlable, des chevaliers François de tous les âges et de toutes les armes, réunis sur une terre étrangère par le cri puissant de l'honneur, *mourons pour les lois de nos pères* ; des membres célèbres de toutes les cours du royaume, organes impassibles des lois et bravant tout pour elles : en

un mot, la gloire de l'église, les soutiens du trône, et l'ornement de la magistrature; tels sont ceux qui nous ont honorés de leur présence et dont l'indulgence a daigné encourager nos efforts.

" Entouré de l'appareil des lois, vous me taxeriez d'injustice, Messieurs, si je n'offrois des remercîmens au sexe aimable qui vient embellir cet exercice. La présence des dames alluma toujours les plus nobles sentimens dans le cœur d'un François ; le désir de leur plaire est un grand encouragement, et leur approbation est l'attrait irrésistible qui nous fait aimer nos études et nos devoirs.

" Il est encore pour nous un motif plus puissant ; c'est de remplir les vues de Sa Majesté et de son auguste frère, dont les grâces et les vertus font, dans nos malheurs, l'admiration de l'Europe. Rassemblés sous son aile protectrice, réduits à attendre passivement le dénouement des révolutions qui se multiplient dans notre patrie, quelle étude doit nous être plus chère que celle des lois de Henri IV et de Louis XIV, sous lesquels la France a joui de jours si heureux et si propices. Mais, en puisant dans ces ordonnances le respect dû à un gouvernement de quatorze siècles et l'amour de nos Rois, notre attachement ne doit point être stérile ; tout vrai François doit veiller, doit travailler au rétablissement du trône, et Sa Majesté trouvera toujours en nous des chevaliers

fidèles, également prêts à suivre, avec ardeur, l'étendart de St. Louis, dès qu'il paroîtra, que, préparés une fois, admis dans le sanctuaire de la justice, à confirmer les lettres de grâce, que le Roi, dans sa clémence, voudra bien accorder aux François égarés, à ses sujets revenus de leurs erreurs et repentans."

Liste et Noms de Nosseigneurs les Archevêques et Evêques François qui, depuis la Révolution, sont émigrés en Angleterre ; suivis des Eloges très-sommaires de ceux qui y sont décédés.

Depuis 1791 jusqu'en 1801 inclusivement, nous comptons trente prélats, Archevêques ou Evêques, qui se sont émigrés dans la Grande Bretagne, et ont pris successivement leur résidence à Londres: de ce nombre, il en repassa plusieurs sur les divers continens où ils sont restés ; et d'autres, sont rentrés en France depuis quelques mois, dans le dessein, sans doute, d'y remplir les fonctions de l'épiscopat dans de nouveaux diocèses, qui leur auront été assignés par le gouvernement républicain François.

NOSSEIGNEURS

JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE, Evêque de St. Pol de Léon, arrivé en Angleterre dès le commencement de 1791, résidant toujours à Londres.

ARTHUR-RICHARD DILLON, Archevêque et Primat de Narbonne, Commandeur de l'ordre du

St. Esprit, arrivé en Angleterre vers la fin de 1792, résidant toujours à Londres.

Successivement s'y rendirent,

Marc-Antoine de Noé, Evêque de Lescar, Commandeur de l'ordre de St. Lazare, repassé en France après avoir donné la démission de son évêché.

Jean de Dieu Raimond de Boisgelin, Archevêque d'Aix, repassé en France après avoir donné la démission de son archevêché.

Alexandre-César d'Anteroche, Evêque de Condom, Commandeur de l'ordre de St. Lazare, mort à Londres en 1794.

Louis-André de Grimaldy, Evêque, Comte de Noyon, Pair de France, résidant toujours à Londres.

Emanuel-Louis de Grossoles de Flamarens, Evêque de Périgueux, résidant toujours à Londres.

Louis-Charles d'Argentré, Evêque de Limoges, et

Jean-Baptiste d'Argentré, Evêque de Séez, Commandeur de l'ordre de St. Lazare, tous deux frères, repassés ensemble sur le continent en 1794, et résidans toujours l'un et l'autre à Munster.

Joseph-François de Malide, Evêque de Montpellier, résidant toujours à Londres.

Ange-François de Talaru de Chalmazel, Evêque de Coutances, décédé à Londres en 1798.

. . . . de Fontanges, Archevêque de Toulouse, passé en Espagne vers la fin de 1795.

. . . . de Puisegur, Archevêque de Bourges, passé sur le continent il y a plusieurs années.

Seignelay de Colbert, Evêque de Rodez, résidant toujours à Londres.

. . . . . de Merinville, Evêque de Dijon, passé, en 1796, sur le continent et en Hongrie.

Henri-Benoît-Jules de Béthisy, Evêque d'Uzès, résidant toujours à Londres.

Augustin le Mintier, Evêque de Tréguier, mort à Londres en l'année 1801.

Louis de Conzié, Evêque d'Arras, résidant toujours dans la Grande Bretagne.

Urbain de Hercé, Evêque de Dol, martyrisé à Quiberon.

Philippe-François d'Albignac, Evêque d'Angoulême, résidant toujours à Londres.

Joseph-Dominique de Cheylus, Evêque de Bayeux, Commandeur de l'ordre de St. Lazare, mort à l'île de Jersey en 1799.

Sébastien-Michel Amelot, Evêque de Vannes, résidant toujours à Londres.

. . . . de Chalabre, Evêque de St. Pons, mort à Londres peu de jours après y être arrivé, à la fin de 1794.

. . . . . D'OSMOND, Evêque de Cominges, Commandeur de l'ordre de St. Lazare, repassé en France après avoir donné la démission de son évêché.

PIERRE-AUGUSTIN DE BELBEUF, Evêque d'Avranches, résidant toujours à Londres.

CHARLES-EUTROPE DE LA LAURENCIE, Evêque de Nantes, résidant toujours à Londres.

ALEXANDRE-HENRI DE CHAUVIGNY, Evêque de Lombez, résidant toujours à Londres.

CLAUDE-MATHIAS DE BARRAL, Evêque de Troyes, repassé en France après avoir donné sa démission.

JÉRÔME-CHAMPION DE CISSÉ, Archevêque de Bordeaux, dernier prélat arrivé en Angleterre, et repassé en France après avoir donné la démission de son archevêché.

ETIENNE-JEAN-BAPTISTE-LOUIS DESGALLOIS DE LA TOUR, Evêque nommé de Moulins, résidant toujours à Londres.

. . . . . CASTELANE, Evêque de Toulon, arrivé à Londres depuis peu de temps.

Nous avons précédemment annoncé que Nosseigneurs Archevêques et Evêques officioient pontificalement les jours de grandes fêtes dans nos chapelles Françoises, toutes les fois que MM. les directeurs chapelains les y invitoient : nous avons aussi vu que, lors des jours de première commu-

nion, donnée aux jeunes personnes des deux sexes, et leur renouvellement de vœux de baptême, le plus souvent ces augustes cérémonies étoient faites par des prélats qui ensuite administroient le sacrement de confirmation, et assez ordinairement prononçoient quelqu'instruction touchante et analogue à ces saintes cérémonies; nous avons même déjà donné divers fragmens de quelques-uns de ces éloquens discours, malgré qu'ils eussent eu de la publicité par l'impression.

Maintenant nous allons donner quelques sommaires d'éloges funèbres, décernés en mémoire de chacun des Evêques décédés depuis leur émigration en Angleterre.

La perte que notre Eglise Gallicane a faite depuis 1789, première année de cette grande révolution, jusqu'à l'année 1801, par la mort d'un nombre de vénérables pontifes, ne peut s'apprécier: eh! fasse le ciel qu'un jour cette grande perte puisse se réparer! La ville de Londres, l'île de Jersey et Quiberon, en ont vu disparoître six en peu d'années.

Evêques décédés en Angleterre; leurs Eloges sommaires.

Premièrement, Nosseigneurs les Evêques de Condom et de St. Pons, à peine furent-ils arrivés à Londres (en 1794), que peu de temps après ils y moururent: cette perte aura, sans doute, été

bien sensible au clergé de leurs diocèses respectifs; nous pouvons assurer, avoir été les témoins, quelques années avant la révolution, combien ces prélats étoient généralement animés de tout bien et respectés dans leurs diocèses, surtout de leur clergé : la bienfaisance et la charité chrétienne furent dans leurs personnes les vertus dominantes, surtout envers une infinité de familles honnêtes chargées d'enfans et dans la détresse, auxquelles ils faisoient des pensions annuelles et payoient les pensions de leurs enfans, soit dans les colléges, soit dans les couvens. L'un et l'autre contribuèrent généreusement à former des établissemens utiles en général à l'humanité dans le besoin ; mais particulièrement leurs secours furent portés dans leurs petits séminaires pour faciliter aux jeunes gens, sans moyens, d'y recevoir l'instruction préparatoire de leur état, etc.

Voici près de douze années que leurs églises sont veuves de leurs dignes époux, ainsi que leurs troupeaux de fidèles l'ont été de leurs pères spirituels. Sans doute, que la Providence divine n'abandonnera ni les unes ni les autres, non plus une infinité d'autres églises diocésaines frappées des mêmes fléaux. Tel est l'espoir de notre Eglise Gallicane désolée, en larmes, et couverte de deuil depuis plus de deux lustres ; mais surtout au temps présent, où elle est violemment menacée d'être à jamais anéantie.

Secondement, la troisième victime qui, pour le malheur de l'Eglise Gallicane, et pour la bonne cause de sa religion, celle de son Roi et de son troupeau de fidèles, fut immolée ou plutôt massacrée par mille bourreaux, fut le respectable et digne Evêque de l'église de Dol en Bretagne.

L'on se rappellera, sans doute, avec douleur, qu'alors de l'exécution du projet de descente à Quiberon : Mgr. l'Evêque de Dol désira d'être le principal missionnaire attaché aux bataillons de chevaliers François fidèles à leurs augustes princes, qui alloient combattre leurs ennemis républicains ; que ce respectable Evêque s'associa un assez grand nombre de coopérateurs prêtres; mais, avant de partir de Londres, n'ignorant pas que cette expédition pourroit avoir des suites fâcheuses, il crut devoir, avant toutes choses, adresser une lettre pastorale à son clergé, constamment resté fidèle à ses principes dans son diocèse, par laquelle il partageoit ses malheurs, et l'exhortoit, en bon et tendre père spirituel, à rester toujours inébranlable dans les principes orthodoxes de la foi et ceux de fidélité à son souverain légitime, ainsi qu'aux princes de son sang.

Cette lettre pastorale, consignée dans notre Journal, remplira seule nos vues, et nous dispensera de tout éloge de ce vertueux pontife, couronné des palmes du saint martyre pour son Dieu et son Roi.

Nous allons donc offrir à nos lecteurs cette intéressante lettre pastorale, à tous égards, faite pour occuper, à l'avenir, une place distinguée dans l'histoire de notre église Gallicane.

Lettre Pastorale de Mgr. l'Evêque de Dol en Bretagne, Vicaire apostolique du Saint Siége.

A nos très-chers frères les ecclésiastiques, non-assermentés, de notre diocèse, et autres vénérables prêtres attachés aux fonctions du saint ministère près l'armée catholique et royale de Bretagne: salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Ce que la voix publique nous apprend, mes très-chers frères, de vos glorieux et pénibles travaux, ainsi que de votre zèle, retrace à nos yeux l'image consolante des siècles de l'église naissante, où les premiers prédicateurs de l'évangile victimes de l'envie et des fureurs de la sinagogue, ne connoissoient pas de plus grande consolation que celle d'être jugés dignes de souffrir persécution pour le nom de Jésus Christ. *Ibant gaudentes à conspectu consilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* (Act. Apo. v. 5.)

Comme eux vous avez sacrifié vos biens, votre liberté, votre vie même pour la défense de cette sainte religion que nos pères nous ont laissée comme leur plus précieux héritage, et qui a fait pendant tant de siècles le bonheur et la gloire de la nation, qui nous l'a conservée et nous l'a transmise.

Comme eux vous avez eu le courage de vous élever avec force contre cet esprit des ténèbres, qui sous le masque trompeur de réforme et de philosophie s'est répandu sur toute la surface de la France; et la férocité des tyrans qui ont osé tremper leurs mains dans le sang du plus juste et du meilleur des Rois, le nombre incalculable des victimes qu'ils ont immolées à leur haine et à leurs vengeances; la nature et la

cruauté des supplices qu'ils mettent en usage n'ont fait qu'augmenter votre constance et votre fermeté. Vous vous êtes environnés de ce guerrier généreux, de ce nouveau Judas Macabée, que le zèle de la maison du Seigneur a armé contre les ennemis de la religion et du trône, et que la patrie compte déjà parmi ses héros et ses libérateurs. Vous avez, comme lui, bravé les élémens, la rigueur des saisons, les cachots, les prisons, les échafauts, la mort même. Vous avez tout sacrifié enfin, pour gagner les âmes à J. C. et pour le suivre : *ecce nos reliquimus omnia et seculi sumus te.* (Math. 19) Votre récompense est assurée dans la céleste patrie ; c'est là que J. C. vous attend pour vous repartir cette couronne immortelle qu'un si grand courage vous a méritée. *Vos qui reliquistis omnia et sæculi estis me, centuplum accipietis et vitam æternam possidebitis.* (Math. 19.)

De quelle consolation notre âme, n'a-t-elle pas été remplie, de quelle sainte joie n'avons-nous pas été comblés au récit qu'on nous a fait des prodiges et des bénédictions, dont il a plu à Dieu de couronner vos efforts ! mais d'un autre, quel sujet de douleurs et de regrets pour nous, de n'avoir pu, comme nous le désirions si ardemment, voler à votre secours, et partager vos travaux, Dieu nous est témoin, que si du fonds de cette terre étrangère, nous soupirons après le moment de voir finir notre exil ; ce n'est ni l'indigence à laquelle nous sommes réduits, ni l'espoir de rentrer dans nos biens, ni l'ambition d'occuper une place éminente qui excite en nous cette extrême impatience ; mais le seul désir de nous réunir au troupeau que la divine Providence nous a confié, de courir après tant de brebis égarées qui, malgré leur infidélité, ne cessent pas de nous être chères ; de consoler, par notre présence, ceux qui souffrent pour la foi de J. C. ; de solliciter pour eux ses grâces et ses miséricordes, et de nous immoler nous-mêmes, s'il nous en trouvoit dignes, pour un troupeau chéri auquel nous voudrions rendre la tranquillité, le bonheur, et la paix au prix de tout notre sang. Quoique dans ce nombre, il ne s'en trouve aucun qui ne nous inspire le plus vif in-

térêt, nous ne nous dissimulerons pas, mes très-chers frères, qu'il en est cependant qui ont des droits particuliers à notre sollicitude, nous ajouterons même à notre reconnaissance, nous la devons à ces combattans intrépides, qui, si souvent et si courageusement ont exposé leur vie sous les drapeaux d'une armée qui se glorifie du titre auguste d'ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE; armée aussi imposante par la valeur et l'activité des chefs qui la commandent, que par son dévouement à la religion et sa fidélité à son légitime Souverain. Nous la devons à ces vertueux citoyens, à ces fidèles Bretons, qui se trouvant dans l'impossibilité de prendre les armes, ont rendu d'ailleurs les services les plus signalés, et n'ont pas craint d'exposer leur vie en prodiguant aux ministres des autels, et aux défenseurs de la cause du plus malheureux des Rois, tous les secours qui étoient en leur pouvoir.

Avant de terminer cette lettre, mes très-chers frères, nous vous invitons, nous vous conjurons d'unir vos prières aux nôtres pour la conservation de ce Prince infortuné, que les circonstances les plus malheureuses ont appellé au trône. Demandons à Dieu qu'il écarte d'une tête aussi précieuse le fer des assassins, qu'il protége son enfance. (Alors Mgr. le Dauphin de France, devenu par la mort, ou plutôt l'assassinat de son auguste père, LOUIS XVI, vivoit encore toujours incarcéré à la tour du Temple avec MADAME ROYALE de France son auguste et sœur chérie.) Qu'il la préserve de la corruption du siècle, qu'il lui rende le trône de ses pères, qu'il suscite en sa faveur quelque Josabet qui le dérobe à la fureur des tyrans; et que, pour rendre à jamais son régne mémorable, il lui donne la sagesse de Salomon, la piété d'Eséchias, et surtout le zèle ardent pour la religion qui animoit un de ses augustes ayeux dont il porte le nom, et qui seul peut affermir la couronne sur sa tête, et rappeller ses sujets à l'obéissance: enfin, mes très-chers frères, demandons à Dieu qu'il daigne conserver les augustes Princes sur lesquels repose aujourd'hui la destinée de la France, et qu'il fasse rentrer dans le foureau le

glaive qui, depuis si long-temps, est suspendu sur leurs têtes, afin qu'après avoir été éprouvés par les plus grandes adversités, ils servent un jour de modèles à tous les Princes chrétiens, qu'enfin ils montrent à tout l'univers, ce que peut un grand courage quand il est soutenu par la vertu.

Mes chers frères, quoique absent de corps, nous sommes toujours en esprit au milieu de vous, et nous ne cessons d'adresser au Seigneur les prières les plus ferventes, pour qu'il soutienne votre courage, et votre constance, et votre fermeté ; qu'il confirme et perfectionne en vous l'ouvrage que vous avez commencé, et que la grâce de Dieu, la charité de J. C., la communication du Saint-Esprit vous accompagne, et dirige toutes vos actions.... *Gratia Domini nostri Jesu Christi et caritas et civitas Dei, et communicatis Sancti Spiritus sit comme omnibus vobis.* (1 Corinth. 13.)

Donné à Londres, le 1er Janvier, 1795.

(Signé) URBIN, R. Ev. de Dol,
Vicaire apostolique du St. Siége.

L'histoire de la fin du dernier et du commencement de ce siècle, qui décrira les malheurs inouis de la révolution Françoise, ne manquera certainement pas d'y placer au premier rang des événemens les plus remarquables, l'époque de l'expédition de Quiberon, comme l'une des plus effroyables journées que la malheureuse destinée de la religion sainte et de la monarchie Françoise aient éprouvé pendant tout le cours d'un enchaînement de désastres qui, jusqu'à ce jour, se sont succédés avec tant de rapidité, et dont l'une et l'autre ont été si vivement frappeés.

L'Europe chrétienne instruite de cette

grande catastrophe, car c'en fut une bien frappante, apprit, avec la plus vive douleur, que l'une des plus illustres, et à la fois, des plus innocentes victimes égorgées dans cette malheureuse entreprise, quoique formée par de bonnes intentions et pour la meilleure des causes, fut le respectable Evêque de Dol, dont la vie entière, consacrée à la pratique de toutes les vertus, aux travaux apostoliques, fut couronnée par le plus glorieux martyre. Son affabilité, sa bonté, son zèle, son instruction l'avoient rendu le père de son diocèse et des ecclésiastiques ses dignes coopérateurs. Il étoit accoutumé à y remplir toutes les fonctions du saint ministère, et il n'en exceptoit aucune ; c'est ce généreux dévouement qui, ayant fait l'habitude de sa vie, le porta à se joindre aux prêtres zélés qui accompagnèrent l'armée à la malheureuse expédition de Quiberon. Vicaire apostolique en Bretagne, il avoit cru, dès-lors, être obligé de se rendre au milieu de son troupeau, et il l'avoit annoncé par une lettre circulaire, que nous venons de rapporter.

Ce n'étoit assurément point pour assister à une expédition militaire qu'il étoit parti, mais pour donner aux fidèles, qui s'y trouvoient, les secours de son ministère, et remplir, par la suite, dans les différentes parties de la Bretagne, ses fonctions pastorales. Ainsi, au moment où la trahison livra le fort et perdit entièrement l'armée, ce respectable prélat pouvoit, sans la moindre

crainte, fuir le danger, et on le lui proposa, avec empressement, plusieurs fois; mais le motif qui l'avoit déterminé à rentrer dans son diocèse subsistoit toujours en entier: trop malheureusement, ainsi que tous nos bons chevaliers François, il se fia à la capitulation solennelle faite par Hoche, général républicain, avec le loyal et généreux de Sombreuil, et qui, peu d'heures après, fut si perfidement et si lâchement violée en tous points, par l'infâme et traître Tallien.

Ce fut donc en vain que l'on fit les plus vives instances à Mgr. l'Evêque de Dol de se sauver. "Non, jamais," répondit-il, "je n'abandonnerai "mes compagnons d'infortune, mes bons prêtres, "mes fidèles amis; je ne quitterai point nos malades, "et jusqu'à mon dernier soupir je leur donnerai les "consolations de l'église et les secours spirituels." C'est ainsi que, par une sainte intrépidité, il se résigna à recevoir le martyre avec ses compagnons également résignés à périr; son digne frère l'abbé d'Herce, son vicaire-général, mourut à ses côtés, ainsi que M. l'abbé Dulargez, recteur de Léon, modèle de la charité et de la douceur sacerdotale: c'est là aussi que M. l'abbé Roland de Klourg, chanoine théologal de Treguier donna le plus rare exemple du dévouement de l'amitié, et périt au chevet du lit de son ami mourant; plutôt que de le laisser dans ses derniers instans aux mains des rebelles. Les barbares! ils fusillèrent,

dans son lit, un malheureux émigré à la mort, qui avoit, en combattant bravement, reçu trois coups de feu, et qui comptoit sur la bonne foi du traité de capitulation ; et, à côté de lui, massacrèrent ensuite ce digne ecclésiastique, son intime ami, dont nous venons de parler, et qui l'exhortoit à la patience et à la mort, lequel pouvant aussi se soustraire à leur fureur, avoit préféré rester à servir et assister, dans ce moment critique, celui qu'il aimoit.

Sans doute, qu'il étoit réservé à la nation Françoise de se couvrir, en cette horrible révolution, de semblables barbaries atroces, dont jamais les sauvages les plus abrutis et cannibales ne se sont rendus coupables, ni entre eux, ni envers leurs plus cruels ennemis, celles d'égorger les moribonds dans leurs lits, les prêtres, les vieillards, et jusqu'aux femmes enceintes et leurs enfans à côté d'elles, membres de la société toujours respectés chez tous les peuples, même au sortir et pendant les combats les plus sanglans, et c'est ainsi qu'ils ont continuellement avili leurs soldats, en en faisant des bourreaux, des exécuteurs, qui, de leurs armes homicides, frappoient des familles entières, sans défense, et des prêtres en prières pour obtenir enfin, du ciel, la paix et le retour de l'ordre.

Dans cette catastrophe périrent, avec le saint Evêque de Dol, quatorze prêtres de différens diocèses, indépendemment de ceux que nous venons de nommer, dont nous aurions désiré savoir les

noms, pour les transmettre à la postérité et les offrir, pour être inscrits au martyrologe de la fin du siecle que nous avons quitté depuis deux années.

Il étoit, sans doute, réservé au digne et infatigable orateur chrétien, M. l'abbé de Châteaugiron, noble Breton d'origine, qui précédemment avoit prononcé les oraisons funèbres de Louis XVI, de Marie-Antoinette d'Autriche, la Reine son auguste épouse, de leur enfant devenu Roi, après leur mort, péri par les poisons dans la même prison de la Tour du Temple; de Madame Elizabeth de France, et de plusieurs autres personnages distingués, dont nous donnerons ci-après la liste: il étoit réservé, dis-je, à M. l'abbé de Châteaugiron de prononcer aussi celle du martyr Evêque de Dol, et celle de tous ses compagnons d'infortune prêtres, officiers, soldats, péris soit à Quiberon, soit aux armées royales pour la cause de la religion et de la royauté. Nous verrons ci-après que M. l'abbé de Chateaugiron prononça encore à Londres l'oraison funèbre de feu M. le Mentier, vénérable évêque de Treguier.

Troisièmement. Mgr. de Talaru de Chalmazel, Evêque de Coutances, en passant en Angleterre pour se soustraire à la persécution, avoit, pour ainsi dire, vu son diocèse s'agrandir et des milliers d'ecclésiastiques et de fidèles de tous ordres venus s'établir à Jersay et autres isles dépendantes de son diocèse: dans cette partie ils avoient considérablement accru sa charge pastorale, cepen-

dant son zèle par une constante correspondance suffit à tout; car heureusement pour lui deux évêques qui se trouvoient à Jersey voulurent bien, comme, en quelque sorte, ses grands vicaires, se charger à cet égard, d'une portion de sa sollicitude, et quoiqu'il résida constamment à Londres, il devint l'agent le plus assidu et l'intercesseur le plus ardent de sa nombreuse colonie de prêtres que le Seigneur lui avoit donnés; c'est ainsi qu'il montra toujours à un chacun de ses membres, ce zèle, cette candeur et cette affabilité qui avoient caractérisé toute la durée de son long épiscopat. Il n'est donc pas étonnant que sa perte n'ait été vivement sentie, surtout, par la grande portion de son clergé exilé en Angleterre, à qui sa maison étoit constamment ouverte, et dont il fut le père spirituel, le protecteur et l'ami le plus tendre jusqu'à son dernier soupir.

Quatrièmement. Mgr. Jos. Dom. de Cheylus, Evêque de Bayeux, mourut à Jersey, en 1797, âgé de 80 ans révolus. Nous ne pouvons rien ajouter au juste tribut d'éloges que les étrangers à son pays, au milieu desquels ce vénérable évêque, avoit vécu, après les avoir édifiés pendant tout son exil dans cette île, lui décernèrent. Parvenu à l'âge des patriarches, ses mœurs douces en rappelloient la bonté, la simplicité et la sainteté, pendant que les charmes d'un esprit uni et loyal, et la sérénité d'une âme sans remords, faisoient oublier son grand âge.

Environné qu'il étoit d'un nombre infini de pasteurs de son diocèse fugitifs comme lui, de leurs églises et de leur patrie ; il n'eût point d'autre occupation, d'autre habitude, d'autre jouissance enfin, que celles de vivre au milieu d'eux et avec eux, de les consoler dans leurs malheurs, et de faire, en quelque sorte, plus que de partager avec sa tribu de vénérables prêtres, la faible parcelle de fortune qu'il avait heureusement sauvé du grand naufrage.

Il décéda, comme on dit, *de la mort des justes*, ou plutôt il ne laissa rien dans ce monde que le souvenir de ses vertus, et ne témoigna en quittant la vie que le regret de n'avoir pas fait davantage de bonnes œuvres.

Mais bornons-nous à rapporter ici, pour tout éloge, décerné si justement à ce vénérable et généreux prélat, l'épitaphe que la vénération des pasteurs de son diocèse et autres, ainsi que des habitans de Jersey prirent soin de graver sur le monument que M. le Prince et Duc de Bouillon érigea à sa mémoire.

Chéylus, Evêque de Bayeux.

Hic in spem resurectionis
Requiescit
Illustriss. ac reverendiss.
In Christo Pater
Jos Dom de *Cheylus* Bajoc. Episc.
Gallorum Regi à Consiliis;

Militaris ac hospitalis Mariæ et Lazari
Ordinis
E primariis unus
Regiarum Galliæ Principissarum
Eleemosinarius:
Post longam in patria piis officiis nobilem
Vitam
Christiana intégritate venerandus:
Dulci morum comitate carus omnibus
Hac in Regione,
Debitam virtuti quietem, amicum hospitium
invenit;
Cum dira Gallias laceraret Pseudo civium
Barbaries.
Regi suo fidus, Religionis avorum indefessus
Cultor!
Profugis civibus exemplar et solamen:
Errantibus adversus, non hostis:
Cunctis desiderandus
Obiit Die.... Mensis.... MDCCLXXXVII.
Ætatis suæ octogesimo.
Hoc et doloris et specialis observantiæ
Testimonium
Inscribi voluit
Quem defuncto junxerat mutuus honos,
Illius hospes et amicus
Turennii non degener propinquus
Princeps *Bullonius*
Hac in insula navalibus Angliæ copiis
Supremus præpositus:
et
Mærentes posuere amici.

Par M l'Abbé de Châteaugiron.

CIN-

Cinquièmement. La mort de Mgr. l'évêque de Tréguier (le Mintier) fut un deuil général, non seulement dans le clergé de France résidant à Londres et dans toutes les parties de l'Angleterre, mais parmi tous les ordres et classes de l'émigration. D'une voix unanime la justice publique proclama, qu'en sa vénérable personne, l'église Gallicane venoit de perdre une des premières lumières, le clergé en général un modèle de perfection évangélique, ses dignes coopérateurs ministres des saints autels un père consolateur, et les fidèles de son diocèse un tendre ami toujours prêt à leur donner l'instruction et la nourriture spirituelle.

Non seulement Nosseigneurs archevêques et évêques résidans à Londres rendirent à sa mémoire les honneurs funèbres par un service solennel, ainsi que particulièrement le clergé de son diocèse, mais encore toutes les respectables familles exilées de la Bretagne pour la même cause, voulurent, par une cérémonie funéraire et publique, attester à toute la province de Bretagne, leur respect et leurs regrets pour la mémoire d'un prélat qui naquit au milieu d'elles, et devint l'un des principaux pères spirituels, et qui, parvenu par ses vertus et ses talens, à la dignité épiscopale, fut constamment le plus vertueux, le plus exemplaire dans son état, et le plus simple des pasteurs au milieu de son troupeau de pasteurs secondaires. Dans le der-

nier service solennel, où officia pontificalement Mgr. l'évêque de St. Pol de Léon, et où assistèrent encore tous Nosseigneurs les archevêques et évêques, ainsi que tous les Bretons des divers ordres; son oraison funèbre fut prononcée par M. l'abbé de Châteaugiron, l'un des compatriotes de feu M. l'évêque de Tréguier.

Si notre mémoire nous eut servi, comme nous l'eussions désiré, nous nous serions fait un devoir et un mérite de rapporter ici les traits les plus caractéristiques de l'esprit et de l'âme de ce grand évêque défunt; traits de sa vie exprimés avec autant de force, de noblesse, que de sensibilité et de vérité par l'orateur chrétien, qui, en sa qualité d'ecclésiastique originaire de Bretagne, prononça son oraison funèbre. Mais comme nous avons lieu d'espérer que, tòt ou tard, ce discours verra le jour, nous nous dispensons de nous étendre davantage sur tout ce que nous pourrions dire en éloges mérités de ce vénérable pontife que son clergé resté sans père spirituel et sans soutien, pleurera long-temps: fasse le ciel, qu'incessamment l'église de Jésus-Christ lui en donne un qui, en le remplaçant, réunisse en sa personne, le même esprit de science, de sagesse, et de charité que celui que nous pleurons.

Mais pour faire mieux connoître la trempe et force de caractère, l'élévation de l'âme, la profonde connoissance des hommes, celle de leurs passions, de leurs caprices même pour les nou-

veautés en tout genre, enfin la solidité des principes religieux et monarchiques de ce vertueux et grand prélat, écoutons-le un instant, quand il adressa la parole à ses diocésains dès le commencement de notre révolution. .

En 1789, l'assemblée se tenant à l'archevêché porta des plaintes contre l'évêque de Treguier pour avoir adressé un mandement à ses diocésains, et y avoir parlé contre les décrets de l'assemblée et de la révolution ; une commission fut nommée pour en connoître.

Fragment du Mandement de Mgr. l'Evêque de Treguier.

Hélas, nos très-chers frères, qu'elle est différente d'elle-même cette monarchie Française, le plus beau domaine de l'église catholique, le berceau des héros, l'asile des Rois, la patrie des sciences et des arts.

Les Princes du sang royal fugitifs chez les nations étrangères, la discipline militaire énervée, le citoyen armé contre le citoyen ; un système d'indépendance et d'insurrection présenté avec art, reçu avec enthousiasme, soutenu par la violence ; toutes les sources du crédit national, ou interceptées, ou taries ; le commerce languissant ; les lois sans force et sans vigueur ; leurs dépositaires, ou dispersés, ou réduits au silence ; le nerf de l'autorité entre les mains de la multitude ; toutes les classes des citoyens confondues ; la vengeance avide de sang, aiguisant ses poignards, désignant ses victimes, exerçant ses fureurs homicides...... Oui, le sang de nos concitoyens, de nos frères a coulé, il fume encore, et dans un siècle qui ose s'arroger le titre fastueux de siècle des lumières, la capitale d'une nation polie, sensible, d'une nation renommée par la douceur de ses mœurs et de son caractère, a été souillé par des proscriptions inouies, par des assassinats dont les nations les plus barbares rougiroient.

Tels ont été les succès monstrueux de ces hommes pervers qui, abusant des talens que la nature leur avait donnés pour un meilleur usage, ont, par leurs libelles, soufflé parmi nous l'esprit d'indépendance et d'anarchie.

Puissent les productions infernales, puissent les plans de régénération qu'elles contiennent, rentrer dans le néant, d'où ils n'auraient jamais dû *sortir!*

Liste des principaux Auteurs Ecclésiastiques François qui, pendant leur Emigration à Londres, ont publié des Ouvrages sur la Religion, ou qui y ont quelque Rapport.—Courtes Analyses de ces Ouvrages.

A la tête de cette intéressante liste d'auteurs, nous devons y placer les noms de deux respectables prélats qui, depuis bien des années, se sont grandement distingués dans l'Eglise de France : Ngrs. l'Archevêque d'Aix et l'Evêque de Lescar.

Nous nous rappellons toujours, avec intérêt, que M. de Boisgelin, Archevêque d'Aix, l'un des quarante de l'académie Françoise, soutint, pendant toute la durée de la première législature, dont il étoit membre, et fut l'un des présidans, avec autant d'éclat, de lumières, que d'énergie, la religion sainte, les immunités, libertés et prérogatives violemment attaquées de notre Eglise Gallicane, soit par une multiplicité de harangues prononcées à la tribune, soit par divers ouvrages rendus publics dans le temps, et qui combattoient, avec force, les systèmes destructeurs des novateurs en morale religieuse et en législation.

Pendant le long séjour que Mgr. l'Archevêque d'Aix (aujourd'hui nommé par la république Françoise à l'archevêché de Tours) a fait à Londres, ayant retrouvé (en 1797) dans ses porte-

feuilles, l'un de ses anciens manuscrits, intitulé *Le Psalmiste*, ou traduction en vers du livre des Psaumes; à la sollicitation de quelques personnes, voulut bien le livrer à l'impression. L'on trouve dans cette production, à la fois littéraire et religieuse, toute la noblesse, l'harmonie et le charme du stile, et même quelquefois les beautés de l'original, malgré que cette traduction ne soit presque jamais littérale, moins encore complète : M. de Boisgelin semble s'être, en général, fixé à rendre les beautés qui l'ont le plus frappé dans le texte du psalmiste prophète. Cet ouvrage est précédé d'un discours académique préliminaire sur la poësie sacrée, qui nous a paru de la plus grande éloquence : nos lecteurs pourront en juger par ce fragment pris au hasard...... " La religion nous a transmis un genre de poësie que nous n'aurions pas connue sans elle. Oh ! si jamais l'idée d'un Dieu pouvoit s'évanouir de l'esprit de l'homme, quel seroit le sort de la vertu ? Si l'on peut croire que la vertu n'a point d'asile dans le ciel, elle n'en a plus sur la terre. Il n'y a plus de récompense pour les bonnes actions, déplorables jouets des incertaines opinions des hommes. Il n'y a plus de punition pour le crime qui triomphe et pour le vice qui se cache. Il ne reste plus à nos jugemens que la mensongère apparence des succès et des revers.

" Que deviennent les menaces imposantes de l'avenir, les souvenirs amers, et toujours tar-

difs du temps qui n'est plus, et la voix présente de la conscience et du remords? Et que devient la douce et touchante poësie du calme et du bonheur dans le sein de l'innocence et de la vertu? L'irréligieuse barbarie, telle qu'autrefois celle du fanatique *Musulman*, tend à tarir les sources les plus fécondes des productions de l'esprit humain.

" Arrachés, du milieu de tous les monumens gravés par la main des hommes, les membres par-tout épars et toujours conservés de la religion, quelles sont les compositions littéraires tellement plongées dans les notions terrestres et dans les grossières impressions des sens, qu'elles puissent échapper au rivage? L'idée dominante d'un Dieu créateur et d'une providence tutélaire a pénétré dans les ouvrages même dévoués aux profânes séductions, et la plus noble littérature, et la plus belle poësie des temps anciens et modernes est fondée sur cette pensée sublime, imprimée par la nature dans le cœur de tous les hommes, plus sensible encore à l'esprit des prophètes par le souffle de l'inspiration sainte, et devenue, de génération en génération, le langage et l'entretien de la piété chrétienne.

" Tout est sentiment dans la poësie sacrée. Les idées ne sont que les alimens de la flamme pure et céleste, dont une âme chrétienne est consumée. Elles se présentent sans un ordre fixe, sans une suite étudiée à différens intervalles de temps, etc.

. . . . . " Quand Moïse, s'élevant dans son indignation, reproche au peuple élu ses infidélités, il remonte à l'époque de la promesse ; il rappelle les longues souffrances de ce peuple errant dans le désert ; il le suit dans tous ses progrès depuis la sortie d'Egypte ; il décrit ses prospérités, principes de son ingratitude et de ses égaremens ; et là, commencent, avec les sacrifices faits aux faux dieux, les prédictions encore lointaines, et dans la suite fidèlement accomplies de ses défaites, de ses malheurs, et de sa captivité. Tous les événemens sont annoncés, ou racontés. Les époques sont marquées ; avec quelle âme et quel intérêt! Moïse sent jusqu'au fond du cœur tout ce qu'il se représente à lui-même ! et son cœur exhale tout ce qu'il sent."

" Tel que l'aigle, exerçant les ailes foibles encore de ses jeunes aiglons à se balancer dans le vague des airs, elle-même encourage, en volant autour d'eux, leurs efforts, leurs essais, et leurs courses nouvelles ; tel le Seigneur lui-même, a pris son peuple par la main, l'a porté dans ses bras, et, devenu son guide, a tracé son chemin sur le sol brûlant d'une terre déserte. Il l'a conduit pas à pas jusqu'à la terre élevée et fertile dont les côteaux se couronnent de moissons et de fruits, et le lait des brebis, le beurre produit des gras pâturages, et la vigne féconde, leur ont fait bientôt oublier tous leurs maux, et maintenant préservés de tant de dangers, nourris dans leur repos de la graisse

de la terre, ils méconnoissent le Dieu qui les avoit sauvés. C'est à des dieux inconnus à leurs ayeux, des dieux, d'eux-mêmes ignorés, qu'ils ont prostitué leurs hommages. Peuple ingrat! c'est ton Dieu, ton créateur que tu mets en oubli! c'est le Dieu qui t'engendra que ton cœur abandonne. Il a dit: Je verrai leurs excès. Je détournerai mon visage. Engagés dans le crime, ils poursuivront à loisir leurs horribles succès. Ah! peuple sans conseil et sans prudence! S'ils pouvoient, enfin, éclairés des yeux de la sagesse, envisager de loin leur dernier soleil à son couchant! Il vient, il vient le temps..... Tous les fléaux ensemble ont conspiré la ruine. La douleur et la mort ont épuisé tous leurs traits. La guerre remplace la famine. Le glaive devient la loi. La terreur est la paix dont ils jouissent. Le crime usurpateur s'environne de tous les crimes. Le vil assassin, dans son triomphe, confond les victimes de ses fureurs, le jeune homme et le vieillard, et la vierge et l'enfant....Et dans le cours de ces récits animés, (poursuit l'orateur et poëte chrétien) il n'y a pas un moment de repos où la froide mémoire et l'exactitude laborieuse exercent l'attention sans répondre au sentiment...." (Nos lecteurs pourront-ils jamais croire que cet élégant discours ait été composé plus de trente ans avant la révolution! Sans doute qu'alors son auteur étoit animé de l'esprit de son saint prophète, qu'il a si bien interprété, puisqu'il sem-

bloit

bloit annoncer l'aveuglement du peuple François dans ces temps de tribulations.)

EXAUDIAT TE DOMINUS IN DIE TRIBULATIONIS!
Ps. 19.

Psaume de David. Au Chef des Musiciens. Prière à réciter par le Peuple pour le Succès d'une Expédition contre les Syriens et les Ammonites.

(D'après la traduction en vers des Psaumes de M. de Boisgelin.)

Dans les jours de l'adversité,
Le Seigneur entend notre plainte ;
C'est le Dieu de Jacob, et son nom redouté
A nos persécuteurs inspirera la crainte.

Nous implorerons son secours,
Du milieu de son sanctuaire ;
C'est du sein de Sion qu'il veille sur nos jours,
Et son temple est pour nous l'azile tutélaire.

Il garde un dépôt immortel,
De l'offrande et du sacrifice :
Et le saint holocauste, offert sur son autel,
Fait descendre sa grâce et fléchit sa justice.

Puisse-t-il, selon notre cœur,
Reprendre lui-même sa gloire :
Et que sans déployer son bras toujours vainqueur,
Qu'en plus sages conseils il donne la victoire !

Nous serons soutenus par lui,
Dans la tristesse et dans la joie.
Daigne marquer, Seigneur, un terme à notre ennui,
Et fais régner le Christ que ta main nous envoie !

A travers la voûte des cieux,
Que sa voix frappe tes oreilles;
Et malgré les méchans et leurs chefs orgueilleux:
Qu'il fasse de ta gloire éclater les merveilles!

Les uns triomphent sur des chars,
D'autres, sur des coursiers agiles;
Mais nous levons vers toi de paisibles regards,
Des mains pures de crime, et des âmes dociles.

Dans les piéges qu'ils ont tendus,
Les méchans se sont laissé prendre;
Et dans leur fol espoir, leurs projets confondus,
Tombent devant le Dieu qu'ils ne peuvent surprendre.

Seigneur, sauve l'oint de ton choix!
Nous marcherons à ta lumière;
Et quand un peuple ingrat rentrera sous tes loix,
Pour le peuple et pour nous entends notre prière!

Nous avons encore eu de Mgr. l'archevêque d'Aix plusieurs discours, qu'il a prononcés en différentes occasions et saintes cérémonies, dans les chapelles Françaises.

1°. Un discours pour la bénédiction de la chapelle de *Notre Dame de l'Annonciation*, dont nous avons donné précédemment un extrait fort ntéressant.

2°. Un discours pour la première communion, prononcé à la même chapelle.

3°. Une instruction pour la renovation des vœux du baptême, et avant l'acte de renovation.

4°. Un autre et dernier discours très-intéressant pour une association de prières et de charité,

par une souscription volontaire, prononcé à la chapelle de Somerstown.

M. de Noé, évêque de Lescar, donna en 1801, la permission à un éditeur, qui nous est inconnu, de publier la collection depuis si longtemps désirée, d'une grande partie de ses œuvres en lettres et instructions pastorales, mandemens, discours, mémoires, éloges et épîtres, donnés et prononcés en des époques toutes intéressantes pour la religion, et souvent pour la monarchie Française, lesquelles productions ont fait elles-mêmes époque par leur sublimité toujours soutenue, par leur ton apostolique qui en est la base et par la charité chrétienne la plus véhémente : et où la pureté du langage, réuni à la sensibilité d'une belle âme, s'y font toujours sentir.

Indépendamment du fragment que nous avons donné précédemment de l'un de ses discours sur la confirmation, nous allons nous permettre d'en donner ici un second pris dans l'un de ses mandemens donné en 1788, à l'occasion du rappel des parlemens, avec ordre à eux de reprendre leurs fonctions, et d'annoncer la tenue des états-généraux, &c.

Le pontife orateur invite ses diocésains à solliciter du ciel la grâce de favoriser et de conduire à son terme un projet si salutaire, (la tenue des états-généraux). Puisse-t-il couvrir de son ombre le Prince magnanime dans le sein duquel il l'a

versé ! Puisse-t-il faire marcher devant lui son ange tutélaire, pour éclairer ses pas, et lever les obstacles qui pourroient traverser sa route ! Que les méchans qui voudroient nous opprimer tremblent sous sa puissance ! Que les pervers qui penseroient à le rendre complice de leurs funestes desseins, reculent à la seule idée de sa justice et de sa bonté ! Que les cœurs droits, que les mains pures s'empressent autour de lui et lui prêtent leur ministère ! Déjà sa sagesse a fait un choix de sages, justifié par l'expérience, et applaudi par la nation (l'assemblée des notables).

Demandez à Dieu, mes très-chers frères, de répandre sur cette auguste assemblée la plénitude de son esprit ; un esprit de conseil qui lui découvre les partis les plus salutaires ; un esprit de prudence qui, dans les conjonctures délicates, lui fasse discerner le plus utile et le plus sûr ; un esprit de concorde et de paix qui, réunissant toutes les forces, et les dirigeant vers le même but, opérera sûrement le repos du monarque, le soulagement des peuples, et le bonheur de tous......

....En priant ainsi, nos très-chers frères, pour nos Rois, pour nos chefs, pour nos concitoyens, pour notre patrie, nous prierons pour nous-mêmes. Prier dans le temple, réunis sous les yeux du Seigneur, c'est en prendre l'engagement solennel, c'est renouveller celui que tout homme en naissant, et en vivant dans son sein, contracte avec sa patrie, et s'il le faut de mourir pour elle. Ce fut

un beau spectacle que donna le peuple de Dieu, quand, après une longue oppression, un édit du Roi de Perse et d'Assyrie vint le rétablir dans ses droits, lui persiste de relever les murs de la ville sainte, de rétablir le temple du vrai Dieu, et défendit de le troubler dans ses sacrifices.

Il est écrit qu'à la voix de ses prêtres tout le peuple s'assembla dans la place publique : là, sur une éminence préparée pour la cérémonie, un prêtre vénérable (c'étoit Esdras,) entouré de prêtres et de lévites, s'avance, portant le livre de la loi, et l'acte de l'alliance qui alloit être jurée : au premier mot sorti de sa bouche, des pleurs, des sanglots, des cris de religion et de tendresse l'interrompent ; les lévites font faire silence ; et alors se fit entendre cette belle et sublime prière, (*Nehem. chap.* 1. *v.* 5. *chap.* 9. *v.* 6.) " Dieu grand,
" Dieu fort, Dieu terrible, qui avez fait les cieux
" et toute l'armée des cieux, la terre et tout ce
" qu'elle contient, la mer et tout ce qu'elle ren-
" ferme, qui gardez inviolablement votre alliance
" et conservez votre miséricorde à ceux qui vous
" aiment, ne détournez pas vos yeux de tous les
" maux que nous avons soufferts, nous, nos Rois,
" nos Princes, nos prêtres, nos prophètes, tout le
" peuple, et sous lesquels, sans le secours de
" votre bras, nous aurions succombé ; à la vue
" de vos bienfaits, aux souvenirs de nos maux et
" de nos périls, nous venons aussi faire une al-
" liance avec vous ; la formule en est dressée,

" nous la jurons : nos Princes, nos prêtres, nos " lévites vont la signer." (*Super omnibus ergo his nos ipsi percutimus fœdus et scribimus, et signant Principes nostri, lævitœ nostri et sacerdotes nostri.* Neh. chap. 9. v. 38.)

Mes frères, nous venons d'éprouver de cruelles alarmes, et de passer par de longues tribulations ; un édit du plus juste des Rois, et du meilleur des maîtres, a mis fin à nos malheurs : nous voici rassemblés, pontifes, prêtres, lévites, chefs du peuple, le peuple lui-même, sous les yeux du Seigneur, comme autrefois le peuple de Dieu ; pourquoi ne donnerions-nous pas aujourd'hui le même spectacle ? Pourquoi, prêts à chanter le cantique de joie et d'actions de grâces, pour un bienfait semblable, ne nous lierions-nous pas, par le même *serment* à Dieu, au Roi, à la Patrie ? " Nous jurons, ô mon Dieu ! en votre présence, " d'obéir à vos lois, de garder vos commande-" mens, d'observer vos saintes cérémonies : *Nous* " *jurons et promettons* à l'auguste héritier de notre " bienfaiteur, de notre législateur HENRY II. (*Père de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, mère de* HENRY IV.) " le père des peuples de ces con-" trées, au petit fils du Grand HENRY, le père et " l'ami de son peuple, un sentiment, le plus digne " et de lui et de nous, un amour sans bornes, " principe et garant d'une *fidélité à toute épreuve* ; " à la patrie, qui réunit tous les droits, tous les " intérêts, tous les devoirs, le dévouement le plus

" universel, un dévouement sans fin et sans ré-
" serve."

S'il s'élevait dans son sein quelque membre assez lâche, assez bas pour s'isoler dans ses besoins, pour s'éloigner dans ses périls, pour s'unir à ses ennemis publics ou domestiques, et sur ses débris, élever des projets, et des espérances, grand Dieu !.... guérissez son cœur par votre grâce ; ou si, par un juste abandon, vous le livrez à son penchant, et le déclarez incurable.....tant que la corruption de son cœur ne s'exhalera pas au-dehors, nous ne sonderons pas cet abîme, mais si elle vient à éclater, si le venin contagieux menace de gagner et d'infecter la masse publique, que ce scandale soit soudain arraché du milieu de ses frères ! que son nom, à jamais odieux, retienne quiconque seroit tenté de limiter, et que la paix, le repos, le bonheur, fruit de notre sagesse, dont il sera le témoin, soit son supplice et notre vengeance !

Vous avez entendu, mes très-chers frères, le *serment* que je viens de prononcer pour vous ; entendez et recevez celui que j'avais prononcé pour moi. Au jour de l'alliance que je contractai avec mon église, je jurai, à la face des saints autels, un amour inviolable pour le troupeau vers lequel j'étois envoyé ; je le jurai avant de vous connoître, avant d'être connu de vous ; je le jure aujourd'hui de nouveau ; aujourd'hui que votre adoption et les témoignages constans de votre bienveillance me font de cet amour un devoir aussi doux que

l'onction sainte l'a rendu sacré : mes soins, mes sentimens vous sont acquis ; vos intérêts spirituels et temporels seront les miens ; les jours que le ciel me réserve vous seront consacrés, et je regarderai comme perdu celui où je n'aurai pas travaillé à vous être utile. Si, pour vous servir, la Providence m'oblige à m'éloigner, mon éloignement me paraîtra un exil ; mon cœur, mes yeux, se tourneront sans cesse vers vous ; que ma langue s'attache à mon palais, si jamais je t'oublie, ô Jerusalem ! Que ma droite tombe sans mouvement, si jamais tu cesse d'être présente à ma pensée ! Si le ciel, s'opposant à mon retour, terminoit mes jours dans une terre étrangère, mon dernier soupir, mes derniers vœux lui demanderont votre bonheur ; mes os seront rapportés dans une terre chérie, pour vous attester mon amour, même dans le tombeau ; mes cendres reposeront en paix au milieu de vous, vous rappelleront un pasteur à qui vous futes chers, et solliciteront pour lui vos prières.

Second Fragment également intéressant que celui que nous venons de donner ; tiré du Mandement de Mgr. l'Evêque de Lescar au Sujet de l'Election et Intrusion de Frère JEAN-BAPTISTE SANADON, *Bénédictin de la Congrégation de St. Maure, à son Evêché, Département des Basses Pyrénées.*

Nos très-chers frères....C'est quand les hommes disputent à Dieu sa puissance, que les dépositaires

sitaires de son pouvoir doivent en défendre les droits: c'est quand les ennemis de l'unité de l'église travaillent à la rompre, que chacun de ses membres doit faire effort pour la maintenir; c'est quand les puissances de la terre et de l'enfer se liguent contre Dieu et contre son Christ pour renverser son œuvre, que ses vrais adorateurs doivent se ranger autour de ses autels, pour repousser les ennemis qui avoient juré l'extinction de son nom et de sa gloire.

Il éclate aujourd'hui ce complot déjà connu d'anéantir toute religion, par la subversion entière de l'église. Ils ont paru, de nos jours, ces hommes de péché, formés sur le dernier modèle de l'homme de péché des derniers temps. Ils ont été commis dans nos temples contre les prêtres et les autels, ces excès de tout genre, prélude de maux encore plus grands; et voilà qu'un schisme s'avance à grands pas, comme un signe plus parlant et plus prochain de la grande apostasie dont les livres saints nous menacent.

Un faux pontife, consacré par des mains sacriléges, va se présenter aux portes de nos temples, l'étendart de la défection devant lui; ses zélés partisans courront au-devant de leur nouveau maître; les vrais ministres qui méconnoîtront son autorité, seront remplacés par des intrus. Quel parti prendrez-vous, nos très-chers frères, vous, notre ancien troupeau que nous tenions du choix

de Dieu par les mains de l'église? Si, entraînés par l'exemple et les prestiges des prévaricateurs, vous vous attachez à leur chef, dès-lors vous consommez votre apostasie et commencez l'œuvre de l'antéchrist et de ses suppôts, &c. &c.

....L'épreuve la plus difficile qu'auront à soutenir les justes des derniers temps, nos très-chers frères, ce sera, dit le Sauveur du monde, cette quantité de faux prophètes qui chercheront à les séduire, &c.....Prenez donc garde aux faux prophètes, dit Jésus-Christ à ses disciples, soit que, loups ravisseurs, couverts de peaux de brebis, ils cherchent à se confondre avec le troupeau, soit que fiers de leur puissance, et abusant de leur pouvoir, ils veuillent enfoncer la porte du bercail.... ....Arrêtons-nous d'abord à ceux de la première sorte, et considérez l'indice certain auquel Jésus-Christ vous les fait reconnoître. *Le vrai pasteur*, dit-il, *se présente à la porte de la bergerie pour entrer; c'est à celui-là que le portier ouvre la porte, c'est de celui-là que les brebis entendent la voix; il les appelle chacune par leur nom, et les fait sortir l'une après l'autre pour les mener au pâturage; mais celui qui veut entrer autrement, je vous le dis, en vérité, en vérité, c'est un voleur et un larron.*

....Trois conditions se présentent pour constituer un légitime épiscopat; toutes les trois fondées sur la vérité et la justice: la vacance du siége, la confirmation, la consécration de celui qui se présente pour le remplir.

Vous connoissez, nos très-chers frères, ces lois de l'église, qui, à l'imitation des apôtres, et peu de temps après leur mort, concentrèrent l'activité d'un premier pasteur dans les limites d'un diocèse, &c. &c. &c.... Le siége de Lescar était vacant par la mort de notre prédécesseur, nous fumes désignés par le feu Roi de glorieuse mémoire, confirmé par le Pape, consacré de l'agrément du métropolitain; et ce préalable rempli, nous partîmes, nous parûmes, vous nous accueillîtes comme l'envoyé de Dieu vers vous, comme le successeur de ces hommes apostoliques, qui les premiers portèrent la foi dans ces contrées, destiné à continuer leur ministère et à nous sanctifier en travaillant à votre sanctification. Vous pensiez alors, vous le pensiez encore il y a deux ans, que la mort seule pourrait rompre une si sainte union, et voilà qu'au même jour vous avez vu notre cathédrale fermée, notre siége renversé, et que, balancés vous-mêmes entre un intrus et votre légitime pasteur, vous avez besoin de rappeller votre religion et votre courage pour tenir un engagement solennel, et ne pas nous retirer la foi, que vous nous aviez donnée.

Lors donc que cet usurpateur se présentera pour prendre notre place, demandez lui quels sont ses titres. *Au nom de qui venez vous, et qui vous a envoyé?* S'il vous répond, *le peuple,* qui de tous les temps en eut le droit, et qui a *découvert*

aujourd'hui que tout pouvoir quelconque réside en lui et vient de lui, repoussez-le par le témoignage d'un de nos plus graves historiens, (Fleury,) *le peuple votoit, le clergé décidoit. (Institution au droit Eccl.) Quiconque n'est appelé et établi que par le peuple, ou la puissance séculière, et voudroit s'immiscer dans l'exercice du ministère saint, celui-là n'est point ministre de l'église, mais un voleur et un larron.*

S'il essayoit de couvrir sa révolte d'une lettre révérentielle écrite au souverain pontife en prétendu signe de communion, sachez qu'il n'aura garde de vous faire voir la réponse, et que le chef suprême de l'église, justement indigné de cet acte d'un respect hypocrite, ou n'aura pas répondu, ou n'aura répondu que par des anathèmes. Demandez-lui : qui vous a consacré ? est-ce le pontif métropolitain assisté de ses suffragans suivant l'usage, ou de son agrément ? *Non, mais un évêque constitutionnel comme nous* ; dites donc, intrus comme vous, apostat comme vous, sacrilége comme vous, digne des mêmes anathêmes comme vous,...Mais enfin est-il quelque loi qui vous autorise à ce forfait ? et quelle est-elle ? La constitution *civile* du clergé. Mais une loi civile ne devoit régler que des intérêts civils, parce que une loi émanée de l'autorité civile n'eut jamais le droit de régler les intérêts spirituels. Vos législateurs ont-ils donc plus de droits, des droits plus grands que nos plus grands Rois et que ces Empereurs maîtres absolus

de plus de la moitié du monde? Cependant les uns ont généreusement reconnu les bornes de leur pouvoir sur les affaires de l'église, les autres ont rencontré des Pontifes magnanimes, qui les ont repoussés dans leurs limites, lorsqu'ils ont voulu les franchir.

Le Moniteur, journal Français qui se dit officiel, du 7 Vendémiaire (29 de Septembre), annonce la mort de M. de Noé, ancien évêque de Lescar, nommé depuis peu par le consulat de la république Française à l'évêché de Troyes, en ces termes.

" M. de Noé, évêque de Troyes, est mort
" le cinquième jour complémentaire, à 5 heures
" du soir. Ce prélat est vivement regretté. Il
" étoit un des plus savans docteurs de l'église, et
" il a fait plusieurs ouvrages estimés: mais il
" avoit mieux que tout cela; cette charité douce
" qui concilia les partis, et cette force de tête qui
" ne se laisse point conduire par *des intrigans*
" *subalternes*." (Qu'entend le journaliste par ces mots *intrigans subalternes?*)

" Enfin, pour faire son éloge en deux mots,
" huit jours après qu'il fut installé à Troyes, il ne
" fut plus question dans son diocèse de prêtres
" assermentés, ni insermentés; tous se réunirent
" autour du prélat respectable, tous lui accordè-
" rent sa confiance, et tous le pleurent également.

" Le premier Consul a donné ordre qu'on lui
" rendit compte de la situation de la famille du

" prélat, désirant lui donner une preuve de l'in-
" térêt qu'il lui porte." (Nous doutons grandement que tous ceux de l'honorable maison de Noé reçoivent avec infiniment de reconnoissance de semblables offres de service et de telles marques d'intérêt).

Des lettres particulières arrivées de Paris à Londres que nous regardons comme plus certaines sur les circonstances de cette mort inopinée, nous ont semblées bien moins hazardées que ce qu'en général contient l'article du Moniteur : à la vérité l'éloge qu'il fait, en peu de mots, des talens ecclésiastiques de ce prélat nous a paru exact à une infinité d'égards ; mais quant aux causes de sa mort, nous savons aussi que ce qui a abrégé sa vie, çà été, et l'on n'en doute plus, un chagrin mortel qui s'est emparé de son âme, au moment cruel où il s'est vu forcé malgré lui, et par l'autorité consulaire, de confondre une grande portion du nouveau clergé assermenté, qui, par son intrusion, s'étoit rendu schismatique sous le pontificat de Pie VI, de le confondre, dans la portion de ses ministres pasteurs restés fidèles à leurs principes religieux. Nous savons aussi que quand il donna si précipitamment et par une sorte de respectueuse condescendance pour Sa Sainteté la démission de son évêché de Lescar, il étoit dans la plus forte persuasion qu'il n'éprouveroit jamais une aussi violente contradiction, que celle qu'on avoit préparé contre sa bonne foi : le chagrin le plus

amer s'empara donc au même instant de toutes ses facultés intellectuelles: en effet comment est-il possible que, quoiqu'il fut parvenu à l'âge de 77 ans, mais ayant conservé une constitution des plus fortes et des plus rares, malgré la sérénité de son âme, la plus religieusement tranquille et accoutumée à surmonter sans effort tous les revers, malgré de si grands avantages dont la nature et ses principes religieux l'avoient tant favorisé, comment est-il possible, dis-je, que cet homme plein de jours heureux, soit tout à coup passé de la vie à la mort sans qu'il ait éprouvé une longue et douloureuse maladie; disons plutôt avec vérité, qu'il n'a pu survivre au chagrin mortel de se voir forcé de confier le soin des âmes de son nouveau et grand troupeau à une foule d'ecclésiastiques indignes, par leurs principes irréligieux de sa confiance, et dont il avoit à répondre devant Dieu. C'est donc alors qu'il s'est rappellé ses anciens écrits, si souvent adressés à ses fidèles diocésains de Lescar dont nous venons de rapporter quelques extraits tirés du recueil de ses œuvres, et dont il nous avoit fait présent peu de jours avant son départ de Londres pour la France, d'où il comptoit rentrer dans son diocèse, ainsi qu'on le lui avoit fait espérer, et finir sa carrière au milieu de ses anciens diocésains.

Dieu nous garde donc de pénétrer jamais jusques dans l'intérieur de la conscience de ce vertueux prélat, qui n'est plus, qui fut l'un des

flambeaux de notre Eglise Gallicane, dans le dessein d'y scruter, avec sévérité, quel a été le motif de la démission de son diocèse, faite à Sa Sainteté, Pie VII. Disons, au contraire, que quarante-un ans d'épiscopat le plus exemplaire, le plus régulier, le plus religieux, qu'encore les principes de royalisme qui sembloient toujours l'avoir animé ; ajoutons, avec certitude, qui ont constamment été l'une des principales bases, sur laquelle il a établi ses instructions adressées à ses diocésains de Lescar, nous forcent à penser que M. de Noé n'a jamais eu d'autre but, dans cette dernière et douloureuse action de sa vie, que le retour sincère de l'exercice du culte religieux et public de l'Eglise Catholique, l'administration de ses sacremens, et la distribution de toutes ses consolations à ses fidèles et anciens diocésains.

Cependant, qu'il nous soit permis de dire que, quoiqu'il en ait été des résolutions de ce prélat, ainsi que des autres Evêques, dans la démission si précipitée et sans examen murement réfléchis, de leur évêché, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont malheureusement commis la plus grande, la plus capitale, la plus irréparable, peut-être, de toutes les fautes en contribuant à séparer la religion Catholique de la monarchie Françoise, à rendre indépendantes ces deux puissances l'une de l'autre ; à briser les liens qui les tenoient unies et resserrées entre elles ; en un mot, à anéantir le

grand

grand contrât synallamatique d'alliance sacrée qui s'étoit passé, et scellé de leur sceau respectif, entre ces deux puissances spirituelle et temporelle, sur l'autel sacré en présence et par les mains de St. Remi au jour même du baptême, sacre et couronnement de Clovis, premier Roi chrétien ; contrât respectable, gage immortel et précieux qui sembloit avoir été, à jamais, accordé par Dieu même au peuple François devenu chrétien, et qui s'étoit renouvellé à chacun des sacres de nos Rois jusqu'à celui de l'infortuné Louis XVI.

Ces principes religieux et monarchiques qui ont constitué pendant quatorze siècles le gouvernement François nous ayant paru exiger quelques réflexions particulières et bien essentielles à faire connoître, surtout dans ces jours si critiques pour la religion et la monarchie ; nous allons sommairement selon notre pouvoir, faire tous nos efforts pour les développer à la suite de cet article de notre ouvrage, mais en nous appuyant toujours des autorités puisées dans nos meilleurs historiens de France, et celles de notre église Gallicane.

L'un des ouvrages, en général, le plus important pour le clergé catholique Romain, qui ait été terminé et publié depuis l'émigration du clergé François en Angleterre est, sans contredit, celui qui porte pour titre : *Doctrine du St. Concile de Trente, sur le Dogme et la Discipline : Ouvrage Posthume de M. l'Abbé* GOFURY, *Docteur et Pro-*

fesseur en Théologie, Vicaire-Général de Saint-Brieux..... Revu et remis en Ordre par un ancien Vicaire-Général de plusieurs Diocèses.

Nous avons annoncé dans les premières pages de ce journal que cette production sur le dogme et la discipline de l'église avoit été dédiée à M. de Douglas, évêque de Centurie, vicaire apostolique, et nous avons rapporté, à cet effet, l'épître dédicatoire adressée à ce respectable prélat. Nous pensons en ce moment, que pour donner une idée sommaire et un aperçu exact de ce même ouvrage, il nous suffira de rapporter *l'avertissement* que les rédacteurs ont placé à son commencement; et aussi, en abrégé, les approbations honorables et religieuses que nos seigrs. les évêques de Tréguier et d'Avranches, ainsi que M. Tuvache, docteur en théologie de Paris, ont donné à ce même ouvrage.

Avertissement. Depuis long-temps l'ouvrage que nous annonçons étoit désiré du public; depuis long-temps MM. les ecclésiastiques, qui avoient assisté aux savantes conférences de M. Gofury, désiroient en posséder le résultat.

M. l'abbé Gofury, si distingué par toutes les vertus ecclésiastiques, par toutes les connoissances qui appartiennent à une science qui les suppose toutes, et n'en exclut aucune, avoit consacré sa vie à l'enseignement de ses confrères: il avoit porté dans toutes les branches de l'instruction cette profondeur de recherches, cette méthode,

cette clarté qui simplifie les questions les plus difficiles et les rend aisées à saisir.

En exposant le principe, il savoit indiquer toutes les conséquences que l'on pouvoit en tirer, et en faciliter toutes les applications ; ce talent inappréciable, fruit des plus longues et des plus sérieuses études, rendoit ses conférences une source riche et féconde, où ses auditeurs puisoient tout ce qui pouvoit à la fois les diriger et les soutenir dans leurs travaux. Mais l'habitude de l'enseignement public, la facilité de l'expression, la richesse de moyens que l'on acquiert en parlant fréquemment sur les mêmes sujets, la nécessité de se rendre intelligible à tous ceux devant qui l'on parle, et pour qui les mêmes explications ne sont pas également frappantes, donnent, sans qu'on s'en aperçoive, une certaine prolixité, une certaine diffusion qui, favorable à l'auditeur, embarrasse et fatigue quelquefois celui qui lit et étudie.

Les conférences de M. l'abbé Gofury sur le saint concile de Trente étoient le fruit des études de toute sa vie. A Valence, Orléans, Angers, Saint-Brieux, la doctrine de ce concile avoit été le sujet de ses leçons ; mais elles n'étoient point écrites, ou du moins il ne les jugeoit pas lui-même écrites, avec assez de précision, revues avec assez de sévérité, pour accéder aux demandes de ses confrères, qui le prioient de les livrer à l'impression : et quand il sut que quelques copies de ses cahiers

circuloient dans le public, il en témoigna son regret, et le vif désir que quelque ecclésiastique exercé sur ces objets voulut du moins y porter le coup d'œil sévère, cette exactitude rigoureuse absolument indispensable dans un ouvrage doctrinal, où une expression même n'est pas indifférente, ce que son grand âge, ses infirmités ne lui permettoient plus d'exécuter lui-même. Lorsque la mort l'a enlevé à l'édification et à l'instruction du clergé, son ouvrage a été remis à un théologien instruit et profond, vicaire-général de plusieurs diocèses, dont le nom seul seroit l'éloge, si sa modestie nous permettoit de le nommer.

Il a soigneusement revu, examiné le travail de M. de Gofury, suivant l'intention et dans l'esprit de ce vertueux ecclésiastique, et ensuite on l'a soumis à l'examen de nos seigneurs les évêques, à celui de plusieurs docteurs et professeurs en théogie : et c'est après cet examen et sur les approbations qui en constatent la pureté, la vérité, et qui en rendent la doctrine une autorité, qu'aujourd'hui, nous donnons au public les conférences de M. de Gofury telles qu'il désiroit qu'elles parussent.

Approbation de Nosseigneurs les ÉVÊQUES DE TRÉGUIER *et* D'AVRANCHES *et de M.* TUVACHE, *Docteur en Théologie, du susdit Ouvrage.*

NOUS avons lu avec attention l'ouvrage qui a pour titre : *Doctrine du Saint-Concile de Trente, &c.*

nous le regardons comme un complément exact qui facilite l'étude et l'intelligence du plus savant Concile, puisque tous les autres y sont fondus ; on ne peut trop reconnoître le zèle du vénérable et modeste rédacteur qui, dans un âge plus qu'octogénaire, a pris le soin de mettre les savantes conférences de feu M. l'abbé de Gofury en état d'être livrées à l'impression. Nons exhortons en particulier le clergé de nos diocèses à se procurer un ouvrage qui nous paroît remplir parfaitement l'objet que le rédacteur s'est proposé.

Ont signés, AUGUSTE, *Ev. de Tréguier.*
F. A. *Ev. d'Avranches.*
TUVACHE, *Doct. en Théol.*

M. l'abbé DUVOISIN, docteur et professeur de Sorbonne, si distingué par ses *Traités de l'Authenticité des Livres Saints*, par sa *Dissertation sur la Vision de St. Augustin* : ouvrages, où la beauté du style égale la profondeur des recherches, la sagesse de la méthode et l'exactitude du raisonnement : cet estimable auteur a donné dans son exil . . . . . une démonstration évangélique, ou, *Examen des Faits sur lesquels s'appuie la Religion Chrétienne* (Brunswick et Londres, 1 vol in-12°); et un autre ouvrage, *sur les Véritables Fondemens de l'Autorité et les Devoirs des Citoyens.* 1 vol. in-8°, également à Londres et à Brunswick,

---

Il parut en 1800, un ouvrage considérable, ayant pour titre : *Essai en Forme de Discours,*

sur la Conduite à tenir par le Clergé fidèle, dans les principaux Points du Ministère qu'il aura à exercer, lors de sa Rentrée en France, par M. Vasse, docteur et professeur en théologie en l'université de Caen, et curé de ....

Cet ouvrage est divisé en quatre discours.

Dans le premier, l'auteur expose les principales vertus et qualités ecclésiastiques que les circonstances, du retour en France, rendront plus nécessaires que jamais. Il s'applique à inspirer au clergé le véritable esprit de sagesse qui lui est propre, le zèle le plus actif et le plus éclairé, surtout par rapport à l'instruction des peuples qui ont été si prodigieusement égarés, et de la jeunesse, qui ne connoît ni lois, ni frein, ni règle de conduite, ainsi que pour le rétablissement du vrai culte. Le langage de l'auteur respire toujours le véritable esprit de douceur et de modération.

Dans le second discours, M. Vasse a réuni, ou au moins a indiqué, avec le plus grand succès, ce qu'on peut opposer de plus fort à l'incrédulité, et à la fausse philosophie : il a soin d'y parsemer quelques traits piquans, pour faire disparoître la sechéresse de matières aussi métaphysiques.

Dans le troisième discours, l'auteur attaque et poursuit le nouveau schisme avec autant de netteté que de force. Il prévient contre tout ce qui pourroit l'alimenter et le reproduire ; et il fournit également des armes contre toute autre

secte, ou qui voudroit se greffer sur celle-ci, ou qui enfin voudroit se créer elle-même.

Dans le quatrième discours, il parle de l'unité qui doit régler en tout la marche ecclésiastique. Il semble se surpasser sur cet objet. Il remonte à l'origine de cette précieuse unité, il en propose la nature, la nécessité, le prix et les avantages; enfin, il développe, de la manière la plus intéressante, les moyens de la rétablir et de la conserver.

Ces discours sont riches dans l'expression: le style pur se soutient constamment; l'on y remarque quelques traits sublimes qui s'y trouvent placés à propos: ce qui ajoute infiniment au mérite de cet ouvrage, c'est la netteté, l'enchaînement des idées, la force et la justesse des raisonnemens.

M. Vasse a fait des notes relatives à ces discours, mais plus particulièrement au second et au troisième: elles forment presque la moitie de l'ouvrage; quoique concises, elles sont claires, savantes, toujours probantes et marquées au coin d'une sévère logique: enfin, nous pouvons assurer que les discours et les notes annoncent, dans l'auteur, un théologien profond, un excellent et digne pasteur religieux, et dans ses écrits un homme de lettres.

On assure que M. Vasse s'occupe d'un second ouvrage beaucoup plus considérable: nous pensons que c'est servir l'Eglise et ses ministres

que de l'engager à le mettre incessamment au jour.

M. l'abbé de la Hogue, docteur et professeur de Sorbonne avant la révolution, et chanoine du chapitre de St. Honoré de Paris, dont la réputation étoit si recommandable dans le clergé de cette capitale, n'a jamais resté un seul instant oisif depuis le jour de son émigration jusqu'au moment présent. Parmi le grand nombre des ouvrages, qu'il a publié à Londres pendant son exil, nous connoissons de lui,

1°. Un extrait très-savant de lettres de St. Cyprien, et d'autres parties de ses ouvrages, sous ce titre .... *S. Cyprianus ad martyres, et confessores . . . ad usum confessorum Ecclesiæ Gallicanæ.*

2°. Une dissertation qui a pour titre .... *Exposé des Motifs qui ont déterminé le Clergé de France à fuir la Persécution, et à se retirer en Pays Etranger.* L'auteur y prouve jusqu'à l'évidence, d'après les préceptes de l'Evangile, l'exemple de Jésus-Christ, des Apôtres et des plus saints Evêques, que dans les circonstances où s'est trouvé le clergé de France, après le décret de déportation, la fuite a été pour lui un devoir, une obligation de conscience, à laquelle il ne pouvoit manquer, sans se rendre coupable devant Dieu. Cette dissertation fut suivie,

3°. D'un ouvrage dont le titre seul annonce l'importance, c'est, *St. Cyprien consolant les Fidè-*

les

les persécutés de l'Eglise de France, convaincant de schisme l'Eglise constitutionnelle; traçant, à ceux qui sont tombés, des règles de pénitence. Les rapprochemens de notre temps, à celui du saint Evêque de Carthage sont si frappans, qu'il semble qu'en écrivant durant les persécutions du troisième siècle, le saint docteur ne sembloit qu'à consoler les fidèles dans celle qui a terminé le dix-huitième siècle, qu'à les affermir dans la foi de l'Eglise Catholique, y ramener ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter, et apprendre surtout aux ministres de l'Eglise constitutionnelle, à quel prix ils peuvent obtenir de Dieu leur pardon. —Deux éditions consécutives, et bientôt épuisées, sont la preuve du grand succès qu'a eu cet intéressant ouvrage. M. l'abbé de la Hogue a encore donné,

1°. Une édition Françoise de l'*Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ,* d'après la traduction de M. de Sacy : celle de M. de la Hogue a le même mérite, celui de paroître plutôt un texte de l'original qu'une traduction, et il ajoute qu'il s'est fait un devoir de conserver presque partout la même exactitude, simplicité, noblesse et onction ; il y a fait quelques corrections, dit-il, pour lesquelles il s'est servi du père Gonnelieu.

2°. Une édition de la *Petite Journée du Chrétien,* avec quelques additions : dont la plus importante est un *Abrégé de la Doctrine Chrétienne,*

à la portée des plus simples fidèles. Elle contient les principaux articles de la foi, et un précis des motifs sur lesquels elle est appuyée.

3°. Une édition revue et corrigée d'un petit ouvrage qui a pour titre : *Introductio ad Scripturam Sacram et compendium Historiæ Ecclesiasticæ*. On sent de quelle utilité il devoit être pour tous les ecclésiastiques privés de tous les livres relatifs à la science de leur état.

M. l'abbé de la Hogue, pendant son exil en Angleterre, après s'être ainsi rendu utile à ses concitoyens, son grand mérite pour la théologie étant connu depuis long-temps en Irlande du clergé catholique, qui y est fort nombreux, y a été appelé en 1798, pour y professer la théologie dans le magnifique collége royal catholique de Maynooth, établi par le Roi et la nation, et doté de leurs bienfaits, pour l'éducation de deux cents ecclésiastiques Irlandois.

M. l'abbé Coulon, vicaire-général de Nevers et prédicateur ordinaire du Roi, qui, depuis les premiers jours de son émigration en pays étranger, s'est distingué, en occupant, avec éclat et par un zèle infatigable, les principales chaires des églises de toutes les villes, où il a séjourné, et surtout depuis qu'il réside à Londres, où il a constamment prêché les avents et les carêmes dans nos chapelles Françoises, publia en 1799 une paraphrase du Psaume *Exaudiat te Dominus*, dans laquelle respire cette éloquence persuasive,

douce, pleine d'images, de sensibilité et même de force qui toujours, en instruisant de leurs devoirs de chrétiens, ses auditeurs et ses lecteurs, a su fixer leur âme, leur esprit, et les rendre, en quelque sorte, inébranlables dans leur opinion chrétienne et royaliste : cette paraphrase contient, pour ainsi dire, une immense galerie de tableaux variés à l'infini, ou plutôt de rapprochemens et d'applications heureuses des effroyables malheurs de la révolution qui ont frappé la France entière, avec les paroles prophétiques du Roi David, particulièrement contenues dans son dix-neuvième Psaume dont il s'agit.

La paraphrase du dernier verset de ce Psaume *Domine salvum fac regem : et exaudi nos in die, quà invocaverimus te*, servant de prière aux François toujours inviolablement fidèles à leur souverain, nous a semblée contenir les vœux les plus ardens, adressés au Roi des Rois, pour obtenir de sa puissante grâce le retour prochain de notre auguste et infortuné monarque, sur le trône de ses ancêtres: en voici quelques courts fragmens. L'orateur s'adresse au Maître suprême des empires. . . . . " Quelles que soient, dit-il, la cause, l'étendue et la diversité des malheurs qui viennent d'exciter, en votre présence, nos gémissemens, nos regrets et nos larmes, *Dieu terrible, mais toujours juste dans vos conseils sur les enfans des hommes !* (Ps. 65) vous pouvez y

mettre un terme, en jettant un regard de faveur sur le principal objet de nos supplications. Rendez-nous le gouvernement protecteur de la vérité et de la justice que l'impiété nous a ravi. Les siècles passés, comme les jours présens, nous ont assez appris qu'il est le plus convenable au caractère et au bonheur de notre nation ; ainsi que l'a dit, dans ses immortels écrits (*Politique Sacrée*, liv. 2, art. 1,) avec autant de force que de vérité le grand Bossuet, aussi zélé défenseur de l'autorité suprême de nos Rois que de la foi de notre Eglise. (Nous rapportons ailleurs, et à ce même sujet, les belles maximes sur le gouvernement monarchique François, que ce grand pontife de notre Eglise Gallicane, avoit su puiser dans tous nos meilleurs historiens François, et c'est ainsi qu'il conclut ses maximes.)..... " La France peut donc se glorifier d'avoir la meilleure constitution d'état qui soit possible."

En effet, tout ce qu'on a voulu mettre en sa place, n'a servi qu'à démontrer la présomption, l'ignorance, l'impéritie, la témérité, la barbarie et l'impiété de ceux qui l'ont détruite, ajoutons de ceux qui la proclament et la soutiennent toujours.—Tous ont rompu la chaîne qui attache les sociétés humaines au trône de votre sainte majesté.—Qu'elle soit rétablie " cette *constitution* qui montroit, tout à la fois, la sagesse " de nos pères et votre protection particulière sur " la France."—Que le prince vertueux, que

nous redemandons à votre infinie bonté, paroisse sur le trône de ses augustes ancêtres, et bientôt, bientôt après, notre patrie se trouvera comme sur *une nouvelle terre*, et sous *de nouveaux cieux*. (Isa. 65). " La miséricorde et la vérité, la jus-
" tice et la paix y marcheront ensemble—on
" n'entendra plus de voix lamentables, ni de
" tristes cris ; les villes seront des villes d'al-
" légresse, et le peuple sera un peuple de joie.
" La vieillesse ne sera plus exposée au trou-
" ble, ni la jeunesse aux vexations.—Comme
" au temps de Salomon, chacun reposera sans
" crainte sous sa vigne et son figuier—et il n'ar-
" rivera plus, à ceux qui bâtiront des maisons, de
" les voir habiter par des ravisseurs." (Isa. 68.)

Oui ! grand Dieu, déjà nous nous sommes figuré, dans le cours de cette prière, qu'en repassant sous l'autorité royale, la France renaîtroit à la félicité qu'elle a perdue ; et cette image délicieuse, la voilà qui vient encore s'offrir à nos regards. La voilà qui nous fait un devoir de vous dire avec une nouvelle ardeur, avec le Roi prophète, *Domine salvum fac Regem*. SEIGNEUR, SAUVEZ NOTRE ROI, et le Roi sauvera notre patrie. Nul Prince sur la terre n'est plus capable d'opérer cette heureuse restauration, que celui qui est notre souverain légitime.* " Rempli de lu-

* Ici M. l'abbé Coulon fait une application des plus heureuses de quelques extraits du Télémaque de l'immortel Fénélon,

" mières, de prudence et d'un vrai mérite, c'est " avec des principes certains de justice, de raison " et de vertus, qu'il prendra les rènes de son em" pire. Bon par caractère, il sera le père de " tous ses peuples; il leur montrera sans cesse " que" *son amour pour eux est le seul sentiment qui l'inspire.* " Défenseur de ces lois antiques qui " sont" *le fruit du génie, le chef-d'œuvre de la sagesse, le résultat de l'expérience, il les fera règner avec lui.* — " Au souvenir de ses souf" frances, il prendra plaisir à soulager les mal" heureux, et" *il se dédommagera de ses longs tourmens, par les bienfaits qu'il pourra répandre.* — " Plus ses peines ont été multipliées, plus il se " trouvera exercé à la patience si nécessaire à " tous les hommes, mais bien plus encore à ceux " qui commandent. Ce n'est pas par l'étendue " de son empire qu'il mesurera sa puissance, mais " par le nombre des sujets qu'il rendra heureux " et sages, en les rendant laborieux et discipli" nés. Ses vertus et ses bonnes actions seront " les ornemens de sa personne et de ses palais: " elles l'environneront comme sa garde,"—et *la clémence est pour son cœur un besoin qu'il se hâtera de satisfaire.*

---

lon, avec la magnifique proclamation que Louis XVIII donna aux Français, le mois de Juillet 1795. Les passages de Télémaque sont désignés en guillemets; ceux de Louis XVIII en lettres italiques.

L'auteur de cette paraphrase emprunte encore quelques autres passages de la magnifique proclamation de Louis XVIII.

" Toujours dignes de leur descendance illus-" tre," dit-il, toujours dignes des hommages publics et de leur propre gloire, " tous les princes " fidèles de sa maison viendront partager ses " principes, ses vues, ses affections," comme ils ont partagé son courage dans les revers de la fortune, son zèle et ses vœux pour le bonheur de tous les François.

" Confirmant, par devoir et par sentiment " le glorieux témoignage que ce monarque leur a " rendu,"— " tous les ministres des autels, qui ne " se sont dérobés à la violence de la persécution " que pour conserver la foi, remplis du zèle qui " éclaire, de la charité qui pardonne, enseigne-" ront par leurs exemples autant que par leurs " discours, l'oubli des injures et l'amour des en-" nemis. Jamais ils ne terniront l'éclat immortel " que leur conduite généreuse et le sang de tant " de martyrs ont répandu sur l'église Gallicane."

" Constamment attachée à la personne de cet héritier de nos Rois, au maintien de ses droits, au service de Sa Majesté, " cette noblesse " qui n'avoit quitté sa patrie que dans l'intention " de la mieux défendre ; qui, aux fureurs de ca-" lomnie, oppose sa constance dans l'adversité et " son dévouement à l'honneur, n'oubliera jamais " que le peuple doit trouver en elle sa lumière,

" son secours, son appui. Elle mettra sa gloire
" dans sa magnanimité ; elle illustrera tous les sa-
" crifices qu'elle a faits, par le sacrifice de tous
" ses ressentimens."

" S'empressant également de raffermir les bases de l'édifice social,—" toutes les cours de ma-
" gistrature, qui se sont toujours distinguées par
" l'intégrité dans l'administration de la justice,
" donneront l'exemple de l'obéissance aux lois
" dont elles sont les ministres. Inaccessibles aux
" passions que leur devoir est de réprimer, elles
" assureront, par une fermeté inébranlable, l'ef-
" fet des sentimens que la clémence inspirera au
" souverain."

" Tous les Français de tous les ordres et de tous les rangs contribueront à la paix générale, à cette douce et solide concorde qui, de la félicité individuelle, fait la force, la gloire et la stabilité des empires. Toutes les injures personnelles seront oubliés ; toutes les haines seront éteintes ; et quels souvenirs douloureux qui puissent nous rester encore, tout le monde saura que" " per-
" sonne ne doit se venger quand le Roi par-
" donne."—La religion chrétienne, sublime production de la sagesse éternelle, source inépuisable de dons salutaires, le plus beau présent du ciel fait à la terre, sait mettre le bon ordre dans les états, en le mettant dans le cœur des peuples et dans celui des souverains. Ici, grand Dieu,

nous

nous sentons redoubler la ferveur de nos sollicitations, par des intérêts nouveaux qui s'étendent au-delà même de notre patrie : le repos de tous les peuples, la sûreté de toutes les puissances de la terre. Car, hélas! personne ne peut en douter; les preuves en sont écrites sur des ruines sans nombre, et d'un pôle à l'autre, on entend des voix qui sortent des tombeaux pour s'unir aux cris des mourans qui les publient ; c'est la chute du trône de nos Rois qui a ébranlé et renversé des trônes de notre contrée. Ce sont les misérables assassins d'un prince juste et sage, qui ont suscité des sujets rebelles à tous les potentats du monde. C'est d'après leur serment sacrilége contre l'autorité royale, que tant de Souverains ont été mis en fuite ; tant de diadèmes foulés aux pieds ; tant d'états livrés à la merci de tout ce qui pouvoit se trouver dans leur sein, d'hommes perdus de mœurs, de dettes et d'honneur. C'est à leurs principes enfin, c'est à leurs projets de domination qu'il faut attribuer toutes les calamités désastreuses qui pesent sur une partie du genre humain en déshonorant l'autre : s'ils parlent de paix, ces fils aînés de la révolte, ce sera pour mieux préparer la guerre ; " s'ils prononcent des " paroles de douceur, ce sera pour dresser de " nouvelles embuches." L'orateur termine ainsi sa paraphrase,—" Dieu, toujours admirable dans vos œuvres, recevez nos actions de grâces, pour

tous les avantages spirituels et temporels que vous nous avez accordés pendant notre exil. Répandez vos bénédictions les plus abondantes sur la nation hospitalière et généreuse qui nous a recueillis dans son sein, et qui se fait un devoir sacré de soutenir l'innocence fugitive et la probité souffrante. Conservez les jours précieux du monarque chéri de ses peuples, le bienfaisant GEORGES III, qui réunit en sa personne toutes les vertus, avec les qualités qui font les grands rois; que vous avez environné des dons de la force, des conseils de la sagesse, et qui, en procurant à son empire la prospérité la plus brillante, s'efforce de sauver les autres de la subversion la plus affreuse."

" Voilà les sentimens qui nous tiennent prosternés aux pieds de votre adorable et souveraine divine majesté, " Dieu, qui êtes le prince de la " terre, et qui commandez à toute la milice des " astres!" (Est.) Voilà les vœux que nous vous conjurons d'exaucer, les espérances qui nous consolent! Voilà LA VOIX DE LA RELIGION qui nous conduit, et LE CRI DE L'HONNEUR qui nous anime. *Domine salvos fac Reges* GEORGIUM III, LUDOVICUM que XVIII, &c. &c.

M. l'Abbé DE CHÂTEAUGIRON, du diocèse de Rennes, a prêché, 1°. l'oraison funèbre de SA MAJESTÉ LOUIS XVI, sur ce texte: *Justum deduxit Dominus per vias rectas et ostendit illi reg-*

num Dei. Il vécut pour la justice, et sa mort donna un nouvel éclat à sa vie.

2°. Un discours pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, sur ce texte: *Regnum a gente in gentem transfertur propter injustitias et injurias et contumelias et diversos dolos.* Eccl. 10. 8. Victime immolée par les crimes de son peuple, victime offerte en expiation pour les crimes de son peuple.

3°. Oraison funèbre de Sa Majesté la Reine de France, sur ce texte : *In die bonorum ne immemor sis malorum, et in die malorum ne immemor sis bonorum.* Eccl. 11. 27. Majestueuse et affable dans la prospérité elle joignit à la touchante simplicité d'un cœur sensible, la noble et généreuse dignité d'une reine. Brisée par l'adversité sans en être avilie, elle joignit à la dignité d'une reine la résignation d'une chrétienne éclairée.

4°. Oraison funèbre de Mme. Elizabeth de France. Texte : *Et fleverunt eum omnis populus Israel planctû magno et lugebant dies multos et cætera virtutum quas fecit et magnitudinis ejus non sunt descripta: multa enim erant valdè.* 2. Mach. 9. Elle se forma à toutes les vertus dans la prospérité, elle en déploya l'héroïsme dans l'adversité.

5°. Oraison funèbre de Louis XVII, Roi de France et de Navarre, imprimée à Jersey par

ordre du comité François. Texte: *Odio habuerunt me gratis.* Psalm. 24. Joan. 15. Considérons quel bonheur lui sembloit assurer sa naissance, et combien ses qualités personnelles nous annonçoient qu'il en seroit digne.—Comparons à cette brillante perspective, cette réunion désespérante de maux de toute espèce qui lui ont fait, à l'âge de dix ans, épuiser la coupe du malheur.

6°. Oraison funèbre de Mgr. l'Evêque de Dol. Texte: *Vitâ decessit universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.* 2 Mach. 6. 31. Par la pratique constante de toutes les vertus de l'épiscopat, il mérita de rendre témoignage à la vérité, et le Seigneur couronna sa fidélité en donnant à sa mort toutes les qualités qui constituent le martyre.

7°. Discours à l'occasion du service solennel fait pour MM. les officiers du régiment du Dresney morts à Quiberon; imprimé à la demande de MM. les officiers du corps. Texte: *Noluerunt infringere legem Dei sanctam et trucîdati sunt.* 1. Mach. c. 1. Ce que la religion peut inspirer de fidélité au chrétien, ce que la religion peut donner de courage au guerrier.

Nous extrairons de ce discours imprimé le caractère du sujet fidèle qui ouvre le premier point:

" Etre fidèle à son devoir, à son souverain
" lorsque dispensateur unique des grâces et des

" faveurs, il jouit d'une autorité absolue, ce peut
" être le fruit de l'ambition et de la terreur ; être
" fidèle à son souverain, lorsqu'attaqué par des
" factieux il siége encore sur son trône, et revêtu
" d'un pouvoir respecté du plus grand nombre,
" il peut encore étouffer la rebellion et réprimer
" la licence, c'est le foible mérite d'un sujet ordi-
" naire, c'est l'effet de la prudence ; mais lorsque
" tout est désespéré, lorsqu'on n'attend plus pour
" fruit de ses sacrifices, que de nouveaux sacri-
" fices ; voler aux armes pour redresser le trône,
" lorsqu'on ne peut se promettre d'assuré que la
" mort, lorsque tous les calculs de la prudence
" ordinaire sont en défaut, c'est le devoir du
" gentilhomme, c'est le triomphe de la fidé-
" lité. Persévérer dans le devoir jusqu'à la mort,
" y ramener ceux que la foiblesse ou l'erreur en
" avoient détournés, transformer en vengeurs du
" trône, ceux que la pusillanimité, l'effroi avoient
" inscrits parmi les ennemis, les rappeller à la
" constance et aux mœurs, Messieurs, l'honneur
" peut inspirer un pareil projet, mais la religion
" seule peut en fournir les moyens, elle seule peut
" ici donner le succès."

Nous ajouterons le morceau suivant où l'on verra l'usage que l'auteur a su faire de la lecture de Bossuet.

" O nuit désastreuse et terrible, nuit épou-
" vantable ! quel effroi ! quelle désolation, quand
" on apprend que des traîtres sacriléges profa-

" nant tous les sermens, ont livré à l'ennemi le " poste qu'ils devoient défendre, les officiers qu'ils " devoient sécourir. Jeune héros échappé à tant " de dangers,* dans les champs de l'Allemagne, " c'est donc ici que vous êtes venu chercher votre " tombeau. Le drapeau de la révolte flotte sur " le fort qui devoit servir d'appui aux François; " votre cœur n'est point abattu, en vain vous " représentant le petit nombre qui vous accom- " pagne, on vous conseille la retraite, votre cœur " généreux n'y peut consentir : loin de nous tout " conseil timide,† et si notre dernière heure est " arrivée, mourons avec courage, mais sauvons " nos frères.—Généreuse résolution, mais inutile " sacrifice : homme noble et vrai, tous vos efforts " ont été vains et vous traitez avec des perfides. " Vous dévouez votre vie pour le salut de l'ar- " mée, vous seul êtes excepté : votre âme franche " et magnanime ne soupçonne pas le parjure, et " c'est à des bourreaux que vous vous livrez."

8°. Discours à l'occasion du service solennel pour tous les ecclésiastiques victimes de la révolution. Texte : *Datæ sunt illis singulæ stolæ albæ et dictum est illis ut requiescerent donec complerentur conservi eorum qui interficiendi sunt ut illi.* (Apocal.) Ils nous ont laissé un grand exemple

---

* M. de Sombreuil.

† *Absit ut fugiamus ab iis et si appropiavit tempus nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros.* (Mach.)

de fidélité, mais c'est un devoir qu'ils ont rempli et leur fidélité nous donne une grande leçon.

9°. Discours à l'occasion du service solennel pour Messieurs les généraux, officiers et soldats morts aux armées catholiques et royales de la Vendée, du Poitou et de Bretagne, imprimé par ordre de M. le Prince de Bouillon. Texte : *Nunc vadam et auferam opprobrium populi, quoniam quis est iste incircumcisus qui ausus est maledicere exercitui Dei viventis.* 1. Reg. 17. 36. Ils ont montré aux peuples combien la fidélité du sujet pouvoit lui inspirer de générosité, de résolution et de sacrifices. Ils nous ont montré comment la religion affermit et double les ressources, la fidélité et l'héroïsme du sujet.

Nous citerons le portrait suivant du sujet fidèle.

« Etre sujet fidèle, ce n'est pas seulement se « borner à conserver dans son cœur un respect « inaltérable pour le souverain et pour les dépo- « sitaires de l'autorité. Ce n'est pas seulement « éviter la communication avec les séditieux et « les rebelles ; ce n'est pas même seulement con- « damner hautement les entreprises sacriléges « formées contre l'oint du Seigneur et contre les « appuis du trône, ce n'est pas seulement gémir « sur les maux de la patrie et déplorer les crimes « et les désordres de ses concitoyens ; le sujet « fidèle ne borne point là l'expression de sa sen- « sibilité, ni l'étendue de ses devoirs, il a vécu

" sous la protection bienfaisante de la loi. Il doit
" donc être disposé, s'il le faut, à mourir pour
" elle. Comblé dès ses premiers ans des bienfaits
" d'un gouvernement paternel et fixe, il doit en
" transmettre à ses descendans tous les avantages.
" Ce n'est point assez pour lui de ne pas concou-
" rir à sa destruction, il doit de tous ses efforts le
" soutenir, en arrêter la ruine, et s'il faut périr
" en cet honorable emploi, il n'y voit qu'un
" devoir, qu'un acte de justice et de reconnois-
" sance. Il ne regarde pas autour de lui, si tout
" ce qui l'environne concourt à son effort, il sait
" qu'il y est obligé et il s'en acquitte avec zèle,
" constance et désintéressement. Placé au mi-
" lieu des pervers, nouveau Razias, il préfère de
" mourir généreusement plutôt que d'être forcé
" par les outrages et les injustices à agir contre
" les devoirs que lui impose sa naissance.*

Nous ajouterons le portrait des deux premiers chefs de l'armée de la Vendée.

" S'il pouvait exister parmi des Français il-
" lustrés aux yeux de l'Europe par leur généreux
" désintéressement et leur inébranlable courage
" quelqu'un de ces hommes de mauvaise foi qui
" voudraient cacher leur nonchalance ou leur
" lâcheté sous le voile de l'impuissance, qui se
" retranchant derrière leur prétendue nullité,

* *Contra natales suos indignis injuriis agi.*

" s'ex-

" s'excuseroient de partager les dangers dont ils
" voudroient bien recueillir les fruits, qui se di-
" sant chrétiens, feroient consister leur religion à
" prier, tandis que leur vocation dans l'ordre
" social, que le rang qu'ils occupent les appellent
" à agir, tandis que quatre ou cinq cents ans de
" bienfaits ont été versés par la société sur leur
" race, pour qu'ils sussent mourir un jour, je leur
" dirois : Venez et voyez combien sont vaines les
" considérations qui vous arrêtent.

" Alléguerez-vous que vous êtes un particu-
" lier isolé, sans crédit; quel étoit Stofflet ? Un
" soldat, un homme réduit par la modicité de ses
" moyens à la domesticité ; et voyez cet homme
" devenir le modèle des guerriers, le digne rival
" de la chevalerie Françoise, voyez quelle exis-
" tence il a su acquérir par l'ascendant du courage
" et la constance de la vertu.—Voyez à côté de
" lui, cet homme dévoué par son état aux der-
" niers emplois de l'église ; il puise en son cœur
" l'aliment de son énergie, il est chrétien, il est
" sensible, il devient éloquent. Ecoutez dans
" cette forêt le brûlant *Catelineau* haranguant les
" paysans qu'il a rassemblés. Voyez-le embra-
" ser du feu qui le dévore ces âmes simples et
" droites, leur communiquer son enthousiasme,
" ne jamais nommer son Roi qu'au nom de son
" Dieu, confondre avec justice les droits du trône
" et ceux de l'autel, et ne parler à ces êtres ver-

" tueux de leurs anciens seigneurs que pour leur
" rappeler des bienfaits; et vous, que la Provi-
" dence a placés à un rang plus élevé, quand
" vous vous croyez, avec raison nés pour conduire
" et destinés au commandement par la société
" même, vous vous plaindriez de l'insuffisance de
" vos moyens! ce n'est point ici comme vous un
" seigneur adoré qui parle à ses vassaux, mais
" c'est un homme chrétien qui parle des devoirs
" au nom de la vertu et qui montre au ciel la ré-
" compense après un trépas glorieux."

10°. Oraison funèbre de Mgr. l'Evêque de Tréguier. Texte. *Rectorem te posuerunt noli extolli, esto in illis quasi unus ex ipsis.* Eccles. 32. Les vertus les plus précieuses le rendirent avant son épiscopat le modèle des prêtres et des pasteurs du second ordre; se déployant avec un nouvel avantage dans cette seconde carrière, elles en firent la gloire de l'épiscopat.

Le même ecclésiastique a donné pendant une année, trois fois le mois, la continuation du Mercure de France, jusqu'au moment où cet ouvrage périodique a été repris en France. On a encore de lui un ouvrage intéressant sur les affaires actuelles du clergé, intitulé: *Ecclaircissemens demandés à M. l'Archevêque d'Aix.* in-8°. Londres, Dulau. Cet ouvrage, où la grande question des démissions a été examinée à fond, a occasionné plusieurs écrits auxquels l'auteur a répondu par un nouvel examen sous le titre d'*Examen impar-*

tial et paisible des Objections proposées à l'Auteur des Eclaircissemens, in-8°. chez Dulau et les libraires François. Nous ne parlons point d'une infinité de petits ouvrages donnés sans nom d'auteur aux différentes époques de la révolution.

M. l'abbé de LUBERSAC, vicaire-général de Narbonne, auteur de ce Journal historique et religieux de l'émigration Française en Angleterre, ayant assisté à l'effroyable journée du 20 Juin 1792, époque mémorable où Leurs Majestés et leur famille royale furent si outrageusement insultées dans leur palais des Thuilleries, et dont on ne se rappellera jamais le souvenir sans indignation, peu de jours après fit paroître la relation exacte et circonstanciée de cette scène d'horreurs, à laquelle il joignit un parallèle bien intéressant des souffrances que Notre Sauveur Jésus-Christ éprouva la veille de sa mort, avec les douleurs amères et les sanglans outrages dont le peuple de Paris devenu tout-à-coup féroce, surchargea les augustes têtes de notre infortunée tribu royale.

M. l'abbé de Lubersac qui ne quitta jamais le palais des Thuilleries jusqu'à cette fatale époque, fit parvenir à Leurs Majestés des exemplaires imprimés de cette intéressante relation, ainsi qu'à MADAME ELIZABETH DE FRANCE. Cette auguste Princesse ayant appris, peu de jours après, que dans le nombre qu'on lui avait assuré être inscrits sur

une liste de proscription, l'abbé de Lubersac y étoit compris : elle eut la charité de le lui faire savoir par une personne de confiance, le 23 de Juillet d'ensuite : sans retard l'abbé de Lubersac profita de ce généreux avis et s'émigra de Paris et de France très-peu de jours après par Strasbourg, d'où il fut se réunir au corps de l'émigration à Trêves, où étoient encore Leurs Altesses Royales sur le point de partir pour entrer en campagne.

L'abbé de Lubersac résidant alors à Luxembourg avec nombre de familles qui y attendoient un meilleur sort de la campagne ouverte, s'y occupa à composer, d'après l'Ecriture Sainte et les Psaumes de David, quatre entretiens spirituels, tels que ceux qu'il imagina que notre Roi Louis XVI adressoit à son Dieu dans son oratoire quelques jours avant sa mort : ayant fait imprimer ces entretiens spirituels, il en distribua le plus grand nombre aux familles émigrées résidantes dans cette ville et citadelle.

Le supplice de Louis XVI, celui de Marie Antoinette, son auguste épouse et celui de Mad. Elizabeth, s'étant succédés par intervalle de temps; l'abbé de Lubersac se rappella alors qu'il avoit dû la vie à cette vertueuse Princesse, à cet effet il s'occupa de composer son éloge historique et religieux que bientôt après il prononça à la chapelle de la congrégation des anciens jésuites de Dusseldorff, en présence de Son Eminence M. le Cardinal

de Montmorency, grand aumônier de France, de Mgr. l'archevêque de Tours, de M. le maréchal Duc de Broglio, et d'un grand concours de familles Françaises émigrées. Ce discours sembloit destiné à servir à l'histoire des grandes et vives douleurs de la famille royale dans les fers, et à celle des malheurs, déjà si prolongés, de la France pendant tout le cours de cette terrible révolution, par conséquent à rappeler les vertus chrétiennes, le grand caractère et la force d'âme dans les plus grands dangers, de l'auguste et très-excellente Princesse Madame Elizabeth, sœur du feu Roi Louis XVI, et tante du jeune Louis XVII, encore vivant mais toujours dans la prison de feu son auguste père.

Fragmens du Discours.

Le texte de ce discours étoit pris dans l'Antienne, ou Prière à la Vierge Sainte: *Salve Regina.*

Ostende nobis post hoc exilium, (patriam nostram,) ò clemens! ò pia! ò dulcis Virgo Maria!

" O Vierge Marie! pleine de clémence,
" de douceur, de piété et de tendresse pour les
" malheureux, obtenez-nous incessamment par
" votre intercession, du Roi des rois, nous vous
" en conjurons tous, après un si long exil, le re-
" tour dans notre patrie."

L'orateur semble avoir trouvé dans son texte les vrais caractères de l'âme de la vertueuse Princesse Elizabeth de France, en même temps le rapprochement des malheurs dont la France, la

famille royale et les généreux François de tous les ordres, des deux sexes et de tout âge, sont toujours accablés par leur pénible et long exil en pays étranger, mais avec l'espérance d'obtenir incessamment, par l'intercession de la Reine des cieux auprès de Dieu son Père, leur retour dans leur patrie.

L'orateur forme la division et la marche que doit avoir son discours, il le distribue en trois parties, ou époques mémorables de la vie de cette auguste Princesse.

La premiere partie, ou époque, présente la vie religieuse d'ELIZABETH soit dans son intérieur, soit publique, pendant les années qu'elle a vécu en paix à la Cour de ses pères, jusqu'aux jours orageux amenés par les passions cruelles du désordre et qui ont occasionné le bouleversement général dans le gouvernement François ; jours affreux où elle se détermina courageusement à ne point fuir les dangers et à ne jamais abandonner son frère Roi, sa belle sœur la Reine, ainsi que leurs deux enfans, malgré qu'elle fut sollicitée fortement par son frère Roi de fuir en pays étranger ; L'orateur, après avoir tracé à grands traits les vertus de charité, de bienfaisance, de douceur, de sagesse, de modestie, et toujours, d'une prudence et d'une réserve soutenues, s'exprime ainsi. . . .
« Nous permettriez-vous encore quelques instans, ô vertueuse Princesse, d'adresser à votre auguste personne d'autres hommages dûs à vos éminentes

vertus, au nom même de nos François malheureux de tous les ordres, et des deux sexes qui, en ce moment, prêtent une oreille attentive à votre éloge, nous permettriez-vous, dis-je, de vous contempler en transportant encore notre imagination à ces beaux jours de triomphe pour vous, et d'apprécier même, pour nous servir d'exemples, et nous soulager dans nos peines, les belles qualités de votre âme : Oui, Princesse intéressante, vous êtes pour nous une source intarissable de bienfaits ; et pourquoi n'irions-nous pas nous y désaltérer ? Les eaux qui en découlent sont si limpides, si pures et si salubres. O ! vous, qui dans cette fin de siècle malheureux et corrompu par tous les vices, et devenu si coupable par tous les crimes révoltans la nature humaine : vous qui sûtes éviter tous les piéges que sans cesse, sous vos pas tendoit la séduction la plus enchanteresse ; piéges tramés avec art par la perfidie la plus astucieuse ; piéges enfin, qui, à la cour de votre vertueux frère, environnoient son trône et assailloient avec importunité, mais en vain, vos vertus : Vous, Princesse, qui toujours vous montrâtes le plus redoutable fléau des vices, des opinions irréligieuses, toujours dangereuses par leur innovation d'erreurs mensongères, de systèmes extravagans suggérés avec art, de préjugés mondains, favorisant le relâchement, les vrais précurseurs de la licence, vice pervers qui toujours avec adresse, se couvre du masque imposteur de la fausse *liberté* et d'une

imaginaire *inégalité*: enfin, des passions outrées qui ont brisé tout frein qui les retenoit, qui nécessairement amènent le débordement des crimes, et à leur suite le fanatisme irréligieux; monstre destructeur de la piété et de toute morale évangélique; monstre, en un mot, qui porte le trouble et la désolation dans les consciences timides qui ne connoissent que la pratique de leurs devoirs de chrétiens et de sujets fidèles, et brisent, en un mot, tous les liens les plus sacrés, réunissant, comme en un seul corps, toutes les familles d'un grand royaume."

« Vous enfin, Princesse intéressante, qui, pour l'avenir, donniez à la France de si belles espérances, et surtout à la religion sainte de nos pères, de devenir leur égide, et leur ardente protectrice par vos belles vertus! ne vous montrâtes-vous pas toujours un modèle de perfection à tous les François des deux sexes qui vous approchèrent, et qui eurent le bonheur de vous contempler dans l'intérieur de votre demeure royale? Je dirai plus, aux voyageurs qui, des empires les plus éloignés, accouroient tour à tour, pour se rendre à notre capitale et à votre brillante cour dans le dessein d'y partager les jouissances variées que, sans cesse, leur offroient mille divers spectacles qui rassembloient tous les goûts, tous les talens, toutes les connoissances utiles, en un mot, tous les arts; rien encore n'y étoit corrompu, ni même altéré par l'ef-

frénée

frénée licence de tout oser : mais l'objet qui fixoit davantage les regards de ces illustres étrangers étoit, sans doute, l'assemblage le plus parfait de vos charmes, ne respirant que la sagesse et la vertu. Alors vous et notre auguste Majesté la Reine, toutes deux compagnes fidèles, dans les temps heureux de prospérités, ainsi que vous l'avez été davantage encore, dans vos malheurs ; toutes deux inséparables par le doux sentiment de l'amitié qui vous avoit si étroitement unies ; n'étiez-vous pas l'une et l'autre le complément heureux des beaux jours, des jours sereins et purs qui s'écoulèrent pendant les vingt premiers printemps de vos âges ?

" Enfin, ne parutes-vous pas à tous les François, à tous les illustres étrangers souverains et souveraines qui se rendirent de leurs états à la cour de Vos Majestés pour vous y rendre leurs hommages, des modèles accomplis de toutes les perfections sociales ? Car, n'en doutez pas, ô ELIZABETH ! votre grande renommée étoit, depuis long-temps, parvenue jusqu'aux contrées les plus éloignées de la nôtre : croyez encore, ô Vierge ! martyre de ce siècle, titre magnifique dont l'église Romaine honorera, sans doute, avant peu d'années votre mémoire, que jusqu'à votre nom même ne pourra jamais être prononcé par les abominables parricides de votre auguste Frère et de MARIE ANTOINETTE, sa courageuse épouse, si toutefois ils

échappoient à leurs crimes, sans que, profondément, ils n'en soient attérés par une stupeur violente et de brûlans remords de vous avoir tous immolés à leur rage et sur le même échafaud....."

"....Madame ELIZABETH fut vivement sollicitée mais toujours en vain, de suivre son auguste Frère Comte D'ARTOIS et ses fils..... "Non," répondit-elle, "jamais je ne quitterai et n'abandon-
" nerai mon frère; jusqu'à la mort je suivrai ses
" destinées, je partagerai ses peines, et celles de
" ma belle sœur la Reine; je prendrai soin de
" leurs enfans qui me sont aussi chers que s'ils
" étoient les miens, je les consolerai dans leurs
" malheurs; en un mot, je périrai avec eux si,
" jamais, le ciel le veut ainsi. Non, la vie ne
" m'est plus rien, je me vois destinée par la Pro-
" vidence Divine à donner à la France entière
" l'exemple de fermeté et de courage: mon Dieu,
" mon Sauveur fera le reste, je m'abandonne
" entièrement à ses volontés suprêmes et éter-
" nelles."

La seconde époque de la vie d'ELIZABETH devient infiniment plus orageuse encore: c'est alors que cette auguste Princesse commence à développer un grand caractère de fermeté, de constance, de prudence, disons plus, de sainte intrépidité toujours au-dessus de son sexe.

Cependant les grands scélérats devenus les maîtres absolus du peuple déjà stipendié par le plus puissant d'entr'eux préparent, de temps à

autre, des scènes scandaleuses et effroyables pour humilier, déshonorer, écraser et anéantir à jamais toute la famille royale dans leurs fers. La journée du 20 Juin 1792, devint l'une des plus dangereuses, pendant laquelle Leurs Majestés et Madame ELIZABETH éprouvèrent le plus d'outrages; le Roi vit de sang froid la foudre qui menaçoit sa tête, il sût apprécier, calculer sans en être effrayé, jusqu'où pouvoit aller la fureur de ce malheureux peuple excité et guidé par d'abominables conjurés qui cherchoient sa mort. Madame ELIZABETH va s'y montrer en héroïne qui sait triompher des plus grands dangers. L'orateur s'exprime ainsi..... " L'histoire des malheurs de la France rappellera à nos arrières neveux cette scène effroyable qui ne fut que la suite d'une infinité d'autres qui l'avoient précédée: cette scène si pénible, dont plusieurs d'entre vous et nous, avons été, sans doute, les fidèles témoins; scène autant révoltante que coupable; scène qui, dans mille siècles, si jamais le monde existe encore, flétrira de déshonneur celui où nous vivons, mais surtout le peuple Parisien alors armé contre son Roi; peuple qui se porta à des excès si abominables, au jour même que tout à coup, il courut armé de piques, de faux, de haches, de bayonnettes et ivre de sang humain, jusques dans le palais des Thuilleries, où dans le même instant le sanctuaire de la royauté étoit établi, et c'est dans ce sanc-

tuaire, qu'avec insolence il va provoquer la majesté royale dans les personnes du Roi, de la Reine, et de leurs jeunes enfans, Mgr. le Dauphin et Madame Royale; enfin, la vertueuse ELIZABETH de France, sœur du Roi."

" Ce fut dans ce jour de désastre, de troubles et devenu si critique que Madame ELIZABETH parut armée de ses seules vertus, et toujours ornée de la sérénité de son âme; qualités essentielles et bien rares, que le ciel n'accorde communément, qu'aux âmes grandes, pleines d'énergie, et qui toujours, sont dans un heureux repos: c'est ainsi que se montra cette intrépide Princesse, à cette horde nombreuse, farouche, tumultueuse et ne vomissant que d'effroyables imprécations contre Leurs Majestés Royales:"

" Alors ELIZABETH affrontant tous les dangers, précédant même son frère Roi, se fait jour à travers la foule impure, et déjà pestiférée des miasmes infects de tous les crimes; elle s'élance avec une majestueuse fierté, gravit, pour s'exaucer sur un siége placé dans une travée; à peine environnée de quelques serviteurs, elle voit sans émotion les hordes barbares et armées, même des deux sexes, qui remplissent la salle, dite des Gardes; d'un œil tranquille et rapide elle parcourt cette foule immense. Oui, la tête auguste de cette Princesse sembla tout à coup à tous ceux qui l'aperçurent, comme environnée d'une céleste et sainte auréole; elle ne perd pas un seul moment

de vue son frère qui étoit fixé à son opposite, à l'autre extrémité de la salle : ELIZABETH ainsi qu'une sentinelle vigilante, semble veiller sur ses jours, et en même temps suit des yeux tous les mouvemens de la populace agitée et qui va se diriger contre sa personne royale ; un instant saisie d'effroi pour ses jours, elle lui crie d'une voix ferme et élevée, qui semble surmonter la nature.... *Mon frère, mon frère, nos consciences sont pures, ne craignons pas la mort*.....Au même instant, près de la personne du Roi, un grenadier, sans doute resté fidèle à son maître et qui l'approche, lui dit bravement.... *Sire, ne craignez rien, je vous défendrai au péril de ma vie*. . . . Sa Majesté sensible à ces paroles, lui prend la main, la porte sur son cœur et lui répond d'un ton assuré, et même en souriant : TIENS, TOUCHE ET SENS SI J'AI PEUR. . . . . Mais déjà les portes de la salle des gardes étoient toutes fracassées et les éclats des lambris et des panneaux jaillissoient sur la tête même de Sa Majesté."

Cependant une bande de scélérats écumant de rage et plus encore atroce que celles qui étoient déjà entrées, perce avec impétuosité la foule, s'avance tumultueusement, et semble diriger ses pas vers ELIZABETH même ; l'un de ces brigands plus féroce, l'apercevant de loin, la prend pour la Reine. . . . " *Oui, c'est elle*," en vociférant des imprécations contre son auguste personne, " *c'est* " *elle, allons, que je la massacre !*" Aussitôt la

pique baissée, ce malheureux s'avance avec impétuosité et fureur sur Madame ELIZABETH; mais par un heureux coup du ciel, un brave de ses serviteurs s'avançant devant elle, détourne le coup et crie à cet assassin.... "*Arrête, arrête, malheureux! ce n'est point la Reine, tu te trompes, c'est Madame* ELIZABETH!" Cette Princesse, loin d'être effrayée du danger qui la menace, porte sa main sur le bras de ce fidèle serviteur, et lui dit: "*Taisez-vous, laissez cet homme dans son erreur.*"

"François guerriers, pleins d'une sainte bravoure, ainsi qu'ELIZABETH, en entendant vous répéter cette sublime réponse, ne jugerez-vous pas, d'abord, ainsi que nous, combien peu cette Princesse fut effrayée, et si jamais, par la suite, la menace des supplices auroit pu ébranler son âme? Eh! non certes!"

Nous ne pouvons nous refuser à exprimer le trait suivant de ce discours sur l'union, la tendresse fraternelle et même filiale d'ELIZABETH pour ses frères et sa famille.

"O! tendre union fraternelle et filiale, combien vous triomphâtes dans ces jours de tribulations, et de larmes! ô céleste amitié! ô clémence! ô piété! ô douceur! ô sagesse! filles chéries de la Vierge Sainte, mère de Jésus-Christ; vertus célestes émanées de la Divinité même, et qui en ces jours de tristesse et de larmes semblez être descendues du trône de l'Eternel pour venir habi-

ter quelques instans la malheureuse terre de la France ! Vertus qui aviez choisi pour votre saint temple les âmes pures d'ELIZABETH, et de la céleste et jeune MARIE de France, sa nièce. Oui, ô ELIZABETH, Princesse vénérée de tous les humains, et qui l'eussiez été des anges mêmes, si, jamais ils eussent parus dans la partie du monde que vous habitiez il y a peu de jours."

"Nous nous le rappellerons, à jamais, dans nos familles, généreux François, combien la courageuse ELIZABETH fortifia l'âme de notre dernier auguste Souverain, celle de son Epouse, tous les deux martyrisés sur le même échafaud élevé par les mains sacriléges de mille régicides, et sur lequel, ô ELIZABETH ! vous venez d'être immolée ; que vous seule contribuâtes à donner une sainte énergie et de la grandeur à leur caractère ; que vous fîtes plus encore en leur transmettant jusqu'à vos pensées toutes chrétiennes ; que vous embrassâtes leur piété ; que vous sûtes redoubler, en quelque sorte, leur courage par le vôtre ; que vous disposâtes même leurs âmes à désirer ardemment, d'obtenir du ciel les palmes immortelles du saint martyre. Enfin, que vous devintes la confidente chérie des pensées de votre auguste frère Roi, lorsque, en grand et seul architecte il éleva à la postérité, son dernier chef-d'œuvre de piété et de générosité chrétienne, paternelle et fraternelle, qu'il laissa en mourant à ses sujets et enfans fidèles en Jésus-Christ ; je veux dire, quand il vous

fit part de ses intentions dernières qu'il manifesta si bien dans son testament; en effet, ne nous semble-t-il pas en le lisant, ce testament, que vos âmes se confondirent en ce moment même qu'il le réalisa? C'est donc ainsi que ces deux infortunés époux devinrent l'un et l'autre forts de votre grand caractère, de vôtre sainte et tranquille intrépidité."

" Mais, François sensibles et généreux, oublierions-nous que toujours ELIZABETH respire dans ses cachots et que son heure dernière n'a point encore sonné? Ministres des autels que nous sommes, ne quittons donc plus cette infortunée captive, allons, allons recueillir, s'il nous est possible, car tels sont les devoirs les plus augustes de notre saint ministère, allons recueillir ses derniers soupirs."

Troisième et dernière Epoque de la Vie de Mme.
ELIZABETH *de France.*

L'orateur continua ainsi: " La vertueuse ELIZABETH seconde mère d'adoption des deux enfans, tristes restes de la tribu royale, ainsi qu'un second et bienfaisant astre qui vivifie, sans cesse, les plantes croissant sur une terre féconde par une chaleur douce et tempérée, ne ranimera plus ces rameaux, encore foibles, qu'ont laissé dans la France inondée de torrens de sang, le meilleur des pères et la plus tendre des mères; tous les

deux martyrisés. Non ! cette respectable et seconde mère ne fortifiera plus ces enfans de la royauté, devenus tout à coup des orphelins abandonnés de toute la nature, elle ne leur donnera plus ni ses soins vigilans, ni conseils généreux, ni marques de tendresse."

" Il faut encore une grande victime aux bourreaux de la royauté, ils la conservent très-précieusement dans leur exécrable dépôt ; ils la réservent pour ranimer encore une fois la rage de leur impure populace, toujours pressée par la faim et la soif du sang humain."

" On se rappelle que par un excès de scélératesse calculé, n'en doutons pas, par le crime le plus abominable et qui révolte la première loi de la nature, celle du sang, les bourreaux républicains arrachèrent des bras de leur père et de leur mère leurs propres enfans chéris ; non, ils ne furent plus à eux, ils appartinrent à l'infernale république. . . . . . Bientôt l'on sépara le jeune frère Dauphin, devenu Roi par les droits de sa naissance, de sa sœur ; ELIZABETH reste donc seule avec sa nièce MARIE sa compagne fidèle de ses malheurs ; toutes deux sont enlacées des mêmes chaînes ; toutes deux semblent ne plus former qu'un corps et qu'une âme ; si l'on assassine l'une, à l'instant même, l'autre recevra le même coup de poignard ; c'est dans cet état de déchirement qu'ELIZABETH reste quelque temps enfermée avec

sa nièce ; car depuis long-temps l'enfant Roi n'étoit plus avec elles deux, il étoit abandonné et livré à des infâmes qui, vraisemblablement, n'avoient que trop travaillé à corrompre son âme tendre, encore dans l'âge où l'innocence prend aisément toutes les impressions que des instituteurs tirés de la fange du bas et crapuleux peuple sont capables de donner à l'enfance."

" Dans cet état alarmant et si cruel de perte à jamais irréparable qu'ELIZABETH vient de faire en ne voyant plus son frère, sa belle sœur, ni son neveu, quelle sera donc sa destinée à l'avenir, surtout celle de sa nièce la foible MARIE ? Les jours, les mois s'écoulent et semblent des années pour ces deux vierges abandonnées de toute la nature, leur piété seule les soutient."

" Cependant voici encore de nouvelles tribulations qui vont accabler leurs deux têtes. ELIZABETH est aujourd'hui séparée avec violence de sa bien-aimée nièce. O douleur ! ô mort ! que n'as-tu donc frappé tout à coup de ta faux cruelle ces deux vierges pures ? ELIZABETH ne fut point violemment atteinte de ce coup affreux, parce que, depuis long-temps elle avoit calculé jusques où la scélératesse des bourreaux républicains pourroit être portée à son égard ; au moment donc de cette subite et forcée séparation tramée par le crime, ELIZABETH pressant contre son sein sa nièce, sa pupile chérie, son amie, sa tendre et fidèle compagne de ses malheurs, l'inondant de ses larmes

lui répéta pour la millième fois, peut être, mais enfin pour la dernière, cette expressive et courte exhortation. . . . . " O ma chère nièce! mon en-
" fant bien-aimé, ma fidèle compagne! notre
" Dieu veut enfin que nous nous séparions pour
" toujours, peut-être; ne perdez jamais courage,
" imitez, imitez celui de votre père et de votre
" tendre mère; sachez mourir comme eux, et
" croyez que Jésus-Christ notre divin Sauveur
" vous en donnera la force; dans cet espoir, priez
" toujours pour eux et pour votre tante; croyez,
" ma chère nièce, que, de mon côté, je prierai
" pour vous, si je suis assez heureuse de mériter
" le ciel. Adieu, adieu pour toujours, ma tendre
" amie."

" Voici donc cette jeune et foible vierge abandonnée à jamais à elle seule sans soutien et sans force. Eh! que deviendra-t-elle? La délicatesse de son corps pourra-t-elle jamais résister et survivre à tant de traverses? Fasse le ciel, et tel est notre espoir, que les principes religieux, dont son âme et son cœur ont été nourris jusqu'à ce jour de nouvelles tribulations pour elle, soutiennent son courage." (Nos souhaits ont été bien exaucés.)

" Elizabeth reste ainsi séparée de sa nièce pendant, à-peu-près, l'espace de trois mois. Ah! combien son cœur est à chaque instant lacéré, brisé par les plus cuisantes douleurs; elle n'a donc

plus auprès d'elle ses deux pupiles, sa seule richesse? " O Providence divine!" s'écrie-t-elle mille fois chaque jour et chaque nuit, " je vous " adore profondément dans vos décrets éternels, " malgré leur rigueur et qui me frappent sans " cesse; délivrez-moi, je vous en conjure, des " chaînes qui me tiennent captive de mille bour- " reaux; attirez-moi, ô mon Dieu, auprès de " votre sainte majesté, faites qu'incessamment " j'y revoie dans votre gloire et mon frère et ma " sœur son épouse. Hélas! que sont devenus " leurs pauvres enfans, dont ils m'avoient rendue " la dépositaire et restés orphelins abandonnés " aux scélérats meurtriers des auteurs de leurs " jours? Dieu, sauveur de l'innocence, arrachez- " les de leurs mains sanguinaires."

" Enfin, le jour fatal arrive, l'heure dernière pour ELIZABETH sonne, elle l'entend frapper, elle en bénit le ciel; les verroux des portes de son cachot, dans les mains des impitoyables geoliers, roulent avec bruit, elle n'en est point effrayée, aussitôt elle se précipite un instant aux pieds de la croix gravée dans son cœur, car les scélérats depuis long-temps ne lui en ont laissé aucune image matérielle, ils les lui avoient toutes enlevées; elle se réconcilie donc intérieurement avec son Dieu. Les bourreaux et les juges, car ils en remplissent à la fois les mêmes fonctions, entrent avec précipitation, s'avancent, trouvent ELIZABETH saintement prosternée le visage contre terre, se saisissent avec effort et im-

pitoyablement de sa personne, ils l'arrachent de son cachot avec férocité comme étant leur proie qu'ils vont dévorer."

" Elizabeth est donc aussitôt entraînée, de la tour du Temple par une nombreuse cohorte de satellites armés, dans les prisons abominables de la Conciergerie, dépôt ordinaire des grands criminels condamnés à la mort ; c'est envain qu'au moment qu'elle est enlevée de la tour du Temple, elle demande à ses bourreaux une dernière grâce..... Eh quoi ! Elizabeth, si grande de caractère supplie ses bourreaux de se laisser fléchir ? que va-t-elle donc leur demander ? Ecoutous-la, chrétiens François ! c'est la seule et en même temps la dernière, mais bien cruelle jouissance pour son cœur sensible, celle d'embrasser pour la dernière fois de ses jours, son neveu et sa nièce. Mais les barbares qui ont oublié tout sentiment de la nature humaine, loin de se laisser fléchir, refusent cruellement Elizabeth ; ils entraînent leur victime ; arrivés à la prison des grands criminels, ils l'incarcèrent dans le même cachot, où sa belle sœur, la courageuse Antoinette, souffrit si long-temps les plus cruels et si prolongés tourmens, et les insultes les plus outrageantes. Elizabeth, loin d'être atterrée de tant d'horreurs, semble déjà se trouver dans la voie sainte qui conduit au ciel ; déjà elle en aperçoit les portes s'ouvrir comme d'elles-mêmes ; elle y entre en imagination embrasée du feu céleste ;

déjà même elle voit s'élancer au-devant d'elle des légions d'anges qui tous se préparent à lui offrir à l'envi, non des Lys comme à MARIE reine des cieux, hélas ! elle les a tous laissés sur la terre de la France flétris et desséchés, mais des Palmes immortelles accordées aux martyrs de la foi."

" Son ardente prière est donc enfin exaucée, et dans quelques instans elle marchera au supplice avec une sainte intrépidité : enfin, voici les bourreaux, devenus ses juges, qui viennent s'emparer encore, et pour la dernière fois, de leur proie ; ils entrent, environnent ELIZABETH, et aussitôt ils lui font subir un infâme et astucieux interrogatoire plus douloureux pour elle que mille morts."

" Vous le savez, chrétiens François, quand les grands scélérats consomment des crimes atroces, rien ne les effraie, rien ne les abat : la grandeur, la majesté des traits, quoique altérés et presque effacés de dessus son visage par les grandes souffrances, le courage ferme, la tranquille innocence, le repos de l'âme, la belle renommée enfin de la vertueuse ELIZABETH, auroient dû leur en imposer ; mais non, loin d'en être émus, leur fureur ne fait que s'accroître encore. Bien certains qu'ils sont, du courage plus qu'héroïque de cette Princesse et de son innocence surtout, ils se bornent à ne lui faire insolemment qu'une seule question, mais dans le dessein de la rendre aussitôt coupable par sa propre réponse ; car, tel a été leur abominable prétexte. Prêtons

une oreille attentive à leur insidieux interrogatoire : *Qui êtes vous ?* lui demandent ces infâmes juges ; sans se déconcerter, elle leur répond avec dignité et fermeté : " Je suis ELIZABETH-PHILIP-
" PINE-MARIE-HÉLÈNE, fille de France, sœur
" du feu Roi LOUIS XVI de BOURBON, et tante
" de LOUIS XVII, son fils.—Je mourrai avec la
" grâce de mon Dieu, fidèle dans la foi de mes
" pères. . . ."

" A peine ces paroles sublimes furent-elles prononcées que les féroces juges déclarèrent Madame ELIZABETH coupable de haute trahison envers leur république, et aussitôt ils lui firent précipitamment lecture de sa sentence de mort, qu'ils avoient d'avance pris soin de libeller dans leur infernal tribunal de sang. ELIZABETH sans se déconcerter prête l'oreille, entend son arrêt de mort sans trouble, et lève les yeux au ciel comme pour le remercier d'une faveur si signalée ; mais disons que ce qui, en ce moment si cruel, fit son tourment, fut, sans doute, que pour la première fois de sa vie, elle fut forcée d'envisager les scélérats imposteurs qui lui adressoient insolemment la parole, et qui, nous n'en pouvons douter, étoient les mêmes bourreaux et juges, qui avoient assassiné son frère et sa belle-sœur ; alors son âme fut vivement saisie d'une douloureuse mais sainte indignation."

" Enfin, la courageuse ELIZABETH résignée à la volonté de son Dieu et à la mort, sort, sans

effroi de son cachot; les bourreaux se saisissent impitoyablement de son corps; dans le même instant, vingt mille satellites armés de bayonnettes l'environnent et forment son exécrable cortége; la marche s'ouvre à travers une immense populace toujours avide du sang qui va couler encore, bordant les rues et les places publiques; mais pour rendre à ELIZABETH son supplice encore plus déchirant pour son âme, quoiqu'elle l'ait poignée depuis long-temps par mille douleurs; un spectacle d'horreur va se prolonger pour elle et occuper un espace immense; ce spectacle la précède, et ferme sa marche; une infinité de tomberaux compose ce cortége, ils sont semblables à celui où on l'a placée, et contiennent vingt-quatre autres victimes qui, l'on assure, étoient toutes de son sexe."

"Enfin, tout cet effroyable cortége, après avoir traversé à pas lents, toute l'abominable Babilone, arrive au pied d'un immense échafaud encore ensanglanté du sang de cent mille et plus de victimes qui y avoient perdu la vie, et toujours élevé au centre même de la place de feu le Roi LOUIS le bien-aimé, grand père de notre auguste et vertueuse victime. Arrivées au lieu de leur supplice, chaque bourreau se saisit de sa proie; toutes gravissent sur l'échaffaud; ELIZABETH y monte la dernière, on la place à l'un des angles de l'infâme théâtre en perspective de la hâche meurtrière suspendue; aussitôt l'exécution du massacre commence;

mence ; mais, pour d'avantage prolonger son supplice et le lui rendre plus cruellement pénible, les bourreaux ont ordre de ne la frapper que la dernière. Toutes les victimes gémissantes sont donc immolées tour-à-tour ; la hache parricide tombant sépare leurs têtes de leurs corps ; ELIZABETH entend tous les coups mêlés aux derniers cris que forcément la douleur leur arrache ; jusqu'à cet instant cruel, restée tranquille et ferme, tout à coup elle se trouve saisie d'effroi comme produit par une sainte sensibilité ; son cœur se gonfle par une respiration pénible et précipitée ; un torrent de larmes baignent au même instant son visage ; tombant à genoux, elle pousse des soupirs vers le ciel, appelle à son secours son Sauveur..... Mais quelle est donc, grand Dieu, la cause de ce bouleversement qui agite avec tant de violence notre auguste victime, jusqu'alors si intrépide ? Ici, chretiens François, si sensibles au récit que vous entendez, sachez que ces derniers élans si expressifs, sortis, tout à coup, du cœur d'ELIZABETH, vont terminer son éloge ; connoissez-en le motif, il est digne de vous être rapporté. Notre grande et auguste victime entendant les gémissemens et les cris forcés que la nature souffrante et la violence des supplices arrachent à celles qui reçoivent le coup de la mort, entend en même temps la voix des autres victimes qui vont être immolées, elle les entend, toutes à la fois, s'écrier et répéter sans

cesse, comme si elles eussent été inspirées par la grâce du saint martyre qu'elles vont obtenir: " Mourons, mourons pour notre Dieu, mourons " pour notre Roi, qu'il vive notre enfant Roi, " qu'il vive Louis XVII."

" Elizabeth reste bientôt seule à immoler, au signal qui lui est donné, elle se lève, traverse d'un pas assuré l'espace ensanglanté et fumant, arrive au lieu où la hache est suspendue, elle se place sans être contrainte, la chaîne entoure son corps, ses bras, ses pieds sont garrotés, elle reste immobile, le ressort part, la hache tombe, Elizabeth n'est plus, et déjà son âme est au ciel."

" En ce moment terrible, généreux et sensibles François, tirons un voile épais qui à jamais nous dérobe les tristes restes encore palpitans de la vertueuse Elizabeth : déjà son âme est au ciel couronnée des palmes réunies à celles de Louis et d'Antoinette, également à celles de cent mille autres victimes, pontifes ministres des saints autels, nobles guerriers, magistrats et femmes vertueuses de tous les rangs."

L'orateur, après avoir exprimé les regrets qu'éprouvent les bons François d'avoir, à jamais, perdu cette généreuse Princesse, termine ainsi son discours : " O France! notre commune et trop malheureuse patrie, et vous, sainte religion de nos pères, sur laquelle reposent, depuis quinze siècles, les fondemens de la monarchie des lis, que deviendrez-vous à l'avenir, vous qui venez de

perdre l'un de vos plus fermes appuis dans l'auguste personne d'ELIZABETH? et vous tous, Princes et Pontifes de notre église Gallicane, vous, respectables pasteurs et ministres des saints autels, quel sera votre sort? je vous vois éplorés et prosternés aux pieds des saints autels dans des contrées et des églises étrangères aux vôtres; vous avez été forcés de fuir votre patrie, d'abandonner vos temples et vos troupeaux; vos gémissemens deviennent inutiles, dès lors que vous avez perdu pour toujours votre ardente protectrice sur la terre, la chrétienne ELIZABETH aujourd'hui sanctifiée par ses vertus: mais non, tout n'est point encore sans espoir de retour; elle a quitté, il est vrai, le trône de ses pères par le saint martyre, à la fleur de l'âge, mais elle repose maintenant à côté de celui de l'éternel d'où découlent toutes les grâces célestes; elle y sollicite en faveur de votre religion et pour le rétablissement de ses saints autels la souveraine des cieux; elle sollicite l'entière résurrection de notre antique monarchie; elle sollicite le rétablissement du trône de ses pères renversé et brisé; se réunissant à sa sœur ANTOINETTE, elles s'écrient ensemble, et adressent leur prière au souverain maître des destinées des hommes; " conservez, leur disent-elles, à notre fils encore dans l'enfance, conservez dans son âme les impressions du saint amour pour votre adorable et divine majesté, sentiment sacré que, par devoir,

nous gravâmes dans son tendre cœur; empêchez qu'elle ne soit jamais empoisonnée par des breuvages qui font perdre tout sentiment de raison et qu'une nourriture artificieusement préparée par les infâmes traîtres à la royauté ne soit point destinée à abréger les jours de son enfance; vengez l'honneur et la gloire outragés de la couronne des lis; protégez, en les secondant, les armées chrétiennes et royales des fidèles sujets de leur Roi, qui, jusqu'à ce jour, se sont soutenues victorieuses, par un saint prodige, sous l'oriflamme sainte de la foi, dans les provinces du couchant de notre malheureux royaume." (Le Poitou et autres provinces, alors combattant pour leur Dieu et pour leur Roi.)

" Mais surtout, ô notre divin Sauveur, en jetant un coup d'œil compatissant d'un père tendre qui aime ses enfans, ranimez le courage et la faveur de ces mères infortunées nos semblables qui, depuis si long-temps, sont fugitives, errantes en pays étranger, et qui peut-être ne sauront bientôt où reposer leurs têtes; ah! combien elles doivent souffrir et languir ainsi que leurs enfans dénués de tous secours; rendez, rendez-les à leurs habitations, à leurs pasteurs légitimes, à leurs vasseaux enfin, qui sont restés comme elles et leurs époux, fidèles à leur Dieu et à leur Roi; protégez surtout, Dieu tout-puissant et miséricordieux, toutes celles que la sainte providence avoit attachées à nos personnes pour honorer et embellir la

majesté de notre rang suprême sur la terre ; elles étoient nos compagnes fidèles, nos tendres amies, lors de ces temps d'éclat pour nous, dans ces jours surtout où notre cour royale alloit dans toute sa pompe se prosterner avec humilité au pied du sanctuaire de votre autel sacré ; ah ! combien de fois nous nous sommes entretenues, ainsi que notre chère fille MARIE, d'elles toutes, dans nos prisons obscures et particulièrement de notre tendre amie MARIE-THÉRÈSE DE BOURBON LAMBALLE, martyrisée avant nous et pour nous : combien de fois nous nous sommes dites chaque jour, oui ! nos amies souffrent bien de nous savoir captives et livrées aux poignards des scélérats ; sans doute qu'elles adressent souvent, ainsi que leurs époux, ah ! nous n'en doutions pas ! des vœux au ciel, et des prières ardentes, pour obtenir enfin notre délivrance ; mais, ô notre souverain Maître, vous nous avez comblées bien davantage de faveurs, en nous accordant ainsi qu'à notre Roi, époux et frère, les palmes saintes du martyre, bienfait signalé que votre sainte et généreuse majesté n'accorde communément qu'aux âmes pures qui n'ont jamais abandonné votre loi divine, et combattu pour elle jusqu'à la mort, &c. &c."

M. l'abbé Carron, dont l'infatigable charité n'a jamais su mettre de bornes à son utilité pour ses semblables, malgré ses immenses travaux que, journellement, exigent ses différens établissemens, et desquels nous avons rendu compte précédemment dans ce journal, donna, il y a plusieurs années, au corps ecclésiastique dont il est l'un des membres qui, depuis l'émigration l'honore le plus, ainsi qu'aux François émigrés de tous les âges et des deux sexes.

1°. Pensées Ecclésiastiques pour tous les jours de l'année. 6 Vol. in-16. Deux éditions successives furent bientôt épuisées à Londres. Cet ouvrage fut imprimé à Paris et y eut le plus grand succès.

2°. Pensées Chrétiennes pour tous les jours de l'année. D'abord 4 Vol. in-12. puis une seconde édition corrigée et fort augmentée en 6 Vol. également épuisée.

Cet ouvrage est dédié à S. A. R. Madame l'Archiduchesse Anne. Le portrait de la vertueuse Madame Elizabeth de France, martyrisée à Paris le 12 Mai 1794, s'y trouve placé à la tête.

Pour tout éloge que nous décernons à ces deux productions sentimentales et religieuses, nous nous bornerons à rapporter ici l'approbation méritée que leur a donné l'un de nos respectables prélats, Mgr. Pierre-Augustin-Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches.

" Le nom seul de l'estimable auteur de ces entretiens spirituels, en devient l'approbation, comme il en est le plus digne éloge. Ceux qui désirent de connoître les voies de la vie spirituelle, d'y entrer, de s'y exercer, et de s'y fortifier, trouveront dans cet ouvrage, où la distribution du temps, sous la méthode la plus uniforme, et cependant la plus variée, des moyens précieux d'instruction, de méditation, de prières et d'actions de grâces.

Hampstead, près de Londres,
le 10 Mai, 1801. " P. A. Ev. d'Avranches."

3$_o$, Au jour de la distribution des prix aux élèves de ses deux écoles, en 1801, M. l'abbé Carron donna un petit ouvrage intitulé : *Tendres Conseils de l'Amitié.* Cette dernière production littéraire, adressée, comme on le voit par le titre même, à ses élèves, peut être regardée comme un traité complet d'éducation. L'auteur n'a rien oublié de ce qui peut être nécessaire à la jeunesse. Les devoirs envers Dieu, la religion, la royauté, la patrie et la famille ; les causes de nos erreurs, les sources du véritable bonheur, ce que nous nous devons à nous-même, le caractère de la prière, le choix des sociétés, des lectures, et enfin celui d'un état. Tous les divers sujets sont traités avec clarté, onction, et même souvent avec élégance. On trouve à la fin, sous le titre de *Bibliothèque, ou Choix de Lectures pour mes jeunes amis,* une analyse des meilleurs livres sur la

religion et la plus saine morale : ce qui tend à former le goût, comme les livres sur la poésie et autres ouvrages de littérature analysés avec infiniment de sagacité, de justesse, et des réflexions d'une saine philosophie.

Poëme de M. l'abbé VINÇON, du diocèse d'Angoulême, intitulé : *La Foi Couronnée*, en quatre chants, 1 vol. in-8°. Londres, imprimé chez Dulau, Soho Square.

Cet ouvrage est consacré à la louange des généreux martyrs qui ont péri pour la défense de la foi, dans lequel on trouve les tableaux lesplus touchans et les plus variés de la généreuse et constante fidélité du clergé de France pendant les persécutions de l'infâme Robespierre. Cette production littéraire, sur les événemens de cette effroyable époque, joint au mérite de la poésie, celui de notes historiques, morales et explicatives qui en font un véritable corps d'histoire, en joignant à l'instruction l'utilité, et à certains égards, l'agrément.

M. l'abbé BOYSSON, curé du diocèse d'Avranche, a donné une traduction française, avec de savantes notes, des psaumes de David. Londres; in-8°. petit format.

M.

M. l'abbé Grou a donné plusieurs ouvrages de piété, où respire la religion la plus douce et l'onction la plus touchante.

M. l'abbé Laperan, du diocèse de Dol, a donné, sur le psaume *Exurgat*, une interprétation savante du texte Hébreu, accompagnée de recherches profondes sur la langue Hébraïque, et des parallèles très-ingénieux de cette langue, avec tous les idiômes orientaux.

M. l'abbé Blanchard, curé du diocèse de Lizieux, a donné des *Mémoires* très-instructifs, et du plus grand intérêt, *sur la Vie du Vénérable et Saint Père Pie VI, d'heureuse mémoire*, (un vol. in-12. Londres, et chez Dulau, Soho Square). A jamais l'Eglise Gallicane, si la Providence divine la soutient dans ses malheurs contre les efforts redoublés de la persécution et des schismes, saura apprécier mieux que nous, le mérite de cet estimable ouvrage, et rendre justice aux talens et aux intentions religieuses de son auteur.

M. l'abbé Blanchard, a encore donné, pendant son émigration, une savante et judicieuse

réponse, en forme de lettre, aux mémoires infidèles publiés en France, en 2 vol. in-8°. et attribués au chevalier Azara.

M. Lepointe, chanoine de l'église de Champeaux, a donné une dissertation sur les miracles des confesseurs qui, dans la persécution des Vandales, ayant eu la langue coupée pour la confession de la foi, continuèrent néanmoins de parler : cette dissertation a pour titre : *La Religion prouvée par un seul fait.* L'auteur y a joint, par un supplément, dans une seconde édition, une *Réponse* aux invectives de Prudhomme contre la mémoire de St. Louis, *Le Modèle des Rois Chrétiens de France.* Londres : in-12.

Il a publié des lettres sur les premiers siècles du monde : on y trouve de l'érudition, de la critique même sans amertume ; le style épistolaire en est naïf et facile. Si quelquefois il semble négliger la *révélation*, ce n'est que pour ramener adroitement son lecteur à l'Ecriture Sainte. On regrette qu'il n'ait pas donné continuation à ces intéressantes lettres, ainsi qu'il l'avoit annoncé.

Il a donné plusieurs écrits politiques, estimés à bien des égards, *relatifs*, dit-il, *à une époque de l'histoire de l'Eglise, que les préjugés avoient obscurcie, et dont la mauvaise foi s'est aujourd'hui prévalue, sur-tout dans les articles organiques pu-*

bliés à la suite du Concordat, pour avilir et tyranniser le clergé en France.

Quand ses confrères ont paru songer à rejoindre leurs anciens troupeaux, il leur a présenté, dans un recueil d'une latinité pure et harmonieuse, les règles de conduite que les ecclésiastiques émigrés, très-versés dans la carrière apostolique, avoient déjà commencé à tracer pour les circonstances délicates, aux ouvriers de l'Evangile.

Enfin, il a donné quelques odes sacrées, et quelques fables d'une excellente morale, qui ont fait voir que les différens genres de littérature ne lui étoient pas étrangers.

M. l'abbé Barruel, dès les premiers jours de la révolution, donna un ouvrage essentiel sur l'*autorité* qui, dans son exil, fût bientôt suivi d'une *Histoire du clergé de France pendant la persécution,* (in-8°. publié en François et en Anglois). Les deux premiers ouvrages annoncèrent un homme profondément instruit dans toutes les parties qui sont du ressort d'un savant ecclésiastique depuis long-temps exercé dans les matières qui peuvent être reversibles, par leur utilité, au clergé, et à la religion catholique parconséquent. Bientôt après, ce laborieux auteur, connu très-avantageusement dans l'empire des lettres, et à quelques égards,

dans la politique des cabinets, par une correspondance qui lui étoit particulière avec des savans d'Allemagne surtout, donna successivement quatre vol. in-8°. fort étendus, intitulés : *Mémoires sur le Jacobinisme*, qui bientôt furent traduits en Anglois, et répandus avec profusion dans toute l'Europe. Nous croyons qu'il eût été à désirer que cette production eut été appréciée, tout ce qu'à certains égards elle pouvoit valoir, et sentie par tous les souverains de cette partie du monde. Vraisemblablement alors les puissances, si surtout elles se fussent réunies avec franchise et loyauté, pour traverser à jamais l'hydre à mille têtes qui massacra le meilleur de leurs égaux, et eussent bientôt vengé la mémoire du vertueux Louis XVI, en replaçant généreusement son auguste frère sur le trône de ses ancêtres : alors, encore les puissances eussent conservé leur ancien honneur, leurs droits respectifs ; leurs empires, enfin, auroient repris leur équilibre dans l'Europe, et fussent toujours restés dans le repos, dans le bonheur, ainsi que leurs peuples, les uns et les autres, frappés des coups de la mort, par la violente et effroyable tempête politique dont le nuage bitumineux et pestiféré se forma sur l'hémisphère de la France, et se propagea avec tant de rapidité de l'orient au couchant, et du nord au midi de l'Europe.

Enfin, M. l'abbé Barruel a donné depuis peu

un précis de ces mêmes Mémoires sur le Jacobinisme, en un seul volume très-estimé.

CONCLUSION.

Nous n'avons indiqué dans cet article que les principaux ouvrages théologiques et de piété. Nous observons à nos lecteurs, que cette liste d'ouvrages religieux, et leur analyse, quoique très-abrégée, deviendroit un volume trop considérable, si nous y joignions la notice de tous les discours, harangues, oraisons funèbres, prononcés par nos prélats et ecclésiastiques du second ordre, dont les productions ont été imprimées dans le temps, souvent à la demande, et pour l'édification des fidèles.

Enfin, l'on peut assurer qu'il n'est aucun genre d'instruction et d'utilité dans lequel MM. les ecclésiastiques François réfugiés en Angleterre et surtout à Londres, ne se soient exercés de la manière la plus distinguée, soit en littérature, histoire, chronologie, grammaire, physique dans toutes les parties, même de médecine à laquelle plusieurs prêtres docteurs dans cette faculté, se sont livrés avec succès, mais surtout à la pharmacie, dès-lors que plusieurs prêtres docteurs dans cette partie ont été à la tête des apothicaireries

établies par le comité Anglois des secours à l'usage de toutes les classes, âges et sexes de l'émigration, dans lesquelles ils y trouvoient, *gratis*, tous les remèdes convenables à leurs maladies, ainsi que nous l'avons précédemment observé dans le cours de notre journal.

Nous nous bornons ici à nommer M. l'abbé de Levisac, auteur d'excellens traités de grammaire Françoise, très-utile pour le compositeur dans tous les genres de littérature : le nombre d'éditions que les traités, estimés par leur concision, leur clarté et leurs applications, ont déjà eues à Londres, donnent la preuve certaine de leur utilité reconnue dans toutes les maisons publiques, et particulières d'éducation de l'Angleterre, où l'on enseigne la langue Françoise d'après les principes de cet estimable auteur.

M. l'abbé Tardif, a travaillé, avec succès, sur la langue Angloise même, et à cet effet a publié une méthode estimée à certains égards.

M. le Marie, est l'auteur des tables chronologiques de l'Histoire Universelle, ouvrage qui la infiniment de mérite.

M. l'abbé Hurt, a donné un très-grand ouvrage sur la théorie de l'univers.

Enfin, M. Moysan, professeur de rhétorique à l'université de Caen, qui, avec un goût sûr, un choix parfait, annonçant une grande érudition et une exactitude scrupuleuse, a rassemblé et placé dans le plus grand ordre (en deux vol. in-8°.) les chefs-d'œuvres divers de la langue Françoise, en prose et en vers. La plus saine morale nous a semblé faire partie essentielle de cet intéressant ouvrage ; et nous croyons que le but de son auteur n'a, en général, été que d'entretenir dans leur instruction acquise, pendant leur jeunesse, les gens raisonnables, en leur rappelant, avec intérêt, les principaux traits de l'histoire générale et de la belle littérature en tous les genres.

APOLOGIE

DE LA

Religion et de la Monarchie Françoise réunies:

GRANDEUR, FORCE, ET MAJESTÉ

DE CES

DEUX PUISSANCES SPIRITUELLE ET TEMPORELLE.

Vis unita ab Unione mutua dependet.
Leur force réunie dépend de leur mutuelle Union.

PAR UN FRANÇOIS,
Charles François de Lubersac de Livr
MEMBRE DES DEUX PREMIERS ORDRES DE L'ETAT, EXILÉ
DE SA PATRIE POUR SA FOI ET SON ROI.

A LONDRES.

Se trouve chez DULAU et Co. Soho Square, PROSPER, Wardour Street,
DEBOFFE, Gerrard Street, et chez GAMEAU et Co. Albemarle Street.

1802.

De l'Imprimerie de Cox, Fils et Baylis, 75, Great Queen Street,
Lincoln's Inn Fields.

AUX FRANÇOIS,

TOUJOURS PARTISANS DE LA RÉVOLUTION.

François ! vous pleurerez un jour ces attentats ;
Oui, vous les pleurerez ; mais vous n'y croirez pas !

Poëme du Malheur et de la Pitié, par l'Abbé Delille.

FRANÇOIS ! de tous états, ayez un instant le courage d'abandonner toutes vos préventions, tous vos préjugés, ou plutôt vos systèmes d'innovations qui depuis 12 années, en dégradant l'humanité, frappent de mort le moral et la physique de votre patrie. Nous vous conjurons, au nom même du Dieu que vous adorez, de lire, de méditer, de rapprocher, de comparer enfin les objets que nous allons exposer en peu de pages sous vos yeux, et dont vous vous êtes trop malheureusement écartés ; de les comparer, dis-je, à tout ce qui a pu, jusqu'à ces jours encore de troubles, de calamités, et de divisions, étonner vos

regards, frapper vos sens, vos personnes et celles de vos proches; que si après l'examen le plus réfléchi de votre part, vous êtes de bonne foi, dites-nous franchement ce que vous avez enfin obtenu en promesses qui vous ont mille fois été faites par tous vos gouvernans, soit en échange, soit en dédommagement de l'immense perte que vous fîtes, après l'avoir livré aux bourreaux, du meilleur des souverains et du père le plus tendre, dans la personne de LOUIS XVI, votre Roi, de son auguste tribu, également sacrifiée, ainsi que dans celles d'un nombre incalculable d'autres respectables familles, auxquelles vous teniez par le sang, ou par attachement.

Nous vous présentons aujourd'hui l'image de son auguste et infortuné frère LOUIS XVIII, qui, par les droits légitimes et sacrés de sa haute et illustre naissance, doit succéder à sa couronne; mais toujours à l'imitation de ses ancêtres, pour rendre ses sujets heureux : nous vous la présentons, dis-je, sans être décorée d'aucuns des attributs et des signes caractéristiques de la royauté; cet auguste Souverain les conserve tous profondément et religieusement gravés dans son cœur.

FRANÇOIS !

François ! adressez donc, à cette auguste image vos réponses, et croyez que, malgré que vous soyez toujours égarés par le délire de vos cruelles passions, jamais, non jamais vous n'en recevrez de la part de ce Prince, de reproches amers ; il est trop généreux pour ne pas vous plaindre. Oui ! encore une fois, ce magnanime Souverain, quoique éloigné de vous tous, et de ses états, toujours livrés aux plus cruelles dissentions, ne cesse cependant point de s'écrier dans tous les instans de sa vie en pensant à vous.........
" Eh ! qui pourroit se venger quand le Roi par-
" donne."........Sachez donc enfin apprécier de si expressives paroles sorties d'un cœur juste, d'un cœur religieux, plein de sensibilité et de droiture.

UN

MOT EXPRESSIF ET ALLÉGORIQUE,

SUR L'ENCADREMENT DU

PORTRAIT DE LOUIS XVIII.

(*Cet encadrement n'est formé, d'un côté, que d'une simple tige de* LIS, *brisée vers son milieu ; de l'autre d'une branche de palmier, et d'une seconde d'olivier entrelassées, qui toutes deux soutiennent la partie supérieure de la tige de* LIS.)

LES fureurs des tempêtes politiques ont, il est vrai, brisé la superbe tige des LIS ; mais la NATURE constamment généreuse et prévoyante, qui tient son pouvoir de son créateur même, saura tôt ou tard se venger du sanglant outrage fait à ses légitimes droits, ou plutôt, à la céleste plante qu'elle chérit le plus, parce qu'elle fut toujours, par sa blancheur pure, l'image et le symbole du bonheur des François: Oui ! cette seconde mère des êtres animés sur la terre, fera repousser de leur antique souche, de nouveaux et augustes rejettons qui, bientôt, reprendront leur première force, leur fraîcheur, leur majestueux éclat et leur gloire : malgré qu'ils soient flétris et courbés par les brûlans autans, les palmes immortelles et l'olivier de la paix leur serviront toujours d'appui.

DIEU ET LE ROI.

DEVISE *auguste et sainte*, CRI *de l'honneur françois, empreints depuis quatorse siecles sur les Bannières de la foi, sur les Drapeaux des Guerriers, et qui à jamais, resteront religieusement gravés dans les Coeurs des vrais françois.*



Son Trône est usurpé; mais sa vertu lui reste:
Le sort, ô ma patrie! à toi seule est funeste.
Déscendant des BOURBONS *il tient moins sa grandeur,*
De l'eclat de son nom, que de son noble coeur.
Non, ce n'est point des Rois la pompe et la puissance,
Qui manquent à LOUIS, *mais* LOUIS *à la france!*

A SA MAJESTÉ LOUIS XVIII,

Roi Très-Chrétien de France et de Navarre,
Fils aîné de l'Eglise Romaine.

SIRE,

A qui l'hommage de l'Apologie de la RELIGION SAINTE et de la MONARCHIE FRANÇOISE RÉUNIES pendant le long espace de quatorze siècles, peut-il être plus justement dû qu'à VOTRE MAJESTÉ, dont soixante et davantage de rois ses prédécesseurs, furent constamment, sous tous leurs règnes, les soutiens, *les fils aînés* de la première, et firent la gloire, la prospérité, et la

 splendeur

splendeur de la seconde. Dès lors encore que, pendant la durée de plus de dix siècles, les saints Pontifes s'étoient, pour ainsi dire, enorgueillis de donner aux rois de France les magnifiques titres *de Rois Très-Chrétiens, de Fils aînés, et de Protecteurs de leur Eglise, et Souveraineté Romaine.*

Cependant aujourd'hui, Sire, les usurpateurs de votre Trône, après l'avoir renversé, et, en même temps, fait disparoître la couronne, le sceptre et l'épée royale des Clovis, des Charlemagne, et des St. Louis, viennent de nouveau, de briser le dernier anneau de la chaîne sacrée qui tenoit encore si fortement, disons même qui en faisoit la gloire et l'une des principales forces, à l'antique Monarchie Françoise, LE CLERGÉ GALLICAN de votre royaume. Ce dernier coup porté avec fureur par les chefs rebelles et irréligieux de la République Françoise sur ces deux puissances spirituelle et temporelle, ne semble-t-il pas annoncer pour l'avenir, les malheurs les plus funestes dont encore ayent été, à la fois, menacés le moral et la physique de votre Royaume ?

Mais, Sire, ce qui augmente davantage la douleur du vénérable clergé Gallican, disons plus, de tous les François membres des divers ordres de

 l'état

l'état constamment restés fidèles à l'autel et au trône (eh ! certes, le nombre en est bien plus considérable qu'on ne peut se l'imaginer, malgré qu'une immensité toujours restée inébranlable dans les principes de l'honneur, soit aujourd'hui résidante dans sa patrie), c'est, nous n'en doutons plus, le sort incertain, ou plutôt, la destinée cruelle et menaçante qui déjà même semble violemment frapper de coups mortels l'une et l'autre de ces puissances.

Ce que nous ne pouvons encore apprécier, SIRE, c'est, sans doute, la vive douleur dont l'âme religieuse de VOTRE MAJESTÉ doit avoir été frappée en apprenant les affreux résultats de ce grand et inconcevable événement combiné, médité sourdement, et enfin conclu, pourroit-on en douter, dans le secret du plus profond mystère, entre le chef de la République Françoise, et le successeur du vertueux et grand Pontife Pie VI.

L'intention de l'auteur de cet ouvrage, SIRE, a donc uniquement été de défendre, en les vengeant de tout son pouvoir, le Clergé Gallican et notre antique Monarchie des grands outrages que l'un et l'autre viennent, au même jour, d'éprouver, surtout de la part du dernier successeur de St. Pierre, aujourd'hui assis, ainsi que VOTRE MAJESTÉ le verra dans le cours de cette Apologie, sur la même chaire du grand et saint Pon-

tife ETIENNE III, prince de l'église Romaine, si attaché aux Rois et Empereurs des Gaules et de la France, PEPIN et CHARLEMAGNE son fils, et si reconnoissant des services signalés que ces deux Souverains avoient successivement rendus à son église et à sa souveraineté temporelle, parce qu'ils étoient religieusement voués à la puissance spirituelle.

Mais, SIRE, PIE VII a fait plus encore, il s'est choisi un nouveau *fils de son église*, et sans doute, un *protecteur de ses états*, après avoir ôté ces magnifiques et religieux titres à votre auguste et sacré caractère, par conséquent aux futurs descendans de votre race royale de France.

Oui! encore une fois, SIRE, l'auteur de cette production en la réalisant, a eu l'intention de venger la religion de St. Louis et ses ministres dans le clergé Gallican ; de venger la Monarchie des Lis, de venger les ordres essentiels et inhérans à l'état François, en même temps, les droits attachés à leurs dignités ; de venger leurs prérogatives, leurs honneurs, leurs antiques immunités et libertés ; titres aujourd'hui dégradés, attaqués violemment de toutes parts ; titres magnifiques avant cette épouvantable catastrophe ; titres alors distribués avec sagesse parmi tous les ordres composant le gouvernement monarchique

François,

François, et qui réunis à la Royauté, sembloient n'en faire qu'un seul ; titres, en un mot, que tous vos augustes prédécesseurs Rois depuis, en quelque sorte, l'origine de la Monarchie, jusqu'au règne de feu votre auguste et infortuné frère Louis XVI, se sont fait un devoir religieux et d'état, par des sermens prononcés solennellement, en présence des pontifes, des grands du royaume et d'une infinité de membres des divers ordres de l'état, et aux pieds des autels même où ils furent sacrés, de maintenir, de conserver, de protéger et de défendre au peril de leur vie : et cependant, *cette antique et si florissante église née*, comme le remarque judicieusement l'un de nos derniers et savans écrivains sur le Concordat, *avec le Christianisme même, dont elle a toujours été une si brillante portion, périt aujourd'hui au sein de sa gloire par les mêmes mains qui devroient la protéger*.

Votre Majesté en parcourant cette production historique et religieuse, jugera que ce n'est point par le charme et le prestige de l'éloquence qu'il a donné de la force à ses armes pour combattre la violence, le délire, et pourquoi ne dirions-nous pas, l'impiété même des ennemis déclarés de Dieu et des Rois. Non, Sire, il n'a fait usage que d'autorités irrécusables, de traits historiques connus

connus et plus qu'authentiques s'il est possible : voilà quelle est sa phalange qui, à la vérité, est fortement soutenue par une seconde bien plus redoutable que la sienne, en ce qu'elle n'est formée que des profonds et savans mémoires, des instructions et réponses épistolaires d'un chacun de nos Seigneurs Archevêques et Evêques non-démissionaires de leurs églises diocésaines, tous objets successivement adressés à Sa Sainteté Pie VII.

Eh ! fasse le ciel que, pour la gloire de Dieu, le triomphe de sa sainte religion et celui de l'église Gallicane, ces écrits si multipliés, si profondément réfléchis, puisés dans l'écriture sainte même, dans les saints conciles, et dans les saints pères, ayent été fidèlement et sans obstacle, déposés dans les mains du saint Pontife, et qu'à cet effet, les portes du Vatican, jusqu'alors ouvertes nuit et jour aux Pontifes, et Ministres de toutes les églises de la catholicité, ainsi qu'à tous les fidèles qui, toujours sans crainte, avec confiance et humilité, s'y présentoient pour en obtenir justice et des grâces spirituelles : fasse le ciel, dirons-nous, qu'elles n'ayent point été, tout à coup, transformées en des portes d'airain impénétrable, et que leur entrée n'en ait point été, non plus, interdite aux légitimes, aux canoniques et respectueuses représentations de nos Pontifes Fran-

çois

çois sur la déplorable position où leur antique église Gallicane se trouve dans ces jours de violente persécution, parce que la garde pourroit malheureusement en avoir été confiée à des sentinelles trop livrées au parti actuel, implacable ennemi de Dieu et des Rois : écrits, ajouterons-nous, qui, alors qu'aux siècles à venir, seront connus, jetteront les plus vives lumières dans toute la Chrétienté sur l'histoire particulière et les tribulations qu'éprouve aujourd'hui notre église Gallicane : écrits enfin, qui, à l'imitation de ceux du grand Bossuet, Evêque de Meaux, en répandront d'éclatantes sur toutes les églises du monde chrétien.

Enfin, SIRE, l'auteur de cette production conclut qu'à l'avenir, l'histoire de tous les empires catholiques, et celle de l'église universelle, jugeront les grands et criminels délits qui, à la fois, viennent, dans ces derniers jours, de frapper, pour ainsi dire de mort, la religion sainte et la monarchie chrétienne des François.

Que Votre Majesté, SIRE, daigne un instant fixer son attention sur le peu de pages que contient cet ouvrage ; elle jugera qu'il est, en quelque sorte, plutôt celui de nos historiens François, de nos pontifes et de nos docteurs, que celui même de son auteur, qui n'a eu d'autre

mérite

mérite que d'avoir puisé dans ces abondantes sources, d'en avoir extrait quelques citations, à la vérité des plus heureuses ; en un mot, d'en avoir su faire, des unes et des autres, l'application et le rapprochement aux malheureuses et affligeantes discussions du temps présent.

Plaise au ciel, SIRE, que pour le bonheur et le repos de toute la Catholicité, et surtout du peuple François toujours dans le délire de l'erreur, la religion de ST. LOUIS reparoisse incessamment dans toute sa grandeur et solennité dans votre royaume, que le trône de ce grand Souverain se relève en même temps, et soit de nouveau occupé par ses descendans petits fils, dignes comme lui de régner.

Tels sont les vœux que, sans cesse, adresse au Roi des Rois celui qui a l'honneur d'être avec le plus profond respect,

DE VOTRE MAJESTÉ,

SIRE,

Le très-humble, très-obéissant, et très-fidèle sujet,
**** N*****.
Exilé de sa patrie pour sa FOI et son ROI.

ADRESSE.

A nos Seigneurs les Archevêques et Evêques non Démissionnaires de leurs Evêchés, résidans en Angleterre et sur les Continens au-delà des Limites de la France: également, au Clergé du Second Ordre, et aux généreux François de toutes les Classes, toujours restés constamment fidèles à leur DIEU *et à leur* ROI.

MESSEIGNEURS ET MESSIEURS,

En notre qualité de membre des deux premiers ordres de France, et particulièrement de notre église Gallicane, vivement pénétrés que nous sommes, des malheurs inouis que cette mère spirituelle des Rois et des peuples François éprouve dans ces jours de désolation et de larmes, nous osons déposer, avec confiance, dans vos mains quelques réflexions particulières et traits historiques que nous avons puisés dans l'histoire même de notre église et celle de nos Rois de France; fragmens d'autant plus intéressans, qu'ils nous ont semblé avoir les plus grands rapports aux événemens douloureux du temps présent: daignez, MESSEIGNEURS et MESSIEURS, les accueillir avec bonté.

Notre intention, MESSEIGNEURS, n'a point été précisément de combattre les ennemis de l'autel

sacré et du trône de nos Rois, par les armes qui sont en dépôt dans les divins arsenaux de la foi, dont en votre qualité suprême de Pontifes de notre vénérable église Gallicane, vous êtes les principaux gardiens et les dépositaires ; armes, dont vous vous servez aujourd'hui pour les opposer à la violence des cruels et tyranniques philosophes républicains destructeurs de toute morale évangélique dans notre commune patrie.

Nous nous sommes seulement bornés à tracer à grands traits, le magnifique tableau de la splendeur, force et majesté de la religion sainte et de la royauté réunies, dont ces deux puissances spirituelle et temporelle ont constamment joui sans troubles pendant la durée de plus de quatorze siècles dans les Gaules et dans la France.

Cet immense et majestueux tableau, par sa riche composition, semble, en quelque sorte, par le laps des siècles, être devenu l'ouvrage de la divinité même : ne pourrions-nous donc pas espérer aujourd'hui, qu'étant exposé aux regards de la nation Françoise et de ceux qui la gouvernent, malgré qu'ils soient toujours dans le violent délire des cruelles et criminelles passions, il ne leur suffise enfin, pour faire disparoître à jamais, les illusions mensongères qui toujours enchaînent leurs facultés intellectuelles, et dont l'athéïsme, couvert du masque religieux, n'a que trop malheureusement frappé leurs sens.

Encore une fois, Messeigneurs, telle a été notre intention en réalisant cette production historique et religieuse, celle de chercher à convaincre d'imposture, toujours par des autorités et des faits authentiques, et irrécusables puisés dans les sources si abondantes de notre monarchie, les usurpateurs actuels du pouvoir suprême de la royauté qui, dans ces jours, viennent, pour ainsi dire, de briser le dernier anneau de la chaîne qui tenoit encore réunis comme en un seul faisceau la religion sainte et la monarchie des Lis, ou plutôt l'autel sacré et le trône de nos Rois, en cherchant à détruire, à jamais, le corps entier de notre antique et vénérable église Gallicane dont vous êtes par excellence les Pontifes qui lui sont inviolablement restés fidèles et soumis.

C'est à vous aussi, généreux chevaliers François de tous les ordres de l'état, qui êtes restés si constamment fidèles à la foi de vos pères et à vos augustes souverains, dont vous partagez, depuis plus de deux lustres, avec tant de courage les malheurs : oui, c'est à vous tous, à qui nous consacrons l'intéressant ouvrage que nous publions aujourd'hui, sur la grandeur, la force et la majesté de la religion sainte et de la monarchie Françoise ; puissances réunies par les liens les plus sacrés depuis le baptême de Clovis jusqu'au jour si solennel du sacre de Louis XVI. martyrisé par ses propres sujets.

Un si magnifique plan est, sans doute, bien fait pour intéresser vos âmes ; vous y avez même des droits acquis depuis des siècles, dès lors que vos aïeux et vous, en défendîtes, dans tous les temps, les prérogatives, immunités et libertés de l'une et de l'autre, et vous montrâtes constamment les soutiens et l'appui du trône des Lis, et de l'autel sacré érigé en l'honneur du plus saint de nos Rois ; monarque dont vous vous faites gloire de porter toujours sur votre poitrine l'image gravée sur l'auguste signe de notre rédempteur : récompense honorable sans doute, qui ne fut jamais accordée, par nos Rois, qu'au sentiment de l'honneur inné avec vous tous, et mérité par des actions de valeur, par de longs et de pénibles services.

Cette production, ne cessons de le répéter, magnanimes François, vous semblera à tous également intéressante, malgré que vous soyez de diverses professions, ainsi que celle, si distinguée, de la haute magistrature, toujours restée la dépositaire fidèle des lois fondamentales de notre antique monarchie.

Pontifes, guerriers, et magistrats, croyez donc, que dans les relations que nous vous offrons maintenant, et que nous vous invitons à parcourir, vous y trouverez réunies et rappelées, les honorables prérogatives, dont vos ordres, vos personnes, par vos dignités, et vos compagnies, jouissoient aux beaux jours de gloire et de prospérité

de notre gouvernement monarchique : François mes concitoyens, ce sera enfin, nous osons l'espérer, un puissant motif de consolation pour vous tous, et pour nous-même, de vous les retracer encore dans cette production historique et religieuse.

A la vérité ce magnifique tableau que nous allons exposer à vos regards, dont la divinité même, ne cessons de le répéter, sembloit en avoir été le principal et grand artiste, et la protectrice pendant la durée d'une suite si longue de siècles, est aujourd'hui menacé de disparoître, à jamais, de dessus le sol de la France.

Cependant, ô nos concitoyens de tous rangs et de tous états, ne perdons jamais l'espoir de voir enfin, renaître les beaux jours que, naguère, l'astre éclatant de la lumière, ou plutôt son auteur, donnoit à notre patrie, aujourd'hui plongée dans les ténèbres de l'erreur, disons même des crimes : que si, malgré nos espérances, le Roi des empires nous abandonnoit encore quelques lustres et ne faisoit grâce, dans le cours de ce siècle qui à peine commence, qu'à ceux qui doivent suivre notre génération, conservons, jusqu'à notre dernier soupir ce courage, cette force de caractère, ces sentimens religieux surtout, dont nos aïeux étoient si animés, et que, d'ailleurs, vous avez si bien montrés depuis nos malheurs jusqu'à ce jour. Enfin, sachons, comme eux, périr en vrais chrétiens, en

vrais chevaliers François fortifiés par le sentiment de l'honneur : et toujours en sujets fidèles à notre légitime Roi, prince magnanime, en quelque sorte, plus infortuné que nous tous.

Nous avons l'honneur d'être,
avec autant de respect que de vénération,

MES SEIGNEURS ET MESSIEURS,

Votre -trèshumble et très-obéissant serviteur,

. . . N. . . . .

Comme vous tous, Emigré François pour notre FOI et notre ROI.

SOMMAIRE

Du Contenu de l'Ouvrage.

Les deux puissances spirituelle et temporelle contractèrent une alliance sacrée et inviolable aux jours heureux et solennels des baptême, sacre et couronnement de Clovis : elle s'est constamment renouvellée, au pied des saints autels, de règne en règne depuis ce premier Roi chrétien jusqu'à Louis XVI. à l'avénement de chacun des Rois de France, à leur couronne, le jour même de leur sacre.

Développement sommaire des principes et lois fondamentales de la monarchie Françoise.

Relation des cérémonies pratiquées au sacre des Rois de France ; formule de leurs sermens ; Réflexions particulières sur cette grande et sainte solennité, applicables à la position présente et douloureuse, où se trouve aujourd'hui l'église Gallicane, et qui sont relatives aux sermens, ou promesses de fidélité exigées, par le gouvernement actuel de France, à tous ecclésiastiques, ainsi qu'aux démissions généralement demandées aux Evêques de France de leurs siéges épiscopaux par le Pape Pie VII.

Ces sermens exigés, et les démissions solli-

citées, avec empressement, par Sa Sainteté, ne tendent pas moins qu'à renverser cette sainte et double alliance de l'église avec la royauté, à anéantir, à jamais, le corps entier de l'église Gallicane, et nécessairement la religion en France.

Trait historique, puisé dans nos meilleurs historiens François (Daniel, Mezeray, Velly et autres) il est d'autant plus intéressant, qu'il peut être appliqué au temps présent et si douloureux, où se trouvent, à la fois, et la religion et la monarchie Françoise.

Réflexions particulières sur ce trait historique adressées à Sa Sainteté Pie VII.

GRANDEUR, FORCE ET MAJESTÉ

DE LA

Religion Sainte et de la Monarchie Françoise réunies.

> Mariage est de bon avis
> De l'église et des fleurs de lys:
> Quand l'un de l'autre partira,
> Chacun d'eux si s'en sentira.

Ce *dictum* étoit en vogue sous le règne de Philippe le Bel : il est tiré de-la vie de ce Roi, Hist. de France par Velly. Ce *dictum* ne s'est que trop malheureusement réalisé de nos jours : tous les deux, religion et monarchie, font plus que de *s'en sentir*.

Tous nos historiens François s'accordent à dire que, Clovis premier Roi chrétien devint le fondateur de la monarchie Françoise établie dans les Gaules : ils ajoutent qu'après ses grandes conquêtes, qu'après avoir renversé les trônes d'une infinité de Rois, occupant le territoire des Gaules, la plupart encore Païens, ou frappés d'Arianisme, et réuni leurs états à son empire ; que voyant ses troupes fuir à la bataille de Tolbiac devant les Allemands, ce Roi adressa la prière suivante au Dieu de Clotilde sa femme . . . . . " Si tu me fais vaincre mes en-

" nemis, Dieu de Clotilde, toi qu'on dit le fils du
" Dieu vivant, je me ferai baptiser en ton nom,
" car j'ai invoqué mes dieux, mais ils ne me se-
" courent pas, ce qui me fait croire que puisqu'ils
" m'abandonnent, il faut qu'ils soient sans pou-
" voir: je t'invoque donc, je veux croire en toi,
" pour être délivré de mes ennemis et avoir
" l'avantage sur eux." .... Dieu qui pardonne à la foible humanité et à la rudesse de caractère d'un guerrier impétueux, daigna exaucer cette prière quoique mercenaire, et Clovis vainqueur fut baptisé a Rheims vers 499, ou 502, par l'Evêque St. Rémi qui le sacra comme le furent par la suite tous ses successeurs, au moins depuis la deuxième race, et fut nommé *très-chrétien*, parce que, sans doute, il étoit le seul Roi catholique qu'il y eut alors dans cette immense partie des Gaules.

Ainsi après avoir reçu le baptême, la couronne et l'épée royale des mains de St. Rémi, qui venoit d'oindre ses mains et son front de l'huile sacrée, Clovis obtint, à ce moment même, du Dieu des chrétiens, la force, la prudence et la sagesse ; vertus qui sont l'apanage moral et essentiel à un souverain, pour régner sur un grand peuple, avec équité, force et droiture.

Sommaire des Principes et Lois fondamentales de la Monarchie Françoise : Développement de la première Loi.

Il est certain que la religion chrétienne ayant formé une sainte alliance et à jamais durable, avec la monarchie des Gaules, au jour du baptême de Clovis : la foi devint nécessairement la première et essentielle loi fondamentale de cette monarchie chrétienne ; par conséquent la base et le fondement de toute loi humaine sur laquelle toute loi politique et civile repose essentiellement.

De cette première loi sainte et divine sont nécessairement découlées un grand nombre de lois morales et religieuses, telles, par exemple, l'exercice public du saint ministère et administration des sacremens de l'église qui lient, des nœuds les plus sacrés, les familles entr'elles, et celles-ci, à la royauté et à la société générale, en sorte que cette union sanctifiée et réserrée par la religion même, procura nécessairement à la monarchie une force redoutable, et qui eut dû, à jamais, la rendre invincible et durable.

Cependant, disons qu'à la puissance spirituelle, a toujours été attaché un gouvernement tout particulier sur les âmes des fidèles, absolument indépendant de tout gouvernement temporel, et dont le souverain chef sur la terre est le très saint pontife, vicaire de Jésus Christ, ainsi

que le gouvernement des Rois, a de son côté, sa puissance et son autorité souveraine sur tous ses sujets. Donnous-en la preuve la plus démonstrative et irrécusable ; elle est tirée des capitulaires même du Grand Charlemagne, quand cet empereur adressoit, dans une assemblée nationale des Gaules, la parole aux Evêques . . . " *La religion* " *chrétienne étant le fondement de mon empire ;* je " veux que vous, Evêques des Gaules, soyez ap- " puyés de notre secours et secondés de toute " notre puissance, comme le bon ordre le prescrit, " pour que vous puissiez exécuter ce que votre " autorité demande ; par tout ailleurs, la puis- " sance royale donne la loi et marche la première " en souveraine ; mais dans les affaires ecclésias- " tiques, elle ne fait que seconder et servir ; *fa-* " *mulante ut decet potestate nostra.*". . . Le grand Bossuet après avoir cité ce passage dans sa *Politique Sacrée*, ajoute encore d'après les propres termes de ce grand Prince . . . " Dans les affaires " de la foi, et de la discipline ecclésiastique, à " l'église la décision, au prince la protection, la " défense, l'exécution forcée des canons et des " règles ecclésiastiques.". . . Ajoutez encore, ainsi que cela s'est toujours pratiqué dans les sermens de nos Rois à leur sacre, les lois et ordonnances qui assurent les propriétés territoriales, les droits féodaux inhérens aux fiefs de l'église : les libertés et immunités de l'église Gallicane : et par consé-

quent les domaines de la couronne et généralement les fiefs, terres et propriétés des François.

D'après les intentions et suprêmes volontés de ce grand empereur, n'est-il donc pas évident que la religion sainte et la monarchie Françoise contractèrent de nouveau sous son règne la même alliance spirituelle et politique qui avoit été précédemment sanctifiée par le laps de plus de six siècles? Dès-lors que cette sainte alliance fut cimentée par les pontifes et les monarques recevant l'onction sainte au jour de leur sacre, à l'autel même sur lequel reposoit le Saint Evangile; ainsi que de nos jours encore, le deviennent, comme aux temps passés, deux époux qui, au pied du saint autel, reçoivent, des mains du prêtre, le sacrement de mariage qui, à jamais, va les unir, et sans lequel sacrement, tout acte civil qui n'en est pas précédé devient nul et illégitime aux yeux de la loi de Dieu et de l'état.

En effet, le sacrement de mariage, n'est-il pas dans un état bien organisé, l'acte le plus solennel, le plus sacré qui, en même temps qu'il sanctifie l'union conjugale de deux époux, cimente de leur propre sang, la tendresse et l'amour paternel et filial; première de toutes les jouissances morales sans doute. Cette précieuse union ne lie-t-elle pas les familles aux familles, celles-ci à la société générale? Et tous ces rapports d'intérêts, pour ainsi dire, confondus, en honorant l'espèce

humaine, n'élèvent-ils pas, n'ennoblissent-ils pas son âme en l'agrandissant? Disons plus, ne s'élance-t-elle pas, en quelque sorte, jusqu'au sein de la divinité même, ne s'y confond-t-elle pas pour en partager les attributs, si toutefois, elle est restée sur la terre et pendant sa vie, pure et sans tache mortelle?

Mais cet auguste sacrement ne produit-il pas encore de plus grands effets, et toujours découlans du spirituel de l'église? Oui, sans doute, dès lors qu'il rapproche les deux époux qui viennent de s'unir de leur auguste souverain gouvernant l'empire où ils ont pris naissance; et dès cet instant ce souverain légitime, ne devient-il pas leur père temporel, leur soutien et leur puissant défenseur dans leurs revers et dans leur infortune, en leur faisant justice? La loi de Dieu leur a donc fait nécessairement connoître la loi de leur auguste monarque, en leur imposant celle d'y obéir et de la chérir comme devant leur procurer le repos et le bonheur: en suivant ponctuellement la première ils pratiqueront la seconde sans effort et avec joie; alors ils seront religieusement et civilement heureux, quand surtout la providence divine resserrera, en la bénissant, leur union, et qu'elle leur accordera de précieux rejettons de leur sang, qui en grandissant sous leurs yeux et par leurs tendres soins, deviendront chaque jour leur propriété la plus chère et leur première richesse.

C'est

C'est donc ainsi que la loi fondamentale et perpétuelle de la religion chrétienne et celles qui en sont découlées, du gouvernement monarchique de France; depuis Clovis, premier roi chrétien, sans interruption jusqu'à son dernier petit-fils Louis XVI, mort martyr pour son Dieu et ses sujets, malgré que la plupart, devenus ses assassins, se fussent révoltés contre son autorité légitime : C'est ainsi, dis-je, que toutes les lois saintes ont toujours correspondu, par une chaîne invisible, avec les lois divines qui, toujours du haut des Cieux, régissent le moral des empires de la terre.

Mais grand Dieu ! de quel étonnement, ou plutôt de quelle désolation, ne serez-vous pas frappés, ô vénérables pasteurs ! quand vous rentrerez dans vos églises paroissiales, lorsque vous y trouverez des prêtres scandaleux devenus par des sermens impies, parjures à leur Dieu, révoltés contre l'autorité du Saint Siége et celle de leurs véritables chefs évêques ? que vous les y verrez, occupans, par usurpation et violence, vos places, y remplissant les fonctions du plus saint des ministères, et pendant une suite d'années, y ayant, avec le plus grand scandale, distribué les sacremens à votre troupeau, et nécessairement inculqué dans le cœur de la jeunesse l'insubordination et toutes les maximes républicaines, qui insultent et bravent l'autorité de Dieu et celle des rois ; qui souvent même, car tel est, sans doute, le plus grand des

maux qui aujourd'hui, et à l'avenir, affligera à jamais notre sainte Eglise, celui d'avoir contribué à briser les liens des mariages contractés aux pieds des saints autels, d'une infinité de vos paroissiens, malgré que, depuis des années, peut-être, ils fussent solennellement unis par vos mains même, en face de votre Eglise ; époux qui, aujourd'hui, ont scandaleusement divorcé, pour former de nouveaux et coupables nœuds; souvent même ces pères et mères ont-ils abandonnés à jamais leurs premiers enfans nés en légitimes mariages, en les livrant à la république pour en faire aussitôt des victimes, dont la plupart ont été sacrifiés dans les combats.

Croyez, ô pasteurs zélés, que nous vous plaignions vivement, de vous savoir dans des positions si critiques, et si difficiles pour ramener votre troupeau dispersé, égaré de son véritable bercail, trop long-temps abandonné, quoique forcément, de son vrai pasteur : nous vous exhortons donc de vous fortifier, sans différer un seul instant, des conseils de nos supérieurs légitimes les évêques ; soyez persuadés qu'ils vous guideront avec sagesse, lumière et prudence.

D'autre part, la loi de nature peut être considérée comme une émanation de la loi divine, quand surtout elle est dirigée par cette seconde ; alors elle assure également aux pères et aux mères la propriété si précieuse et si attendrissante à leurs âmes, de leurs enfans.

Cette loi humaine, protégée par toute loi

civile, émanée du suprême et divin pouvoir, doit aussi être considérée par tous les peuples et par tous les empires chrétiens, comme loi fondamentale, sans laquelle ils ne sauroient respectivement exister ni prospérer.

Mais disons, avec vérité, que la loi divine est devenue particulièrement essentielle à la France, parce que la foi s'y montra bien plus dominante que dans toute autre contrée du monde, parce que la science de Dieu y devint plus éclairée, parce qu'enfin, ses dogmes, son culte religieux, son rit et ses canons servirent aux peuples comme aux rois, de nourriture spirituelle à leurs âmes, ainsi que le froment et les agneaux devinrent celle de leurs corps.

Il est donc certain que tout homme raisonnable et réfléchi, dans quelque position qu'on le suppose, ne sauroit se passer de ces deux substances nutritives, malgré qu'à bien des égards, elles semblent si opposées entre elles.

Mais, demandera-t-on, quelle est la puissance qui garantira à l'homme cette première loi spirituelle et fondamentale de notre monarchie ? Dieu seul, ou plutôt son évangile qui nous la garantie pendant dix-huit siècles, répondrons-nous. Et la seconde ? La personne auguste du monarque qui gouverne, et la loi civile de son royaume qui, nuit et jour veille et protége toujours, dont il est sans cesse le représentant, laquelle loi il confie à des

tribunaux équitables ses délégués pour rendre, en son nom, la justice à ceux de ses sujets qui la réclament; et tel est le premier apanage de la royauté. Ne cessons de le répéter, Dieu, encore une fois, a donc donné aux hommes, ou plutôt aux peuples en général, pour première loi fondamentale à suivre, sa croyance évangélique à laquelle tout être animé sur la terre doit rapporter toutes ses actions : et de cette croyance, de ce rapport, sont nécessairement émanées, comme nous l'avons déjà observé, une infinité de lois secondaires, morales et civiles qui tiennent essentiellement à cette première fondamentale, LA FOI, qui à jamais sera sacrée pour le peuple François.

Tout Gouvernement monarchique, ou d'un seul, a été établi et sanctifié par Dieu même.

Le gouvernement monarchique de France, est purement un gouvernement *patriarchal*, c'est-à-dire d'un seul, et tel que fut celui du patriarche Abraham sur une grande portion du peuple fidèle d'Israël : gouvernement qui, dans l'ancienne loi, et depuis cette époque des premiers âges du monde, a été véritablement le modèle, par sa sagesse, de tous ceux qui l'ont suivi jusqu'à ce siècle, puisque ce fut Dieu lui-même, l'on n'en sauroit douter, qui le donna, comme un bienfait signalé, au peuple qu'il chérissoit le plus, parce qu'il étoit pro-

fondément soumis à la loi sainte contenue dans ses *commandemens*, ainsi que toutes lois divines et humaines de son Nouveau Testament, sont renfermées dans les préceptes, ou *commandemens* de sa sainte Eglise.

L'espérance, pendant la durée de cinquante siècles, et plus, nous a démontré que le seul gouvernement qui convient à une grande société répandue sur une immense espace, étoit celui que les peuples tenoient, peu d'années après la création de la terre, de Dieu même, qui n'étoit absolument que le gouvernement *patriarchal*. Tel encore fut celui qui, quoiqu'après bien des siècles écoulés depuis cette premièreépoque, et que les Grecs appelèrent Μωναρκιος, c'est-à-dire, *d'un seul*, revêtu de toute puissance *absolue*, et considéré comme le représentant de Dieu même sur la terre, auquel on ajouta Αριςτως, c'est-à-dire aidé par des sages, tels, par exemple, ceux que dans la seconde race de nos rois l'on appeloit alors *missi dominici*, et aujourd'hui *conseillers du Roi*, ou *ministres ;* mais qui, toujours sont restés soumis à la suprématie royale, par la raison que, quand les peuples se sont accrus en nombre et ont occupés d'immenses territoires, il a bien fallu que le *patriarche*, le *magistrat*, le *roi* ou le *monarque* (ces dénominations expriment toujours la même chose, ainsi que *principes potestates*) se fit aider par des coopérateurs choisis parmi les plus sages et les plus instruits, ou dans la race royale même, ou enfin,

parmi celles des sujets qui sembloient au monarque les plus élevés en dignité, et les plus capables.

Sans doute que les siècles passés, mais bien davantage encore, les jours présens où nous vivons dans les malheurs, nous ont suffisamment appris que le gouvernement d'un seul, tel, encore une fois, que fut le gouvernement *patriarchal* dans l'ancienne loi, est le plns convenable surtout, au génie bouillant, au caractère porté à la férocité du peuple François ; mais le plus doux, le plus raisonnable, quand il est contenu par une autorité ferme *, et peut seul lui procurer tout bonheur et toute prospérité ; génie et caractère, qui n'ont pas plus dégénérés de ceux de ses ancêtres les Gaulois, que des semences dont les germes conservent sans altération toujours leur force, leur saveur, quand elles sont confiées au même sol qui leur est propre.

Mais sur ce point important, écoutons l'un de nos plus grands et savans pontifes de notre Eglise de France, Bossuet, évêque de Meaux,

* Le sénat Romain, après que César eût fait la conquête des Gaules, voulut rendre le peuple Gaulois *libre*, (car cette folie du siècle présent nous est venue de la république Romaine) César répondit au sénat... *Senatores ! Gallia gens nimium ferox ut sit libera.* Pourquoi nous a-t-il manqué, dans ces jours de férocité, un second César ? Voyez ses Commentaires, liv. 2.

aussi grand politique que profond dans les matières dogmatiques, qui fut également l'intrépide défenseur de la puissance de nos rois, que celui de la religion sainte de nos pères.

" Le gouvernement monarchique (dit ce
" prélat dans sa politique sacrée) est le plus du-
" rable et le plus opposé à tout système de divi-
" sion qui est le mal essentiel des états, parce
" qu'il a son modèle, dans l'empire *patriarchal*,
" c'est-à-dire dans la nature même, parce que
" les hommes *naissans tous sujets*, l'empire pa-
" ternel qui les accoutume à obéir, les accou-
" tume, en même temps, à n'avoir qu'un chef,
" et que jamais on n'est plus uni et plus fort, que
" sous un chef où tout va en concours."

Seconde Loi fondamentale.

" La monarchie héréditaire," ajoute cet immortel évêque, " est la plus avantageuse, rien
" n'est plus durable qu'un état qui se perpétue
" par les mêmes causes qui font durer l'univers et
" qui perpétuent le genre humain. Point de
" brigues, point de cabales pour faire un roi ;
" la nature en fait un, et le roi ne meurt jamais.
" Le prince qui travaille pour son état, travaille
" pour ses enfans, et l'amour qu'il a pour son
" royaume, confondu avec celui qu'il a pour sa
" religion et pour sa famille lui devient naturel.

" Les peuples," ajoute-t-il enfin, " s'atta-
" chent aux maisons royales, la jalousie qu'on a
" naturellement contre ceux qu'on voit au-dessus
" de soi, tourne ici en amour et en respect; les
" grands mêmes obéissent, sans répugnance, à
" une maison qu'on a vu maîtresse, et à laquelle
" on sait que nulle autre maison ne peut être
" égalée."

(Grand Dieu! de quel délire n'est donc pas aujourd'hui frappée la nation Françoise? puisqu'elle souffre qu'un audacieux et téméraire étranger à la France, *Corse* d'origine, s'asseye sur le majestueux trône de l'antique et sainte race des Bourbons, qu'il lui dicte des lois qui, en bravant celles de la divinité des chrétiens, brisent avec fracas la chaîne éternelle qui correspondoit et lioit, en les unissant, le ciel à la terre, l'homme à l'éternel, et les sujets à leur souverain légitime).

" Il n'y a rien de plus fort, " continue le grand Bossuet, " pour éteindre les partialités et tenir
" dans le devoir les égaux que l'*ambition et la ja-*
" *lousie* rendent incompatibles entre eux." — Ce sont, on n'en sauroit douter, les deux principales passions qui, réunies à celle de *la rapine*, ont amené et fini la révolution Françoise.

Il n'est pas douteux que cet illustre savant de notre Eglise, a recueilli ces belles maximes, comme nous l'avons déjà observé dans les monumens respectables de l'histoire de notre antique monarchie,

monarchie, sa durée de plus de quatorze siècles sans interruption quelconque, et qui jamais ne fut arrêtée par de grandes secousses, ou de violens orages politiques révolutionnaires, tel que celui qui vient de nous frapper avec tant de violence, atteste aux yeux de tous les peuples et de leurs gouvernemens, que celui de la France a été le plus constamment heureux par son organisation, qui semble tenir ce bienfait de la divinité même, de tous ceux qui ont existé sur la terre jusqu'à la fin du siècle que nous venons de quitter.

La dynastie de la maison de France, surtout depuis *Hugues Capet*, est encore aujourd'hui, grâces au ciel, toujours nombreuse sur la terre, quoique n'existant plus sur le territoire de son domaine royal : elle semble même promettre de nouveau, de se perpétuer davantage en multipliant, en étendant ses rameaux par l'union nouvelle et sainte qui depuis très-peu d'années s'est contractée, de Louis, Duc d'Angoulême, neveu de notre Roi Louis XVIII, et fils de Charles Philippe, Monsieur, frère de notre Roi, avec Marie Madame Royale de France, Princesse auguste et religieuse qui, dans sa personne, nous présente aujourd'hui les restes infortunés et si précieux d'un Roi dont la vie entière, fût selon le cœur de Dieu, et qui depuis deux lustres a fini son règne : Princesse échappée, par un saint miracle de la divine Providence, des mains sanglantes des

bourreaux qui ont immolé, sur l'échafaud du régicide, ses augustes père, mère, frère et tante : vierge céleste, sanctifiée par le creuset brûlant des tribulations et des douleurs : qui, par la pureté de son âme, l'éclat de ses vertus, et l'énergie toute religieuse de son caractère, devient toujours l'espoir heureux et la consolation des généreux François de tous les ordres restés fidèles à leur Dieu, à leur Roi et à leur honneur : Princesse enfin, dont l'innocence et la candeur sont la brillante image, par l'éclat de sa blancheur, de la magnifique tige des lys ; emblème heureux de la France, malgré qu'encore cette tige soit presqu'entièrement desséchée, courbée et flétrie par les Autans brûlans et bitumineux qui ont produit la tempête politique sur l'hémisphère de la France ; mais qui, grâces au ciel, et tel est notre espoir, reprendra, tôt ou tard sa force, sa splendeur et sa majesté premières.

L'imméméoriale succession de nos Rois, a donc constamment, et sans interruption, régné jusqu'à ces derniers jours de douleur, sur un peuple nombreux et chrétien, avec autant de sagesse que de gloire, ainsi que la race d'Abraham régna sur les Israélites, avec sécurité et bonheur ; mais il a fallu sans doute, par la volonté suprême et éternelle du Roi des Rois, que notre infortuné et généreux monarque Louis XVI, servit de victime d'expiation pour les crimes dont un grand nombre

de ses sujets s'étoient rendus coupables envers sa majesté divine et envers la monarchie Françoise.

" La race des Capets, aujourd'hui toujours " régnante, (dit le savant publiciste et historien " de France Mézeray) ne se lassant point de " jeter de belles branches, a mis presque toute la " terre, dans cette partie de l'Europe, à couvert " sous leur ombre." (Aujourd'hui, malheureusement, par l'effroyable politique des philosophes, et leurs passions délirantes, elle est restée jusqu'après l'orage politique, sans une simple habitation agreste en propriété pour couvrir sa tête). —" Sans se charger de princes fainéans et foibles " d'esprit, elle a toujours maintenu l'honneur du " sceptre par la *puissance absolue* attachée au per- " sonnel de ses propres héritiers, non pas comme " les maires du palais, comme la race Mérovin- " gienne." (Le Génevois non catholique *Necker*, l'irréligieux et philosophe, devenu apostat, *Loménie*, se sont montrés envers la royauté, bien plus monstres que les Charles Martel, &c.) " Par " celle des ducs et des ministres trop puissans, " comme, et sous la Carlovingienne, mais par ses " propres forces, nous produisent toujours des " monarques augustes, sages, pleins de justice, " et grands hommes de caractère : cette race af- " fermie par la force de ses armes redoutables " jusqu'à l'extrémité de l'Orient ; mais bien plus " heureusement établie par *ses lois religieuses et*

" *fondamentales, bonne police et saintes ordon-*
" *nances* qui peuvent *seules* conserver les con-
" quêtes qui se font par les armes ; la justice, la
" piété de nos Rois, causes essentielles de la mo-
" narchie, et sera aussi longue que le soleil fera
" élever de lys, et se maintiendra dans sa force."

Sans doute qu'au beau siècle où Mézeray vivoit, il n'existoit dans l'empire de la France, comme il s'en est trouvé depuis seulement douze années, ni audacieux et impies philosophes, ni égoïstes sans pudeur, capables des plus grands excès pour assouvir leurs intérêts personnels. Ni vautours carnaciers, dévorans jusqu'aux entrailles de leurs semblables, souvent même de leurs pères, ni monstres ambitieux et pétris d'orgueil, sacrifiant tout à leur exécrable cupidité ; ni des sectes hypocrites faussement religieuses et schismatiques, bravant jusqu'à l'insulte, la puissance de lier et de délier, confiée par J. C. à Saint Pierre, et que le premier apôtre a transmise aux chefs évêques qui lui ont succédés, pour la dispenser, toujours avec sagesse et prudence (sans se permettre des nouveautés en fait de dogme) aux pasteurs qui, ainsi qu'eux, sont restés soumis au St. Siége de Rome, et fidèles aux règles canoniques : ni race infâme populacière, se laissant conduire comme un troupeau de tigres par des chefs cannibales, populace effrénée qui toujours au premier signal, quand elle est excitée par un sordide intérêt, s'est montrée prête à marcher au carnage et au pillage : alors,

encore l'enfer ne communiquoit pas à la terre, comme en ces jours de ravages, de desolations et de deuil ; ses portes d'acier étoient fermées, et les démons n'avoient point brisé leurs chaînes; les monstres effroyables ne s'étoient point échappés de leurs profonds abîmes de feu, ils ne s'étoient point élancés sur le globe pour en ravager les royaumes, en massacrer leurs souverains, après les avoir détrônés, surtout dans la partie la plus féconde qui eut encore parue sur la terre, soit en productions animées, soit inanimées : alors enfin, tout jusqu'à ce jour, étoit resté, dans cette heureuse et fertile contrée de la France, dans la paix la plus profonde, dans la sécurité, disons plus, dans la prospérité et le bonheur. Mais aujourd'hui, grand Dieu ! et seulement depuis deux lustres, tout n'y est couvert que d'horreurs effroyables et de torrens de sang qui à peine ont fini de couler.

L'héritage de la couronne de France fut donc solennellement établi, l'on n'en sauroit douter, d'après le témoignage de nos meilleurs historiens et publicistes de France, tels que Jean du Tillet, le Père Daniel, Mézeray, Boulainvilliers, le savant commentateur de la *loi Salique*, Jérome Bignon, et le dernier historien Velly, par *lois fondamentales, traditionnelles et perpétuelles de l'état*, particulièrement par la première des lois civiles appelée *Salique* qui excluoit à perpétuité les femmes des terres *Saliques* et qui *par coutûme et usage*

monarchique assuroit, parconséquent, la couronne de France au plus proche héritier mâle et légitime du feu Roi, par ordre également de progéniture, à l'exclusion des femmes, quand bien même la race des Bourbons tomberoit en quenouille; et aussi, mais encore plus particulièrement et démonstrativement, nous disent plusieurs publicistes, tels que J. du Tillet . . . " Que par " coûtume aussi ancienne que la monarchie et " loi particulière de la maison de France, fondée " sur la magnanimité des François, ne pouvant " souffrir être dominés par femmes de par elles, " ainsi qu'elles eussent, par mariage pu transférer " la couronne *aux étrangers*: ne se trouve durant " le paganisme, ne christianisme, femelle ait suc-" cédé à la ditte couronne qui est prouvé non " seulement par chroniqueurs, mais par les his-" toriens et publicistes François et étrangers." Et aujourd'hui, après 14 siècles d'existence dans cette grandeur et gloire, ils sont impérieusement dominés et sous le joug le plus pesant, d'un simple étranger; quelle chute et quelle dégradation, grand Dieu?

Il s'en suit de cette deuxième loi monarchique dont nous venons de parler, une troisième également fondamentale et inhérente à son gouvernement, laquelle loi en dérive nécessairement, et dont nous allons dire deux mots, toujours d'après des autorités irrécusables.

Troisième Loi fondamentale.

Les mêmes historiens que nous venons de citer et qui énoncent si formellement le droit exclusif des enfans mâles de France à la couronne, disent encore aussi expressément, et toujours, avec non moins de fondement, que—" C'est " à l'époque du règne et du baptême de Clovis, " qu'on doit fixer celle de *l'ordre politique de la* " *nation Françoise*, constamment suivi jusqu'à ce " jour, et de même parconséquent, le droit essen- " tiel et primordial, acquis et inhérent à ce " royauté, ou plutôt à la personne sacrée et in- " violable par essence, chargée par droit acquis " légitimement, et par le laps de près de quinze " siècles de cet auguste et sacré caractère." (Boulainvillers)

Nous ne donnons point, en ce moment, davantage d'extension à ces matières quoique bien intéressantes, nous réservant dans un ouvrage particulier que nous consacrons à la personne *seule* de notre souverain, le soin de donner infiniment plus de détails sur les magnifiques prérogatives de la *royauté*, celles de la *monarchie* parconséquent, et celles des *ordres de l'état* qui la composent, lesquelles prérogatives ont force de lois primitives, fondamentales et perpétuelles de la France; lois enfin, qui ont également contracté *une sainte*

alliance avec la religion chrétienne ; car tel est le fondement de notre opinion sur la grande question qui s'agite encore au temps présent.

Courtes Réflexions sur le Gouvernement actuel de France, quant à son Moral seulement, ou plutôt quant au Serment et Promesse de Fidélité au Gouvernement établi par la Constitution de la République Françoise, exigé de tous les Prêtres qui rentrent en France pour y reprendre les Fonctions saintes de leur Ministère.

Personne n'ignore que divers gouvernemens monstrueux se sont rapidement succédés en France, à dater du jour que la royauté y a été assassinée, c'est-à-dire, depuis environ douze années : que celui d'aujourd'hui, sous le titre de *gouvernement consulaire républicain*, n'y existe que depuis, à peu près, deux ans et demi. L'on sait également que le premier des consuls s'est emparé de toute autorité arbitraire : que le gouvernement actuel, au rapport de gens sensés et juges en saine politique, n'annonce pas davantage de solidité que ceux qui l'ont précédé, ne pouvant jamais faire espérer de sûreté morale, politique et personnelle aux familles Françoises qui s'y trouvent établies, moins encore aux ordres essentiels à l'Etat, Clergé et Noblesse, qui y ont perdu tous leurs droits et

prérogatives

prérogatives inhérens et essentiels au soutien de la monarchie.

Notre but n'est point d'approfondir en politique, ainsi que nous l'avons annoncé dans l'avertissement de cet ouvrage entièrement historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France, particulièrement, les causes qui ont amené autant de variations dans le gouvernement François, ni, par conséquent, de tracer le tableau qui, d'ailleurs, paroîtroit trop alarmant aux âmes honnêtes et sensibles, de la position et de l'état présent de la France, quant surtout, à ce qui peut avoir rapport à son physique, ou plutôt, à sa constitution actuelle, ou future, n'importe, telle fâcheuse et douloureuse qu'elle puisse être relativement à elle-même, moins encore, quant aux intérêts particuliers et respectifs qu'elle peut politiquement avoir avec les puissances, contre lesquelles elle vient d'être en guerre, et qui, peut-être, va se rallumer.

Notre caractère de ministre des autels nous dispense donc et nous interdit même, en quelque sorte, de manifester à cet égard, toute opinion sur les matières purement politiques, quelqu'importantes, d'ailleurs, qu'elles soient par elles-mêmes; mais quant à tout ce qui est relatif aux principes religieux et orthodoxes violemment attaqués par les principaux gouvernans actuels de cette république, notre croyance évangélique, notre saint

ministère nous ordonne impérieusement de nous joindre aux chefs de la phalange sainte de notre église Gallicane pour combattre par les armes de la religion puisées dans ses arsenaux, dont les dépôts se trouvent consignés dans l'écriture sainte même, dans les conciles, dans les canons et dans les saints pères; de combattre, dis-je, les systèmes erronés frappés d'anathème par Sa Sainteté Pie VI. parce qu'ils ont semblé à ce grand Pontife, schismatiques, etc. : systèmes provoquant la divinité même, puisqu'ils ont contribué à vouloir l'anéantissement total de la plus antique et vénérable église de la chrétienté, celle des Gaules, aujourd'hui la France.

D'ailleurs, cette grande cause, intéresse trop essentiellement les Pontifes vénérables de notre église Gallicane pour que le plus grand nombre d'entre eux restés fidèles aux libertés et prérogatives particulières de leur corps et de leurs siéges, ne se soyent pas livrés à combattre victorieusement les ennemis puissans qui toujours cherchent à faire disparoître, et à jamais, du royaume très-chrétien, la sainte religion de Jésus-Christ, malgré qu'elle y existe depuis la grande mission sur la terre de ses apôtres, de ses évangelistes et de leurs disciples. Ces défenses de nos Evêques de France, restés inébranlables, dans leurs principes, quant au soutien des droits et prérogatives attachés à leur épiscopat, à ceux de leurs églises, à ceux même de leur personnel comme sujets et conseillers des

Rois de France, si violemment attaqués; ces défenses, dis-je, si savantes, si fortifiées et nourries de l'écriture sainte des canons et saints décrets des conciles, des autorités irrécusables des saints pères; en un mot, des principes orthodoxes puisés dans l'histoire même, avouée et respectée des saints Pontifes, notamment de Sa Sainteté Pie VI. Dans tout ce qui a rapport aux affaires présentes qui attaquent, en la désolant, l'église Gallicane, ses libertés, immunités et prérogatives, et par conséquent notre sainte religion: nous ont parues si respectables que, nous avons pensé qu'un silence profond de notre part, sur de si importantes matières, seroit plutôt un hommage de respect que nous rendrions à ces productions, où l'Esprit Saint semble avoir présidé en les réalisant, que de concourir à les fortifier encore par de nouvelles, qui loin d'ajouter à leur éclat, à leur solidité, n'auroient contribué qu'à les affoiblir.

Sa Sainteté Pie VI. de glorieuse mémoire soutint donc avec le plus saint courage et jusqu'à sa mort, la foi sainte de l'église universelle et particulièrement les prérogatives de notre église Gallicane attaquée de toute part par les philosophes incroyans: ses magnifiques instructions pontificales, ses bulles, ses brefs, ses lettres particulières, adressées aux Evêques de France depuis les premiers jours de la révolution, jusqu'à sa mort, monumens respectables, immortels et dignes des plus

grands saints pères de l'église de Jésus-Christ, sont devenus après sa mort glorieuse, ainsi qu'ils l'avoient été de son vivant, la boussole qui, jusqu'à ce jour, a dirigé la marche de nos Evêques Gallicans sur la mer orageuse et sans cesse agitée, par toutes les passsions de la philosophie irréligieuse : leurs défenses contre les attaques sans nombre qui leur ont été faites, seront également et à jamais, consignées dans l'histoire universelle de l'église.

Ce fut après une suite de jours d'amertume et de douleurs qui furent, pour ainsi dire, prolongés pendant tout son pénible et long pontificat, que le vénérable saint Pontife Pie VI. ayant été arraché avec violence de sa chaire, après avoir essuyé mille avanies plus cruelles que la mort, fut ignominieusement traîné comme un coupable des plus grands crimes, par une horde de féroces soldats républicains, sur le territoire de la France, où peu de jours après y être rendu, n'ayant pu survivre à tant de tribulations et de déchiremens, tout à coup il y fut saisi du coup de la mort et disparut de dessus cette terre qui lui étoit étrangère.

Sans doute que l'histoire ecclésiastique dira par la suite des temps, ne cessons de le répéter, que les dernières années de sa longue mais bien pénible carrière, ce grand Pontife se montra le plus ardent défenseur des droits de notre église de France et de la royauté même, l'une et l'autre, violemment persécutées et plus que jamais me-

nacées d'entrer dans la nuit du tombeau, à moins qu'il ne plaise au ciel de les rendre incessamment à leur première vie et à leur antique gloire ; et qu'enfin les schismes qui, chaque jour, s'y forment, ne disparoissent, à jamais, de dessus le sol de cette malheureuse contrée qui, pendant plus de quinze siècles resta pure, intacte de tous schismes et constamment unie avec la métropole du monde chrétien, l'église de Rome sa mère spirituelle.

Sermens de Fidélité à la Religion sainte aux Lois et Coutumes du Royaume, prononcés par nos Rois de France au Jour de leur Sacre.

Dans l'état si alarmant où se trouvent, au temps présent, la religion et la monarchie, il seroit bien douloureux sans doute, pour un François resté jusqu'à ce jour, constamment fidèle à son Dieu et à son Roi, et qui depuis douze années a eu le courage de braver tous les dangers, d'être aujourd'hui forcé de perdre en un seul jour, peut-être, le fruit de tant de sacrifices et de mettre en problème, si la religion catholique à laquelle il est également resté fidèle qu'à la royauté, peut maintenant exister dans la France sa patrie, dans sa première pureté, sa grandeur, et reprendre tous ses droits, sans être davantage soutenue et garantie par le gouvernement monarchique avec lequel elle avoit contracté l'alliance la plus solennelle au

pied de l'autel sacré du Roi des Rois. Mais il deviendroit bien plus pénible encore à ce ministre des autels de parcourir des écrits peu réfléchis sur cette importante matière qui annoncent l'oubli total de la sainte alliance dont nous venons de parler, et qui cimenta d'une union indissoluble les deux puissances, spirituelle de l'église Gallicane, et temporelle de nos Rois. Mais pourquoi donc les écrivains, dans ces jours derniers, ont-ils feint de ne point se rappeler que les Pontifes vénérables de l'église, tenant à l'autel, le livre du saint évangile, au jour si solennel du sacre de nos monarques, le présentoient au Néophite Roi au moment où il alloit être oint de l'huile céleste et sacrée pour qu'il y portât ses augustes mains, et prononçât à haute voix, les sermens accoutumés de soumission et de fidélité à la religion sainte de ses pères, comme ayant acquis par cette auguste et sainte cérémonie, les magnifiques titres de *Roi très-chrétien* et de *fils aîné de l'église Romaine*, à laquelle, encore une fois, il juroit fidélité, amour et défense de ses droits et prérogatives jusqu'à la mort?

Mais avant de présenter à nos lecteurs la formule des sermens tels que les Rois de France les ont toujours prononcés à leur sacre, n'ayant jamais varié, quant au fond, mais seulement quant au langage à mesure qu'il s'est épuré, nous allons leur donner une courte citation historique de

l'union de l'église avec la monarchie, tirée du *Mémoire et advis de maistre Jean du Tillet sur les Libertés de l'Eglise Gallicane.*

. . . . . . " Combien, dit ce savant publiciste, " qu'aux seuls prélats et ministres de l'Eglise " soit commise la spiritualité qui est la plus digne " charge du salut des âmes et interdites aux Rois " et Princes temporels : toutefois en leur domi- " nation temporelle est comprise toute la " police politique, de laquelle la première part " est la protection, garde, et conservation de l'or- " dre et discipline de l'état ecclésiastique, de leur " potentat. Et est, ce que disoit l'empereur " Louis Débonnaire (témoigné avoir été des plus " religieux et catholiques) que par tous les pays " son obéissance, en sa personne, consistoit, " commise de Dieu, la charge et sollicitude de " sa sainte Eglise, comme des autres estats de son " empire estoient les prélats ses confesseurs, lui " tenu de respondre devant le Créateur de leurs " négligences et de la sienne.. Autant en recon- " nurent les évesques au concile de Cologne, par " l'admonition qu'ils firent au roi Charles le " Chauve et ses frères.... Le moyen de ce bon " gouvernement de la France, estoit que ledit " royaume, les *deux juridictions spirituelle et tem-* " *porelle étoient par ensemble concordablement ad-* " *ministrées,* sous et par l'autorité des dits rois qui " tous les ans (ainsi qu'il appert par les lois dudit " temps) envoyoient par les provinces de leur obéis-

" sance, certains commissaires, les uns prélats et " abbés, les autres ducs et comtes; qui faisoient " assembler les évêques, abbés, comtes et autres " officiers de chacune province, pour s'informer et " enquérir de la difformation des deux états eccl- " siastiques et séculiers: pourvoir à ce qu'ils pou- " voient; et du reste faire rapport au Prince sous la " puissance et autorité duquel le tout étoit manié.

" Estoient toutes les compagnies des officiers et " conseils, meslées de gens d'église et de laiz; et " cette vieille forme est demeurée jusques à notre " temps, le meslange des clercs et laiz ès-parle- " mens, chambre des comptes, et autres colléges " anciens, institués pour la police de ce dit " royaume.

" Aussi, outre les seynes et conciles provin- " ciaux ordinaires, chacun an, par mandement " du Roi, estoit faite une assemblée générale de " ladite église de France, en laquelle coustumiè- " rement ledit seigneur, ses princes et conseil " assistoient : et là, estoit fait le rapport desdits " susdits commissaires ayant été, par lesdites pro- " vinces, pourvu aux occurences par admoni- " tions, suspensions, destitutions des auteurs des " fautes, fussent évesques ou abbés, et autrement " comme il appartenoit: estoient advisées alors et " faites lois et constitutions pour la réformation " générale, ou police des deux états, ayant au- " torité royale interposée sur le conseil de l'assem-

" blée.

" blée: *Ainsi marchoient ensemble, et comme con-*
" *fondues ces deux puissances, égliseet royauté.....*
" Yves, évêque de Chartres, en son Epître 187,
" écrite au Pape PascalII, récite que le parlement
" du Roi Louis le Gros tenu à Orléans, jugea
" que Raoul, archevêque de Rhims ne seroit reçu,
" qu'il n'eût *fait serment de fidélité audit Roi,*
" suivant ce que tous les prélats et abbés du
" royaume ont accoutumé faire.

" Et en l'Epître 56, escrite à l'archevêque de
" Lyon, légat du Pape, dit que les rois, en donnant
" les évéchés et abbayes, n'entendent rien don-
" ner du spirituel, mais ce qui est du temporel,
" lequel ne peut être possédé que par droit hu-
" main, non pas droit divin, et que les papes ont
" aucune fois différé les caractères des évêques
" élus, jusqu'à ce que les rois y eussent donné
" leur consentement comme étant les chefs et fon-
" demens du peuple. *Furent par-là, dans tous*
" *les temps, les deux jurisdictions spirituelle et*
" *temporelle comme deux sœurs longuement unies en*
" *ledit royaume de France et ainsi qu'il le sera*
" *toujours.*"

Formule

Formule des Sermens des Rois de France au Jour de leur Sacre, (d'après Jean du Tillet, Historiographe de Charles IX.)

SACRE DE PHILIPPE Ier.

" Le serment que font les Rois de France n'a
" été immué jusqu'à ce jour. Le 23 Mai, l'an de
" grâce 1059. Jour de la Pantecôte, le Roi
" PHILIPPE Ier. fut sacré par l'archevêque Ger-
" vais, en la grande église de Rhims, devant
" l'autel Nostre-Dame, en cet ordre..... La messe
" commencée, avant l'Epistre, le D. Sr arche-
" vêque se retourna devers lui, et lui exposa la foi
" catholique, lui demanda s'il la croyoit et vou-
" loit la défendre...... Ayant le D. Sr roi répondu
" que *ouy*, fut apporté son serment tel . . . . *Je,*
" *Philippes, par la grâce de Dieu, prochain d'estre*
" *ordonné Roi de France, promets au jour de mon*
" *sacre devant Dieu et ses Saints, que je conserve-*
" *rai le privilége canonique, loi et justice deüe à*
" *chacun de vous, prélats, et vous défendrai tant*
" *que je pourray (Dieu aidant) comme un roi doit*
" *par droit défendre en son Royaume chacun éves-*
" *que et l'église à lui commise : et octroyrai au*
" *peuple à nous commis la défense des loix en leur*
" *droit, consistant en notre autorité.......* Lequel
" serment leu, le D. Sr. Roi Philippe le meit ès
" mains du D. Arch. témoins 25, tant Arch.
" qu'Evesques, du nombre desquels estoient les

" Arch. de Besançon et Evesques de Lyon, tous " deux légats du Pape Nicolas, et 27 abbés ré" guliers.

" SACRE DE CHARLES V. L'Archevesque " de Rheims lors s'appareille à la messe, vestu " des plus insignes vestemens, et du palle, avec " les diacres et sous-diacres ; et en cette manière " vestus, viennent à l'autel en procession, selon " qu'il est accoustumé et le Roi se lève et le re" vère venant."

" Quand le dit Arch. est à l'autel, la messe " commencée, après l'Epistre se retourna devers " lui, demanda au Roi pour toutes les églises à " lui *sujettes*, ce qui en suit, (après avoir remis " ès mains du Roi le livre des sermens)..... Nous " te requérons, nous octroyer que à nous et aux " églises à nous commises, conserves le privilége " canonique, loy et justice deüe, nous gardes et " défendes, comme Roi est tenu en son royaume, " à chacun évesque et église à lui commise. Et " ledit Roy réponde aux Evesques : *Je vous pro-" mets et octroye que et chacun de vous, et aux " églises à vous commises, je garderai le privilége " canonique, loy et justice deüe; et à mon pouvoir " (Dieu aidant) vous défendrai, comme Roi est " tenu par droit en son royaume, à chacun évesque " et à l'église à lui commise*.......... Ainsi le D. Roi " promette et jure ce qui en suit...... *Je promets " au nom de J. C. au peuple chrétien à moi subject,*

" *ces choses..... Premierement, que tout le peuple*
" *chrétien garderai à l'église de Dieu en tous tems*
" *la vraie paix par votre advis. Item, que en tous*
" *jugemens, je commanderai égalité et miséricorde,*
" *afin que Dieu clément et miséricordieux m'octroye*
" *et à vous sa miséricorde. Item, que je défendrai*
" *toutes rapines, et iniquités de tous degrés.....*
" *Item que de bonne foi je travaillerai à mon pou-*
" *voir, mettre hors de ma terre et jurisdiction à*
" *moi commise, tous les hérétiques déclarés par l'é-*
" *glise. Toutes ces choses je confirme par ser-*
" *ment....* Mette lors la main sur l'évangile."

Cérémonies usitées, d'un Temps immémorial, au Sacre des Rois de France.

(Elles le furent particulièrement à celui de Louis XVI, auquel nous assistâmes par autorisation de Sa Majesté même. Dans ce temps nous en fîmes la relation la plus exacte, que nous insérâmes dans l'un de nos ouvrages dédié au Roi, et duquel nous la tirons aujourd'hui, bien persuadés que nous sommes, qu'elle intéressera infiniment tous nos François, et fortifiera davantage encore, s'il est possible, leur fidélité, leur respect, et leur amour pour leurs Souverains légitimes, malgré leurs malheurs réciproques.)

Relation des Cérémonies du Sacre.

La sainte messe solennelle commencée, le pontife se tournoit devant le Roi habillé en Néo-

phité, c'est-à-dire, en robe de lin, les cheveux épars et bouclés tombans sur ses épaules ; il commençoit par exposer devant ses yeux le livre des Evangiles, contenant la foi catholique, lui demandant à haute et intelligible voix, s'il la croyoit, et vouloit, comme Roi, la défendre ? Le Roi ayant répondu aussi à haute et intelligible voix : *Oui, je la crois et je la défendrai au péril de ma vie....* Alors on lui apportoit et présentoit ouvert, le livre des sermens que lui soutenoient deux évêques, pairs ecclésiastiques (Mgrs. les évêques de Laon et de Beauvais,) vêtus en habits pontificaux ; Sa Majesté les lisoit tout haut, en appliquant la main droite dessus, il prononçoit ces paroles mémorables : *Nous* N. . . . Louis, *par la grâce de Dieu, prochain d'être ordonné Roi de France et de Navarre, promets, au jour de mon sacre, devant Dieu et ses Saints, que je conserverai de toute ma puissance le privilége canonique, loi et justice due à un chacun de vous prélats de notre église de France, et vous défendrai tant que je pourrai ; Dieu aidant, comme Roi doit par droit et défendre en son royaume chacun évêque et église commise, et octroierai au peuple à nous commis, défense des lois en leur droit, consistant en notre autorité* . . . . et soussignoit N. . . . . Louis, *Roi de France et de Navarre, par la grâce de Dieu.*

Il est essentiel d'observer que depuis plusieurs règnes l'on a ajouté au sacre plusieurs autres sermens, tels que ceux de détruire l'erreur et d'é-

teindre les schismes; de maintenir dans tous leurs droits temporels et prérogatives les deux premiers ordres de l'état, de rendre la justice à tous ses sujets; d'anéantir les duels; de protéger les ordres de chevalerie et tous autres.

Ces sermens étant lus à haute voix par le Roi et signés de sa main, il en remettoit le livre dans celles du célébrant archevêque de Rheims, en présence des six évêques pairs ecclésiastiques et autres, tels que les suffragans qui se trouvoient à la cérémonie en chapes et en mîtres, lesquels servoient de témoins, ainsi que les six pairs laïcs en habits de chevaliers, leurs couronnes ducales sur la tête; et derrière le Roi étoient le chancelier de France, tenant en main le bâton à main de justice, et le connétable portant l'épée nue royale de France du grand Charlemagne; et autres grands officiers de la couronne.

Ces premières cérémonies et formalités essentielles à la royauté remplies, le Roi et l'archevêque célébrant, l'un à côté de l'autre, savoir, le Roi du côté de l'évangile, et le célébrant du côté de l'épître, s'agenouilloient, se prosternoient et s'étendoient entièrement le visage et les mains sur le tapis de pied, restoient dans cette posture humble, tout le temps que duroient les litanies de tous les Saints et les oraisons récitées par les évêques, diacres et sousdiacres assistans le célébrant, tous à genoux ainsi que les grands et offi-

ciers de service ; étant relevés, le Roi s'asseyoit ; le pontife reprenoit la chasuble, montoit à l'autel, continuoit la messe jusqu'à l'offertoire, ensuite il redescendoit de l'autel s'appuyant sur l'antique crosse de Saint-Rémy, alloit en face du Roi ; deux évêques pairs ecclésiastiques tenoient un livre ouvert devant le célébrant qui y lisoit et récitoit à haute voix, en rappelant comme le Pape Victor avoit donné par cette crosse, tant à lui archevêque de Rheims, qu'à son église le pouvoir de ce sacre ; alors le Néophite étoit déclaré Roi par le D. archevêque, autres prélats et gens d'église, puis par les grands du royaume, et après eux, *les chevaliers et le peuple*, l'approuvoient tous d'une voix, crians par trois fois : *Nous l'approuvons, nous le voulons, soit fait.* (A ces paroles respectables l'on a substitué celles de *vive le Roi*, répétées trois fois,) et soudain on chantoit le *Te Deum* ; pendant ce temps-là, se disposoit pour sacrer le Roi encore vêtu en simple habit de Néophite, le grand prieur de l'abbaye de Saint-Rémy, en riche chape, accompagné des quatre otages seigneurs de la cour, portoit la sainte empoule contenant la fiole d'huile sacrée, la remettoit dans les mains de l'archevêque ; deux évêques pairs délaçoient les ouvertures de la chemisette aux endroits du haut des épaules, sur la poitrine, aux jointures des bras, alors le célébrant faisoit les onctions saintes sur la personne du Roi ; les

évêques renouoient à mesure les ouvertures de la chemisette, puis on lui mettoit par dessus la chemisette, ou tunique de soie blanche, la cravatte de dentelles et glands, ensuite les habits royaux apportés de l'abbaye de Saint-Denis par le grand prieur et religieux avec les sceptres, &c. ensuite on lui passoit le collier des ordres, puis les hermines et dessus le grand manteau royal de velours plein bleu brodé et couvert de fleurs de lis d'or posé sur ses épaules, et soutenu vers ses extrémités par trois officiers de sa chambre; le premier gentilhomme de la chambre lui passoit les bottines de velours bleu brodées en or et en fleur de lis; le grand écuyer de France lui mettoit les éperons d'or; le connétable de France lui présentoit l'épée royale et en ceignoit Sa Majesté: l'archevêque lui donnoit le grand sceptre qu'elle prenoit de sa main droite; le chancelier lui offroit le bâton à main de justice, Sa Majesté étant encore assise, le célébrant archevêque et deux évêques pairs ecclésiastiques posoient sur sa tête royale la grande couronne de France de l'empereur Charlemagne, qu'il gardoit un instant, puis les archevêque et évêques la lui ôtant, lui en mettoient une d'or enrichie de diamans précieux, mais plus légère; le Roi étant levé de son siége, se mettoit en marche, ayant à ses côtés l'archev. de Rheims, les six pairs ecclésiastiques; les six autres laïcs pairs le précédoient ainsi que son

 grand

grand écuyer ; ses capitaines des gardes et celui des gardes Cent-Suisses suivoient immédiatement Sa Majesté qui marchoit au jubé, séparant le chœur de la nef de la métropole ; deux grands escaliers en rampe de trente-deux marches y conduisoient. Le grand trône de parade et de majesté, en velours et damas cramoisi galons, franges et glands d'or, étoit élevé sur le milieu du vaste jubé et ouvert de tous les côtés pour que le peuple et tous les assistans à cette majestueuse cérémonie pussent l'apercevoir, et le contempler de la nef, du chœur et des galeries du pourtour de l'église métropolitaine ; deux autels étoient dressés sur les côtés du trône, à chacune des extrémités du jubé, où l'on célébroit sans cesse des basses messes ; le Roi s'asseyoit sur son grand trône ouvert du côté de son peuple occupant la nef dont toutes les grandes portes étoient ouvertes ; alors on lachoit de l'une des extrémités du jubé une infinité d'oiseaux d'une volière qui aussitôt se répandoient sous les voûtes de l'église. Cet usage est très-ancien et marque combien le peuple François a toujours joui de la *liberté* sous ses Rois justes, bienfaisans et religieux, ainsi qu'ils l'ont tous été depuis Clovis jusqu'à Louis XVI. Alors les cris d'allégresse de *vive le Roi, vive le Roi, vive le Roi*, redoubloient au bruit des fanfares et des instrumens de guerre ; ils se propageoient sous les voûtes immenses de l'édifice sacré, comme par

ondulations qui, sans cesse, se succédoient, et sembloient de nouveau renaître d'elles-mêmes.*

Quand le Roi s'étoit ainsi montré à son peuple, dans toute sa pompe et majesté royale, pen-

---

* Dans le même instant (oui ! notre mémoire nous le rappellera tant que nous vivrons,) les cris de joie de *vive le Roi, vive la Reine,* pendant toute la durée du *Te Deum,* et même après, rédoublèrent tellement dans le chœur, dans les immenses travées qui étoient si magnifiquement décorées au pourtour, dans la nef et les collatéraux occupés par un peuple immense, que tous les spectateurs en furent vivement attendris jusqu'aux larmes; Sa Majesté la Reine, dont le personnel, par sa beauté resplendissante de gloire et de majesté, se trouva si oppressée par le sentiment de tendresse qu'elle partageoit avec sa brillante cour qui l'environnoit et l'élite de la nation Françoise, pour son auguste époux dans toute sa pompe et sa majesté, sentiment si fortement exprimé, qu'elle fut forcée de se dérober deux fois successivement de la travée qu'elle occupoit, tant elle se trouva suffoquée, pour aller reprendre ses sens; et cette joie publique fut si grande, si fortement exprimée que, jusqu'à trois étrangers de marque Mahométans, en ayant le costume, et placés dans la travée des ambassadeurs, éprouvèrent tant de sensibilité à cette auguste et sainte solennité, qu'ils ne purent non plus retenir leurs larmes, transportés eux-mêmes et partageant l'allégresse publique.

O peuple François ! ô peuple François ! devons-nous nous écrier dans ces jours de douleurs, pourquoi n'est-tu donc pas resté jusqu'à ce jour dans ce saint délire pour ton bon Roi, pour sa tendre et fidèle épouse, leurs enfans, et leur vertueuse sœur ? Hélas ! que t'ont-ils donc fait, tes généreux maîtres ? puisque tu les as si cruellement massacrés sur l'échaffaud dressé par tes mains régicides ?

dant l'espace de dix-huit à vingt minutes, il redescendoit du jubé dans le même ordre qu'il y étoit monté : arrivé dans le sanctuaire, il se remettoit sur son fauteuil ; l'archevêque lui ôtoit sa couronne ; le premier gentilhomme de la chambre dégraffoit son manteau royal qu'on enlevoit de dessus ses épaules, ainsi que l'hermine et le grand collier de ses ordres, de même le sceptre et l'épée royale, ses bottines et éperons ; il gardoit seulement la tunique de soie blanche : son grand aumônier de France lui ayant remis son chapeau à plumet, il passoit de suite dans une tante de damas cramoisi, placée dans le sanctuaire sur le côté de l'Evangile ; y étant entré, le premier huissier de la chambre baissoit le rideau, et le Roi se réconcilioit avec son Dieu ; son confesseur l'entendoit. Quand Sa Majesté s'étoit réconciliée, elle sortoit de la tante, se mettoit à genoux devant son prie-dieu, entendoit la messe avec piété : les offrandes portées par les principaux officiers-grands-maîtres de la maison du Roi s'approchoient : l'un portoit un vase d'or contenant le vin, un autre dans un bassin un pain d'argent, un troisième un pain d'or : les offrandes présentées et bénites par le célébrant, la messe continuoit. Après la communion des deux espèces du célébrant, Sa Majesté la recevoit de ses mains, pendant laquelle le chœur chantoit le psaume *Exaudiat*, et oraisons pour les jours du Roi, et prospérité de son règne.

L'auguste cérémonie du sacre étant ainsi terminée, Sa Majeste ayant quitté les habits royaux et repris son costume ordinaire et d'usage, étoit reconduite en pompe, par tous les assistans, à l'autel ; pairs, ecclésiastiques, laïcs, grands officiers de la couronne, et tout son magnifique cortége royal, jusques dans l'intérieur de son appartement au palais Archiépiscopal, où le banquet royal étoit préparé : après quelques instans de repos, leurs majestés et toute la famille royale se plaçoient à table en fer à cheval ; quatre autres tables étoient sur les côtés de celle du Roi : à droite, l'une pour les pairs ecclésiastiques, archevêque de Reims et ses suffragans, tous en mîtres et en chappes ; la deuxième, vis-à-vis, pour les pairs laïcs ; la troisième pour les grands officiers de la couronne ; la quatrième, et vis-à-vis, pour les grands seigneurs des charges principales de la cour ; le milieu de la salle et le pourtour des tables étoient occupés par les ambassadeurs étrangers, des seigneurs et dames de la cour, et successivement tous ceux qui avoient assisté à la cérémonie du sacre étoient admis à contempler leurs majestés à ce repas royal, ainsi qu'une infinité de gens honnêtes des deux sexes, accourus de la capitale, des villes de province et même des pays étrangers.

Sur les cinq heures du soir, le Roi partit du palais Archiépiscopal, précédé de toute sa maison militaire dans la plus grande tenue de leurs places,

de sa famille royale dans leurs magnifiques voitures et dans la plus grande pompe, ainsi qu'au jour de leur entrée dans la ville de Rheims. Sa majesté se rendit ainsi en procession à l'abbaye de Saint-Remy, où, selon l'usage immémorial, elle toucha les infirmes attaqués d'écrouels, et sa majesté en les touchant de la main, disoit à chacun d'eux : *Le Roi te touche, Dieu te guérisse.*

Cette cérémonie chrétienne et charitable terminée par des bienfaits distribués aux indigens, sa majesté repartoit dans le même ordre, toujours précédée et suivie de son magnifique cortége d'honneur, où elle se rendoit dans son appartement royal, au palais Archiépiscopal, où Monseigneur l'archevêque de Rheims, les pairs ecclésiastiques, laïcs, ambassadeurs et autres attendoient sa personne royale et son auguste famille.

Voilà quelle a été depuis plus de dix siècles, l'auguste cérémonie observée avec plus ou moins de pompe et de solennité au sacre de tous nos Rois de France, et qu'à jamais on doit se faire un saint devoir de suivre exactement ; alors, surtout que la Providence divine et la justice des hommes coupables revenus de leurs erreurs, rappelleront enfin, et nous rendront nos princes de Bourbon pour nos Rois légitimes.

O jour mémorable et de gloire pour la France si favorisée du Ciel dans les jours si prospères du sacre de Louis XVI, et dont les peuples étoient au comble du bonheur ! Vous n'annonciez cer-

tainement point alors des jours cruels, des jours affreux de larmes et de sang, tels que ceux de notre infortunée tribu royale a, depuis cette époque tant éprouvés, et que nos généreux François qui lui sont restés si fidèles ont partagé avec le plus vif transport, et partageront toujours jusqu'à leur dernier soupir.

Mais, nous ne pouvons terminer cette relation avec plus d'intérêt qu'en procurant à nos lecteurs une magnifique pièce de vers qui fut présentée à Louis XV, à l'issue de son sacre, par Monseigneur l'archevêque de Rheims : elle fut fixée, encadrée, à l'oratoire particulier de ce jeune Roi, et y est restée pendant tout son long règne, et celui de son petit-fils Louis XVI, d'où nous en prîmes copie au temps même de son sacre.

Nous l'offrons, dis-je, aujourd'hui à tous les généreux François comme un monument éternel digne de la grandeur, majesté et sagesse des fils aînés de l'église Romaine, et en même temps de notre église Gallicane.

D'ailleurs nos lecteurs jugeront combien cet hommage de la royauté rendu à la religion devient intéressant en ces jours de désolation pour notre église de France.

Hommage

De la France personnifiée, offert à la Religion sainte le Jour du Sacre de Louis XV, *en l'Honneur de leur mutuelle Union.*

Fille du Dieu vivant, mère des vrais fidèles,
O toi, qui de l'erreur déchirant le bandeau
Nous montres par l'éclat de ton divin flambeau
Le jour où tu nous appelles :
Sainte religion, vole, descend des cieux,
Préside à l'appareil de cette auguste fête :
Un jour si solennel t'apprête
Des objets dignes de tes yeux.
Dans ce temple, où couvert de gloire,
Clovis vint le premier déposer dans tes mains
La dépouille des fiers Germains,
Et les lauriers de sa victoire,
Au pied de ces autels, où docile à ta voix,
Par de célestes dons, il reçut l'assurance
Du bonheur constant de la France,
Et de la grandeur de ses Rois.
Contemple un jeune prince enflammé de ton zèle,
C'est le pur sang du saint héros,
Que l'Egypte autrefois vit traverser les flots,
Pour combattre un peuple infidèle ;
Vois briller dans son successeur,
Ses mœurs, ses vertus, son courage ;
Par les mêmes sermens la piété l'engage
A se rendre à jamais ton zélé défenseur ;
L'hérésie en frémit, la discorde fatale,
Dans l'éternelle nuit est forcée à rentrer,
Et le duel armé par la rage infernale,
Sous le nom de l'honneur cesse de se montrer ;
La justice, la foi, la force, la prudence,

Divines compagnes des Rois,
Vont, au sein de la paix, faire fleurir les lois.
Le ferme appui de l'innocence :
Qu'avec elles toujours concertant ses projets,
Louis consacre sa mémoire,
Qu'il n'ait pour objet que ta gloire
Et le bonheur de ses sujets.
Que les mêmes conseils qui dans son premier âge,
Servirent à former son esprit et son cœur,
Dans l'art de gouverner achevant leur ouvrage
De l'empire des lis augmentent la splendeur.
Que bientôt une Reine, en qui la vertu même
Brille des plus aimables traits,
Par tous ses sentimens digne du rang suprême,
Comble nos plus ardens souhaits;
D'un heureux hyménée, où notre espoir se fonde,
Puissent naître des fruits, l'ornement précieux
Du plus brillant trône du monde,
Et le gage assuré de la faveur des cieux.

Mais nous avons oublié de dire dans le cours de notre relation, que la veille du sacre de Louis XVI, et à l'issue des vêpres du chapitre de la métropole, M. de Boisgelin de Cucé, alors évêque de Lavaur, et peu d'années après fait archevêque d'Aix, prononça le discours du sacre.*

* Evénement, sans doute plus qu'extraordinaire : M. de Boisgelin de Cucé, évêque de Lavaur ayant prononcé, ainsi que nous venons de l'observer, le discours du sacre de Louis XVI, à la métropole de Rheims; vingt-six années après, a également prononcé dans la métropole de Paris, (Notre Dame), le jour de l'assomption de la Sainte Vierge, fête solennelle de

Ce discours que nous entendîmes, (ayant assisté à cette magnifique cérémonie,) rouloit particulièrement sur les devoirs immenses des souverains, et comme hommes chrétiens, et comme Rois, avec le magnifique titre de fils aînés de l'église, gouvernans un très grand peuple, dont la religion fondamentale de l'empire est le catholicisme ; devoirs difficiles à remplir sans doute, et surtout par un jeune souverain, à peine sorti de l'âge de puberté. Nous ne pouvons douter que ce magnifique, et si touchant discours n'ait frappé et ne se soit profondément gravé dans le cœur novice de notre jeune monarque, et qu'il n'ait mis en

---

cette église et de la France même, vouée par nos Rois à cette Reine des cieux, celui de l'avénement à la dignité de premier Consul *à vie* de la république Françoise, du sieur Bonaparte, gentilhomme Corse, élevé, dans son jeune âge à l'école royale militaire de Paris, et aux frais de son Roi Louis XVI, dont il occupe aujourd'hui le trône et les palais de la royauté.

François ! d'où vient vous êtes vous enorgueillis pendant quatorze siècles et plus, d'avoir pour Rois la seule dinastie de l'illustre race des Bourbons ? et pourquoi, tout à coup, après les avoir massacrés, avez-vous choisi pour dominateurs et maîtres despotes, une suite, toujours interrompue, de tyrans assassins, parjurés et provoquans avec audace jusqu'à la divinité même ? Rapprochez, si vous en avez le courage, le personnel et le caractère des âmes de vos anciens et derniers Souverains légitimes, avec ceux qui par l'usurpation la plus violente occupent aujourd'hui leur trône et leurs palais ; et devenez les arbitres et les juges de vos propres actions.

pratique, disons même sans effort, parce qu'il étoit si heureusement né, pendant les années de son règne et jusqu'au jour fatal de sa mort, ces belles, saintes et même à certains égards, politiques maximes qu'il entendit ce jour la, sortir de la bouche de l'orateur Pontife. Donnons en la preuve, et puisons là cette preuve dans les faits historiques, dans les actions continuelles de la vie même de cet infortuné monarque: vérités que ceux même qui l'ont condamné à la mort et conduit sur l'échaffaud, ont été forcés d'avouer, et la publièrent hautement le jour même que cet effroyable arrêt fut prononcé contre son inviolable personne.

Mais à cette époque fatale pour la France, demandera-t-on, dans quel état se trouvoit donc ce magnifique royaume? Et quel étoit le caractère de l'homme Roi Louis XVI?

Le magnifique passage qui va suivre, et que nous empruntons du discours funèbre de ce malheureux prince et de son fils chéri, enfant qui devint également la victime des bourreaux de son père dans sa même prison, nous en retracera le tableau le plus fidèle et le plus frappant. (Ce fragment est tiré du discours funèbre de M. l'abbé de Chateaugiron, sur la mort cruelle de ces deux grandes victimes.)

. . . . " François, dit cet éloquent orateur, quelle étoit la situation du royaume au moment où Louis nacquit? Jamais son agriculture n'avoit

été plus encouragée, son commerce plus florissant, ses armées plus formidables, par leur exacte discipline; jamais son influence dans le système politique de l'univers n'avoit été plus marquée, sa population infiniment accrue, preuve évidente de l'augmentation et masse des denrées et des subsistances, par conséquent de la prospérité de l'agriculture; et son administration plus douce."

" Chaque démarche du souverain avoit pour but le bonheur de son peuple: un Roi sans faiblesses, si trop d'indulgence n'en est pas une pour un Roi. Les longues et douloureuses suites des désastres passés; (seulement quant à la partie des finances) les maux produits par des réformes imprudentes et trop hâtées, sembloient s'effacer peu à peu, tout annonçoit un peuple content, dans la prospérité et heureux, ou dumoins qui devoit l'être sous la main protectrice d'un monarque avide du bien public."

" D'autre part, les villes s'embellissoient, de nouveaux ports se creusoient, ses manifiques ponts facilitoient le passage des grands fleuves; les routes s'applanissoient, non par le moyen oppresseur des corvées, le jeune prince les avoit détruittes dans tout son royaume. Des canaux, nouveaux, moyens de communication et source d'abondance, s'ouvroient de toute part, et facilitoient le transport des denrées de toute espece."

" Jusqu'au peuple qui fut appelé à éclairer

le gouvernement, et admis à participer, en quelque sorte, à l'administration par les établissemens nouveaux provinciaux, qui attestoient la bonté du monarque, si d'autre part, ils prouvoient l'hypocrisie, ou du moins l'orgueilleuse impéritie du ministre d'alors (le protestant Necker). Jusques dans les tribunaux destinés à la punition du crime, l'humanité du souverain portoit des adoucissemens: la torture étoit abolie, et le citoyen que son imprudence, ou ses infortunes avoient réduit à l'impuissance d'acquitter ses engagemens, ne partageoit plus la prison du coupable, celle-ci même étoit adoucie."

" La peine de mort, pour les déserteurs étoit abolie. Des asiles pour l'humanité souffrante s'élevoient dans toutes les parties dans les campagnes; les remèdes et les médecins destinés à secourir la portion la plus laborieuse, et la plus constamment utile de la société, circuloient sans cesse au nom du Roi et par ses ordres: les seigneurs dans leurs terres suivoient, à l'envi, ce charitable exemple; il n'existoit point de paroisse dans le royaume, où il n'y eut une Pharmacie destinée aux pauvres habitans des villages, et des sœurs pieuses de charité en étoient les sages économes: il n'existe plus en France de vestiges de ces hospices destinés à l'humanité souffrante et dans la misère: et c'est à l'époque la plus fortunée de la monarchie que sont éclos les plus lâches forfaits! Est-il donc un terme au-delà du-

quel le bonheur devient la mesure de l'infortune? est-il donc vrai qu'un peuple heureux en est plus porté à détruire son bonheur? Peuples, autrefois nos rivaux et qui versés maintenant des larmes de compassion sur notre sort, voyez à quel abîme de maux, à quels excès de crimes un peuple à été conduit par l'inquiétude du bonheur."

Trait historique puisé dans nos meilleurs Historiens François, tels que Daniel, Mézeray, Velly et autres.

Le trait historique que nous allons donner semblera d'autant plus intéressant à nos lecteurs, (et nous osons l'espérer à Sa Sainteté Pie VII. elle-même) qu'ils jugeront aisément combien il doit nécessairement avoir une forte application au temps présent et si douloureux, où se trouvent, à la fois, et la religion, et la monarchie Françoise.

Réflexions particulières sur le Trait historique qui suit, adressées à Sa Sainteté Pie VII.

Pepin devenu Roi des François l'an 751, fut d'abord sacré et couronné à Soissons par le légat apostolique Boniface, Archevêque de Mayence.

Le 28 Juillet de l'an 753, c'est-à-dire deux ans après, le Pape Etienne III. qui venoit d'avoir les plus grandes obligations au Roi Pepin,

puisque ce souverain, après avoir été à son secours de France en Italie avec une grande armée, et avoir fait lever le siége de Rome à Astolphe, Roi des Lombards, reconquis trente-cinq villes que ce souverain avoit pris sur la souveraineté du Pape, et après les avoir rendues au saint Pontife, ce monarque s'en retourna dans ses états. Etienne en reconnoissance de ce service signalé, quitta aussitôt son siége pontifical et se rendit à Paris pour y sacrer de nouveau et couronner son bienfaiteur auquel il donna les titres *d'Empereur et de défenseur de l'Eglise Romaine*, et aussi la Reine Bertrande, sa femme et ses deux fils, dont l'aîné Charles, après surnommé le Grand, et Carloman: ce second sacre et couronnement se fit en l'église de St. Denis en France, où après seize ans de règne Pepin mourut dans cette même ville et y fut inhumé. En faveur de ce grand service rendu à la métropôle de la chretienté, " Le Pape " Etienne, dit l'histoire, soustroya son église de " Rome de l'obéissance de l'empereur de Grèce " qui ne la défendoit de l'oppression des Lom- " bards: *Maudit tous ses sujets qui accepteroient " pour Rois de France d'autre lignée que celle du " dit Pepin tant qu'elle dureroit, ainsi que ceux qui " d'ailleurs, prendroient ladite couronne.*"

O! Pie VII. sans doute que Votre Sainteté ne connut jamais ce trait historique, quoique certainement il ait été consigné dans les annales et archives du Vatican, ainsi qu'il le fut toujours dans

celles de notre église Gallicane et de nos Rois de France! remarquables paroles cependant, qui firent tant d'honneur à votre illustre et saint prédécesseur, ETIENNE, et que tous ses successeurs jusqu'au vertueux PIE VI, d'heureuse mémoire, dont Votre Sainteté occupe aujourd'hui la chaire, ont tellement respectées qu'ils se sont, pour ainsi dire, glorifiés d'adopter, comme lui, les descendans des Rois PEPIN et de St. LOUIS pour *défenseurs et fils aînés de leur église.*

LOUIS XVIII, hélas! n'est donc plus aujourd'hui votre fils chéri? L'ÉGLISE GALLICANE, n'est donc plus votre fille adoptive et de prédilection? Cependant, ó très-saint père, où trouverez-vous des enfans qui dans l'espace et pendant tant de siècles ayent, si constamment, restés fidèles à l'église de J. C., dont vous êtes le premier et saint Pontife? vous venez donc de les rejetter de votre sein paternel ces enfans légitimes, et avoués du Roi des rois; vous n'avez plus les entrailles d'un père tendre pour eux: que deviendront-ils à l'avenir! puisque vous les avez abandonnés et entièrement livrés aux persécuteurs du plus vertueux des Pontifes qui, lui-même, devint leur victime et dont, encore une fois, Votre Sainteté occupe la chaire: elle a donc adopté une nouvelle famille et de nouveaux enfans que ses prédécesseurs Pontifes eussent certainement repoussés comme indignes de leur être fidèles et soumis: Ah! c'est alors, sans doute, qu'ils se fussent écriés avec une

sainte colère, ainsi que le Pape ETIENNE.....
" Retirés vous de notre présence, nous maudis-
" sons tous les sujets François qui accepteront
" pour leurs Rois d'autre lignée que celles des
" PEPIN et des ST. LOUIS, tant qu'elle durera,
" ainsi que ceux qui, d'ailleurs, prendront la dite
" couronne"..... et cependant Votre Sainteté vient de les reconnoître, tous ces rebelles pour fils légitimes, malgré que le plus grand nombre d'entr'eux ayent audacieusement provoqué l'autorité suprême du saint Pontife votre prédécesseur, eh! que dis-je, celle de Dieu même, et malgré que la plupart se soient couverts des crimes d'apostasie et de régicide.

O très-saint père, auriez-vous donc encore ignoré, que grand nombre de ces nouveaux usurpateurs des siéges de nos dignes et légitimes Evêques de France toujours vivans, auxquels même Votre Sainteté a daigné adresser des éloges dans ses brefs, sur leur ardente sollicitude à conduire toujours leurs nombreux troupeaux quoique forcément éloignés de leurs bergeries, et en exil au-delà des mers dans une terre étrangère, mais, dont heureusement, le généreux souverain et sa nation hospitalière ont daigné soulager et compatir à leurs malheurs et à ceux de leur nombreuse Phalange de ministres leurs dignes co-opérateurs dans les travaux du saint ministère; mais que dis-je, d'un nombre prodigieux de familles qui se

 sont

sont généreusement vouées à suivre la destinée de leurs augustes princes dans leur exil; votre Sainteté auroit-elle, dis-je, ignoré que le grand nombre d'*intrus*, soit pasteurs secondaires, soit évêques, s'étoient depuis long-temps montrés aux peuples, absolument indépendans et séparés de la suprême jurisdiction de votre Sainte Eglise Romaine, et, en quelque sorte, de votre trône pontifical même! que quelques-uns, de parmi eux, s'étoient rendus apostats, parjures à leur Dieu, à leur légitime souverain; et que tous, par conséquent, s'étoient séparés, avec le plus grand éclat, de votre sainte métropole par des schismes. Cependant, dès pour ainsi dire, votre avènement au saint siège pontifical, votre Sainteté permit, du moins par un tacite consentement, à ce que l'on renversa les autels sacrés et augustes d'un grand nombre des plus anciennes et vénérables Eglises, dont leur fondation remontoit âux premiers siècles du christianisme dans les Gaules..." Où, dans l'une d'elles, " Saint-Remy avoit baptisé, et oint d'huile bénite, " à la mode des Rois d'Israël, afin que cette " onction suivant la parole de Dieu qui dit: *Ne* " *touchez point à mes oints*, servit comme de bou- " clier à sa personne, et de relief à son autorité." (Mezeray) Et cependant, ô Très-Saint-Père, ce fut dans cette même église, l'une des métropoles des Gaules, et aujourd'hui de la France (celle de Rheims), où le plus grand nombre de ses rois re-

çurent l'onction sacrée, et qui n'est plus comptée dans le nombre des églises de France, non plus celle si vénérable de Saint-Denis, en l'Isle-de-France, qui a éprouvé le même sort, parce qu'elle étoit consacrée à la sépulture des Rois de France, dont les magnifiques tombeaux, dès les premiers jours de cette révolution, ont été fouillés, leurs images en marbre et en bronze brisées, et les restes inanimés de leurs augustes personnes, réduits en poudre, dispersés et jetés aux vents. Parmi les principales et antiques églises de France qui ont été détruites, ou interdites, par la suppression, on compte les métropoles de Narbonne, avec titre de primatie, Arles, Vienne, Reims, les six cathédrales, avec le titre de pairies ecclésiastiques ; également plus de quatre-vingt-dix autres églises métropolitaines, ou cathédrales situées dans l'étendue seule du royaume de France, sans y comprendre toutes celles qui se trouvoient dans les états nouvellement conquis par la république Française ; métropoles également vénérables par leur antiquité et leur illustration.

O Très-Saint Père ! combien il nous est douloureux, ainsi qu'à la religion sainte de J. C. dont vous êtes le premier pontife et le représentant sur la terre, d'exprimer encore à votre Sainteté de tels malheurs qui frappent toujours notre église Gallicane, malheurs qui affligeront davantage, s'il est possible, tous les fidèles à la foi sainte, quand aux siècles à venir, ils liront dans l'histoire de celui-ci, que, sous le seul pontificat de votre

Sainteté, et qui à peine commence, il s'est renversé plus d'églises métropolitaines, cathédrales, abbatiales, conventuelles de tous les ordres, paroissiales et autres dans le seul royaume de France, qu'il ne s'en étoit élevé dans toute la chrétienneté pendant les six premiers siècles de l'église universelle ; que votre Sainteté se rappelle ainsi que nous l'avons déjà observé, que ce fut dans ce même saint temple (Saint-Denis) où le Roi Pepin, avec sa famille royale, reçut l'onction sainte et les titres d'*empereur*, *et de défenseur de votre métropole chrétienne*, par les mains même de votre saint prédecesseur ETIENNE III.

Votre Sainteté, par cette destruction des antiques temples sacrés de la France (en donnant volontairement son adhésion au concordat, parconséquent aux volontés du premier Consul de la république Françoise) a donc conséquemment autorisé les philosophes irréligieux républicains, gouvernant aujourd'hui la France, à éteindre en même temps, et à jamais, les titres et les honneurs primitifs de ces mêmes églises métropolitaines et royales, en en privant même de leurs titres et pendant le reste des jours qu'ils ont à vivre, ces vénérables pontifes, cruellement exilés de leur patrie. Elle a plus fait encore, Votre Sainteté, elle a sollicité avec la plus vive ardeur, *au nom même des entrailles de J. C.*, tous autres et légitimes titulaires forcément fugitifs de leurs églises et de la

France leur patrie, pour éviter la persécution, de renoncer à leurs éminentes prélatures par des démissions précipitées et volontaires, d'abandonner ainsi, sans examen réfléchi, et sans retard, leurs troupeaux de fidèles, et parconséquent de consentir, à la face du ciel et de la terre, à l'anéantissement général, et pour jamais, de l'Eglise Gallicane, quoiqu'elle fut l'un des flambeaux le plus éclatant en lumières d'instruction profonde, que la plupart des autres églises de la chrétienneté : elle a fait plus, elle a autorisé les chefs actuels du gouvernement républicain, de faire, toujours à leur volonté arbitraire, et sans formalités canoniques et civiles, une nouvelle circonscription d'évêchés dans toute l'étendue du royaume, et jusques dans les pays conquis même, après en avoir expolié les églises, et vendu à l'encan les propriétés foncières : enfin, elle leur a donné son approbation à ce qu'ils nommassent aux nouvelles églises désignées, ou conservées, de nouveaux titulaires choisis arbitrairement et sans aucun examen ; considérant les anciens évêques non démissionnaires, comme canoniquement dépossédés par la seule puissance et volonté pontificale.

Nécessairement il a dû résulter de ce bouleversement destructeur, dans tout ce qui tenoit essentiellement à la religion et à la monarchie, un consentement quoique, sans doute, donné à regret, et forcément par votre Sainteté, ainsi qu'elle l'a même fait entendre plusieurs fois dans ses brefs

à nos évêques Gallicans résidens en terre étrangère, de l'anéantissement total du patrimoine attaché aux églises de France, malgré qu'il ne fût destiné, de droit divin, qu'à l'entretien des autels, à celui des ministres, et à secourir les pauvres.

C'est ainsi encore, ah ! combien il en coûte à un ministre des autels, né François, de prononcer les douloureuses paroles qui vont suivre !........ C'est ainsi que la plupart de ces nouveaux pasteurs sont entrés comme des loups-serviers affamés dans les bergeries saintes qui leur ont été ouvertes, et qu'avant d'y entrer, ils se sont rendus parjures à leurs anciens sermens, malgré que la plupart d'entr'eux, les eussent solennellement prononcés au pied de l'autel sacré, et même souvent, entre les mains de leur Roi, en en recevant les dignités, les titres, la jouissance du temporel qui y étoit attaché, et les honneurs enfin.

C'est toujours en votre nom, ô Très-Saint-Père, qu'il a été ordonné, par votre représentant vicaire apostolique en France, à tous les intrus usurpateurs des nouveaux siéges et des églises paroissiales, de garder le silence le plus profond au tribunal de la pénitence même, sur les rapines, les brigandages, les vols, et les concussions de toute espèce, des biens fonds appartenans aux églises, aux nobles, et même à la couronne de France, comme si tous ces vols avoient été légitimés, et tout-à-coup, par la volonté arbitraire, ou plutôt par le caprice d'un nouveau gouvernement, censé

devenu légitime, lui-même, aux yeux de Dieu et des hommes* ; gouvernement quoique formé (votre Sainteté pourroit-elle en douter) par mille et mille excès criminels : expoliations, ah ! votre Sainteté ne l'ignore certainement pas, qui ont jeté dans la désolation et dans la plus profonde misère un million, et davantage, de familles chrétiennes qui faisoient l'illustration, la prospérité et la richesse de l'empire François, et toutes pro-

---

* Extrait d'une lettre de M. l'archevêque de Rouen, contenant divers instructions pour les ecclésiastiques de son diocèse, en date du 27 octobre 1802.

" Le cardinal légat (Caprara), nous a transmis une dé-
" cision sur l'*aliénation des biens nationaux*, qu'il importe de
" vous communiquer. Elle contient trois dispotions. Par
" la première, son éminence défend aux ecclésiastiques, d'a-
" giter, *soit en public, soit en particulier*, aucune question rela-
" tive à cet objet ; par la seconde, elle renvoye, pour ce qui
" concerne les biens des églises, à l'article XIII du Concor-
" dat, qui assure *la propréité incommutable* des acquéreurs.

" Enfin, par la troisième, *elle veut*, sans aucune distinc-
" tion, que les prêtres acquéreurs des biens nationaux, leur
" répondent *qu'il peuvent retenir légitimement la possession de ces biens*."

Nous nous dispenserons de faire des réflexions sur cette lettre de l'archevêque de Rouen à tous ces curés, elles nous seroient trop douloureuses : nous laissons donc à un chacun des François restés fidèles à leurs principes religieux, auxquels cette missive apostolique parviendra, le soin de faire les leurs particulières, et de les déposer au pied de la croix de leur divin Sauveur.

priétaires légitimes, depuis des siècles, de biens territoriaux acquis par leurs travaux et toujours par l'honneur, en un mot, conservés par elles, pour en partager les fruits, surtout dans les temps de calamité, avec le souverain chef et père de la patrie, à titre de tribus légitimement dûs à la royauté, et en distribuer une portion aux malheureux. Et cependant l'infâme prétexte qui a amené tant de brigandages et de concussions de la part de ces nouveaux gouvernans expolliateurs, n'a été que, parce que ces respectables familles étoient constamment restées attachées à leur ancien gouvernement, où le ciel les avoit fait naître ; gouvernement de paix, de justice, de sagesse, et établi sur l'honneur François même ; en un mot, restés fidèles, jusqu'à la mort, à leurs souverains légitimes, ainsi que le Pape ETIENNE l'avoit été au Roi Pepin et à Charlemagné son fils, qui confirma les donations que son père avoit faites au Saint Siége ; en reconnoissance de ce nouveau bienfait, le Pape le couronna empereur d'*Occident*, et le peuple d'Italie cria : *vive et victoire* à Charles-Auguste, grand et pacifique *Empereur des Romains, couronné de Dieu.* Ce grand Prince, disent les historiens, *soutenoit et favorisoit l'Eglise en Roi généreux et en bon chrétien* : Ces deux souverains Empereurs et Rois de France furent donc constamment les défenseurs et les bienfaiteurs de l'Eglise Romaine.

Mais, votre Sainteté a fait davantage, s'il

est possible ; elle a absous de leurs crimes un nombre infini de prêtres pécheurs et sacriléges envers Dieu et la société des hommes, sans exiger d'eux ni conversion apparente, ni pénitence publique : en un mot, elle en a relevé certains de leurs vœux solennels et effacé de leur personne, jusqu'au saint caractère du sacerdoce, que dis-je, jusqu'à celui du saint pontificat même ; car il s'y en est trop malheureusement trouvé de revêtus de cet auguste caractère, qui, après s'être rendus coupables d'apostasie et avoir contracté des liens d'un mariage clandestin et sacrilége, ont été rendus, de votre seule autorité, et par votre indulgente absolution, ô Très-Saint Père, ainsi que leur progéniture, à la vie civile et à la société générale, à l'effet d'en jouir de tous les droits et les avantages.

O Très-Saint Père ! que l'on parcoure les annales, les dépôts sacrés des conciles de l'Eglise universelle, les saints Canons, les ouvrages des Saints Pères et des docteurs de l'Eglise ; en vain y trouvera-t-on, après en avoir fait le dépouillement le plus exact et le plus sévère, un seul exemple, même aux temps des plus violentes persécutions de l'Eglise et des menaces des empereurs et des tyrans, d'anéantir, à jamais, le catholicisme de leurs empires ; envain, dis-je, découvrira-t-on un seul exemple dans le cours de dix-huit siècles semblable à celui que vient de donner aujourd'hui

votre sainteté à tous les peuples, et à toutes les Eglises de la cathocilité. Fasse le Ciel que d'une semblable entreprise contre la loi de Dieu et les préceptes de son Eglise universelle, il n'en résulte pas incessamment un inconcevable bouleversement dans l'ordre moral et même civil du catholicisme?

Enfin, votre Sainteté a sans doute permis (car tout ce qui s'est fait dans la capitale de la France, de relatif à la religion, ne l'a certainement été que du consentement, de l'aveu, et toujours au nom de votre Sainteté, par son légat apostolique chargé de ses pleins pouvoirs), a sans doute permis, dis-je, qu'on altéra jusqu'au dernier verset de la magnifique et sainte prière que le Roi David donna à son peuple fidèle à Dieu et à sa personne, pour rendre grâces au Roi des Rois, des triomphes qu'il remporteroit encore contre les Syriens et les Ammonites..... *Domine salvum fac Regem, &c.*; prière sainte et d'allégresse, devenue, depuis des siècles, nationale chez les François; et cependant jusqu'au légat apostolique de votre Sainteté, décoré de la pourpre Romaine, chargé d'exprimer ses résolutions à la république, au saint jour de l'Assomption, 25 Août de cette année 1802, mêlá sa voix à celle des nouveaux évêques et d'un nombreux peuple républicain, pour célébrer les triomphes du premier consul, en exprimant ses vœux pour son élévation et son affermissement sur le trône de ses anciens maîtres les

augustes princes de Bourbon de France : et ces chants de joie et d'ivresse, éclatèrent, de toute part, sous les voûtes sacrées du temple auguste de la mère de notre Sauveur J. C. Reine des cieux qui, jusqu'à ces jours de désolation, fut l'ardente protectrice du royaume des Clovis, des Charlemagne et de leurs descendans souverains ; et qui, encore une fois, furent les restaurateurs et les protecteurs ardens, comme nous l'avons déjà observé, de la métropole du monde chrétien dont votre Sainteté est le premier et Saint Pontife.

Très-Saint Père, qu'il nous soit encore permis de déposer avec humilité et respect, à vos pieds, mais avec la plus vive douleur, une dernière et bien triste réflexion :

Nous avons porté, depuis peu de jours, nos regards, et pour la dernière fois peut-être, sur la Thiare à triple couronne qui couvre la tête auguste du Pontife suprême de l'église universelle. Hélas ! nous en avons aperçu l'un des principaux fleurons, naguères éclatant de gloire, arraché et brisé, dont l'emblème heureux étoit celui de l'Eglise Gallicane ; pierre précieuse qui faisoit l'un des principaux ornemens, que dis-je, le plus ferme appui de votre sainte église métropolitaine de la chrétienté.

Depuis cet affreux événement, ô vénérable Pie VII ! votre sainteté n'a-t-elle donc pas encore à craindre que d'autres fleurons semblables à celui dont nous venons de parler, ne disparoissent

également, et avant peu d'années peut-être, de dessus sa Thiare, et que la chaire du premier apôtre de Jésus-Christ, Saint-Pierre, dont vous êtes, dans ces jours d'amertume et de tribulations le dernier successeur, ne s'écroule à jamais ; ah ! que deviendroit donc alors le livre de la foi de notre divin Sauveur, dont Votre Sainteté est encore la dépositaire ? Mais non ! jamais ce livre sacré ne périra ! Son divin auteur nous l'a solennellement promis, en nous disant dans son évangile que *les portes de l'enfer ne prévaudroient jamais contre son église.* Mais rentrons dans notre premier sujet et disons encore un dernier mot sur les formalités qu'on pratiquoit à l'égard du contrat civil, passé le jour du sacre de nos Rois sur l'autel même de la métropole de Rheims.

Pourquoi donc les écrivains actuels, sans doute partisans du gouvernement présent de la France, ont-ils feint d'ignorer, qu'en ce même jour si auguste, du sacre de nos Rois, un contract synallamatique étoit passé à l'instant même que le Roi venoit d'être sacré, signé de sa main, de celle du vénérable Pontife qui lui avoit apposé sur le front l'onction sainte, ensuite par les grands du royaume et de la couronne, les pairs ecclésiastiques et laïcs en leur qualité de témoins essentiels au sacre, formans le conseil du Roi ; contract d'UNION ÉLERNELLE, passé entre Sa Majesté très-chrétienne avec l'église dont il étoit le fils

aîné, et les divers ordres de l'état représentans tous ses sujets; lequel étoit, au même instant, scellé solennellement du grand sceau de France; tellement que ce magnifique titre qui lioit toutes les autorités confiées par le souverain, existantes essentiellement dans l'état, d'ailleurs si solidement organisé et sanctifié par Dieu même, et qui devenoit, à jamais, le titre honorable et primordial de la couronne des Lis, celui de l'église Gallicane, et en même temps, celui de tous les ordres et familles du royaume; lequel contrat enfin, étoit aussitôt fixé, et à perpétuité, dans le trésor des archives et chartrier général de la couronne, appelé *la Chambre des Comptes de France.*

C'étoit encore ainsi, qu'à l'égard, de tous les sujets François, les noms religieux qu'ils avoient reçus en naissant sur les fonds baptismaux de leurs églises paroissiales, étoient également consignés dans les registres des Presbitères; et le double déposé dans les greffes de chacune des juridictions des lieux, tellement enfin, que par ce titre également religieux et civil fait double, les François, dès leur naissance, devenoient au même jour, les enfans adoptifs de la sainte église, et ceux de la monarchie de France; alliance sainte dont se glorifioient nos Rois même, dès lors que leurs noms de baptême et de famille étoient confondus sur le même registre de la paroisse du château, où ils étoient nés, (à Versailles, à la paroisse de Notre Dame,) et placés à côté à la suite du

dernier sujet nouveau né qui venoit d'être baptisé.

Mais avant de terminer cet article, pour fortifier d'avantage notre opinion sur la double et sainte alliance de la foi chrétienne à la monarchie Françoise dont nous venons de parler, ou plutôt des actes religieux avec les actes civils qui constatoient et établissoient l'état des familles dans tous les droits que le titre de sujet François catholique leur donnoit dans le royaume ; faisons-nous un devoir de citer les belles paroles que le Démosthène, chrétien et pontife François de ce malheureux siècle, mais que le ciel nous conserve heureusement toujours, pour défendre avec force et courage les prérogatives, libertés et immunités de notre église Gallicane, par conséquent notre sainte religion et notre monarchie si violemment attaquées, (Mgr. l'archevêque et primat de Narbonne du nom de Dillon,) de citer, dis-je, un fragment de l'un des discours que ce pontife prononça et adressa à nos augustes Princes de France, et à un nombreux concours des familles Françoises émigrées et réunies dans un jour de deuil, dans l'une des chapelles Françoises. (Eloge funèbre de feu Madame ADELAIDE DE FRANCE, tante de notre Roi actuel LOUIS XVIII.)

" . . . . . François, méritons surtout, dit le " pontife orateur, de conserver, *sans altération*, " le dépôt précieux que nous ont transmi nos " pères, cette religion sainte, qui a dévancé et " perfectionné toutes les institutions humaines

“ (par conséquent ajouterons nous, les gouverne-
“ mens, tel que celui de la France, fondés par le
“ christianisme,) nous lui devons d'être *sujets fi-*
“ *dèles*, citoyens utiles, ministres des autels *sans*
“ *reproche*, guerriers intrépides, magistrats in-
“ tégres.

“ Non, il n'existe pas une nuance dans l'or-
“ dre social sur laquelle la religion ne répande
“ l'impression de sa grandeur, de son utilité, et
“ de sa bienfaisance.

“ C'est elle qui nous *saisit* dès notre berceau
“ pour nous conduire jusques à notre trépas,
“ par un enchaînement de secours et de bien-
“ faits appropriés à tous les instans, à toutes les
“ situations de notre vie. Eh! que peut, en
“ échange de biens aussi réels, nous offrir une
“ philosophie absurde et mensongère? Si non,
“ les passions humaines sans autre frein que les
“ passions même: la revolte érigée en précepte;
“ les droits à la place de nos devoirs; le délire
“ d'une égalité chimérique et physiquement im-
“ possible; pour règle politique, l'anarchie, ce
“ foyer de tous les désordres; pour règle reli-
“ gieuse, l'indifférence de tout culte, résultat
“ funeste de l'abnégation d'un Dieu rémunéra-
“ teur et vengeur. . . .”

Telle est en peu de mots, la courte analyse, si noblement et si fortement exprimée par Mgr. l'archevêque de Narbonne du gouvernement actuel de la France, toujours mobile et changeant

selon l'espèce d'hommes qui le dominent en l'outrageant sans cesse, et cela depuis douze années, ajoutons sans crainte, qui n'annonce pas davantage à l'avenir, une stabilité, plus assurée, ni plus durable que tous ceux qui l'ont précédé.

Ah ! si le pontife orateur, dont nous venons de citer quelques paroles, l'un de nos principaux membres du clergé Gallican, ainsi que les autres évêques restés fidèles et inébranlables à leurs églises diocésaines, et en conservant avec fermeté leurs titres, eussent pu prévoir les entreprises audacieuses des ennemis de la religion sainte et de la monarchie des Lis, telles qu'aujourd'hui elles se sont manifestées ; avec quelle force n'auroient-ils pas combattu leurs systèmes hypocrites et irréligieux, en éclairant du seul flambeau de l'Evangile, les routes tortueuses et obscures par lesquelles l'astucieuse philosophie de l'athéisme et du régicide est parvenue jusqu'au trône pontifical où est assis le représentant de l'Eternel sur la terre, pour l'en faire descendre, ou du moins déshonorer à jamais son pontificat en le portant à seconder leurs erreurs, que, dis-je, leurs crimes envers Dieu et leurs souverains légitimes.

F I N.

De l'Imprimerie de Cox, Fils, et Baylis, No. 75, Great Queen-Street, Lincoln's-Inn-Fields, à Londres.

